
CHASTELS ET MAISONS FORTES EN BOURGOGNE

Recueil de travaux archéologiques et historiques
sur l'habitat médiéval fortifié en Bourgogne

Vol. 1 – 2001

*Actes des « Journées de castellologie »
(1994 – 1998)*



CENTRE DE CASTELLOLOGIE DE BOURGOGNE

Couverture :

Représentation du château de la Salle (Saint-Loup-de-la-Salle)
dans un plan terrier daté de 1453
(Archives départementales de Saône-et-Loire, H 63)

S O M M A I R E



Préface :	Jean Richard	Page 3
Avant-Propos :	Michel Maerten	Page 5
L'Habitat médiéval fortifié en Chalonnais - Essai de synthèse :		
Gilles Auloy.....		Page 7
La "Grande Maison" (Cuisery, S. & L.) – Une résidence seigneuriale de la fin du Moyen Age :		
Jean-Paul Bourguignon.....		Page 49
Dendrochronologie des poutraisons de la Grande Maison de Cuisery (71)		
Christine Locatelli		Page 87
Deux campagnes de fouilles sur le site du château de Hubans (Nièvre) :		
Brigitte Colas		Page 95
L'Alimentation carnée au château de Hubans (Nièvre) :		
Premier aperçu : Alain Argant		Page 119
Le "donjon" du château de Montaigu (Mercurey, S. & L.) :		
Patrick Daunas.....		Page 125
Sites fossoyés médiévaux de l'Est du Bourbonnais (département de l'Allier) :		
René Laplanche		Page 137
Le château d'Artus (Beauberry, S. & L.) les recherches archéologiques de 1994 à 1996 :		
Michel Maerten		Page 157
Prospections aériennes en Nivernais, une autre approche des sites médiévaux :		
Alain Magdelaine		Page 187
L'Habitat médiéval fortifié dans l'Autunois :		
Roland Niaux.....		Page 199
L'Eglise et le château en Mâconnais (X^{ème} – XIII^{ème} siècles) :		
Nathanaël Nimmergeers		Page 211
Le vieux château d'Anost (S. & L.) :		
Jacques Parain		Page 223

P R E F A C E



La place que l'habitat fortifié a tenue dans l'histoire des peuplements humains a toujours été importante ; mais il a connu au Moyen Âge une extension considérable. Il a longtemps été difficile d'apprécier celle-ci en raison d'une sous-estimation de ce qu'il représentait : le "château" proprement dit, héritier du *castrum* des temps romains tardifs, éclipsait en effet les autres types de "forteresses", non dotées en général des prérogatives dont se prévalaient les seigneurs châtelains. C'est l'enquête systématiquement menée depuis un peu plus d'un demi-siècle qui a rendu, d'abord à la maison-forte, puis à la motte fossoyée, la place qui leur revenait. Mais des érudits locaux s'étaient déjà attachés à recenser les sites fortifiés reconnaissables dans les textes, dans les noms de lieux ou sur le terrain. Et, à l'occasion de l'une des journées de castellologie qui se sont tenues en Saône-et-Loire et dont le présent recueil enregistre les travaux, un des auteurs a tenu à rendre justice à l'un de ces chercheurs, d'ailleurs fort respecté par ses pairs, Marcel Canat de Chizy, lequel avait entrepris ce recensement. De nos jours, le recours à des instruments plus perfectionnés, et notamment à la photographie aérienne qui permet de repérer tant de sites ou de vestiges oubliés, à condition d'en maîtriser toutes les techniques (un excellent exemple en est donné dans les pages qui suivent), ont permis de pousser cet inventaire beaucoup plus avant.

Pour le réaliser, le recours à tous les moyens de la science historique se révèle indispensable. L'enquête toponymique, qui est la plus ancienne à avoir été mise en œuvre, garde toute sa valeur ; mais elle

soulève bien des problèmes : ceux de la dérivation philologique, ceux de l'emploi des termes à des époques différentes. Une "motte" peut très bien avoir été un tertre non fortifié, surtout dans un contexte inondable ; une "salle" peut être l'appellation d'une maison-forte ; une maison bourgeoise est souvent, dans un village, qualifiée de "château". Le recours à la microtoponymie exige donc le contrôle du philologue, mais aussi une analyse de chaque cas et une exploration des archives. La connaissance des techniques de construction et de castramétation révèle des formes sommaires de mise en défense - un simple fossé circulaire ou quadrangulaire, complété par un "plessis", suffisait à faire d'une maison sans autre élément défensif un habitat fortifié. Le plan de la motte fossoyée pose des problèmes ; l'édification du château suppose dès le XI^{ème} siècle l'utilisation d'autres matériaux que le bois ou le pisé. La situation juridique de tels habitats doit aussi être interrogée : dans quelle mesure tel d'entre eux assure-t-il à son possesseur un droit sur les hommes et jusqu'où ce droit s'étend-il ? Une des études qui suivent envisage la rivalité qui peut opposer le château et l'église lorsque les détenteurs de l'un et de l'autre cherchent à "attraire" les maisons des paroissiens, qui sont aussi les retrayants, à l'intérieur de leur "enclos".

L'analyse proprement archéologique peut, elle aussi, apporter ses réponses. Encore celles-ci dépendent-elles de ce qui subsiste des vestiges en place ou bien arasés par ceux qui en ont utilisé les matériaux, de ce qui reste du mobilier, des débris de cuisine, avec parfois un carreau d'arbalète ou une monnaie, ou des traces d'incendie,

avec les événements consignés dans quelque texte. Le mode de construction suggère une datation : ainsi Hubans, en Nivernais, remonterait au XI^{ème} siècle ; Montaigu, en Chalonnais, au XII^{ème} (ici nous serions tenté de le vieillir un peu pour tenir compte de ce que ce château a donné son nom à un évêque d'Auxerre, Hugues de Montaigu, à la fin du XI^{ème} siècle). Artus, en Charolais, et Roussillon-en-Morvan apparaissent comme des constructions du XIII^{ème}. A Cuisery, c'est une "grande maison" bâtie sans doute dans la basse-cour du château qui nous fait connaître un intéressant exemple de demeure résidentielle du XIV^{ème} intégrée à un habitat fortifié.

La moisson qui a été recueillie et dont ce volume nous apporte le recensement est abondante. Elle nous conduit des Basses Marches du Bourbonnais (qui ont aux temps féodaux relevé pour une part du comté de Chalon, lequel débordait sur la rive occidentale de la Loire) au Nivernais et à l'Autunois, où des enquêtes systématiques ont été menées, avec des exemples ponctuels ailleurs. Ainsi se dessine un réseau complexe, compte tenu de la succession de ces habitats fortifiés dans le temps, mais serré, dont les historiens pourront retracer avec plus de sûreté les rapports avec le peuplement et les cadres seigneuriaux et princiers.

Jean RICHARD

Membre de l'Institut

Professeur émérite à l'Université de Bourgogne

Président de la Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts



AVANT - PROPOS



Ce volume rassemble 12 des 32 communications présentées lors des 7 "Journées de Castellologie" qui ont été organisées depuis 1994 par le Centre de Castellologie de Bourgogne¹ et les membres d'un Projet Collectif de Recherche consacré à l'étude des mottes, maisons fortes et châteaux du département de Saône-et-Loire (XI^{ème} – XV^{ème} siècles).

Il ne semble pas superflu d'évoquer ici l'origine de cette publication qui réunit une information utile à une meilleure connaissance du phénomène castral en Bourgogne.

En mars 1993, un groupe de travail s'est constitué et a élaboré un projet ayant pour principal objectif le recensement le plus exhaustif possible des sites fortifiés médiévaux ayant existé dans les limites de l'actuel département de Saône-et-Loire. Rapidement, il fut possible d'harmoniser les procédures d'enregistrement des données archéologiques et historiques. Des responsables d'enquêtes se sont alors vu confier l'étude de secteurs géographiques de tailles diverses, allant d'une simple monographie communale à l'inventaire d'un arrondissement tout entier. Dans le même temps, plusieurs travaux universitaires initiés au sein du Projet Collectif furent engagés et, pour deux d'entre eux, conduits jusqu'à leur terme². Il fut également

possible de confronter les résultats de nos premiers travaux avec des entreprises similaires réalisées dans les départements de l'Allier (par Véronique Lallement et René Laplanche), de la Côte d'Or (par Emmanuel Laborier et Hervé Mouillebouche), et de la Nièvre (par Brigitte Colas et Alain Magdelaine).

En Saône-et-Loire, l'étude des sites fortifiés médiévaux avait déjà fait, depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, l'objet de plusieurs articles, de valeur certes très inégale, et qui furent principalement publiés dans les pages des bulletins et autres revues des Sociétés Savantes de ce département. Parmi les auteurs d'inventaires qui ont véritablement fait œuvre utile, on doit surtout citer Marcel Canat de Chizy (1811 – 1890) qui fut un véritable pionnier en la matière. On lui doit un remarquable travail, publié en 1878, qui portait sur l'ensemble de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône³.

Cependant, il restait encore beaucoup à faire pour les membres du Projet Collectif de Recherche afin de compléter, approfondir et parfois, reconnaissons-le, corriger ces premiers recensements, en réalisant un corpus documentaire qui soit établi selon des normes scientifiques devenues, depuis les années 80, d'un emploi désormais classique dans ce type de

¹ Centre de recherche, dont l'intitulé initial était : ARHMFORT (Association de Recherche sur l'Habitat Médiéval Fortifié).

² Mémoire de Diplôme de l'E.H.E.S.S. de Gilles Auloy, *L'Habitat médiéval fortifié en Chalonnais*, Lyon, 1995, 484 p. (J.M. Pesez dir.) et Mémoire de Maîtrise de Nathanaël

Nimmegeers, *L'Habitat fortifié en Mâconnais du X^{ème} au XV^{ème} siècle*, Université de Bourgogne, 1996, 364 p., 17 cartes (A. Saint-Denis dir.).

³ Marcel Canat de Chizy, Motte féodale dans l'ancien bailliage de Chalon-sur-Saône, *Congrès Scientifique de France*, 42^{ème} session tenue à Autun en 1876, T. II, Autun, 1878, p. 499 – 524.

recherche. Pour ce faire, il a fallu procéder de façon exhaustive à des dépouillages archivistiques et bibliographiques, mais il a été aussi nécessaire d'étudier systématiquement les matrices et les plans cadastraux anciens, de réaliser des prospections tant au sol qu'aériennes, d'effectuer des relevés photographiques et topographiques et d'entreprendre des enquêtes orales auprès des propriétaires.

Cette tâche longue et complexe n'aura pas été vaine puisqu'environ un millier de sites ont d'ores et déjà été documentés. Ces acquis ne nous font cependant pas ignorer que des efforts seront encore nécessaires pour passer du stade analytique de l'inventaire à une véritable synthèse qui, elle seule, permettra de donner une signification historique à toute cette matière patiemment et méthodiquement accumulée.

En attendant qu'un tel travail soit enfin réalisé, ce dont nous ne doutons pas, il nous reste la tâche agréable de remercier chaleureusement tous les participants qui ont bien voulu accepter de communiquer oralement les résultats de leurs travaux lors des sept dernières "*Journées de castellologie*" et, plus encore, ceux qui se sont pliés à nos exigences éditoriales et qui nous ont fait parvenir les textes insérés dans le présent volume.

L'organisation de notre rencontre 1997 a pu bénéficier du concours financier de la D.R.A.C. de Bourgogne. Que M. Pascal Duhamel, qui était alors Conservateur Régional de l'Archéologie, veuille bien trouver ici l'expression de notre gratitude.

M. le Doyen Jean Richard, Professeur émérite à l'Université de Bourgogne et Membre de l'Institut, après nous avoir fait l'honneur de présider notre 4^{ème} rencontre, a bien voulu rédiger la préface de ces actes. Nous lui en sommes profondément reconnaissant.

Mmes Patricia Brugere et Claudine Paczynski se sont chargées de la saisie informatique et de la mise en pages des textes. Nous les en remercions bien vivement.

Enfin, nous ne saurions omettre de citer ici notre ami Gilles Auloy qui s'est toujours chargé, avec enthousiasme et compétence, de l'organisation matérielle de chacune de nos réunions.

Michel MAERTEN

Coordonnateur du P.C.R.



L'HABITAT MÉDIÉVAL FORTIFIÉ EN CHALONNAIS

(SAÔNE-ET-LOIRE)

Essai de synthèse

*Gilles Auloy**



1/ OBJECTIFS

L'étude que nous présentons dans cet article est consacrée à l'habitat seigneurial en Chalonnaise durant la période médiévale. Aussi, nous nous attacherons à suivre son évolution du X^{ème} au XVI^{ème} siècle. Nous observerons son implantation, d'une part, en rapport avec le paysage géographique et, d'autre part, au sein du groupement social, en particulier sa corrélation ou son indépendance face aux villes et villages du Chalonnaise.

Nous évoquerons la morphologie, mais aussi l'aspect défensif de ces fortifications.

Enfin, et bien qu'il n'en soit pas question explicitement, nous ferons allusion à l'histoire de cette région, à travers les possesseurs de ces châteaux et maisons fortes, qu'ils les tiennent en franc alleu ou bien en fief d'un seigneur suzerain.

Quel secteur avons-nous retenu pour nos investigations ? Cette question élémentaire nous a, cependant, quelque peu déconcerté. En effet, devions-nous raisonner en historien puriste et, par conséquent, parler en termes de bailliage, ou bien en géographe avisé, associant le Chalonnaise du Sud au Chalonnaise bressan ?

Ces deux occurrences demeuraient indubitablement compatibles avec notre étude, mais elles requéraient une somme de travail dépassant l'objectif que nous nous étions fixé originellement. Aussi avons-nous opté pour une superficie plus restreinte

correspondant aux actuels cantons de Chalon-sur-Saône, Givry, Buxy, Chagny et Sennecey-le-Grand, occultant sciemment le secteur bressan, le canton de Mont-Saint-Vincent, plus dirigé vers le Charolais et, enfin, le Verdunois pour lequel une recherche analogue a déjà été publiée¹.

Il convient, d'ores et déjà, d'aborder le cheminement qui nous a guidé jusqu'à l'élaboration, puis la concrétisation de cet ouvrage. Nous avons débuté, en 1991, sous la houlette de Monsieur Jean-Marie PESEZ, Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, à qui je rends hommage aujourd'hui, un mémoire pour l'obtention du diplôme de l'école qui nous a été décerné quatre années plus tard². Le sujet en était "L'habitat médiéval fortifié en Chalonnaise (Saône-et-Loire)". A partir d'un corpus des mottes féodales dans le bailliage de Chalon-sur-Saône, constitué au siècle dernier par Monsieur Marcel CANAT-DE-CHIZY³, nous avons actualisé cet inventaire,

* Diplômé de l'E.H.E.S.S., Trésorier d'ARHMFORT.

¹ Jean-Paul DICONNE - Gilles AULAY - Habitat médiéval fortifié en Verdunois - Groupe d'Etudes Historiques de VERDUN-sur-le-DOUBS. 1997 - 168 pages.

² AULAY Gilles - L'habitat médiéval fortifié en Chalonnaise (Saône-et-Loire) - Mémoire pour l'obtention du diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales - LYON - sous la dir. de Jean-Marie PESEZ - 1995 - 2 tomes plus annexes.

³ CANAT-DE-CHIZY Marcel : Mottes féodales dans l'ancien bailliage de CHALON-sur-SAÔNE - in Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de CHALON-sur-SAÔNE -

en y introduisant des informations nouvelles, à la lumière des réflexions nationales historiques et archéologiques engagées sur ce thème depuis déjà plusieurs années.

L'enregistrement des renseignements collectés s'est inspiré très largement de la stratégie appliquée originellement par M. Michel BUR, Professeur émérite d'histoire médiévale à l'université de NANCY, lors de ses travaux en Champagne-Ardenne⁴. Cet éminent médiéviste, spécialiste du château, avait conçu une fiche type d'inventaire. Nous l'avons légèrement modifiée, tout en conservant les rubriques indispensables. Après les incontournables informations d'ordre administratif (commune, arrondissement, canton) et de localisation, (carte I.G.N. et plan cadastral), la clef de voûte de la fiche est bâtie sur la description et l'historique du site. Nous y avons adjoint quelques rubriques complémentaires, notamment à propos de l'église paroissiale et de la toponymie. Le recensement des habitats seigneuriaux, dans l'espace envisagé, arrivant à son terme, il ne paraissait pas superfétatoire de vouloir le publier.

2/ METHODOLOGIE

Choisir la méthodologie et l'adapter à l'étude en question, en l'occurrence prétendre à un inventaire exhaustif de l'habitat seigneurial médiéval, méritait que nous nous y attardions. C'est ainsi que plusieurs disciplines s'immisçaient dans cette enquête. L'exemple nous était donné par une étude similaire, à propos des mottes et maisons fortes en Ostrevant médiéval, publiée à Douai (Nord), sous la direction de M. Pierre DEMOLON⁵. Le plan nous était, en quelque

congrès scientifique de FRANCE - 42 sessions - AUTUN -1878.

⁴ BUR Michel : Inventaire des sites archéologiques non monumentaux de Champagne - Vestiges d'habitat seigneurial fortifié du Bas-pays Argonnais - A.R.E.R.S. - n° 1 - 1972 - REIMS.

⁵ DEMOLON P. - LOUIS E. - ROPITAL J.F. : Mottes et maisons fortes en Ostrevant

sorte, communiqué (le cadastre, les cartes et plans, la bibliographie, les prospections, les archives, les relevés topographiques, les photographies, les relevés géologiques, les ramassages de surface et l'enquête orale). Nous disposons d'une diversité de sources qui, par leur synergie, se sont ouvertes sur un panorama suffisamment pertinent pour brosser un tableau de l'habitat noble médiéval, sans doute proche de la réalité.

Aujourd'hui, nous pouvons confirmer la prééminence de cette méthode. Cependant, nous avons dû, pour des raisons matérielles, faire abstraction provisoirement de quelques disciplines, telles que les relevés topographiques, qui, nous l'espérons, seront accomplis rapidement. Nous allons donc successivement décrire chaque article de ce synopsis.

a/ La cartographie

C'est le premier fondement sur lequel toute étude à caractère énumératif se doit de se référer. Nous avons privilégié la carte I.G.N. au 1/25 000^{ème}, parce qu'elle paraissait plus appropriée à notre activité. Elle a permis une localisation rigoureuse des sites repérés, grâce au lexique toponymique diversifié de l'habitat médiéval fortifié (château, châtel, mottes et autres dérivés). Parfois, cette carte symbolise encore parfaitement la motte, alors qu'elle a, depuis, été détruite. C'est le cas, en particulier, de celle dite de "Vaissey", commune de Châtenoy-le-Royal.

b/ Les plans cadastraux

Si les relevés cadastraux récents peuvent fournir quelques indications avantageuses, les documents les plus riches d'enseignements restent, à cet égard, les plans cadastraux dits "Napoléoniens", c'est-à-dire levés au XIX^{ème} siècle, à partir du premier empire. Réalisés avec minutie, ces dessins illustrent avec précision la réalité de cette époque. C'est par leur consultation

médiéval - Archeologia Duacensis - n°1 - Société archéologique de DOUAI - DOUAI - 1988 - 156 pages.

systématique que nous avons observé la disparition d'un grand nombre de sites après la création de ces plans. Ce constat n'est d'ailleurs pas spécifique à notre région. Pierre DEMOLON écrit "que le développement du machinisme agricole est l'une des sources de destruction les plus récentes, mais non des moindres. Sensibles dès la fin du XIX^{ème} siècle, les destructions s'intensifient à partir des années 1960, et se traduisent essentiellement par des nivelllements et surtout par le comblement des fossés qui a plus ou moins affecté presque tous les sites recensés"⁶.

La structuration de certaines parcelles de terrain recèle incontestablement l'existence de sites castraux antérieurs. En l'occurrence, nous avons démontré, à CHAMILLY, que la motte primitive avait été érigée à l'emplacement de l'église actuelle et non sur le plateau dominant le village, comme certains érudits l'affirmaient.

De temps à autre, la couleur rehausse, s'il en était besoin, la qualité de l'ouvrage, véritable témoignage iconographique.

c/ La toponymie

Le Larousse la définit comme une science qui étudie les noms de lieux. Par essence, elle apporte d'abondants renseignements indispensables. La toponymie castrale reste fertile et plusieurs vocables désignent le château et ses dérivés. Nous citerons "château, châtel, châtelet, la saule, la salle, tour, les fossés, la garde" pour les plus emblématiques. D'autres ont une acception plus ambiguë dont l'interprétation peut prêter à équivoque, (citadelle, rempart, tertre, theurot...). A ce propos, Hervé MOUILLEBOUCHE a pu écrire : "parmi ces toponymes, on retiendra particulièrement les *châteaux, fossés, effossés, tour et autre ressinge*, qui indiquent presque à coup sûr la proximité de vestiges castraux. Les *mottes* en revanche sont des noms de lieux aussi nombreux que trompeurs tout d'abord, parce que dès le

XIII^{ème} siècle la *motte* désigne très vaguement un terrain fossoyé : ce peut-être une motte castrale, une motte de moulin, la plate-forme d'une maison forte, l'emplacement d'un château détruit, une maison seigneuriale dont les fossés sont la principale défense, ou un meix fossoyé pour une autre raison ; ensuite, parce que jusqu'au XIX^{ème} siècle, les paysans de la plaine ont affecté ce nom de *motte* à n'importe quelle parcelle cultivable, peut-être plus particulièrement à celles que limitait un fossé de drainage. En tout cas, autour de DIJON, ce toponyme n'est jamais en relation avec les vestiges apparents de ce que les archéologues appellent une *motte castrale*"⁷.

Nos travaux en Chalonnais corroborent les commentaires concernant le Dijonnais. A plusieurs reprises, nous avons noté que le toponyme *la motte* ne correspondait à aucune réalité castrale⁸. Nos investigations conjointes aux archives et sur le terrain n'ont décelé aucune seigneurie en ces lieux, ni même l'existence de vestiges. A l'appui de ces propos, nous pouvons encore citer René LAPLANCHE, dont l'ouvrage sur les sites fossoyés médiévaux de l'est du Bourbonnais évoque cette problématique de la toponymie. "Une lecture appliquée, certes fastidieuse des matrices cadastrales (principalement des états de section), nous permit le repérage d'un nombre conséquent de sites non mentionnés sur les plans, et dont la localisation n'était pas connue. Cette étude microtoponymique ne conduit pas nécessairement à des découvertes irréfutables. Des vérifications, par prospection au sol, par voie aérienne et dans la bibliographie permettent de confirmer

⁷ MOUILLEBOUCHE Hervé : La maison forte et ses avatars dans les environs de DIJON. (extrait des Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte d'Or - tome XXXVI - 1996 - pages 254-255.

⁸ CHARRECEY (la motte) canton CHAGNY - REMIGNY (la motte) canton CHAGNY - SAINT-GILLES (la motte) canton CHAGNY - SASSANGY (en la motte) canton BUXY, et bien d'autres...

⁶ DEMOLON P. : Ibidem - page 17.

l'existence réelle d'un site. Car la dénomination "motte" ou d'un toponyme caractéristique ne fait pas toujours référence à un fief, nombre d'indications "motte" le long du cours de la rivière Besbre ou de la Loire correspondent à des tertres de terre laissés par les crues. Peut-être certains de ces tertres étaient-ils destinés à un refuge pour les animaux en cas d'inondations ? Mais nous ne pouvons étayer cette supposition. D'autres fois ce sont des méandres recoupés de l'ancien cours de la rivière qui forment de véritables "boucles" qui portent le toponyme de "motte"⁹". Cette dernière assertion se vérifie également sur notre région, en particulier, pour la Grosne, rivière qui serpente paisiblement en décrivant de nombreux méandres. M. René LAPLANCHE, lorsqu'il écrit "ou d'un toponyme caractéristique", semble élargir cette toponymie conjecturale à d'autres substantifs que la motte, parfois aussi aléatoires. En ce qui nous concerne, nous avons constaté à Jambles et à Santilly que deux expressions, respectivement, "en la garde" et "château gaillard", ne s'appliquaient à aucun site castral. Nathanaël NIMMEGEERS, dans son mémoire de maîtrise portant sur l'habitat fortifié en Mâconnais du X^{ème} au XV^{ème} siècle, a relevé "92 toponymes sensibles susceptibles d'indiquer la présence d'un habitat fortifié médiéval". Cet auteur les décompose en deux groupes "les toponymes simples *le château, château de, la motte, la tour, château-gaillard, château suivi d'un adjectif ou d'un substantif* et les toponymes à caractère métonymique tels que *le colombier, l'essart et la roche ou le molard*. Tous ne sont pas significatifs et les indices les plus simples s'avèrent aussi les plus révélateurs. Ainsi, *le château* indique presque systématiquement un site médiéval tandis que les cortèges de *château de* ne

⁹ LAPLANCHE René - Sites fossoyés médiévaux - est du Bourbonnais - Mémoire présenté en vue du diplôme de l'E.H.E.S.S. - directeur d'études : Jean-Marie PESEZ - 1995 - p. 5 (à paraître).

*renvoient le plus souvent qu'à des manoirs bâties après le XVIII^{ème} siècle. Dans l'ensemble, la toponymie ne constitue pas un instrument de recherche privilégié vu le peu de cas convaincants rencontrés. Les termes significatifs ne concernent en effet qu'à peine un tiers des occurrences*¹⁰.

Pour argumenter à nouveau sur la fragilité du toponyme "motte" et son apparence spacieuse, nous citerons les propos de Stéphane HINGUANT, auteur d'un livre sur les mottes médiévales des Côtes-d'Armor, région de Bretagne qui n'offre aucune analogie avec notre département, mais dont les conclusions renforcent, s'il en était besoin, notre conviction. "Il faut également être prudent avec le toponyme de "motte" car l'on sait qu'en Bretagne le terme servait aussi à désigner un type de tenure particulier qui marquait la dépendance des paysans (les "mottiers") vis-à-vis des seigneurs. Le nom a pu perdurer dans la toponymie même si ce mode de concession caractérisait essentiellement l'ouest de la péninsule (Léon et Cornouaille)"¹¹.

Au paragraphe précédent, nous avions noté l'influence des plans cadastraux napoléoniens pour leur caractère déterminant dans la localisation des sites castraux. Or, les matrices cadastrales qui accompagnent ces relevés foisonnent en toponymes symptomatiques de l'habitat seigneurial. Michel COLARDELLE et Chantal MAZARD font remarquer l'aide qu'a fournie, pour le repérage des mottes en Dauphiné et en Savoie, la toponymie : "les termes *poype, chatelard, châteauvieux, chatillon* indiquent presque toujours la

¹⁰ NIMMEGEERS Nathanaël - L'habitat fortifié en Mâconnais du Xème au XVème siècle - Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Alain SAINT-DENIS - Université de Bourgogne DIJON - 1996 - 2 tomes plus annexes, p. 16.

¹¹ HINGUANT Stéphan : Les mottes médiévales des Côtes d'Armor - in Patrimoine Archéologique de Bretagne - Imprimé au service imprimerie de l'université de RENNES I - 88 pages - 1994 - p. 5.

présence d'une fortification de terre"¹² . Nous avons, nous-même, scrupuleusement dépouillé chacun des registres de toutes les communes du secteur étudié, mais il est vrai que cette démarche fastidieuse, est restée quelque peu décevante, eu égard au labeur fourni. En conclusion, si la toponymie demeure une condition sine qua non pour la conception d'un catalogue exhaustif sur l'habitat médiéval fortifié, elle doit, cependant, être entérinée par d'autres sources. Les déductions émanant des autres chercheurs trouvent toutes leurs significations dans celles que nous avons nous aussi émises.

d/ L'iconographie

Elle se résume essentiellement à trois données, à savoir la carte de Cassini, établie à la fin du XVIII^{ème} siècle, les plans tibériades et plans terriers, dressés au XVIII^{ème} siècle, et les cartes postales du début du siècle. Ces premières photographies nous éclairent, notamment, sur la conservation de ces châteaux, au début du siècle, et, conséquemment, sur leurs avatars à l'aube du troisième millénaire. En Chalonnais, nous avons constaté, avec satisfaction, que la plupart de ces nobles demeures avaient embellie grâce à de salvatrices restaurations. Les plans terriers qui sont, en réalité, les plans d'un domaine seigneurial, à l'instar des relevés cadastraux napoléoniens, alimentent nos connaissances, par une figuration indéfectible des sites castraux. Leur rareté n'en est que plus fâcheuse¹³ . Enfin, la carte de Cassini ne

nous a pas permis la découverte de sites inédits. En revanche, elle confirme nos recherches préliminaires, avec, toutefois, une connotation, sans doute discutable, dans l'utilisation d'une sorte de classification plutôt symbolique en châteaux et maisons nobles.

e/ Les documents archivistiques

Globalement, ils se divisent en deux groupes : d'une part, la documentation originelle qui nécessite une expérience fondamentale en paléographie et, d'autre part, les monographies et bibliographies en rapport avec le sujet abordé. En ce qui concerne les sources écrites initiales, leur dépouillement se révélant ingrat et laborieux pour le néophyte, Pierre DEMOLON conseille "*de se contenter des inventaires*". En effet, il explique que "*sans formation paléographique sérieuse préalable, il vaut mieux éviter de perdre son temps à consulter des documents antérieurs au XVIII^{ème} siècle... le dépouillement des inventaires étant de toute manière le préalable indispensable à toute recherche approfondie*"¹⁴ . Effectivement, les archives sont classées et répertoriées sous la forme d'inventaires numériques et analytiques. Elles sont contingentées en séries utilisant les lettres de l'alphabet. Mr DEMOLON ajoute que "*ces inventaires indiquent sommairement, dans chaque sous-série, le contenu de chaque liasse et les dates extrêmes des documents conservés*"¹⁵ . Le service départemental des archives de Saône-et-Loire, à Mâcon, détient un fonds substantiel. Toutefois, certaines communes et quelques particuliers possèdent des archives personnelles. Elles ne sont pas toujours accessibles et cèlent des informations parfois primordiales pour la compréhension de nos recherches. Nous verrons postérieurement que l'enquête orale

¹² COLARDELLE Michel - MAZARD Chantal : **Premiers résultats des recherches sur les mottes médiévales en Dauphiné et en Savoie** - in Archéologie médiévale tome IX - 1979 - Publication CNRS et centre de recherches archéologiques médiévales - CAEN - pages 66-67.

¹³ Nous citerons les plans tibériades de Saint-Loup-de-Varennes (canton de Chalon-sur-Saône) - Varennes-le-Grand Aizey (canton de Sennecey-le-Grand) - Varennes-le-Grand Casaque (canton de Sennecey-le-Grand) - Virey-

le-Grand (canton de Chalon-sur-Saône) - Saint-Martin-du-Tartre Maizeray (canton de Buxy).

¹⁴ DEMOLON P. - Op. Cit. p. 24.

¹⁵ DEMOLON P. - Op. Cit. p. 24.

a permis de pallier, dans certains cas, cette carence.

Dans le cadre de notre étude, nous avons consulté surtout les séries B, E, G et H.

Série B : Archives civiles (édits, lettres patentes, arrêts des parlements de PARIS et de Bourgogne relatifs à l'administration de la justice et aux différents corps judiciaires...).

Série E : Archives civiles antérieures à 1790 (féodalité, communes, bourgeoisie et familles, titres féodaux, titres de famille, notaires et tabellions, communes et municipalités, corporations d'arts et métiers...).

Série G : Archives ecclésiastiques antérieures à 1790 (clergé séculier, Évêchés, chapitres épiscopaux, officialités, séminaires, églises collégiales, églises paroissiales,...).

Série H : Archives ecclésiastiques antérieures à 1790.

Comme le souligne Pierre DEMOLON, dans son ouvrage sur les mottes et maisons fortes en Artois médiéval *"les meilleures informations quantitativement et qualitativement proviennent des aveux et dénombremens de fiefs. Ils consistent en un mémoire, description exacte de la consistance de toutes les parties, droits, prérogatives, appartenances et dépendances du fief"*¹⁶.

Ces allégations se révèlent congrues à notre propre enquête. Si la lexicologie désignant le château l'emporte largement, associée au statut des détenteurs, en revanche, nous regrettons que les mentions de constructions, restaurations, réparations et autres démolitions soient sporadiques. Cependant, la manne de l'historien et de l'archéologue médiéviste bourguignon se rencontre aux archives départementales de Côte-d'Or à Dijon, sous la forme du recueil

¹⁶ DEMOLON P. (sous la dir.) - Mottes et maisons fortes en Artois médiéval - Archéologia Duacensis n° 4 - Société archéologique de DOUAI - DOUAI - 1988 - 156 Pages. (p. 17).

de Peincedé¹⁷. Ce savant émérite, conseiller du roi, garde-honoraire des livres, titres et papiers de la chambre des comptes du Duché de Bourgogne, et des pays de Bresse, Bugey, Gex et Dombes, à la fin du XVIII^{ème} et au début du XIX^{ème} siècles, a retroussé, en trente volumes de 800 pages en moyenne chacun, dans une écriture parfaitement lisible, une compilation de la documentation conservée, aujourd'hui, dans ce service. Comme nous l'énonçons dans notre mémoire de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, il s'agit fréquemment d'une analyse des actes originels, mais, parfois, l'auteur a reproduit in extenso la charte initiale¹⁸. La majorité des fiefs inventoriés est issue de ce document. Nous avons aussi compilé de nombreuses monographies locales et régionales. Plusieurs d'entre elles livrent une quantité d'indices et de précisions salutaires à notre exploration du sujet. D'ailleurs, nous faisons souvent référence aux mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, à COURTÉPÉE, à l'annuaire MONNIER, mais aussi à Françoise VIGNIER qui, dans son guide des châteaux de Saône-et-Loire, décrit un grand nombre de châteaux¹⁹. Parfois, certains auteurs ont malheureusement omis d'indiquer les références des documents authentiques justifiant leurs argumentations, mais, globalement, nous avons bénéficié d'une littérature diffuse, et satisfaisante sur le Chalonnais, ce qui a facilité notre travail d'inventaire. En particulier, pour le canton de Buxy, le regretté André BAILLY avait

¹⁷ PEINCEDÉ - Recueil - Conseiller du roi, garde honoraire des livres, titres et papiers de la chambre des comptes du Duché de Bourgogne et des pays de Bresse, Bugey, Gex et Dombes - 30 tomes - Archives départementales de Côte-d'Or - DIJON.

¹⁸ AULOY Gilles - Mémoire de l'EHESS - LYON - Op. Cit.

¹⁹ VIGNIER Françoise - Le guide des châteaux de France (Saône-et-Loire) (sous la dir.) - 198 châteaux, leur histoire, leurs propriétaires, leur architecture, leurs trésors - Imprimerie Carlo Descamps - CONDE-sur-l'ESCAUT - Collection Hermé - 1985 - 190 pages.

prospecté dans les confins les plus reculés de plusieurs communes. Enfin, Léopold NIEPCE, en précurseur, a étudié avec diligence, au XIX^{ème} siècle, l'intégralité du canton de Sennecey-le-Grand. Son œuvre, reprise par la suite par Marguerite REBOUILLAT a considérablement favorisé notre action. Il serait soporifique d'énumérer ici tous les écrivains auxquels nous avons eu recours.

f/Enquête de terrain

Nous pouvons distinguer deux phases. L'une intéresse exclusivement la description des vestiges subsistants. La seconde se cristallise autour de la prospection, qu'elle soit au sol ou aérienne. La première étape exige un déplacement in situ afin de décrire une image idoine du site. Il est bien évident que pour éviter de plagier les descriptions déjà existantes, nous les avons tout simplement recopiées, en mentionnant expressément le nom de leurs auteurs. En revanche, lorsque nous ne disposions d'aucun portrait de l'édifice, nous étions assujettis à en reproduire une image aussi fidèle que possible. Hormis au château de Saint-Martin-sous-Montaigu, restauré par Patrick DAUNAS, et dont je salue ici la compétence mais aussi l'opiniâtreté avec laquelle il étudie ce monument ducal, aucun habitat fortifié n'a fait l'objet de relevés architecturaux récents, ou de "calfinage", en Chalonnais. Nous espérons que cet argument recevra un écho favorable auprès du service des Monuments Historiques, au moins pour les ruines les plus menacées avant qu'elles ne disparaissent inexorablement sans laisser la moindre trace, ce qui serait vraiment navrant. En réalité, nous avons circonscrit les descriptions à l'agencement des bâtiments, leur composition, les éléments fortifiés qu'ils peuvent exhiber et les matériaux avec lesquels ils ont été érigés. Un travail liminaire, mais apodictique.

Nous l'avons vu, la seconde facette de l'enquête de terrain concerne la prospection. Au sol, elle permet, lorsque les champs sont

labourés, mais avant leur emblavage, une collecte de mobiliers autorisant ainsi le repérage d'un site qui a été gommé du paysage. De cette manière, sur la commune de Sevrey, à Hirley, nous avons délimité un petit secteur où nous pensons pouvoir attester l'existence de la motte castrale primitive. Cette hypothèse est étayée par le plan cadastral napoléonien qui immortalise cet ouvrage de terre fortifié. Tous les archéologues s'accordent pour intensifier les prospections aériennes malgré leur coût habituellement onéreux. En revanche, en Chalonnais, cette pratique s'est révélée inefficace, peut-être parce qu'elle n'a pas été systématisée comme les autres disciplines ? En outre, de nombreux sites ont été préservés, évidemment pas toujours dans leur forme première, mais force est de constater, avec plaisir, que les édifices sont bien présents. Ceci pourrait être une explication plausible à l'indigence de la prospection aérienne, dans notre secteur. Quoi qu'il en soit, elle permet une vision globale des châteaux, dans leur environnement. Dans plusieurs régions de FRANCE, la prospection aérienne a démontré ses réelles possibilités. En particulier, dans le département des Deux-Sèvres. A cet effet, Louis Marie CHAMPEME écrit que "*la vision globale permet de découvrir les sites dans leur totalité, intégrés à leur environnement, et d'appréhender leurs éventuelles interactions ou leur influence sur le paysage... La vision globale permet de saisir d'un seul coup d'œil des sites complexes difficiles à décrire, de mettre en valeur leurs particularités stratégiques et le choix de leur emplacement... La vision globale par photographie aérienne permet encore d'évaluer la qualité défensive des sites*"²⁰.

²⁰ CHAMPEME Louis-Marie - Sites médiévaux et photographies aériennes dans le département des Deux-Sèvres - premières conclusions - in Aquitania 1990 supplément - actes du premier colloque Aquitania - Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénées - Editions de la fédération Aquitania - p. 163-171.

Nous pouvons encore citer Alain OLLIVIER pour le nord-ouest du département de la Vienne. "Les survols ont permis de photographier bon nombre de châteaux que nous avons pu cartographier et localiser facilement d'après les inventaires existants et les cartes de l'I.G.N. au 1/25000^{ème}. Certains sont en ruines, d'autres en bon état ; bien que connus, ces châteaux vus du ciel présentent un aspect inédit insoupçonné"²¹. Enfin, nous mentionnerons Christian RICHARD pour le sud du département de la Vienne. "Les prises de vues, avec photographies obliques, mettent en évidence les reliefs, au contraire des photos verticales qui les écrasent, et sont donc des auxiliaires précieux pour les historiens médiévistes"²²

g/Enquête orale

Nous nous sommes astreints, quasiment à chaque déplacement sur un site, à entrer en contact avec les propriétaires. Cette approche nous a permis de les sensibiliser sur leur devoir de protection de leur patrimoine. Parfois nous avons contacté les élus locaux qui, eux-mêmes, nous ont aiguillés vers certains autochtones, fervents historiens. Par leur entremise, nous avons glané des renseignements qui venaient compléter efficacement ceux acquis initialement. D'autres fois, c'est grâce à leur intervention que nous avons précisément localisé un site. C'est pourquoi nous profitons de ces lignes pour remercier à nouveau toutes ces personnes qui, par leur obligeance et leur gentillesse, ont consacré une partie de leur temps à nous divulguer leur savoir. Un autre aspect, non négligeable, de cette démarche, que nous avions évoqué implicitement, a été l'accès à des archives privées. Certes, elles ne sont pas légion, mais

²¹ OLLIVIER Alain : Sites médiévaux et photographie aérienne dans le nord-ouest du département de la Vienne - in Aquitania - Op. Cit. p.173-176.

²² RICHARD Christian : Sites médiévaux et photographie aérienne dans le sud du département de la Vienne - premiers résultats - in Aquitania - Op. Cit. p. 177-182.

nous avons aujourd'hui la certitude de leur existence et surtout l'autorisation de les retranscrire, le cas échéant. Par ailleurs, nous avons déjà proposé, en accord avec les propriétaires et le service régional de l'archéologie à Dijon, l'inscription de quelques ouvrages de terre fortifiés à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Dans un avenir proche, nous souhaitons élargir cette initiative à toutes les mottes castrales du département, offrant un intérêt archéologique, historique, culturel ou tout simplement touristique, une manière de préserver cet héritage médiéval, trop souvent menacé de disparaître.

h/Conclusion du chapitre

Cette évocation des sources de travail restait capitale, et ce, afin d'initier le lecteur aux difficultés rencontrées pour ce type de recherches. Or nous avons constaté que ces inventaires se multipliaient dans toutes les régions de FRANCE. En Bourgogne, hormis la Saône-et-Loire où un projet collectif de recherches a été spécialement conçu, nous pouvons citer le cas de la Côte-d'Or²³ et celui de la Nièvre, en partie²⁴. En Bretagne, les mottes castrales ont été répertoriées intégralement dans les départements des Côtes-d'Armor et de l'Ille-et-Vilaine²⁵. Dans le Nord de la France, deux ouvrages recensent les mottes et maisons fortes en Ostrevant et en Artois

²³ MOUILLEBOUCHE Hervé : L'habitat fortifié dans les environs de DIJON du Xème au XVème siècles - Mémoire de Maîtrise - NANCY - 1987 - L'auteur a récemment et brillamment soutenu sa thèse sur le même sujet, mais sur l'intégralité du département de la Côte-d'Or.

²⁴ COLAS Brigitte : L'habitat médiéval fortifié dans la haute vallée du Beuvron - Mémoire de Maîtrise - NANCY - 1987 - L'auteur a soutenu brillamment sa thèse de doctorat en 1994 sur le même sujet sur quasiment l'intégralité du département de la Nièvre.

²⁵ Pour les Côtes-d'Armor : HINGUANT Stéphan - Op. Cit. - Pour l'Ille-et-Vilaine : BRAND'HONNEUR Michel : Les mottes médiévales d'Ille-et-Vilaine - Patrimoine archéologique de Bretagne - 1990 - 98 pages.

médiéval²⁶. En Rhône-Alpes, un projet collectif de recherches porte sur le château médiéval depuis plusieurs années. Coordonné par M. Jean-Michel POISSON, Maître de conférences à l'E.H.E.S.S. à LYON, ce programme a suscité la réalisation de nombreux mémoires universitaires et la publication de deux ouvrages importants^{27 28 29}. Dans le sud-ouest de la FRANCE, la recherche en castellologie médiévale s'est approfondie. Un colloque sur les sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénées a été organisé en 1987 ; les actes en ont été publiés en 1990³⁰. En Lorraine centrale, Gérard GIULIATO, Maître de conférences à l'université de NANCY, a orienté son étude sur les châteaux et les maisons fortes. Il dénombre, dans le périmètre fixé, 13 châteaux et 55 maisons fortes³¹. Michel BUR, Professeur émérite d'histoire médiévale à l'université de NANCY, a, lui aussi, étudié 30 sites dans la région du Bas Pays Argonnais³². Précédemment, nous avions fait allusion au travail de René LAPLANCHE en Bourbonnais où 82 fortifications ont été

découvertes³³. Actuellement, et ce, depuis quelques années, un vaste projet d'études sur le château médiéval a été institué sur le quart nord-est de la France, en particulier, en Franche-Comté et en Alsace, par M. Jean-Jacques SCHWIEN, ingénieur au service régional de l'archéologie à BESANCON. Un colloque, en 1986, à PONT-à-MOUSSON, a réuni tous les spécialistes du château médiéval afin de débattre sur la maison forte au Moyen-Âge, sujet alambiqué, surtout dans sa terminologie³⁴. Simultanément des fouilles archéologiques ont été entreprises sur des sites très diversifiés, châteaux, mottes et maisons fortes, et ce, dans le but de corroborer les données textuelles³⁵.

Ainsi, sur la quasi totalité du territoire national, les historiens, les archéologues, les architectes des monuments historiques, globalement tous les médiévistes, ont pressenti l'impérieuse nécessité d'inventorier, puis d'étudier tous les aspects de la fortification médiévale. Très rapidement un programme commun a été élaboré, à l'échelle de la France, afin que les chercheurs épousent une méthodologie similaire facilitant les échanges d'idées. Il est aujourd'hui connu sous le nom de programme H17. Notre dessein s'inscrit parfaitement dans ce projet.

Avant de clore ce chapitre, nous déplorons que peu d'ouvrages fortifiés en terre, voire de châteaux de pierre aient fait l'objet de sondages archéologiques en Chalonnais. A notre connaissance, les seules opérations, récentes et sérieuses, concernent le château de Germolles à Mellecey, le

²⁶ DEMOLON P. (sous la dir.) - Op. Cit.

²⁷ JOSEPHSSON Anna : Sites fossoyés médiévaux du Roannais - Inventaire archéologique - Mémoire de Maîtrise - EHESS - LYON.

²⁸ POISSON Jean-Michel (sous la dir.) : Le château médiéval forteresse habitée - Documents d'Archéologie Française - n° 32 - Editions de la maison des Sciences de l'Homme - PARIS - 1992 - 174 pages -

²⁹ Collectif : Châteaux médiévaux en Rhône-Alpes - Cahiers René de Lucinge - numéro spécial 6 - ouvrage publié avec le concours du Conseil Régional de Rhône-Alpes - LYON - 1990 - 144 pages.

³⁰ Aquitania Supplément 4 - Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen-Âge entre Loire et Pyrénées - Actes du premier colloque Aquitania - 1990 - 207 pages. (Op. Cit.)

³¹ GIULIATO Gérard : Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale - Documents d'Archéologie Française - 1992

³² BUR Michel : Vestiges d'habitat seigneurial fortifié du Bas Pays Argonnais. (Op. Cit.).

³³ LAPLANCHE René : Op. Cit.

³⁴ BUR Michel : (sous la dir.) - La Maison Forte au Moyen-Âge - Editions du C.N.R.S. - PARIS - 1986 - 345 pages.

³⁵ En particulier : LOUIS E. : Recherches sur le château à motte de HORDAIN (NORD) - Archæologia Duacensis n° 2 - Société archéologique de DOUAI - DOUAI - 1989 - 98 pages. Actuellement la liste s'est considérablement allongée, mais beaucoup de sites menacés demanderaient encore à être fouillés.

château de Saint-Martin-sous-Montaigu³⁶, le château de Saint-Loup à Boyer³⁷ et la motte dite du Cormatain à La Charmée³⁸. Gageons que d'autres fouilles viendront étoffer les renseignements récoltés jusqu'à présent sur ce sujet.

3/ SYNTHESE DE LA RECHERCHE

a) Généralités

La région que nous nous sommes proposé d'étudier est, globalement, comprise entre les rivières de la Saône et de la Dheune, respectivement situées à l'ouest et à l'est. Ce secteur est également délimité, au nord, par la plaine verdunoise, et au sud, par les collines du Mont-Saint-Vincent et la vallée de la Grosne. Un paysage bosselé, entre deux plaines alluviales (la Dheune et la Saône) et où la vigne, principalement, s'étage sur les coteaux.

Les cinq cantons que nous avons préalablement cités englobent 95 communes. Or nos investigations, nous ont permis de dénombrer 179 sites, soit deux environ, par commune. Bien sûr, il serait présomptueux d'affirmer sans ambages que cet inventaire incarne la réalité médiévale ; toutefois, nous nous sommes attaché à dresser un recensement aussi exhaustif que possible. De surcroît, après avoir dépouillé la documentation que nous avons collectée, nous nous sommes aperçu que 29 sites ne correspondaient pas au précepte que nous nous étions imposé, à savoir inventorier tout habitat seigneurial dont l'émergence se place

entre le X^{ème} et la fin du XV^{ème}, voire le début du XVI^{ème} siècle. En effet, pour la plupart, ils étaient postérieurs à 1550, ou bien nous ne pouvions rationnellement les considérer comme nobles. En conséquence, ils ont été systématiquement écartés de cette synthèse. Nos travaux concernent donc 150 maisons seigneuriales fortifiées ou non, et dont l'origine remonte au Moyen-Âge. Nous y avons inclus une église, celle de Saint-Désert, parce qu'elle est la seule à avoir préservé quelques éléments défensifs. En revanche, nous n'avons pas décrit la ville forte de Buxy. Si certains historiens, dont M. Bernard TREMEAU, assurent qu'un château a été édifié dans ce bourg, d'autres, comme M. André BAILLY, infirment cette hypothèse. Pour notre part, nous avons, après consultation des allégations de chacun, supposé qu'il n'y avait sans doute pas de château, au sens strict du terme, mais qu'il s'agissait vraisemblablement du dispositif de fortification du village. D'une manière analogue, nous ne nous sommes pas appesanti sur la ville de Chalon-sur-Saône, cette agglomération nécessitant, de par ses vestiges, un travail spécifique. En outre, messieurs Bernard TREMEAU et Max JOSSERAND, dans leur monographie sur «CHALON-1500»³⁹ évoquent brillamment cette ville telle qu'elle devait se présenter à cette époque.

Dans les paragraphes subséquents, nous examinerons successivement l'habitat, dans son milieu géographique, puis par rapport au contexte humain, nous définirons sa morphologie, nous énumérerons les éléments constitutifs de sa défense, la terminologie castrale et, enfin, les titres et les statuts des premiers détenteurs de ces fortifications.

³⁶ DAUNAS Patrick : Le château de Montaigu - Saône-et-Loire - Rapport d'activité 1991 - (à paraître).

³⁷ GAUDILLIERE André : Sondage au château de Saint Loup de BOYER et le château et l'église de BOYER - in Mélanges d'histoire et d'archéologie offerts au professeur Kenneth John CONANT par l'association Splendide Bourgogne - Editions Bourgogne Rhône Alpes - imprimerie Buguet Comptour - MÂCON - 1977 - pages 45-56 et 61-68.

³⁸ AULOY Gilles : Diagnostic archéologique à l'emplacement d'une plate-forme médiévale (La Charmée, Saône-et-Loire), in Revue de la Physiophile, n° 125 - Décembre 1996 - p. 93-99.

³⁹ Max JOSSERAND - Bernard TREMEAU : CHALON-1500 - Société d'histoire et d'archéologie de CHALON-sur-SAÔNE - 1994 - 42 pages.

b) L'habitat dans son milieu géographique

Comme nous l'avons stipulé précédemment, notre besogne recouvre 150 résidences seigneuriales. Or toutes n'ont pas été localisées précisément. D'autres ont irrémédiablement disparu, ne laissant aucun vestige au sol. Aussi il serait hasardeux de vouloir positionner tous ces sites par rapport à leur contexte géographique. Eu égard à ces considérations, nous avons retenu 133 établissements, 17 ayant été volontairement occultés. Nous avons alors constaté une propension avérée pour l'édification en plaine, sur des terrains plats, soit 86 occurrences sur 133, en d'autres termes, plus de la moitié. Il s'agit de fortifications érigées dans la plaine de la Saône, principalement, mais aussi dans les vallées de la Dheune et de la Grosne, deux rivières affluentes de la Saône. Nous observerons que la proximité de l'eau prévalait sur la qualité stratégique. En ce qui concerne les sites occupant une position dominante, ils restent minoritaires, 14 faits recensés. Toutefois un commentaire s'impose : ce sont des forteresses monumentales (Château de Montaigu, Buxy vieux château...) ou bien des mottes dites castrales bénéficiant d'un relief accidenté (Jugy, Châtel-Moron) ou encore les fantômes de demeures ayant abrité de très anciennes familles seigneuriales (Montaigu, Chamilly, Vers, Moroges, Til et le chapitre Saint-Vincent de Chalon pour la Rochette à Saint-Maurice-des-Champs).

Malheureusement, il subsiste peu de vestiges médiévaux originels. Si les habitats dominés, construits dans les fonds de vallées sont sporadiques(6), ils ne doivent cependant pas être oubliés. Cette aberration tactique pose quelques problèmes. Doit-on rechercher la solution dans un dessein de dissimulation, ou bien pour des raisons plus élémentaires telles que la présence d'une source, par exemple ? Cette dernière hypothèse semble être corroborée par d'autres archéologues. René LAPLANCHE, pour le Bourbonnais, a noté la relation constante des sites avec l'hydrographie

(ruisseaux, petites rivières, fleuves)⁴⁰. D'autres historiens évoquent l'aspect économique. En particulier, Pierre DEMOLON, pour l'Artois, explique que "*l'implantation en vallée, point de concentration de l'activité économique et des échanges présente un intérêt indéniable*". Il argumente que dans la vallée s'effectue le contrôle du trafic fluvial et des eaux en général pour les viviers et, de surcroît, le franchissement de cours d'eau, gués et ponts est l'occasion de percevoir les péages⁴¹. Nous avions nous-même deviné, lors de nos premières investigations sur ce sujet, en Chalonnais, ces conséquences fondamentales de l'installation de ces fortifications sur terrain plat, voire en fond de vallée⁴². Enfin, les habitats seigneuriaux, érigés à flanc de coteau, et dont la position est à la fois dominante et dominée, représentent 27 cas. L'assiette de ces constructions se justifie dans la mesure où celles-ci commandent une partie du paysage tout en se protégeant des assauts d'Eole plus tangibles au sommet des collines. En Mâconnais, cette situation paraît être privilégiée. Nathanaël NIMMEGEERS écrit que "*les zones douces du relief ont bien davantage attiré tous les styles castraux... de nombreux sites gagnent le fond des vallées ou le flanc des coteaux les moins pentus dès 920 environ. Le mouvement s'amplifie brusquement au début du XIII^{ème} siècle et se poursuit jusqu'à la fin du XV^{ème} siècle. Les sites de hauteur semblent n'avoir que peu séduit les bâtisseurs*"⁴³. A ce propos, nous avons noté une corrélation patente avec le

⁴⁰ René LAPLANCHE - Sites fossés médiévaux, est du Bourbonnais - Mémoire EHESS - op. cit. - page 27.

⁴¹ Pierre DEMOLON (Sous la dir.) - Mottes et maisons-fortes en Artois médiéval. op. cit. - page 27.

⁴² Gilles AULOUY - L'habitat médiéval fortifié en Chalonnais (Saône-et-Loire) - Mémoire EHESS - op. cit. - pages 22-23.

⁴³ Nathanaël NIMMEGEERS - L'Habitat fortifié en Mâconnais du X^{ème} au XV^{ème} siècles - Mémoire de maîtrise - op. cit. - pages 56-57.

Mâconnais. Les pitons rocheux, les escarpements, berceaux des premières forteresses, sont rapidement délaissés au profit de secteurs moins tourmentés, voire même complètement plats. Les villages se fixant au bord des rivières, il était naturel que les seigneurs quittent leur perchoir et rejoignent les vallées et les voies de communication, sources de profits non négligeables. Ceci nous conduit à analyser les fortifications face au milieu humain.

c/ L'habitat seigneurial dans le milieu humain

La difficulté que nous avons rencontrée pour le milieu géographique s'applique également pour le contexte humain, à savoir la carence dans la localisation des sites ou bien leur disparition intégrale. C'est pourquoi nous n'avons orienté notre enquête que sur 135 habitats nobles, éclipsant les 15 autres par manque d'informations. Les enseignements que nous avons inférés de cette étude ne symbolisent pas nécessairement la réalité médiévale, en ce sens que le village originel a pu se déplacer, voire disparaître. Aussi, les constatations ci-après revêtent sans doute certaines indications conjecturales. Nous avons envisagé trois occurrences, selon la place de la fortification, qu'elle soit dans le village ou le hameau, à sa périphérie ou à proximité, enfin, complètement isolée.

Les sites, aujourd'hui éloignés de tout pôle attractif, sont les moins nombreux. Ils ne sont que 37 sur 135 établissements étudiés. Il s'agit essentiellement d'édifices primitifs ou plus récents, mais qui, dans ce cas, n'ont pas réussi à maintenir l'habitat rural. D'autres ont été érigés pour des motifs ponctuels, notamment la motte de la Casaque⁴⁴, en bordure de la Saône, et ce, vraisemblablement pour la surveillance d'un gué, mais aussi la tour de port Guillot, qui, comme l'écrit Max JOSSERAND, devait assurer le contrôle du chemin de la tour de

⁴⁴ La Casaque, commune de Varennes-le-Grand canton de Sennecey-le-Grand, arrondissement de Chalon-sur-Saône.

Lux à Sevrey, route ô combien commerciale, puisqu'elle permettait la circulation des chariots chargés de céramique commune grise dont les ateliers de Sevrey furent si prospères au Moyen Âge⁴⁵.

La corrélation entre la fortification et le milieu habité reste plus significative. 98 sites sont implantés dans les villages ou hameaux, voire à leur périphérie. En revanche, il serait chimérique d'interpréter l'antériorité de l'un par rapport à l'autre, eu égard à la déficience des sources archivistiques concernant en général le village. Nous avons observé, qu'hormis le Châtelet à Chalon-sur-Saône, un réseau de maisons seigneuriales, fortifiées ou non, enveloppait cette agglomération, ce qui, au demeurant, n'a rien de surprenant lorsque l'on connaît l'attraction importante qui émanait des foires renommées de cette ville à l'époque médiévale. Dans l'organisation spatiale entre ces deux entités que sont le village et la fortification, nous remarquons une similitude avec la Lorraine. Gérard GIULIATO nous explique "que 90 % des maisons fortes furent construites en limite de villages. Il y a juxtaposition de deux formes d'habitat. Cette situation confirme que la maison forte est postérieure au village"⁴⁶. En revanche, en Mâconnais la tendance est inversée. Les habitats fortifiés isolés, moins étroitement associés à l'habitat paysan sont les plus nombreux⁴⁷. En Chalonnais, si la maison seigneuriale s'oriente plutôt vers un noyau urbanisé, cela implique que son propriétaire, même s'il n'est qu'un simple hobereau, demeure le seigneur du petit village qui lui est contigu.

d/ La morphologie des sites étudiés

⁴⁵ Max JOSSERAND - Saint-Loup, Lux et Sevrey - Imprimerie Bourgeois - CHALON-SUR-SAÔNE - 48 pages.

⁴⁶ Gérard GIULIATO : Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale - Op. cit. - p.55.

⁴⁷ Nathanaël NIMMEGEERS : L'habitat fortifié en Mâconnais du Xème au XVème siècles - Op. cit. - p.78.

d/ La morphologie des sites étudiés

L'habitat seigneurial médiéval affecte plusieurs types de morphologie. Cependant, la plupart d'entre eux dessinent des figures géométriques élémentaires, en l'occurrence, quadrangulaire ou circulaire. Nos observations, une fois encore, se sont heurtées aux écueils désormais classiques que sont les destructions et les transformations. Les plans cadastraux napoléoniens et les plans terriers nous ont procuré de précieuses indications et, dans d'autres cas, les textes ont supplié l'absence de vestiges. Globalement, nous avons scindé les différentes configurations en cinq subdivisions, à savoir : les sites quadrangulaires réguliers (rectangulaires ou carrés), les sites circulaires, les sites ovoïdes, les sites polygonaux et enfin, les sites aux formes irrégulières. Sur les 150 fortifications que compte notre étude, notre analyse s'est concentrée exclusivement sur 124 d'entre elles. En revanche, il faut constamment garder à l'esprit les probables modifications, nées de l'évolution des techniques architecturales au cours des siècles subséquents. Ceci a parfois dénaturé de manière drastique les ordonnancements originels.

Le plan quadrangulaire prédomine incontestablement, puisqu'il se reflète dans 85 habitats, en majorité des maisons fortes ou plus simplement des maisons seigneuriales sans attribut défensif. Il se rencontre également dans plusieurs châteaux. Ce fait n'a rien qui puisse nous surprendre. Jean MESQUI écrit que "*le canon philippien consista en une fortification formée par une enceinte rectangulaire régulièrement flanquée de tours de flanquement*"⁴⁸. En ce qui concerne la maison forte, comme nous le stipulerons ultérieurement, elle affichait quasiment toujours ce schéma d'une sobriété géométrique évidente, et adaptable aisément en terrain plat ou légèrement vallonné,

⁴⁸ MESQUI Jean : Les châteaux forts - De la guerre à la paix - Découvertes Gallimard - 160 pages - page 42.

comme c'est le cas en Chalonnais. Jean-Marie PESEZ, dans sa communication au colloque sur la maison forte au Moyen-Âge à Pont-à-Mousson, expose que "*le plan quadrangulaire est le plus répandu - et on pourrait d'ailleurs s'interroger sur les causes du succès qu'a connu cette forme aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles : elle ne paraît pas s'imposer absolument*"⁴⁹.

Le plan circulaire et celui ovoïde s'équilibrerent. En effet, dans chacune de ces deux occurrences, nous avons enregistré 9 sites. Le plan circulaire a été adopté primitivement par les constructeurs de mottes dites castrales ; nous reviendrons précisément sur la définition à donner à cette structure. En Chalonnais, nous citerons la motte de Jugy, celle de Chaudenay Crêteuil, Chatel-Moron, édifices symptomatiques dont nous pouvons encore admirer les vestiges presque intégralement. En revanche, pour Laives, Chamilly le mons, Sevrey et Chalon la motte, le plan ne transparaît plus que dans le cadastre napoléonien. Plusieurs études dirigées dans un certain nombre de régions françaises corroborent notre réflexion. Par exemple, dans le département de l'Ille-et-Vilaine, Michel BRAND'HONNEUR explique que "*la forme des mottes n'a connu que très peu de variantes. Il s'agit d'une butte tronconique qui peut tendre vers l'ovale. Un petit nombre, de type peut-être plus tardif, sont quadrangulaires*"⁵⁰. Nous pouvons encore évoquer l'Artois et l'Ostrevent médiéval par Pierre DEMOLON : "*Les mottes d'Artois ont la forme classique de profil tronconique, et de plan circulaire ou pseudo-circulaire. Il existe tout de même*

⁴⁹ PESEZ Jean-Marie : Maison forte, manoir, bastide, tour, motte, enceinte, moated-site, wasserburg, ou les ensembles en archéologie - pages 331-339. in La maison forte au Moyen-Âge (sous la dir.) de Michel BUR - Pont-à-Mousson 31 mai - 3 juin 1984 - Editions du CNRS - Imprimerie Marcel BON - VESOUL - 1986 - 345 pages.

⁵⁰ BRAND'HONNEUR Michel : Les mottes médiévales d'Ille-et-Vilaine - Op. cit. page 11.

quelques exceptions...⁵¹. Au colloque de CAEN, du 2 au 5 octobre 1980, dont le thème portait sur les fortifications de terre en Europe occidentale du X^{ème} au XII^{ème} siècle les congressistes déclaraient que "*la forme de beaucoup de mottes, notamment des plus anciennes, est tronconique, c'est-à-dire que la base dessine approximativement une circonférence*". (...) Parfois cependant, elle tend vers l'ovale⁵². Toutefois, il semblerait que les châteaux érigés par des personnages ou des familles illustres et puissantes au Moyen-Âge (Les Montaigu, les Damas de Marcilly, les Comtes de Chalon...) aient épousé un plan ovoïde. Nous citerons le château de Montaigu, le châtelet à Chalon-sur-Saône, le vieux château à Buxy, le château de la Rochette à Saint-Maurice-des-Champs. Enfin, les formes plus diversifiées, polygonales voire irrégulières demeurent sporadiques puisque nous n'avons dénombré que onze sites, dont une église fortifiée. Hormis les châteaux de Bresse-sur-Grosne et Saint-Léger-sur-Dheune, la plupart des autres établissements sont détruits ou remaniés, ce qui oblitère toute observation crédible.

e/ Les éléments constitutifs de la défense de la fortification

Les fossés, qu'ils soient à sec ou remplis d'eau, constituent l'élément capital de la défense d'une fortification. Cependant, ce rôle de protection, dans certains cas, s'apparente plutôt à une notion symbolique, ces douves enserrant un lieu appartenant à un seigneur donc siège du pouvoir local. En effet, les mottes castrales, les châteaux s'entouraient de fossés profonds dont la valeur défensive restait indéniable. En revanche, les douves cernant les maisons

⁵¹ DEMOLON P. (Sous la dir.) Mottes et maisons-fortes en Artois médiéval - Op. cit. - p. 21.

⁵² Collectif : Les fortifications de terre en Europe occidentale du X^{ème} au XII^{ème} siècle (Colloque de CAEN, 2-5 octobre 1980, in Archéologie médiévale tome XI - 1981 - CNRS et Centre de recherches archéologiques médiévales, CAEN - pages 11 et 12.

fortes, mais surtout les maisons seigneuriales reflètent une image, une apologie, en quelque sorte, des fossés qui ceignaient les mottes originelles. Cette assertion, nous l'avions relevée dans les propos énoncés par M. Jean-Marie PESEZ, au colloque de Pont-à-Mousson, sur la maison-forte. "*On l'a montré, les larges fossés de la maison forte ne s'expliquent ni comme drains, ni comme viviers, ni comme réserve d'eau dans la lutte contre le feu, ni même comme défense efficace. Leur fonction est toute autre : elle est de signifier le rang de celui qui établit sa demeure derrière leurs lignes, qui l'enferme entre les eaux... La maison forte apparaît donc comme l'héritière en droite ligne de la motte*⁵³". En ce qui concerne nos travaux, nous avons démontré la présence de fossés sur 85 sites, que ce soit par les vestiges subsistants, ou bien par des mentions dans les sources archivistiques, ou encore grâce aux figurations sur les plans anciens. Malheureusement, nous devons déplorer de nombreux comblements ; les transformations des édifices et de leur environnement masquent la réalité médiévale. Or nous savons également que certains établissements n'avaient sans doute jamais été fermés par de telles lignes de défense. Il s'agit alors de simples maisons seigneuriales apparues tardivement.

Hormis les fossés, nous avons également enregistré l'existence, parfois (45 occurrences), de murs, murailles, voire d'enceintes en pierres. D'autres fois, il est question de courtines, mais aussi de remparts de terre. Indubitablement, les châteaux possèdent de fortes murailles (Saint-Martin-sous-Montaigu, Buxy, Marcilly-les-Buxy, Gigny-sur-Saône, Champforgeuil, Saint-Maurice-des-Champs, Balleure, Sercy, Chalon-sur-Saône, Chagny, Sennecey-le-Grand...) mais quelquefois des maisons fortes, ce qui d'ailleurs accentue cet aspect

⁵³ PESEZ Jean-Marie : Maison forte, manoir, bastide, tour, motte, enceinte, moated-site, wasserburg, ou les ensembles en archéologie - in La Maison forte au Moyen Âge (sous la dir. de Miche BUR) - Op. cit. - page 337.

de domination. Le talus en terre reste plus significatif des mottes castrales (Sevrey, Chatel-Moron, Jugy).

D'autres attributs renforcent les défenses, notamment les tours, mais aussi les bretèches, les mâchicoulis, les créneaux, les archères et autres meurtrières... A propos des tours, nous devons différencier celles qui flanquent une partie de la courtine de celles, plus imposantes, qualifiées de tours maîtresses, voire de donjons. Celles-ci sont parfois édifiées à l'entrée et sont connues sous le nom de tours-porches. De surcroît, certains châteaux possèdent des tours circulaires, d'autres rectangulaires, parfois les deux configurations cohabitent, et ce, vraisemblablement à la suite de restructurations et de métamorphoses réalisées au cours des siècles selon le schéma évolutif de l'architecture castrale répondant au processus de développement de l'armement, mais aussi par souci de commodités et de mode. Il n'est donc pas toujours aisés d'ordonnancer ces types de tours et la classification que nous proposons d'énumérer ci-dessous doit être considérée plus comme une orientation que comme une certification. Nous nous efforcerons, autant que faire se peut, de discerner :

1/ les tours carrées isolées ou à l'intérieur de l'enceinte - 2/ les tours porches carrées - 3/ les corps de logis cantonnés de tours circulaires et tours de flanquement - 4/ les corps de logis flanqués de tours carrées - 5/ les corps de bâtiments flanqués à la fois de tours carrées ou circulaires avec d'autres composantes.

1/ Château de Chagny (détruit), Château de Chalon (détruit), Château de Lessard-le-National, (en partie détruit), Château de Rully, Château de Saint-Martin-sous-Montaigu, (en partie détruit), Tour de Saint-Privé, Château de Sennecey-le-Grand (détruit), Château de la Tour à Sennecey-le-Grand.

2/ Château de Charny - Château de Champforgeuil - Château de la Motte à Épervans - Château de Balleure à Étrigny -

Maison de la grange Saulgeot à Givry - Tour de Taizey à Saint-Rémy - Château de Savianges - Château de Sercy.

3/ Château de Venière à Boyer - Maison forte de Cersot - Château du Thil à Chenôve - Château de Balleure à Etrigny - Château de la Colonne à Gigny-sur-Saône (détruit) - Château de Ponneau à Julli-les-Buxy - Château de Dulphey à Mancey - Château de Marcilly-les-Buxy (détruit) - Château de Germolles à Mellecey (pour la partie la plus ancienne, tours d'entrée) - Château de Rully - Château de Saint-Germain-les-Buxy - Château de Sainte-Hélène - Château de Saint-Loup-de-Varennes - Château de Savianges .

4/ La Tour au bourg d'Aluze - Barizey (détruit) - Château de Dracy-le-Fort - Château de Sermaizey à Laives - Château de Messey-sur-Grosne - Château de Saint-Léger-sur-Dheune - Château de Quintry à Savianges - Maison forte de Vers -.

5/ Château de Bissy-sur-Fley - Château de La Chapelle-de-Bragny - Maison noble de Grange - Château de la Rochette à Saint-Maurice-des-Champs - Château de Ruffey à Sennecey-le-Grand - Château de Sercy - Château de Bresse-sur-Grosne - Château de Moroges.

Nous savons par les textes en particulier que d'autres fortifications étaient munies de tours, mais les indices sont trop ténus pour qu'elles puissent figurer dans cette nomenclature.

A propos de ces tours, Jean MESQUI nous parle "*du symbole d'un nouveau pouvoir maîtrisant la pierre. La motte, en tant qu'attribut essentiel du château fort, fut rapidement détrônée dans la littérature comme dans la diplomatie par la tour... On emploierait aujourd'hui plus volontiers, à propos de ces édifices, le mot de *donjon*; pourtant, au Moyen Âge, on les appelait *grosse* ou *grande tour*".* Cet auteur ajoute que les tours maîtresses,

rectangulaires, plus rarement circulaires, dites *domjons romans*, fleurissent sans conteste au XII^{ème} siècle. Celles que nous avons séries dans la rubrique 1, hormis Lessard-le-National, peuvent sans doute se rattacher à cette période. Si nous nous référons à nouveau à Jean MESQUI, nous lisons dans son ouvrage que "*la porte du château fut, en de très nombreux cas, l'endroit privilégié de mise en œuvre des dispositifs à vocation purement défensive ; il n'est pas rare qu'elle ait joué en outre le rôle de tour maîtresse dans bien des châteaux d'importance secondaire*"⁵⁴. Ce n'est donc pas le fruit du hasard si certaines tours porches ont subsisté au détriment des autres parties du château. (Saint-Rémy Taizey, Épervans, château de la Motte). Les modifications chronologiques intervenant sur ces édifices sont parfaitement résumées dans le collectif sur les châteaux médiévaux en Rhône-Alpes : "*Dans la seconde moitié du XII^{ème} siècle, les châteaux de pierre se multiplient. Le donjon, toujours de plan quadrangulaire, adopte souvent des dimensions plus modestes. Cette évolution marque le passage du donjon résidentiel à un donjon beaucoup plus militaire. A la fin du XII^{ème} et au début du XIII^{ème} siècle le donjon, dont le rôle militaire n'a cessé de s'affirmer, concentre les progrès de l'architecture militaire. Dans le Domaine royal, Philippe Auguste impose le plan circulaire (pour les tours)... La fin du XIII^{ème} et le XIV^{ème} siècle sont caractérisés par un retour au donjon de plan quadrangulaire. Ils perdent alors semble-t-il leur caractère militaire pour redevenir des résidences...*"⁵⁵. Les châteaux chalonnais que nous avons dénombrés dans les rubriques précédentes ont, pour la plupart, été constamment occupés durant les siècles qui ont suivi leur construction, ce qui, par bonheur, a permis leur conservation, mais rend aléatoire toute lecture architecturale, chaque période ayant

⁵⁴ MESQUI Jean : Les châteaux forts - De la guerre à la paix - Op. cit. - pages 21 à 38.

⁵⁵ Collectif : Châteaux médiévaux en Rhône-Alpes - Op. cit. - page 19.

apporté sa personnalisation à l'édifice tel que nous le voyons aujourd'hui.

Nos pérégrinations sur le terrain, associées aux recherches documentaires, nous ont autorisé à souligner la présence d'éléments fortifiés spécifiques. Excepté le pont-levis souvent cité, ce sont les meurtrières et les archères, fréquemment à canonnière, qui sont les plus répandues. Puis ce sont les parties supérieures qui regroupent les fondements défensifs, tels que les chemins de ronde, parapets, créneaux et merlons. Toutefois, les mâchicoulis et les hourds, ou du moins les corbeaux les ayant supportés, restent clairsemés. (6 mentions ou vestiges pour les hourds dont deux sont équivoques et 8 pour les mâchicoulis). Enfin rarissimes sont les allusions aux bretèches (6), aux herses (4), aux casemates (3), aux barbacanes (1). A cette énumération, il faut ajouter les latrines qui attestent d'une volonté de confort ou du moins d'hygiène, sur laquelle se greffe une notion défensive, ces lieux d'aisance pouvant être utilisés comme bretèche.

Il serait saugrenu d'omettre les défenses naturelles, telles que les zones marécageuses, les rivières, mais aussi les escarpements et autres petits accidents du relief dont les constructeurs ont su tirer profit. Cependant, ce concept n'est pas toujours perceptible aujourd'hui, car de nombreux marais ont été asséchés, des cours d'eau ont été détournés et des terrassements abusifs ont bouleversé un paysage qui, au Moyen-Âge, s'il offrait des similitudes, n'en était pas moins différent.

f/ La terminologie des sites castraux

Avant d'aborder la terminologie, il ne nous semble pas inutile de brosser un tableau diachronique de répartition des premières mentions de châteaux. Nous insistons sur le fait qu'il s'agit de la première apparition de la fortification dans les sources scripturaires, et non de sa date d'érection. En effet, l'édification du site demeure généralement antérieure à son émergence dans la documentation écrite. Ici encore, nous

devons nuancer nos informations. Pour chaque période comprise entre le VIII^{ème} siècle et le XVIII^{ème} siècle, les résultats sont les suivants :

VIII ^{ème} s.	= 1 mention	XI ^{ème} s. = 29
IX ^{ème} s.	= 0	XV ^{ème} s. = 19
X ^{ème} s.	= 1	XVI ^{ème} s. = 21
XI ^{ème} s.	= 3	XVII ^{ème} s. = 4
XII ^{ème} s.	= 3	XVIII ^{ème} s. = 4
XIII ^{ème} s.	= 26	

Ces chiffres nous permettent de mettre l'accent sur les XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, époques où les mentions sont les plus nombreuses. Au demeurant, ce constat cristallise la réalité médiévale. Durant ces deux siècles le territoire français, mais aussi les principautés, duchés et autres comtés se parent d'un véritable manteau de maisons fortes, ce qui, immanquablement, a laissé des traces dans les sources archivistiques.

Avant de proposer une classification rudimentaire, il nous paraît opportun de stipuler que la terminologie dont il est question émane essentiellement du recueil de Peincedé, mais également parfois de monographies. Dans notre région, le vocabulaire désignant l'habitat seigneurial médiéval, quoique diversifié, se focalise principalement sur trois vocables, en l'occurrence, la motte, orthographiée indifféremment avec un "t" ou avec deux, le château et ses dérivés et enfin la maison, qu'elle soit ou non fortifiée.

a) En ce qui concerne la motte, nous avons relevé les termes suivants : *mote, motte, mote fort, mota, motam et motae* Ce substantif ne correspond en aucune manière à la structure que les archéologues définissent comme la motte castrale. Il s'applique, de préférence, à la maison forte, ou mieux, à la plate-forme faiblement surélevée qui la supporte. Cette allégation n'est pas récente, puisque Michel BUR, au colloque de CAEN en 1980, à propos des fortifications de terre en Europe occidentale, "attire l'attention sur l'emploi abusif qui est fait du mot *motte* dans les documents médiévaux. Bien des confusions viennent du fait qu'il est employé à partir du XIV^{ème}

siècle, au moins dans l'est de la France, comme pour ennobrir ce qui n'est, par exemple, que la plate-forme d'une maison forte". "Puis, à partir du XVI^{ème} siècle, après l'abandon ou la destruction des bâtiments castraux, le mot est employé pour désigner toute élévation de terre qui marque l'emplacement d'un ancien château"⁵⁶. En Chalonnais le terme *motte* n'est pas antérieur à la fin du XIII^{ème} siècle, mais il est plus couramment usité aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles.

b) En ce qui concerne la maison, nous pouvons citer : *maison, maison basse, maison seigneuriale, place et maison, maison fossoyée, domus, domo, domum*. D'ores et déjà, nous remarquerons que le mot *maison*, qu'il soit en latin ou en français, n'est gratifié d'aucun épithète. Par conséquent, le scribe a délibérément exclu la notion de fortification, ce qui implique que les habitats en question n'étaient que des maisons seigneuriales, sans doute exclusivement protégées par un fossé. Nous verrons ultérieurement qu'elles réunissent une part importante des sites inventoriés. En revanche, certaines de ces maisons ont été dotées d'organes de protection qui, sans avoir des allures de forteresses, permettaient néanmoins, de les mettre à l'abri d'un coup de main. Dans les textes, nous les rencontrons sous les termes subséquents : *maison fort, maison forte, maison forte fossoyée, maison et place forte, domo forte et domus fortis*. Sièges d'un pouvoir seigneurial local, elles ne peuvent pas, cependant, être assimilées à des châteaux, d'une part, parce qu'elles n'en ont pas la capacité défensive et, d'autre part, parce qu'elles sont les résidences de seigneurs subalternes et non l'assiette d'une châtellenie, propriété de grands feudataires ou de familles d'ancienne noblesse.

⁵⁶ BUR Michel : in Colloque de CAEN 1980, Les fortifications de terre en Europe occidentale du X^{ème} au XII^{ème} siècles - Archéologie médiévale tome XI - 1981 - Op. cit. - pages 30 et 31.

Nathanaël NIMMEGEERS, dans son étude sur l'habitat fortifié en Mâconnais du X^{ème} au XV^{ème} siècles, souligne une aberration, à propos du vocable **domus** employé seul dans un texte, sans précision du caractère fortifié de la demeure alors qu'il existe réellement. Il ajoute *"Quoi qu'il en soit, la *domus* doit être comprise comme l'expression d'une résidence seigneuriale, l'habitation paysanne restant le *mansus*". Au contraire, les *domus fortis* tranchent avec la simple *domus* par l'importance de leur caractère fortifié, certainement immédiatement perceptible pour l'homme médiéval⁵⁷.*

c/ Les mentions relatives au château, dans son acception stricto sensu : **chastel, chatel, chasteau, château, chastelet**. Rarement isolées, ces désignations sont plus souvent accompagnées des qualificatifs motte, maison forte et autre forteresse. De toute évidence, elles dénotent l'existence d'une puissante fortification à une époque.

d/ Hormis ces dénominations les plus répandues, nous avons, au gré de la documentation, découvert d'autres mots utilisés dans la lexicologie, en particulier : castrum et oppidum (5 fois), tour (9), fort (3), hotel (1), forteresse à cinq reprises et enfin, meix-maison à trois reprises. Castrum et oppidum s'appliquent incontestablement à des villes fortifiées comme Chalon-sur-Saône et Givry, et dans un cas à une motte castrale celle de Chaudenay Crêteuil. En revanche, il est plus abscons de circonscrire rigoureusement la signification des expressions **forteresse et fort**. Il semblerait qu'en Chalonnais nous puissions les attribuer à des châteaux. Quant au mot **tour**, sa définition reste sans ambiguïté, et sa présence ne peut qu'accroître cet aspect défensif de la maison forte. Enfin, nous retiendrons la formule quelque peu

ambivalente de **meix-maison**. En effet, **meix** est une autre forme de **manse** du latin manere, demeurer. Il s'agit, dans les domaines du haut Moyen Âge, d'unité d'exploitation familiale comportant, en principe, l'habitation et ses dépendances, la quantité de terre qu'on pouvait cultiver et qui pouvait nourrir une famille. Passé le IX^{ème} siècle, les manses se fractionnèrent ou furent rétrécis par des aliénations. Ils avaient disparu très souvent dès le XII^{ème} siècle, faisant place à de nouvelles formes de tenures, les tenures à cens ou à champart⁵⁸. Nous l'avons dit, nous avons dénombré trois occurrences. Deux concernent des demeures occupées par des écuyers (Chaudenay Minot et Rosey Loisey) aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, et la troisième un bourgeois exerçant la profession d'orfèvre à l'extrême fin du XV^{ème} siècle. La configuration des lieux devait vraisemblablement plutôt s'apparenter à une ferme qu'à une maison seigneuriale, aussi modeste soit-elle.

Le canevas que nous venons d'ébaucher serait cohérent si à chaque site coïncidait une seule et même mention. Or il n'en est rien pour la majorité de ces habitats. En effet, plusieurs qualificatifs se combinent entre eux, ce qui, de prime abord, ombrage la situation. Toutefois après une analyse plus pertinente, nous nous apercevons que la terminologie change avec les siècles, témoignage inévitable des transformations, rénovations et autres reconstructions que les sites essuient avec le temps. Une simple maison seigneuriale désignée **domus** au XIII^{ème} siècle, tenue par un petit écuyer, se fortifie au siècle suivant, d'où l'appellation **domus fortis**. Puis quelques années plus tard, un château succède à l'édifice précédent ce qui, à nouveau, en rectifie la lexicologie. A contrario, le mécanisme est tout aussi valable. C'est pourquoi nous nous sommes cantonnés uniquement à la terminologie médiévale. Dans son travail sur la maison forte et ses avatars dans la région

⁵⁷ NIMMEGEERS Nathanaël : L'habitat fortifié en Mâconnais du Xème au XVème siècle - Mémoire de Maîtrise - 1996 - Op. cit. pages 22-23.

⁵⁸ FÉDOU René (sous la dir.) : Lexique historique du Moyen-Âge - Editions Armand COLIN - PARIS - 1989 - page 100.

de DIJON, Hervé MOUILLEBOUCHE explique que "les archives appellent *château* soit un bâtiment qui se distingue par la puissance de ses fortifications, soit le siège - plus ou moins redoutable - d'une châtellenie, soit un habitat fortifié dont l'origine est antérieure à 1200...". Cet historien médiéviste reste plus dogmatique à propos des autres substantifs que nous avons décrits. "Outre les châteaux, les sources évoquent des *forteresses, maisons fortes, tours, mottes, ou maisons seigneuriales*, qui renvoient souvent à la même réalité : il s'agit de la demeure d'un petit seigneur rural, dont la justice s'étend au plus sur une paroisse, et s'arrête quelquefois aux fossés de la maison forte; quand la motte porte des bâtiments de pierre, une courtine et un pont-levis, l'ensemble reçoit d'ordinaire l'appellation de *forteresse ou maison forte, voire de château*; quand les archives parlent de *mottes* ou de *maisons seigneuriales* (plus rarement de *manoirs*), elles décrivent un habitat plus simple, sans courtine, dont les fossés ne sont pas revêtus, et dont le principal élément d'architecture militaire est le *chaffaud*, c'est-à-dire la tour-porche, avec ou sans pont-levis"⁵⁹. Les subtilités de la terminologie, questions fondamentales sur lesquelles de nombreux historiens se sont penchés, ne doivent pas nous faire oublier qui sont les détenteurs de ces fortifications. C'est ce que nous allons entreprendre au paragraphe suivant. Avant de conclure celui-ci, nous citerons Jean-Marie PESEZ qui nous enseigne que les maisons fortes occuperaient le sommet de la hiérarchie (hormis les châteaux). "En bas de l'échelle on trouvera les maisons basses, les maisons par terre, les simples maisons nobles ; bien proches de la demeure paysanne, elles ne s'en distinguent que par les dimensions, et

leur relatif isolement que concrétisent souvent, mais pas toujours, leurs fossés"⁶⁰.

g/ Les seigneurs, leurs titres, leurs statuts et la justice

Bien qu'il soit, sans doute maladroit, de dissocier chacune de ces quatre rubriques, lesquelles sont intimement imbriquées, nous essaierons, cependant, pour une meilleure compréhension de les développer individuellement.

En ce qui concerne les seigneurs, nous avons, pour chaque site documenté, consigné leurs premières dates d'émergence dans les sources archivistiques. Nous avons déjà observé qu'il fallait compter sur une large amplitude s'étageant entre le X^{ème} et le XVII^{ème} siècles. Ainsi, si nous décomposons chaque siècle, nous sommes en mesure de proposer une statistique chiffrée sur l'apparition des anciennes familles seigneuriales en rapport avec leurs fortifications. Il faut cependant édulcorer, en quelque sorte, ces informations. En effet, si nous envisageons, par exemple, la famille de TRAVES, à propos du château de Laives, nous avons constaté que le premier seigneur, Guillaume de TRAVES sourdait en 1299, soit à la fin du XIII^{ème} siècle. Or rien ne prouve que cette famille ne soit pas apparue antérieurement, ailleurs. Nous avons, pour des raisons évidentes de temps, et devant l'ampleur de la tâche que cette étude aurait indubitablement exigée, négligé l'aspect généalogique. Quoi qu'il en soit, les monographies auxquelles nous avons eu souvent recours restent fiables et, globalement, le tableau synoptique que nous avons dressé ci-après peut servir de référence.

Tableau des premières mentions de seigneurs :

X^{ème} siècle : 2 (Guy de Fontaines 920-998, et Lambert de Valentinois, comte de Chalon, vers 950).

⁵⁹ MOUILLEBOUCHE Hervé : La maison forte et ses avatars dans les environs de DIJON - Extrait de *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or* - 1996 - pages 257-260.

⁶⁰ PESEZ Jean-Marie : Maison forte, manoir, bastide, tour... in La maison forte au Moyen Âge. Op. cit. page 338.

XI^{ème} siècle : 10 (Hugo de Jullei 1076, Guillaume et Reynaud de Marnai 1075, Hugues de Virey 1038, Gauthier sans terre fils de Foulque de Réon 1096, Bernard de Sercy 1027, famille Brécis ou Bressis au XI^{ème} siècle, Godfroy de Chagny 1033, Gallois d'Arly XI ou XII^{ème} siècle. Un Robert de Crêteuil, de Cristul, est cité vers 1090, et une fille du comte de Chalon déjà cité).

XII^{ème} siècle : 18 (Artaldus de Chameiac 1112-1120, Bertrand de Saudon en 1115, Berthoud de Mimandes entre 1170 et 1209, Robert de Til 1148, Hugues III Dalmas de Marcilly 1190, Etienne de Sainte-Hélène vit en 1120, Chapitre de Saint-Vincent de Chalon au XII^{ème} siècle, Eudes de Savienges 1188, Humbert prévôt de Mercurey 1167, Jofridus de Loasa 1142, Otto de Nanton avant 1142, Robert de Dracy 1125, Tibert de Sennecey 1113, Hugues de Rully en 1194, en 1112 vivait Bertrand de Vers, Guichard de Saules, Jocerand et Guy, ses frères, au commencement du XII^{ème} siècle, Humbert de l'Épervière vivait en 1125, vers 1130 vivaient Gaultier de Bissey et son fils Geoffroy). Il faut ajouter à cette liste trois noms déjà mentionnés au siècle précédent, (Réon, Marnay et Chagny, ainsi qu'une branche des Montaigu).

Aussi nous pouvons alléguer, sans confusion, que les seigneurs ci-dessus forment la souche des plus anciennes familles nobles du Chalonnais. Leurs demeures se rapprochent plus des mottes castrales, voire des châteaux. Il est néanmoins conjectural de vouloir affirmer cette hypothèse, en raison des faibles vestiges ou de leurs multiples transformations. A Fontaines, à Jully-les-Buxy, à Marnay, à Virey, à Demigny-Rion, à Chagny, à Chamilly (pour le site le plus ancien), à Saint-Loup-de-Varennes-Saudon, à Chaudenay-Mimandes, à Marcilly-les-Buxy, à Mercurey, à Nanton (les deux sites), à Sennecey-le-Grand, il ne subsiste quasiment plus aucun vestige. À Saint-Martin-sous-Montaigu, les ruines qui se dressent, aujourd'hui, sur la colline ne sont

plus que les stigmates de cette altière forteresse. Heureusement, certains châteaux ou édifices ont conservé d'authentiques témoignages. Nous citerons notamment le château de Sercy, ceux de Bresse-sur-Grosne et de Rully, la tour de Sennecey-le-Grand, la motte castrale de Chaudenay-Créteil, la tour de Vers, le château de Savianges, et celui de Dracy-le-Fort.

Aux XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, nous avons remarqué une véritable efflorescence de nouvelles familles. Ce constat alimente de manière irréfutable la floraison des maisons fortes sur l'ensemble de notre territoire. En effet, Jean RICHARD précise "*que le tableau des forteresses du duché allait être, au cours du XIII^{ème} siècle, profondément modifié par suite d'une transformation de la société seigneuriale. Le château du XI^{ème}, celui du XII^{ème} encore, abritaient dans leurs murs une *mesnie* nombreuse, groupant autour du seigneur châtelain ses chevaliers qui possédaient leur hôtel dans l'enceinte et des fiefs pris dans la seigneurie. Au XIII^{ème} siècle, achevant une évolution entamée dans le courant du siècle précédent, ces mesnies tendirent à se disloquer, les milites castri se confondant avec les petits seigneurs fonciers, alleutiers d'origine qui figuraient eux aussi parmi les vassaux des seigneurs châtelains⁶¹.*"

Au XIII^{ème} siècle, ce sont 31 familles dont il est question :

Gauthier Boniamirei 1289, Guillaume de Salignon 1288, Guillaume de Traves 1299, Guillaume de Diseye 1251, Simon de Condemène avant 1278, Guillaume de Messey 1280, Gaudin de Taysey 1276, Hylère 1271, Robert de Saint-Ligier avant 1268, Guy de Saint-Léger 1211-1245, Elzéar de Chatelmoron 1202, Guillaume de la Tour 1231-1245, Pierre d'Azé 1264, Henry de Bragny 1290, Gautier de Corteambles 1265, Hugues de Mortière 1267,

⁶¹ RICHARD Jean : Les ducs de Bourgogne et la formation du duché du XI^{ème} au XIV^{ème} siècle - Publications de l'université de DIJON - Imprimerie Bernigaud et Privat DIJON - 1954-.

Pierre de Mancié 1223, Guiot de Clomo 1253, Clemenci de Davene 1234, Girard et Hugues des Prés 1224, Bernard de Boteria 1220, Guillaume de Marchisuil 1266, les neuf autres noms figurent déjà aux époques précédentes, ou bien sont connus bien avant le XIII^{ème} siècle dans les régions limitrophes. C'est le cas, en particulier, pour les Brancion et les Saulvement.

Au XIV^{ème} siècle, ce sont encore 28 familles dont il est question :

Mathey Gevray 1380-1422, Renaud de Chatenay 1364, Girard de Chateauneuf début du XIV^{ème} siècle, Ansedeus de Bosco 1315, Blanche de Chatillon dame de Gransson 1371, Jocerand de Varenis 1325, Marguerite de Frolois 1324, Philippe Dorgeul 1372, Guille Cannivot 1393, Jean des Loges 1385, Jean de Segy ou Sagy 1380, dame Isabeau de Blanoz 1365, Alix de Sienne 1300, Pierre de Choisey 1372, Etienne de Blany 1364, Sibille et Guillaume de Janue 1315, Guillaume d'Amanzé 1383-1461, Jean de Tramelay 1345, Etienne de Nuis 1367, et neuf autres noms déjà désignés (Vers, Nanton, le duc de Bourgogne, les évêques de Chalon, Montaigu...). Toutefois, nous l'avons déjà évoqué, certaines familles étaient sans doute connues antérieurement sous d'autres horizons. C'est pourquoi nous nous permettons d'insister sur l'aspect ambivalent de ces données. Leur intérêt réside surtout dans la corrélation entre d'une part le seigneur et sa demeure et d'autre part entre l'avènement indiscutable de nouvelles familles aristocratiques et l'éclosion de ce que nous pouvons qualifier de phénomène de la maison forte.

Aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, cette tendance semble s'atténuer, puisque nous dénombrons seulement 20 familles, mais il n'est pas exclu, une fois encore, que certaines d'entre elles se rencontraient déjà dans d'autres régions. Nous citerons respectivement :

1458-1473 Jean Pitois - 1473-1503 Philibert de Ville - 1453 noble Jean de Simon - 1481-

1503 Claude de Ciry - 1413 Guillaume de Loisey - fin du XV^{ème} s. Claude de Ragot - 1491 Nicolas le Grant - 1480 Claude de Blaizy - 1473 Guillaume de Masey - 1471-1482 Guillaume Bon - 1434-1467 Philibert de Sampigny - 1473 Claude Menton - 1503 Ferry de Nance - 1503 Philibert de la Colonge - 1562-1570 Claude Gentil - 1539-1551 noble François Vailly - 1503 Jean de Saubiez - 1503 noble home Jean Salomon - 1503 Claude de Choux - 1590 François Abraham Nyod.

Nous constatons que ces patronymes nous sont moins familiers que ceux évoqués aux XI^{ème}, XII^{ème}, voire au XIII^{ème} siècles, pour le Chalonnais.

L'effroyable peste noire de 1347-1349, la guerre de Cent Ans, les brigands et pillards grossissant les rangs des Grandes Compagnies, les famines dépeignent une vitrine funeste du XIV^{ème} siècle, une réalité historique qui anéantit des populations entières, qu'elles soient miséreuses ou richissimes. Des châteaux, maisons fortes ou autres maisons seigneuriales furent abandonnées, des terres rendues incultes par l'inactivité. La seconde moitié du XV^{ème} et la première moitié du XVI^{ème} siècles se révèlent comme un renouveau dans de nombreux domaines, mais c'est aussi l'occasion pour certains bourgeois de s'ennoblir et pour d'anciens seigneurs d'annexer des propriétés désertées.

Nous avons délibérément délaissé les deux mentions du XVII^{ème} siècle, hors de notre propos.

Après avoir fait allusion aux familles, examinons maintenant les titres qu'elles arboraient. Globalement, nous avons recensé 12 titres ou fonctions concernant les seigneurs cités pour la première fois, au sein de leurs demeures. Ils se répartissent ainsi qu'il suit :

Ecuyers = 19 - Chevaliers = 11 - Damoiseaux = 8 - Evêques sont cités 7 fois Les Comtes de Chalon cités 3 fois - Miles = 2 - Prévôts = 2 - Duc de Bourgogne = 1 - homme d'armes = 1 - Chatelain = 1 - Vicomte de Chalon = 1 - et un orfèvre.

Ce tableau montre une évidente propension pour la noblesse, peu ou prou fortunée, celle des écuyers et damoiseaux. Elle représente, au total, 27 occurrences, sur 57 retenues. La caste des chevaliers et autres miles, de condition plus élevée, sans toutefois être plus éminente, rassemble 13 personnages. A cela, ajoutons les fonctions honorifiques de prévôt, châtelain et homme d'armes (4 occurrences) ; nous constatons alors un médiocre pourcentage relatif à l'aristocratie de haut rang. (12/57). En outre, il nous a paru opportun de replacer ces titres dans le vecteur temps, à savoir :

au X^{ème} siècle, sont cités le comte de Chalon et un chevalier, au XI^{ème} siècle : le comte de Chalon, au XII^{ème} siècle : un mile, un chevalier, l'évêque de Chalon, deux prévôts, au XIII^{ème} siècle : le vicomte de Chalon, l'évêque à trois reprises, 4 chevaliers, 1 écuyer, 2 damoiseaux et 1 châtelain, au XIV^{ème} siècle : l'évêque (2 fois), le Duc de Bourgogne (1 fois), 5 chevaliers, 1 mile, 1 écuyer, 6 damoiseaux, aux XV^{ème}, XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, hormis, un homme d'armes et un orfèvre, ce sont exclusivement des écuyers. (10 au XV^{ème}, 6 au XVI^{ème} et 1 au XVII^{ème} siècles). D'emblée, nous remarquerons que les écuyers et damoiseaux ne sourdissent qu'à partir du XIII^{ème} siècle, soit à la période d'épanouissement des maisons fortes. La qualité d'écuyer prédomine irrémédiablement au bas Moyen-Âge. Mais qui est-il exactement ? Le lexique historique médiéval nous enseigne que "*le vocable «écuyer» est tiré du latin *scutifer ou scutarius, de scutum, écu, bouclier**". Aux XI, XII^{ème} siècles, jeune homme d'armes vivant dans l'entourage du chevalier et pouvant lui-même aspirer à ce titre. Ensuite, noble non adoubé (synonyme : damoiseau, donzeau, *domicellus en latin médiéval*). Il s'agit donc, à l'époque qui nous préoccupe de tous petits seigneurs ne pouvant résider que dans certaines maisons fortes, voire simplement dans les maisons seigneuriales.

Les chevaliers sont présents dès les X^{ème}, XI^{ème} siècles, mais ils sont en plus

grand nombre aux XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles. Le lexique historique du Moyen-Âge explique que le "*chevalier, en latin médiéval: *miles, le soldat* par excellence, est un homme d'armes à cheval, pourvu de l'armure complète et de plusieurs chevaux, vassal, chasé ou non, d'un seigneur à qui il doit le service armé. A partir du XII^{ème} siècle, la chevalerie devient de plus en plus une caste dans laquelle on entre par l'adoubement et qui tend à se confondre avec la noblesse, non sans variantes dans le temps et dans l'espace*"⁶². Dans notre étude, les chevaliers doivent être assimilés plutôt à une classe de la noblesse.

Les plus hauts dignitaires, à savoir les comtes de Chalon, les évêques et le duc de Bourgogne se profilent, préférentiellement, en filigrane, c'est-à-dire que les petits lignages dont nous venons de parler, tiennent, la plupart du temps, leurs domaines en fief de ces puissants seigneurs ? qu'ils soient ecclésiastiques ou laïcs. Les comtes de Chalon possédaient, en propre, le château de Montaigu, le châtelet de Chalon et celui de Givry, aux X^{ème} et XI^{ème} siècles, car dès 1180 environ, le dernier comte héréditaire, Guillaume, à la suite d'exactions, était dépossédé de ses biens par le roi Louis VII le jeune. En outre, nous savons que Jean de Chalon abandonne en 1237 ce qu'il possédait au comté de Chalon et ce, au profit du Duc de Bourgogne. Cela explicite l'absence des comtes de Chalon sur la scène politique, postérieurement à ces dates. Nous avions également évoqué précédemment le vicomte de Chalon. Mais quel est donc ce personnage ? Bernard TREMEAU allègue que "*Lambert, vicomte de Charolles, avait épousé la fille du comte de Chalon*". "*Il est devenu, à la mort de son beau-père en 968, Comte de Chalon*". "*Son frère cadet Robert en est alors devenu le vicomte*". "*Ainsi est probablement née la vicomté de Chalon et la maison de la vicomté*". "*Par ailleurs, en 1208, Hugues Damas épouse l'unique*

⁶² FÉDOU René (sous la dir.) : **Lexique historique du Moyen-Âge** - Armand COLIN éditeur - op. cit. p. 40 et 63.

*héritière du vicomte Robert III de Chalon, Jeanne de Bourgogne". "Jeanne étant aussi Dame de Marcilly, la maison de la vicomté devient ainsi la maison de Marcilly et Hugues Damas devient seigneur de Marcilly et vicomte de Chalon". Nous remarquerons que si le titre de *vicomte de Chalon* n'est mentionné qu'au début du XIII^{ème} siècle, associé à Hugues Damas, il n'en demeure pas moins qu'il existait déjà auparavant⁶³.*

Un château est la propriété du Duc de Bourgogne, il s'agit de Germolles. En réalité, c'est l'épouse de celui-ci, Marguerite de Flandres qui le fit construire au XIV^{ème} siècle à l'emplacement d'une ancienne maison forte. Enfin, les évêques de Chalon, seigneurs ecclésiastiques, s'ils avaient acquis le château de Champforgeuil où ils résidaient, étaient aussi les possesseurs d'autres fortifications, à Chalon, à Saint-Vallerin, à Saint-Désert et à Villeneuve-en-Montagne, où le gisant de Berthaud de la Chapelle, évêque de Chalon au début du XIV^{ème} siècle, peut encore être admiré dans la petite chapelle récemment restaurée. L'évêque n'était pas le seul seigneur spirituel en Chalonnais. Nous signalerons encore l'abbaye de Cluny, propriétaire d'un doyenné à Maizeray, commune de Saint-Martin-du-Tartre, le chapitre cathédral Saint-Vincent de Chalon, propriétaire du château de la Rochette à Saint-Maurice-des-Champs, à Boyer (Saint-Loup) et à Crissey.

Au paragraphe précédent, nous avions furtivement fait allusion au statut de ces fortifications. Nous avions laissé entendre qu'elles étaient, pour la plupart, tenues en fief de grands seigneurs (Duc de Bourgogne, Comte de Chalon, évêque...). Toutefois nous pensons judicieux de définir ce qu'est un fief. Le lexique historique nous enseigne que "*le vocable «fief», tiré du germanique «fehu» bétail, a donné en latin «fevum», ou «feos ou feus» (objets mobiliers de prix), ou «feodum ou feudum» par association avec le*

germanique «ôd» : bien. Il s'agit d'une tenure qu'un seigneur concède à son vassal en vue de lui assurer les moyens d'existence et de lui permettre de fournir audit seigneur le service requis. A contrario, qui est alleutier ? *Un alleu ou franc-alieu, du germanique «al-od», biens patrimoniaux, est une terre sans seigneur*, ainsi donc, le contraire de tenure ou de fief, en fait, l'exception dans la société féodale. Ces règles préliminaires étant posées, analysons la situation en Chalonnais. Or, nous déplorons une certaine carence archivistique à ce sujet. En effet, sur les 150 fortifications inventoriées, seules 77, soit la moitié précisément, dévoilent leur statut, à travers les sources écrites. Aussi les conclusions que nous déduirons de cette étude n'auront qu'un caractère indicatif. D'une manière analogue au cadre général, et comme nous l'avions implicitement évoqué au préalable, la plupart des maisons fortes ou seigneuriales sont tenues en fief d'un suzerain plus puissant. 18 sites, seulement, peuvent être considérés comme étant «de franc alleu». Cependant la situation n'est pas aussi simple. Effectivement, si certains alleutiers conservent leurs possessions et prérogatives durant plusieurs siècles, d'autres, au cours du Moyen-Âge, voire postérieurement, doivent se soumettre à la suprématie d'un dignitaire plus élevé. En outre, le détenteur d'un château, par exemple, peut posséder son bien ou partie de celui-ci, en franc alleu, mais reconnaître son domaine en fief d'un autre seigneur. A l'appui de ces allégations, nous citerons, le château de Saint-Martin-sous-Montaigu lequel, jusqu'en 1180, semble appartenir en alleu, aux Comtes de Chalon, puis à cette date, passe sous l'autorité du Duc de Bourgogne. C'est encore le cas pour le château du Thil, commune de Chenôves, lequel paraît être totalement en franc alleu jusqu'en 1489, soit la fin du Moyen Âge, puis être tenu en fief, partiellement, à partir de 1503, des religieux de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun. A propos de Sainte-Hélène, nous avons noté qu'en 1331, le site était tenu en fief du Duc

⁶³ JOSSERAND Max - TREMEAU Bernard : **Chalon 1500** - Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône Éditeur - page 32.

de Bourgogne. En revanche, en 1473, la maison close, la tour seraient en franc alleu, alors que l'autre partie du domaine serait en fief. Nous pourrions citer d'autres exemples similaires, ce qui démontre la complexité de la société féodale. Les sites possédés invariablement en franc alleu restent exceptionnels, en supposant que nous ayons compulsé toute la documentation les concernant, ce qui, a priori, n'est pas forcément le cas (archives privées...). Néanmoins, nous mentionnerons respectivement : la maison forte de Messey-sur-Grosne, encore en franc alleu en 1479, aucune mention postérieure ; le château de Champforgeuil, résidence des évêques de Chalon, la maison forte de Cersot, dite en franc alleu en 1759, ce qui semble prêsumer qu'elle l'était antérieurement ; la maison seigneuriale de Charnailles à Jambles, franc alleu en 1503, aucune mention ultérieure ; il en est de même, en 1548 pour la maison forte de la Chapelle-Villard à Villeneuve-en-Montagne, et à la fin du XV^{ème} et début du XVI^{ème} siècle pour le château de La Chapelle de Bragny. Ainsi nous constatons que la majorité des fortifications ont, à un moment donné ou à un autre de leur existence, été tenues en fief, voire en arrière fief d'un seigneur suzerain. Mais quels sont ces aristocrates détenteurs de l'autorité publique ? Jusqu'à la chute du dernier Duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, en 1477, ce fut ce haut dignitaire à qui la plupart des hobereaux du Chalonnais rendaient hommage pour leurs territoires. A compter de la fin du XV^{ème} siècle, Louis XI et ses successeurs suppléèrent les Ducs dans cette politique seigneuriale. Les seigneurs ecclésiastiques, également, ne doivent pas être occultés, qu'il s'agisse des évêques de Chalon-sur-Saône, mais aussi des religieux de certaines abbayes, en particulier, Saint-Symphorien d'Autun, Saint-Martin d'Autun, chapitre Cathédrale de Chalon-sur-Saône, abbaye de Tournus et couvent de Saint-Marcel. Enfin, quelques familles importantes, telles que les Montaigu, les Germolles, les Damas... ont aussi des

vassaux, mais il est indéniable que l'autorité publique fermement maintenue par le Duc de Bourgogne a découragé les éventuelles usurpations. Si nous comparons avec la région mâconnaise, Nathanaël NIMMEGEERS explique **que de toute évidence, les châteaux mâconnais sont restés fortement liés à la puissance publique représentante du droit régalien et donc autorisée à fortifier. Cette observation se justifie au moins jusqu'au XIII^{ème} siècle où commencent à apparaître les premiers domini réellement propriétaires de sites.**⁶⁴

Avant de clore ce chapitre, nous nous pencherons sur les droits de justice attachés à ces seigneuries⁶⁵. Malheureusement, pour ce sujet, les mentions écrites restent épisodiques et nous nous garderons bien de toute allégation à défaut d'argumentations suffisamment étayées. En effet, sur les 150 fortifications inventorierées, seulement 38 nous renseignent sur ce propos. En revanche, malgré la faible densité d'informations, une constance semble se profiler. Hormis deux sites signalés sans justice, Givry Mortière et Givry Poncey, les autres se différencient en fonction de la datation. Au XIV^{ème} siècle, nous remarquons que 5 fortifications sur 8 possèdent la haute et basse justice, contre 3 en toute justice. Toutefois, aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, 21/28 sites jouissent de la haute, moyenne et basse justice, alors que deux ont uniquement la haute, deux la moyenne et la basse et un simplement la basse. Incontestablement, les seigneurs, à la fin du Moyen Âge, voient leurs juridictions s'accroître, ou du moins se confirmer. Deux

⁶⁴ Nathanaël NIMMEGEERS : L'habitat fortifié en Mâconnais du X^{ème} au XV^{ème} siècles. - Op. Cit. - page 49.

⁶⁵ Définissons les trois justices. Haute justice, celle à laquelle étaient réservées les causes les plus graves (majeures); au civil, causes concernant des intérêts importants ; au criminel, infractions pouvant entraîner condamnation à mort ou à mutilation. Basse justice, celle qui était compétente pour les autres causes (mineures). - Moyenne justice : apparaît vers la fin du XIII^{ème} siècle *mordant* sur la compétence *en haut et en bas* des deux autres. in Lexique historique du Moyen Âge. - Op. Cit.

maisons seigneuriales, celles de Dennevy et Sassangy tendent à confirmer ce jugement. Si, au XIVème siècle, elles tirent avantage de la haute et basse justice, aux XVème et XVIème siècles, elles bénéficient de la totale justice.

4/ TYPOLOGIE DES SITES ÉTUDIÉS

a) Généralités

L'intitulé peut paraître prometteur. En réalité, il sera question d'une approche de la typologie plutôt que d'une classification rigoureuse qui, immanquablement, serait controversée. En fait, si l'inventaire que nous avons constitué se veut exhaustif, l'étude de chaque site le composant demeure sans doute incomplète. L'une des raisons essentielles de cette carence émane de nos travaux archivistiques. Nous n'avons probablement pas consulté toutes les sources écrites, certaines appartenant à des particuliers, d'autres étant déposées dans des fonds d'archives, ailleurs qu'en Bourgogne. L'évolution des sites castraux, leurs métamorphoses au cours des siècles sont autant de ferment qui nous dissuadent de brosser un tableau péremptoire de l'habitat médiéval fortifié en Chalonnais. L'amplitude temporelle, globalement du Xème au XVème siècle, si elle s'avère comme un procédé incontournable pour mieux appréhender les différentes phases marquant le processus évolutif du château, en particulier, en matière de poliorcéétique, n'en reste pas moins, pour ces mêmes raisons, une opportunité pour assigner à l'édifice une nomenclature plutôt qu'une autre. De surcroît, pendant ces six siècles, les périls résultant des guerres, mais aussi la qualité des vassaux attachés à leurs seigneurs qui a pu se modifier au fil des années, une simple seigneurie se transformant en baronnie par exemple, ont fréquemment entraîné des fluctuations dans la dénomination des sites. En effet, une petite maison seigneuriale a pris de l'importance, s'est fortifiée pour devenir une maison forte, voire un château.

Inversement, une fortification désignée comme telle, à l'origine, se voit ultérieurement, qualifiée de maison, sans autre attribut, par suite de destructions. Toutefois, afin d'offrir une image la plus objective possible du site, nous le classerons selon sa position la plus significative et la plus endémique, durant cette longue période. Par ailleurs, le vocabulaire castral, qu'il soit médiéval, ou créé par l'historien et l'archéologue, est riche. Nous citerons, notamment, la terminologie suivante : Maison seigneuriale, manoir, maison-tour, donjon, maison-forte, tour, motte castrale, château, moated-site, wasserburg, hôtel, motte vide... Chaque désignation a vraisemblablement sa spécificité, dont l'identification reste rarement irréfutable. C'est pourquoi nous simplifierons volontairement, d'une manière, il est vrai, quelque peu dogmatique, le classement des sites recensés en Chalonnais. Il nous a semblé plus judicieux de nous cantonner aux quatre rubriques générales, (Mottes castrales, Châteaux, Maisons fortes et Maisons seigneuriales), entités parfaitement accessibles aux lecteurs néophytes, et plus facilement discernables, plutôt que de nous envelopper de théories absconses et qui resteraient malgré tout, illusoires. Après quelques définitions nécessaires à la compréhension du sujet et ce, pour chacun des chapitres concernés, nous tenterons d'expliquer succinctement notre choix pour chaque site. Enfin, nous rangerons les vestiges incertains dans la cinquième rubrique dite encore : "indéterminée".

b) Les mottes castrales

Michel BRAND'HONNEUR écrit "que ce nouveau type de château apparaît vers l'an mil. Il est constitué d'une éminence naturelle ou factice de terre en forme de tronc de cône et circonscrit d'un fossé. Ce tertre est ou était surmonté d'une tour fortifiée en bois, plus rarement en pierre. A son pied s'étend une enceinte de taille plus considérable délimitée par un fossé et un

talus. On la dénomme basse-cour ou baile⁶⁶.

Stéphan HINGUANT explique "qu'il s'agit en effet très souvent d'une butte artificielle tronconique, qui servait d'assise aux bâtiments du seigneur (souvent une simple tour de bois ceinturée d'une palissade) et conçue par apports et tassements successifs de terres issues du creusement des fossés ou de carrières locales. Plus ou moins volumineuse (la moyenne des diamètres se situe généralement autour de 25 m pour 5 m de hauteur), la butte de terre est souvent la seule trace qui reste du site d'origine, entourée de son fossé et parfois associée à une basse-cour, lieu où se concentraient les bâtiments agricoles et militaires⁶⁷"

Enfin, nous reproduirons la définition tirée du lexique sur le système descriptif des fortifications de terre, ancien programme collectif H 40 : "On emploie le terme "MOTTE", pour désigner un tertre résultant soit d'un amoncellement de terre rapportée (déblai ou remblai) sur un terrain plat ou en pente soit de l'aménagement d'un mamelon naturel (versants avivés, sommet rehaussé) et servant d'élément essentiel de défense dans un château à motte, renforcement d'un point faible ou réduit mettant à l'abri la résidence d'un seigneur. Dans les châteaux à mottes multiples, l'une des mottes portait le donjon, l'autre protégeait un point faible du rempart ou l'entrée. De forme tronconique, le plus souvent, et de dimensions variables (entre 20 et 100 mètres de diamètre à la base et entre 5 et 10 mètres de hauteur), la motte est parfois isolée, parfois incluse ou reliée à une ou plusieurs enceintes⁶⁸".

En conséquence, au vu de ces définitions, nous allons évoquer les

⁶⁶ Michel BRAND'HONNEUR : Les mottes médiévales d'Ille-et-Vilaine - Op. Cit. -page 3.

⁶⁷ Stéphan HINGUANT : Les mottes médiévales des Côtes-d'Armor - Op. Cit. page 11.

⁶⁸ PESEZ J.M. (dir.) : Lexique. Système descriptif des fortifications de terre - Programme H 40 - 1984 - p. 12.

fortifications du Chalonnais comparables à une motte castrale. 6 sites, seulement, semblent correspondre, ce qui reste insignifiant eu égard à la quantité d'habitats seigneuriaux médiévaux recensés. Ce constat médiocre s'explique sans doute par la disparition d'un grand nombre de ces fortifications de terre particulièrement vulnérables. Elles sont, aujourd'hui, difficilement discernables ; seul le cadastre napoléonien demeure un auxiliaire précieux, pour espérer les identifier. Nous citerons Chaudenay Crêteuil, Jugy, Chatel-Moron, dont il existe encore des vestiges visibles, Sevrey Hirley connue par la description que nous en a laissée Marcel CANAT-DE-CHIZY, au siècle dernier, Chamilly le Mons, dont le cadastre ancien symbolise toujours la configuration, et, enfin, Chaudenay Mimande dont la terminologie *castrum Milmandum en 1026* et le paysage de plaine dans lequel elle était implantée légitiment cette qualification. D'autres sites pourraient vraisemblablement se rattacher à ce type de fortification, mais les informations sont trop fragmentaires pour oser les sérier sans équivoque dans cette rubrique.

c) Les châteaux de pierre

De quelle manière les historiens et les archéologues définissent-ils le château ? Nous allons tenter de répondre à cette question, en suggérant quelques définitions. Tout d'abord, Jean MESQUI écrit "que le château est un centre de pouvoir et de conquête, chef-lieu administratif, résidence du seigneur. Edifice fortifié pour résister à l'assaut, plus ou moins pourvu de défenses, il est constitué d'un ensemble de bâtiments résidentiels plus ou moins luxueusement agencés à l'intérieur du corset défensif"⁶⁹. Gérard GIULIATO explique "que le terme «château» désigne au sens large toutes les formes de résidences seigneuriales ou supposées telles construites entre le XI^{ème} et le XIX^{ème} siècle. Une pareille abondance

⁶⁹ MESQUI Jean : Les châteaux forts - De la guerre à la paix - Op. Cit. - page 14.

conduit à distinguer les «châteaux forts» des «châteaux de plaisance». Ces termes restent imprécis et mal adaptés à la réalité médiévale. Cet historien ajoute qu'en ce qui concerne ce type d'édifices, les textes les désignent par les termes de *castrum*, *castellum*, *chastel* ou *chasteau*. Ils sont l'œuvre d'un prince ou d'un haut personnage qui y réside avec sa famille ou qui en confie la garde à un préposé. Ils abritent les représentants de l'autorité princière ou seigneuriale : *châtelains*, *avoués* et *prévôts*, autour desquels s'organise la seigneurie châtelaine ou la châtellenie. Ils dominent le *plat pays* par leur taille généralement imposante, reflet de leur rôle de premier plan dans la société féodale⁷⁰. Enfin, Nathanaël NIMMEGEERS, dans une étude plus proche du Chalonnais, puisqu'il s'agit de la région mâconnaise, affirme que les "châteaux s'imposent par leur taille, la qualité et la quantité de leurs fortifications et de leurs équipements annexes, et le statut de leurs détenteurs"⁷¹. En résumé, le château médiéval est à la fois une forteresse stricto sensu et une résidence seigneuriale. Il concentre un système défensif imposant (donjon, fossés, courtines, créneaux, merlons, hours, meurtrières, bretèches, mâchicoulis...) et se repère dans les sources archivistiques par les substantifs dérivés de château. Il reste le lieu affirmé du pouvoir seigneurial. Voyons maintenant les fortifications qui correspondent à ces critères. En fait, nous scinderons ce groupe en trois subdivisions, à savoir les sites que nous pouvons ranger sans ambiguïté dans la catégorie «châteaux», ceux dont le manque de vestiges rend aléatoire toute identification formelle et, enfin, les châteaux que nous qualifierons de «tardifs».

1) Première subdivision

- BRESSE-sur-GROSNE (présence d'un donjon, édifice important, toujours qualifié

⁷⁰ GIULIATO Gérard : Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale. Op. Cit. - page 28.

⁷¹ NIMMEGEERS Nathanaël : L'habitat fortifié en Mâconnais du Xème au XVème siècles. - Op. Cit. - page 31.

de chastel, ou château, ancienne famille : BRECIS ou BRESSIS, XI^{ème} siècle).

- BUXY (désigné vieux château, et forteresse, présence de quelques ruines, semblait appartenir à une puissante famille, celle des DAMAS de MARCILLY).
- CHAGNY (qualifié châtel, château, ancien seigneur : 1033 Godfroy de Chagny, plus de vestiges).
- CHALON-sur-SAÔNE châtelet (siège du pouvoir comtal, qualifié de *castrum* puis châtel, plus de vestiges).
- CHAMFORAGEUIL (résidence des évêques de CHALON, tour porche imposante, qualifié château).
- DRACY-le-FORT (qualifié châtel, château, mais aussi maison, ancien seigneur : 1131 Robert de Dracy, édifice bien transformé).
- ÉTRIGNY (Balleure - édifice important, présence d'éléments fortifiés, peut-être une maison forte à l'origine).
- GIGNY-sur-SAÔNE (la Colonne - châtellenie ducale, toujours qualifié chastel, château, plus de vestiges).
- MARCILLY-les-BUXY (ancienne et puissante famille : DAMAS-de-MARCILLY, édifice qualifié forteresse, châtel et château, ne subsiste plus qu'une tour circulaire).
- MELLECEY (Germolles, édifice ducal, qualifié chastel, château).
- MERCUREY (Montaigu, ruines importantes, puissant donjon, châtellenie ducale, éléments fortifiés en cours de restauration).
- MOROGES (édifice important, présence d'un donjon, qualifié château tardivement).
- RULLY (présence d'un donjon, édifice important, qualifié château, siège d'une ancienne et puissante famille...).
- SAINT-MAURICE-des-CHAMPS (la Rochette, édifice important, éléments fortifiés, qualifié château).
- SAVIANGES (qualifié châtel, château, ancienne famille Eudes de Savianges en 1188, présence d'éléments fortifiés... peut-être une maison forte à l'origine).
- SENNECEY-le-GRAND (ancienne famille : Tibert de Sennecey 1113, édifice

important, aujourd’hui quasiment disparu, présence d’un donjon, à l’origine, désigné par castrum, châtel, forteresse, château,...).

- SENNECEY-le-GRAND (Ruffey, présence d’éléments fortifiés, édifice important, qualifié châtel, château).
- SERCY (présence d’un donjon, édifice important, mentions de château et forteresse, ancienne famille : Bernard de Sercy, 1027, ou 1067).

Soit au total : **18 châteaux**.

2) Deuxième subdivision

Il ne subsiste aucun vestige de ces édifices.

- FONTAINES (qualifié château, Guy de Fontaines cité au X^{ème} siècle. Peut-être une motte castrale, à l’origine ?).
- RULLY (château d’en bas - qualifié de châtel, édifice semble-t-il important si nous nous référons au cadastre Napoléonien).

Soit au total : **2 châteaux ou mottes castrales**, (aucune certitude).

3) Troisième subdivision

Il s’agit de châteaux édifiés tardivement.

- JULLY-les-BUXY (Ponneau qualifié château au XVI^{ème} siècle, sans doute château de plaisance).
- SAINT-GERMAIN-les-BUXY (qualifié château aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles - édifice important).

Au total : **2 châteaux dont le caractère médiéval n'est pas affirmé**.

d) Les maisons fortes

Comment devons-nous interpréter cette entité ? Comment classer la maison forte en rapport avec le château, mais aussi avec la simple maison seigneuriale ? Autant de questions auxquelles nous nous efforcerons de répondre par l’entremise des définitions subséquentes.

Hervé MOUILLEBOUCHE explique "qu’outre les châteaux, les sources évoquent des forteresses, maisons fortes, tours, mottes, ou maisons seigneuriales, qui renvoient souvent à la même réalité : il s’agit de la

demeure d’un petit seigneur rural, dont la justice s’étend au plus sur une paroisse, et s’arrête quelquefois aux fossés de la maison forte ; quand la motte porte des bâtiments de pierre, une courtine et un pont-levis, l’ensemble reçoit d’ordinaire l’appellation de forteresse ou maison forte, voire de château...".⁷²

Pierre DEMOLON écrit "qu’il s’agit de plates-formes entourées de fossés, plus ou moins fortifiées, qui s’implantent à partir de la fin du XII^{ème} jusqu’à la fin du XV^{ème} siècle. Leur caractère agricole est, sinon prédominant, du moins fortement marqué si bien que la plupart d’entre elles sont encore aujourd’hui des «censes», exploitations agricoles actives".⁷³

Gérard GIULIATO nous enseigne que la maison forte répond à des critères précis : elle est appelée «forte maison», «châtelet», «maison», «tour», ou «forteresse» dans les textes médiévaux. Elle est l’œuvre d’un chevalier qui y réside avec sa famille et qui la tient en fief d’un prince. Elle étend son autorité sur une seigneurie d’importance limitée. La taille de ses constructions reste modeste...⁷⁴

Enfin, dans le lexique sur le système descriptif des fortifications de terre, ancien programme H 40, nous avons relevé la définition suivante : "La maison forte est une résidence des chevaliers vassaux de la fin du XII^{ème} au XIV^{ème} siècle, entourée de large(s) fossé(s) généralement en eau. Ces fossés sont parfois doubles... La maison forte de plan souvent quadrangulaire peut-être accompagnée ou non d’une basse-cour. En Chalonnais, quels sont les sites que nous pouvons désigner par la terminologie «maison forte» ? Deux occurrences s’offrent à nous : ou bien les textes stipulent expressément la mention de «maison forte»,

⁷² MOUILLEBOUCHE Hervé : La maison forte et ses avatars dans les environs de DIJON. - Op. Cit. - page 257.

⁷³ DEMOLON Pierre : Mottes et maisons-fortes en Ostrevant médiéval. Op. Cit. - page 15.

⁷⁴ GIULIATO Gérard : Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale. Op. Cit. - page 35.

ou bien les vestiges subsistants restent suffisamment éloquents pour que nous puissions affirmer que tel édifice a été fortifié. Envisageons donc les deux hypothèses.

a) Informations fournies par les sources écrites

BRESSE-sur-GROSNE (motte) (1448 : la motte fort de Bresse - 1473 :de la place et maison de la mote fort de Bresse). (un bâtiment subsiste).

CHAMILLY (À l'origine maison forte, puis château dès que la terre de Chamilly fut érigée en Comté - Site qualifié dans les textes *château, mais aussi parfois maison*).

CHAPELLE-de-BRAGNY (LA) (1473 : maison forte de la Chapelle - 1503 : maison forte à laquelle succédera plus tard un château, reconstruit en 1595). (Actuellement un château).

CHARMEE (LA) (1503 : maison forte fossoyée et bâtiments - Auparavant, elle était qualifiée de simple maison seigneuriale et elle a dû être fortifiée au début du XVI^{ème} siècle). (Actuellement une ferme).

CHENOVES (Le Thil) (1474 : maison forte appelée le Thil - 1489 : chatel du Thy - 1503: maison forte du Til)

ÉTRIGNY (Tallant) (1366 : maison forte et augmentation des fortifications - 25/9/1366 : ...sa forteresse de sa maison de Talent - 1379 : maison forte - 1473 : maison fort - 1503 : maison forte -...). (Détruite).

GIGNY-sur-SAÔNE (L'Épervière) (1/7/1366 : Maison forte de la Peurère 29/3/1381 : Maison forte de la Peurère - 22/4/1382 : Tour et seigneurie de la Peurère 13/12/1447 : Maison forte de l'Épervière - 20/ 02/1517 : Maison forte de la preuiere...). (Actuellement un château post médiéval).

MANCEY (Dulphey) (site qualifié maison à l'époque médiévale puis construction d'un château en 1529).

MELLECEY (maison forte) (octobre 1333 : maison forte de Melecey vers la chapelle - décembre 1333 : la maison forte - 1449 : maison forte). (Il ne subsiste plus que la plate-forme surélevée).

MESSEY-sur-GROSNE (1438 : maison forte de Messey - 9/05/1474 : terre et maison forte de Messey - 1479 : chatel et maison forte de Messey - 12/09/1480 : château et maison forte dudit Messey la motte et fossés dudit château). (Actuellement, château avec vestiges médiévaux).

MONTAGNY-les-BUXY (tour bandin) (1320 : tour bandin - il est toujours question d'une tour, donc d'une fortification). (Aujourd'hui, château post-médiéval).

MONTAGNY-les-BUXY (La Saule) (En 1453, il est question de la maison forte).

NANTON (bourg) (Mai 1229 : la forteresse de Nanton - 1473 : maison forte). (Site détruit).

SAINT-CYR (Janvier 1299 : in domo forte sancti Scirici - 1300 : domus fortis sancti Cyrici) (Site détruit).

SAINTE-HÉLÈNE (25/06/1366 : maison forte située à Sainte-Hélène ...). (Site présentant encore des vestiges médiévaux).

SAINT-LEGER-sur-DHEUNE (1473 : Maison fort dudit St Léger - 1503 : chatel et maison fort dudit St Léger). (Site présentant sans doute encore des vestiges médiévaux).

SAINT-LOUP-de-VARENNES (1473-1495 : une maison et place forte audit St Loup - 1483-1499 : guet et garde au château de St-Loup-de-Varennes - Par la suite, cette maison forte est sans doute devenue un château). (Présence de vestiges médiévaux).

SAINT-RÉMY (Taizey) (septembre 1276 : Maison forte de Taisé - 24/02/1365 : Maison forte et Motte de Taisey ou Taisy - 1486-1511 : réparations aux ponts et aux fossés du château fort). (Il subsiste une tour porche médiévale).

SASSANGY (1503 : la maison fort et chatel de Chassangey). (Aujourd'hui, château post-médiéval à l'emplacement).

SASSENAY (Bourg) (1326 : maison forte de Sassenay). (Actuellement, à l'emplacement, château post-médiéval).

SENNECEY-le-GRAND (la tour) (1315, 1366, 1473 : la tour - 1503 et vers 1520 : la tour et maison fort). (Il reste encore une tour médiévale).

VARENNES-le-GRAND (Aizey) (1325 : Maison forte de Varennes - 7/04/1374 : sa maison de Varennes - elle a peut-être, depuis, perdu ses fortifications, suite aux ravages des Grandes Compagnies et de la guerre de Cent Ans). (Site aujourd’hui remanié).

Certains de ces sites ont conservé des vestiges médiévaux et notamment des éléments de fortifications, ce qui ne peut que corroborer la classification générée par les sources archivistiques. Nous citerons : La Chapelle de Bragny, Chenoves (Le Thil), Messey-sur-Grosne, Saint-Léger-sur-Dheune, Saint-Loup-de Varennes, Saint-Rémy (Taizey), Sennecey-le-Grand (la tour).

b) Informations fournies exclusivement par les vestiges subsistants

BISSY-sur-FLEY (Maison forte à l’origine devenue un château au XVI^{ème} siècle. Présence d’éléments fortifiés *archères à couleuvrine, bouche à feu, courtines...).

BOYER (Saint-Loup) (Il serait question d’une maison forte ?).

BOYER (Pymont) (ancienne famille, fossés de la construction antérieure).

BRESSE-sur-GROSNE En Crétus (Une tour circulaire, une bretèche dans laquelle a été percée une archère à couleuvrine, des corbeaux ayant peut-être supporté un houd, tout ceci ayant incontestablement une connotation défensive).

CERSOT (présence d’un imposant corps de logis, de deux tours, trois archères à canonnières, vestiges de courtine et chemin de ronde, éléments suffisants pour attribuer ce site plutôt à une maison forte).

EPERVANS (présence d’une tour porche, avec pont-levis, ce qui dénote un caractère fortifié).

LESSARD-le-NATIONAL (présence d’une tour, quatre archères, une bretèche,... manifestement des éléments de fortification).

SAINT-PRIVÉ (une tour carrée, des corbeaux ayant peut-être supporté un houd, deux latrines et des meurtrières ?).

SAVIANGES Quintry (Tour carrée avec peut-être un chemin de ronde et des créneaux).

SENNECEY-le-GRAND la tour de Vers (muraille et fossés, ce qui reste plus tenu pour qualifier le site de maison forte).

VERS (une tour carrée couronnée de corbeaux en encorbellement, six archères dont une à couleuvrine, ce qui démontre le caractère fortifié).

Au total, nous avons ainsi recensé **33 maisons fortes**, chiffre modeste, mais nous avons délibérément écarté les sites dont le caractère fortifié n’était pas suffisamment éloquent.

e) Les maisons seigneuriales

Nous englobons dans cette rubrique, les habitats nobles qui n’exhibent aucun élément de fortification, hormis les fossés, si tant est que nous puissions leur assigner une fonction défensive, ce qui n’a jamais été réellement démontré. Hervé MOUILLEBOUCHE écrit "que lorsque les archives parlent de mottes ou de maisons seigneuriales, elles décrivent un habitat plus simple, sans courtine, dont les fossés ne sont pas revêtus, et dont le principal élément d’architecture militaire est le chaffaud, c’est-à-dire la tour-porche, avec ou sans pont-levis.⁷⁵

Nous allons constater que la plupart des sites inventoriés se rattachent à cette catégorie. En effet, si beaucoup de ces habitats seigneuriaux sont cernés d’un fossé, aucun ne possède des éléments de fortification. Dans les sources archivistiques, il est le plus souvent question de simple maison. Nous avons ainsi compté **46 résidences seigneuriales** dont 3, cependant, pourraient correspondre à des maisons fortes. Il s’agit respectivement de Laives (Sarmaizey), Rosey (Mauny) et Saint-Mard-de-Vaux (Blaizy) qui, aujourd’hui, ont l’apparence de petits châteaux. En revanche, les autres sites ont, pour certains, disparu, et

⁷⁵ MOUILLEBOUCHE Hervé : La maison forte et ses avatars dans les environs de DIJON. Op. Cit. - pages 257-260.

pour d'autres, été reconstruits ; ils se présentent sous la forme de maisons bourgeoises, ou bien de fermes plus ou moins importantes. Nous citerons :
ALUZE le bourg (déclarée maison seigneuriale tardivement).
BOYER (l'Arvolot et Venière) (sites antérieurs sans doute des maisons seigneuriales).
BRESSE-sur-GROSNE (La Rouze).
BUXY (Davenay). (site non localisé - mention d'une maison le 20/11/1503).
CHARMEE (LA) Sienne (mention de maison seigneuriale en 1501).
CHASSEY-le-CAMP (Site non localisé. En 1503, une maison assise devant l'église, puis maison seigneuriale par la suite).
CHASSEY-le-CAMP (Nantoul) (Site non localisé - En 1503 maison basse).
CHATENOY-le-ROYAL Château mouton.
CHATENOY-le-ROYAL Cruzille (En 1289 : maison - 19/04/1391 : Mote de Crusilles fermée en des terreaux appelés chaffaut).
CHATENOY-le-ROYAL (Vessey) (Il existait une seigneurie en ce lieu. Type de bâtiment ignoré, site détruit).
CHAUDENAY Minot. (En 1503, il est question d'un meix maison).
DENNEVY (En 1503 une maison au lieu de Denevy. Par la suite maison seigneuriale. Site aujourd'hui bien transformé).
ÉTRIGNY le bourg (En 1365 maison et grange d'Estrigney - 22 septembre 1407 : maison d'Etrigney. Site non localisé précisément).
ÉTRIGNY Chatenay. (Edifice remanié aujourd'hui).
ÉTRIGNY Prévôté (En 1364 maison. Site détruit aujourd'hui, non localisé).
ÉTRIGNY Saugerée (1380 : maison de la saugerée *fossés clôtures* - 1473-1503 : une maison et mote fossoyée, actuellement une ferme).
FRAGNES (1359 : Motam du grangi juxta condemens cum fossatis et molendino. Site aujourd'hui complètement remanié).

GIVRY Grange Saulgeot (aujourd'hui une ferme - forme quadrangulaire, une tour porche, site assez tardif).
GIVRY Mortière (Site non localisé - Un fief signalé en 1267).
GIVRY Poncey (1283 : maison de Poncey - Site bien remanié).
GRANGES (1473 : maison de Granges - Site qui offre des analogies avec une maison forte).
JAMBLES Charnailles (mention tardive, site reconstruit au XIX^{ème} siècle).
JUGY Scivolière (1473-1503 : maison de Cyvolières - Au XVIII^{ème} siècle, il est question d'un château dont il a gardé l'apparence aujourd'hui).
JULLY-les-BUXY Joncey (Il s'agit de mentions tardives - Site totalement reconstruit).
LA LOYERE Condemène (XIII^{ème} siècle : curage des fossés de la motte de condemène près Chalon *in gyro ipsius Motae*. - 1278 : maison de Condemène - Site non localisé avec précision, semble être plutôt une ferme).
LUX tour (1503 : maison seigneuriale).
MANCEY bourg (1374 : une maison du côté de l'église - 1503 et 1512 : une certaine maison devant l'église dudit Mansy - Site détruit, non localisé).
MERCUREY Étroyes (1473 et 1503 : maison. Plus tard maison seigneuriale - Site remanié).
MERCUREY Prévôté (En Juin 1251, il est question du fief du péage de Mercurey - En 1473 : maison - Site non localisé).
ROSEY Meloisey (Mentions tardives - Château reconstruit au XVIII^{ème} siècle).
SAINT-BÉRAIN-sur-DHEUNE (la motte) (1503 : la mote sur Dune - Actuellement une maison bourgeoise du XIX^{ème} siècle).
SAINT-DENIS-de-VAUX (l'évêché) (Au XIII^{ème} une maison seigneuriale sans autre précision ? A priori, aujourd'hui, aucun élément fortifié visible).
SAINT-DESERT (une maison seigneuriale signalée tardivement - Aujourd'hui, château post-médiéval).

SAINT-GERMAIN-les-BUXY (la loge) (13/6/1491 : meix maison - 23/6/1516 : la maison de la loge - Site remanié).

SAINT-LOUP-de-VARENNES (Saudon) (mention tardive d'une tour - Site totalement détruit - Signalons que les seigneurs de Saudon forment une ancienne famille seigneuriale).

SAINT-MARTIN-sous-MONTAIGU (Touches) (1503 : une vieille maison close de murailles - Site, sans doute détruit, non localisé).

SAINT-VALLERIN (Actuellement une ferme. Site post médiéval. Il a été question d'une tour ?).

SASSANGY (1473 : maison basse - 1502 : vieille et ancienne maison appelée maison de Rains avec une tour. Site aujourd'hui bien transformé, non localisé avec précision).

SASSENAY (Chemenot) (mention tardive d'une maison seigneuriale - Site aujourd'hui totalement détruit).

VARENNES-le-GRAND (Casaque) (1324 : la motte sur la Saône et les bois - 1375 : motte sur Saône - 9/10/1380 : maison - Aujourd'hui, seule la plate-forme, qui servait originellement d'assises aux bâtiments, subsiste).

VARENNES-le-GRAND (Chapitre) (1490 : la motte du chapitre, maison seigneuriale du chapitre - Actuellement une maison bourgeoise post-médiévale).

VILLENEUVE-en-MONTAGNE (Aujourd'hui une maison bourgeoise postérieure au Moyen Âge - Aucune mention).

f) Les édifices divers

Dans cette rubrique, nous avons rassemblé les fortifications singulières qui peuvent être assimilées à des maisons fortes, voire à des châteaux, mais dont la spécificité les différenciait de ceux-ci.

En l'occurrence, nous énumérerons respectivement : une commanderie des Templiers (Chagny Bellecroix, aujourd'hui un château), une église fortifiée (Saint-Désert), un doyenné, sans doute fortifié (Saint-Martin-du-Tartre Maizeray, qualifié chastel au XVI^{ème} siècle et château au XVIII^{ème} siècle), un bourg castral (Givry dont le château a totalement disparu). (4 sites).

g) Les sites indéterminés

Enfin ce dernier paragraphe réunit les sites (39) pour lesquels la carence des documents écrits et l'absence de vestiges ou la destruction complète rend aléatoire une identification fiable.

ALUZE (Aubigny). (Site détruit - Peu documenté - Il ne s'agit peut-être pas d'une fortification ?).

BARIZEY (quelques ruines au sommet d'une colline matérialisent sans doute une ancienne forteresse ?).

BEAUMONT (Site disparu - Probablement un ancien château. Toujours qualifié de la sorte. Il s'agit sans doute du site de Beaumont-la-Colonne).

BISSY-sur-FLEY en château (Toponyme révélateur. En outre, de nombreuses ruines à flanc de coteau indiquent vraisemblablement l'existence d'une ancienne fortification ayant peut-être précédé le château actuel de BISSY-sur-FLEY).

CHAGNY (Cromay) (Site complètement détruit - Les textes parlent d'un châtel - Sans doute une maison forte).

CHALON (quartier de la motte - Site trop remanié pour une identification précise, les sources écrites mentionnent capellanus de mota ou motae à plusieurs reprises *la chapelle de la motte*).

CHALON (Saint-Jean-des-Vignes) (Quartier urbanisé, destruction totale).

CHAMFFORGEUIL (la motte). Nous ne sommes pas convaincus qu'il y ait eu une fortification à cet emplacement. Le toponyme doit vraisemblablement être en rapport avec le château des évêques tout près. Une prospection au sol dans le lotissement qui se construit à cet endroit nous a permis de découvrir de nombreux fragments de céramique gallo-romaine.

CHARMÉE (LA) le cormatain. Les fouilles réalisées sur la plate-forme n'ont pas été concluantes et elles autorisent plusieurs hypothèses.

CHENOVES (La Bouthière). (Maison bourgeoise actuellement. Aucune mention textuelle).

CRISSEY (Il ne s'agit peut-être pas d'une fortification ?).

DEMIGNY (Breuil et Vacheret). (Pour le premier, site détruit, pour le second, construction d'un nouveau château au XIX^{ème} siècle).

DEMIGNY (Rion). Bien qu'il n'en subsiste aucun vestige, les sources archivistiques et le paysage de plaine laissent supposer qu'il devait être question d'une motte castrale.

ÉTRIGNY (Barbière). (Ferme aujourd'hui, plus de vestige médiéval. Site peu documenté).

ÉTRIGNY (Champlieu) (Il semblerait que l'on puisse attribuer ce site à une maison forte ?).

FARGES (la rongère). La plate-forme encore visible n'a jamais supporté de construction. Cette allégation nous est suggérée par un acte rédigé au XIV^{ème} siècle à propos d'un différend entre le sire de Châteauneuf et l'évêque de CHALON, pour l'édification d'un château en ce lieu. La conclusion atteste que la fortification n'a jamais été bâtie.

GIVRY (Corchevreuil) (Site détruit, difficile à identifier).

GIVRY (Cortiambles) (Maison bourgeoise aujourd'hui, site peu documenté).

JULLY-les-BUXY (document pas suffisamment explicite et site détruit).

LAIVES (qualifié chastel et forteresse tardivement. Site détruit).

LANS (site détruit et non localisé. Il n'est pas certain qu'il y ait eu une fortification ?). LESSARD-le-NATIONAL (motte) (Les données sont trop fragiles pour avancer une hypothèse).

LUX (Droux) (Site détruit).

MARNAY (site entièrement détruit. Peut-être une motte castrale originellement. Configuration ovoïde sur le plan cadastral napoléonien, ancienne famille seigneuriale).

MELLECEY (Dominant le village, au sommet d'une colline, un château aurait été brûlé en 761. Lors de notre enquête, nous n'avons remarqué aucun vestige probant.)

MOROGES (Mont-Coeur) Fortification originelle de l'ancienne famille seigneuriale portant ce nom. Malheureusement, il n'en subsiste aucun vestige visible. Toutefois, de par sa position dominante, il pouvait s'agir d'un château de pierre. (Selon un historien local).

NANTON (Loise). Ferme actuellement. Site pas suffisamment documenté.

SAINT-BERAIN-sur-DHEUNE (On parle dans la documentation écrite d'une tour. Site aujourd'hui détruit, seule l'ancienne chapelle castrale, érigée en église paroissiale par la suite, subsiste).

SAINT-CYR (chaseaut et château) (Sites détruits non réellement localisés).

SAINT-DENIS-de-VAUX (1385 : maison *le moulin de la grange* - site détruit).

SAINTE-HÉLÈNE (motte). Toponyme symptomatique. Toutefois, aucun vestige à cet emplacement .

SAINT-LÉGER (motte). Site dominant, pas suffisamment documenté, et partiellement conservé. Peut-être une motte castrale ?

SAINT-MARCEL (Site détruit, non localisé. Peut-être aucune fortification ?).

SASSENAY (Nouzillet). (Site détruit, peu documenté).

SASSENAY (Oppidum). (Site détruit, pas documenté, s'agit-il d'un site médiéval ?).

SAULES (Le toponyme évoque un habitat seigneurial médiéval. Aucun vestige, aucune documentation).

VIREY-le-GRAND (site entièrement détruit. Il semble qu'il puisse s'agir d'un

château de pierre, selon un plan du XVIII^{ème} siècle ? ancienne famille seigneuriale).

5/ CONCLUSION

Au terme de ce travail, quelles conclusions pouvons-nous inférer de cette étude ? Il faut, d'abord, évoquer quelques chiffres, établir en quelque sorte, une statistique. Nous avons souligné l'indigence des mottes castrales (6). Or ce constat n'a rien de surprenant. En effet nous avons intentionnellement écarté de nos investigations les secteurs bressans et verdunois, c'est-à-dire la plaine chalonnaise, pour nous orienter plus spécifiquement vers le sud chalonnais, région beaucoup plus vallonnée. Ainsi, les constructeurs des premiers édifices castraux n'ont pas eu systématiquement recours à l'élaboration de monticules artificiels pour asseoir leur demeure. Ils ont tout simplement exploité le paysage naturel, en s'installant au sommet des collines. En outre, ces ouvrages de terre fortifiés, par la quintessence de leurs structures, sont des monuments fragiles et ils ont été nombreux à disparaître sous les assauts de l'agriculture moderne. Erigés au tournant de l'an mil, ces châteaux à motte n'ont pas laissé de traces substantielles dans les documents archivistiques. Tous ces arguments justifient la carence de ce type de fortifications. A contrario, le nombre de châteaux de pierre (22) nous paraît quelque peu excessif. Il faut, cependant, moduler cette assertion. En effet nous l'avons énoncé antérieurement, deux de ces châteaux ont été construits tardivement, deux autres par l'absence totale de vestiges n'autorisent aucune certitude, ce qui ramène le chiffre initial de 22 à seulement 18. De surcroît, certains de ces édifices n'ont acquis la qualité de «château» qu'à la fin du Moyen Âge, succédant ainsi à une maison forte originelle. Nous pensons que c'est notamment le cas pour Bissy-sur-Fley, Chamilly, Dracy-le-Fort et Étrigny Balleure... Aussi seuls une douzaine de sites

pourraient rationnellement posséder le titre de «château».

A propos des maisons fortes, 33 sont attestées de manière quasiment irréfutable. Le nombre peut, toutefois, sembler anodin par rapport aux chiffres avancés dans d'autres publications. Or, si nous faisons allusion exclusivement à ces fortifications, en occultant les maisons seigneuriales, nous n'appréhenderons qu'une vision partielle du véritable phénomène d'éclosion de l'habitat seigneurial des XIII et XIV^{ème} siècles. C'est pourquoi il nous paraît opportun, mais également nécessaire, d'ajouter à ces maisons fortes le nombre des maisons seigneuriales dont le chiffre 46 est incontestablement significatif. Au total, cela représente environ 80 habitats nobles, ce qui traduit vraisemblablement une réalité plus proche du paysage castral médiéval. En fait, un peu moins de la moitié des résidences appartenant à la basse aristocratie a pu s'élever au rang de maisons fortes, soit que le seigneur ait pu accéder à des fonctions décisives au sein du duché de Bourgogne, ou bien que les périls de la guerre de Cent Ans et des saccages des grandes compagnies aient assujetti ces hobereaux à fortifier leurs demeures et ce, après en avoir reçu l'autorisation de leurs suzerains.

Enfin, nous ne devons pas annihiler le groupe non négligeable des édifices indéterminés évalués à 39. Parmi ceux-ci, et tout en restant circonspect, nous pourrions reconnaître 6 châteaux, 17 maisons seigneuriales dont 4 fortifiées et 3 mottes castrales, les 14 sites qui ne figurent pas dans cette liste ne peuvent en aucune façon être identifiés. Ce constat corrobore les données précédentes.

Globalement, ce décor castral s'inscrit parfaitement dans l'histoire de la région chalonnaise. De puissantes et anciennes familles se sont partagé, avec les comtes de Chalon, ces territoires. Plus tard, aux XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, à la faveur d'un épanouissement démographique et d'un morcellement des domaines, les petits seigneurs ont bâti leurs résidences, fortifiées

ou non, sur leurs nouvelles terres reconnues pour la plupart en fief des ducs de Bourgogne ou des évêques de Chalon, voire d'autres seigneurs ecclésiastiques.

Nous ajouterons pour conclure que la ville de Chalon-sur-Saône, à l'époque médiévale, était ceinte de nombreuses fortifications. Nous citerons Sassenay, Épervans, Lessard-le-National, Champforgeuil, Fragnes, La Loyère, Saint-Rémy, Virey-le-Grand, et bien d'autres encore. Ce fait peut s'expliquer par l'attraction de cette localité dont les foires réputées furent un des

ferments de sa prospérité. Nous l'avions souligné, plusieurs seigneurs avaient leurs hôtels particuliers dans cette ville dont la tour de Saudon est l'un des rares vestiges. Un autre pôle permit la fixation de ces habitats seigneuriaux, hormis l'exploitation du terroir ; nous voulons faire allusion à la présence de ces rivières telles que la Saône, et la Dheune. Les droits de péage associés aux gués, mais aussi les transports de produits divers comme, par exemple, les poteries de SEVREY furent sans doute des sources de revenus appréciables.



BIBLIOGRAPHIE



ARMAND-CAILLIAT Louis, *Le château de Thiard à Bissy-sur-Fley*, Notice à l'usage des visiteurs, s.d.

BAILLY André, *Histoire de Buxy* en 5 fascicules, Premier fascicule, Société Buxynoise de recherches historiques et scientifiques, Buxy, Imprimerie Buguet-Comptour, Mâcon, 1977, pages 71 à 75.

BAILLY André, *Notice historique sur Chenoves, canton de Buxy, Département de Saône-et-Loire*, Chalon-sur-Saône, 58 p.

BAILLY André, *La seigneurie de Joncey à Jully-les-Buxy* in Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, tome XLII, 1970-1971-1973, pages 151 à 157.

BAILLY André, *Notice historique sur Sassangy, canton de Buxy, Saône-et-Loire*, non publiée, Chalon-sur-Saône.

BAILLY André, *Notice historique sur Marcilly-les-Buxy, canton de Buxy, département de Saône-et-Loire*, Chalon-sur-Saône, mars 1982, 57 p.

BAILLY André, *Notice historique sur Montagny, canton de Buxy, département de Saône-et-Loire*, notice historique, Chalon-sur-Saône, 1984, 62 p.

BAILLY André, *Notice historique sur Saint-Vallerin, canton de Buxy, département de Saône-et-Loire*, 64 p.

BAILLY J.-L., Notice historique sur le village de Laives, dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, 2^{ème} série, tome II, 1907, pages 23 à 33.

BANDET Abbé, *Histoire de Chagny*, Imprimerie et Librairie ROY Frères, Chagny, 1987, 276 p.

BARD J., *Voyage de Saint-Loup-de-la-Salle à Chagny*.

BAZIN Jean-Louis, Les comtes héréditaires de Chalon-sur-Saône (880-1237) dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, 2^{ème} série, tome IV, Première partie, Émile Bertrand, imprimeur éditeur, Chalon-sur-Saône, 1911, pages 1 à 170.

BAZIN Jean-Louis, Histoire des évêques de Chalon-sur-Saône, tome I, dans *Mémoires de la société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, Émile Bertrand, imprimeur-éditeur, Chalon-sur-Saône, 1914, 308 p.

BESSET Auguste, *Chagny à travers les âges*, Imprimerie ROY frères, Chagny, 1898, 176 p.

BULLIOT, J.G., *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays éduen*, Imprimerie-librairie Mme Déjussieu, Autun, 1856.

CANAT DE CHIZY Marcel, Congrès scientifique de France, 42^{ème} session, *Mottes féodales dans l'ancien bailliage de Chalon*, 1878.

CHIZELLE, Henry (de), Chamilly et les seigneurs de la maison de Semur-en-Brionnais, *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, Tome XLI, 1972, p 39 à 47.

CONTENSON Louis (de), Le château de Balleure, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, troisième série, tome XIV, Mâcon, Protat frères imprimeurs, 1909, pages 342 à 359.

CONTENSON Louis (de), Le Château de Sercy, in *Bulletin monumental*, tome 73, 1909, pages 98 à 126, Janin-Mulcey, éditeurs à Chalon-sur-Saône.

CONTENSON Louis, *Annales de l'Académie de Mâcon* (Extrait), Historique du château de Sercy, 3^{ème} série, Tome VIII, Protat frères, éditeurs à Mâcon, 1904.

CORNUDET Léon, *Notice historique sur la commune de Jully-les-Buxy et ses hameaux (Saône-et-Loire)*, Libraire-éditeur Jeannin Mulcey, Chalon-sur-Saône, 1900, 144 p.

COURTÉPÉE, *Description générale et particulière du Duché de Bourgogne, précédée de l'abrégué historique de cette province*, 2^{ème} édition, Éditeur Victor Lagier, Dijon, 1847, tome III.

DEMAIZIÈRE E., Notice historique sur Saint-Désert et ses hameaux, in *Annuaire de Saône-et-Loire*, Imprimerie Générale X. PERROUX et Cie, Mâcon, 1896, pages 25 à 168.

DESVIGNES J., "Le château de Germolles, demeure de plaisance ducale", dans *Archeologia*, août 1972, pages 26 à 31.

DROUILLOT, *Documents manuscrits pour servir à l'histoire de Charny, Saône-et-Loire*, 18/8/1886.

DUBOIS A. : *Notice historique sur Sevrey*. Imprimerie générale et administrative, Chalon-sur-Saône, 1902, 106 p.

FREMY C. : *Études historiques*, Histoire de Fontaines (Saône-et-Loire), Imprimerie générale et administrative E. Lemoine, Chalon-sur-Saône, 1891, 174 p.

FYOT Eugène, *Mémoires de la Société Éduenne* Trois fiefs sur la Dheune : Saint-Bérain, La Motte-sur-Dheune et La Motte-Vouchot, Tome 38, Imprimerie Dejussieu, Autun, 1910, pages 325 à 353.

JACQUARD Armand, dans *Groupe historique A.L.D.N. Fragnes-La Loyère*, En remontant le temps, Imprimerie chalonnaise, Chalon-sur-Saône, 1987, 74 p.

JOANNELLE Claude, *Les seigneurs de Rion*, Extrait du XI^{ème} congrès de l'Association bourguignonne des Sociétés Savantes, 1966.

JOSSERAND Max, *Saint-Loup, Lux et Sevrey*, page 40, Imprimerie Bourgeois à Chalon-sur-Saône, Bibliothèque municipale de Chalon-sur-Saône.

LADEY DE SAINT-GERMAIN, *Le château de Montaigu et ses seigneurs*, Dijon, 1901, pages 73 à 92, « Restitution en perspective cavalière du Castrum Montis Actui ».

LAMANT Hubert, *La maison de Damas, ducs et pairs de France*, Édition Inter-Impression, Verdun, 1977.

LEX Léonce, *Notice historique sur la ville de Givry et ses hameaux*, d'après les archives antérieures à 1790, L. Adam, libraire-éditeur, Chalon-sur-Saône, 1892, 88 p.

MONNERET Georges, *Saint-Rémy, le Val de Saône à la veille de la Révolution*, distribué par Les amis du passé des arts et la Bibliothèque de Saint-Rémy, Éditions Rapidoffset, Chalon-sur-Saône, juillet 1990.

MONNIER M., *Annuaire administratif, statistique et historique de Saône-et-Loire pour 1859*, Imprimerie Émile Protat, Mâcon, pages 89 à 92.

MONTARLOT Paul, Rosey, ses seigneurs, sa Confrérie du corps de Dieu, Extrait des *Annales de l'académie de Mâcon*, 3^{ème} série, tome XVIII, Imprimeurs Protat frères, Mâcon, 1913, 66 pages.

MORGAND Arthur, archiviste de Saône-et-Loire, *Inventaire sommaire des archives communales de Saint-Cyr, de 1328 à 1792*, Imprimerie Buguet-Comptour, Mâcon, 1939, pages 1 à 16.

MORIN DE FINFE Gaëtan, *Un petit village du Chalonnais, Sassenay à travers les âges*, Édition nouvelle, Paray-le-Monial, 1947, 91 pages.

NIEPCE Léopold, *Histoire du canton de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire) et de ses dix-huit communes*, Tome 1^{er}, pages 430 à 463, Imprimerie d'Aimé Vingtrinier, Lyon, 1875.

PAPINOT E, *Montaigu de Bourgogne, les seigneurs et le château*, Hong Kong, 1920, pages 30 à 48.

PICARD É., "Le château de Germolles et Marguerite de Flandre", dans *Mémoires de la Société Éduenne*, 1912.

PIROU Jean, *Savianges*, Monographie non publiée, 122 pages.

PLANCHER (Dom), *Histoire particulière et générale de Bourgogne*.

PROST François, HERPIN Marie-Thérèse, REBILLARD Georges, *Lux à travers les âges*, Amis du vieux Lux, Imprimerie JURDIEUX, Chalon-sur-Saône, 1992, Bibliothèque municipale de Lux.

RENAUD Louis, *Monographie inédite concernant les fiefs de la Saugerée et de Chatenay*.

ROY Maurice, *Chagny et son histoire*, Imprimerie ROY frères, Chagny, 1984, 254 pages.

SALCH Charles-Laurent, BURNOUF Joëlle - FINO Joseph-Frédéric, *L'atlas des châteaux-forts en France*, Éditions Publital, Strasbourg, 1977.

SEGAUD J. (abbé), *Notice historique : paroisse de Saint-Bérain-sur-Dheune*, Imprimerie Paquet, Lyon, 1905, p. 119.

Marie-Thérèse SUHARD-MARECHAL, De Campo Ferreolo à Champforgeuil, *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-s/Saône*, Imprimerie Buguet Comptour, Mâcon, 1989, tome 57, pages 72, 79 et 81.

TERRIER C., *Monographie de la commune de La Chapelle-de-Bragny*, non publiée.

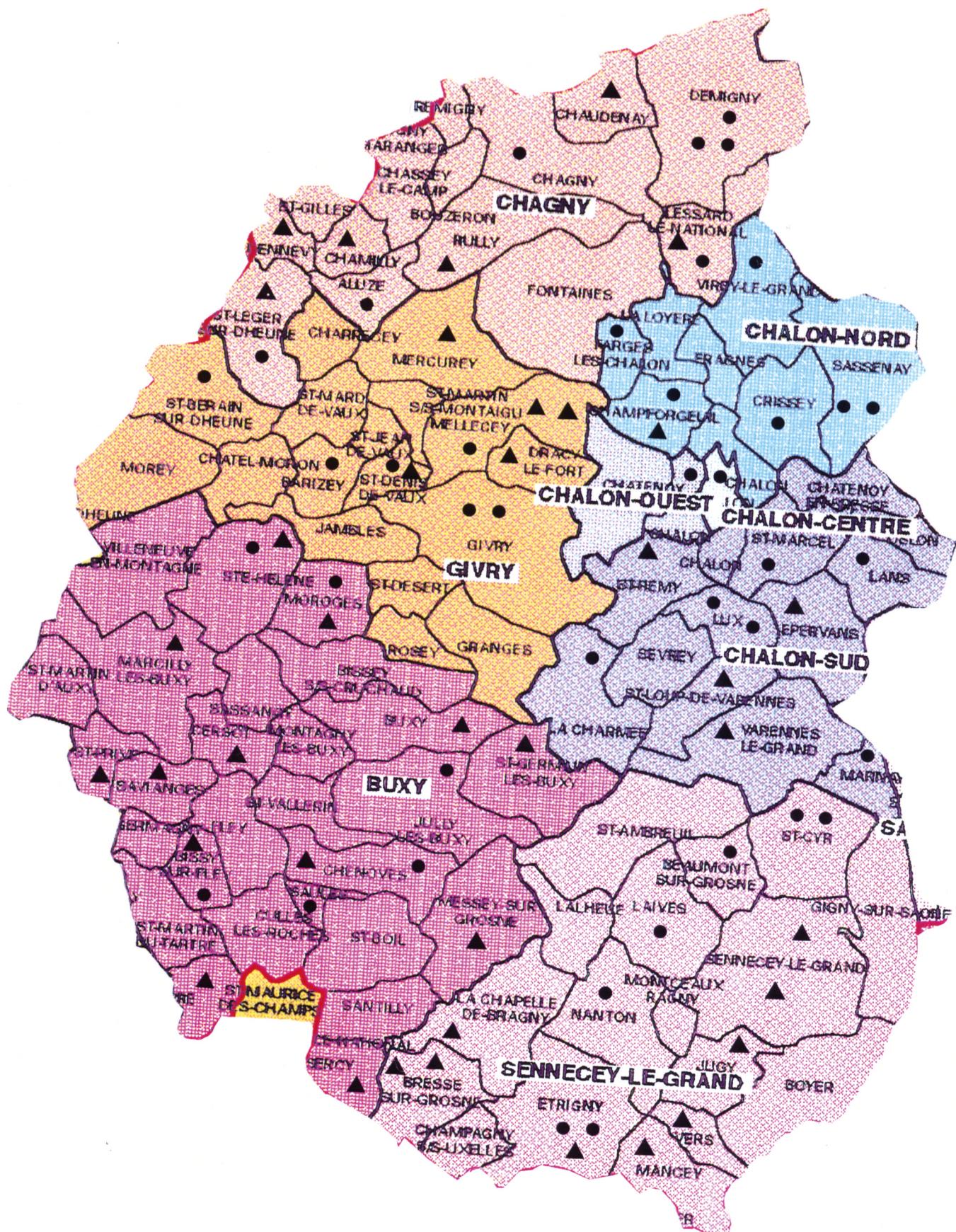
VERNETTE (de La) Philibert, Chenoves et le Thil, *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome XXXV, 1958-1959, pages 13-14.

VIGNIER Françoise, *Le Guide des châteaux de France - Saône-et-Loire*, Imprimerie Carlo Descamps à Condé-sur-l'Escaut, 1985, page 24.

VINCE J.B., *Notes sur Marnay, canton de Chalon Sud (Saône-et-Loire)*, Editions du Cep Burgonde, E. Lemoine, Chalon-sur-Saône, 1928, pages 1-35.

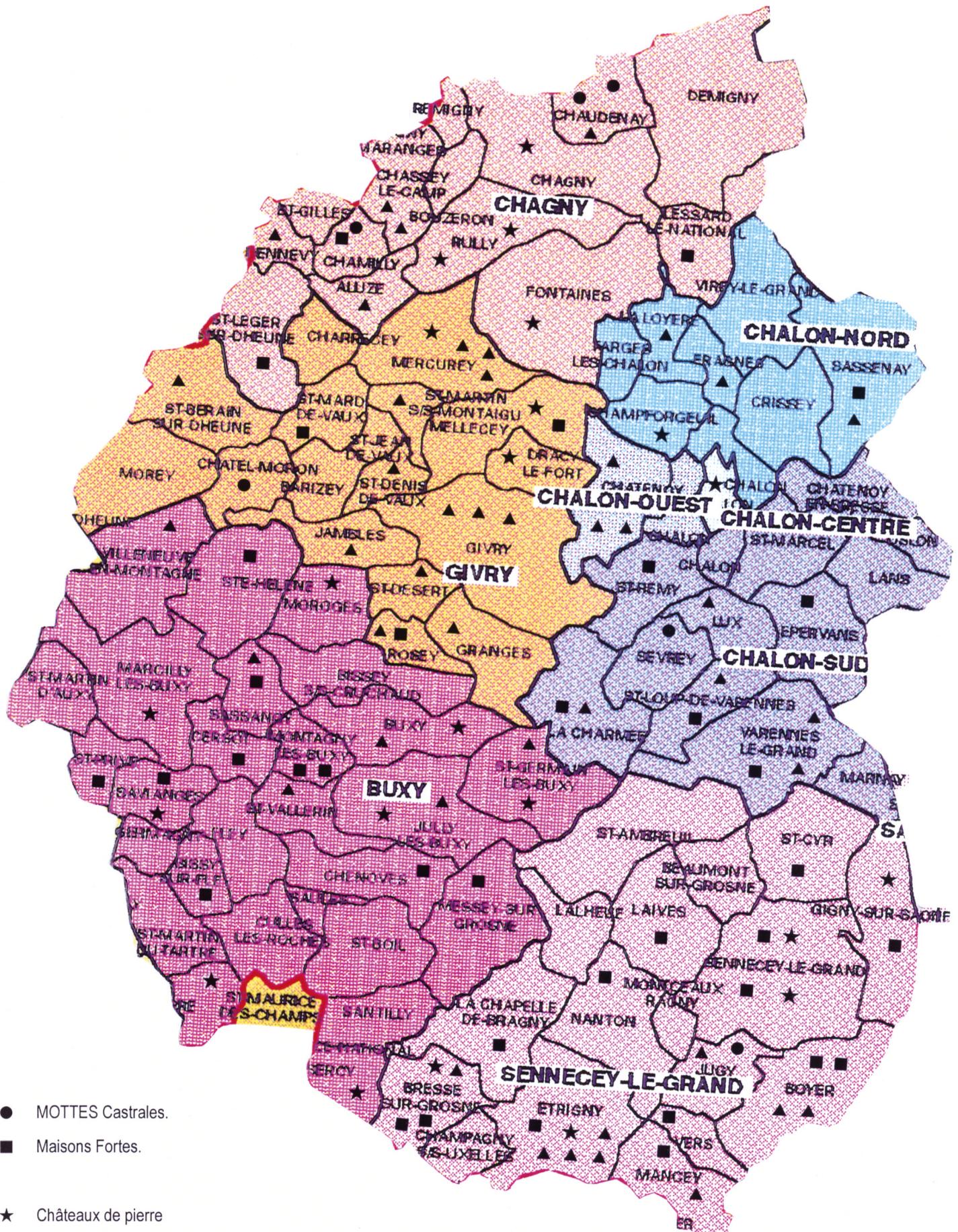


CARTE DES SITES DU CHALONNAIS



- Sites indéterminés
- ▲ Sites avec vestiges médiévaux

CARTE DES SITES DU CHALONNAIS



"LA "GRANDE MAISON", UNE RÉSIDENCE SEIGNEURIALE DE LA FIN DU MOYEN ÂGE

*Jean Paul Bourguignon**

Relevés architecturaux : Olivier JUFFARD



Cuisery est une petite bourgade du département de Saône-et-Loire, située à 6 km à l'Est de Tournus, dominant le cours de la Seille. Comptant environ 1500 habitants, cette ville autrefois entourée de remparts fut jadis le siège d'une châtellenie des sires de Bâgé avant de passer aux mains du duc de Bourgogne en 1289 lors d'un échange avec Amédée V, comte de Savoie¹.

Au sein de la ville

La Grande Maison, vaste bâtiment de plan rectangulaire, est implantée au sein de la ville actuelle de Cuisery (planches 1a et 1b). L'édifice, orienté nord-sud, mesure environ 30 mètres de longueur pour 10 mètres de largeur. Il est placé à proximité immédiate des vestiges du château des sires de Bâgé (première mention en 1185) et de l'église Notre-Dame (dont les élévations actuelles datent du tout début du XVI^{ème} siècle).

L'étude de cette bâtie a pu être entreprise à l'occasion d'importants travaux de rénovation effectués de 1996 à 1998 par le Conseil Général de Saône-et-Loire.

Trois périodes d'aménagement

Un édifice de ce nom existe déjà à la date de 1362. Propriété de Girard de Thurey, il devait, semble-t-il, être assis sur le même plan (il est probable que les fondations actuelles correspondent à ce premier état, au moins pour la partie extérieure). Le premier niveau devait vraisemblablement être voûté ; il subsiste, dans la cave centrale, un départ d'arc doubleau qui paraît dater de cette période.

Dès avant le début des travaux de rénovation, le décapage de la partie centrale de la façade orientale a montré des restes d'ouvertures anciennes à croisées (planche 2). C'est ce deuxième état qui fera principalement l'objet de notre étude.

Vers la fin du XX^{ème} siècle (aux environs de 1890²), l'édifice a été profondément modifié et de nombreuses ouvertures ont été percées sur les deux façades ainsi que sur le pignon nord. Certaines d'entre elles ont été ornées de moulures en applique (planche 3).

* Professeur des écoles – titulaire du D.E.S.S. "Archéo-Sciences", Université de Bourgogne. Membre de la "Société des Amis du Vieux Cuisery".

¹ DOM PLANCHER, 1739-1748.

² Information étude notariale de Cuisery.

Le second état de la Grande Maison, une résidence de la fin de l'époque médiévale.

Deux éléments peuvent placer l'édifice actuel sur l'échelle du temps : la forme de la base des chanfreins externes des piédroits des ouvertures (planche 7) et la datation dendrochronologique³ assurée par le laboratoire de chrono-écologie de Besançon. Cette dernière a fourni l'hiver 1466-1467 comme date d'abattage des arbres constituant la poutraison du plafond du premier étage, situant du même coup précisément la date de construction.

Le bâtiment construit intra-muros est orienté nord-sud. Il est disposé, non sur la rue, comme toutes les autres constructions mais au fond d'une cour donnant sur la rue de l'Église. Sa façade occidentale domine le rempart de la ville. La Grande Maison a donc été construite avec le souci de renforcer les défenses de la cité. Au-delà s'étend aujourd'hui un vaste parc descendant en pente vers la route actuelle de Cuisery à Louhans.

L'édifice est organisé à cette époque en trois niveaux (planches 4a et 4b) : un sous-sol, le rez-de-chaussée et un premier étage. Chaque niveau horizontal est divisé en trois volumes par deux murs de refend : une partie centrale de quelques 150 m² et deux pièces, l'une au nord, l'autre au sud, occupant sensiblement une même superficie (environ 60 m² pour la partie sud et 65 m² pour la partie nord). On notera l'épaisseur considérable du mur de la façade occidentale (1,45 m) par rapport aux autres (0,85 à 0,90 m) et la présence d'une tour barlongue, en saillie à l'angle nord-ouest.

Le travail de la pierre

Il existe une grande homogénéité du matériau de construction : la pierre dans laquelle ont été taillés les entourages des ouvertures et les arêtes de voûtes est un

calcaire oolithique blanchâtre daté du Bathonien (Jurassique Moyen). Le banc qui a fourni cette roche a été exploité dans la région à Farges, Tournus (carrières du Roy Guillaume) et Lacrost (front de taille nord-ouest)⁴. Raisonnement, pour des questions de proximité, on retiendra comme provenance probable les carrières de Lacrost (alors que pour l'essentiel des constructions de Cuisery, y compris le château ducal, la pierre employée, plutôt de couleur rose, est issue des carrières de Préty).

La taille des pierres a été terminée à la bretture dont on retrouve les traces très caractéristiques. Sur les piédroits des ouvertures ont été relevées de nombreuses marques de tailleurs de pierre. Elles sont aussi particulièrement homogènes puisque seulement quatre motifs ont été relevés (planche 6).

Les ouvertures

Les ouvertures sont de deux types, soit la grande fenêtre à croisée équipée de deux coussièges (certaines sont jumelées à deux reprises sur la façade orientale), soit la petite fenêtre à simple jour, ne comportant qu'un coussiège.

A l'extérieur, seule, la double fenêtre du rez-de-chaussée, sur la façade orientale, conserve encore un appui débordant de l'alignement du mur (en revanche, l'appui de la fenêtre du pignon nord, taillé en glacis n'est pas proéminent). Pour les autres fenêtres, vu les remaniements ultérieurs, il n'est pas possible de se prononcer. Elles sont toutes terminées à l'intérieur par une arrière-voussure coiffée d'un arc segmentaire. Les piédroits sont toujours garnis à l'extérieur d'un chanfrein simple formant un petit ébrasement droit (hormis l'ouverture du pignon nord).

Différents types d'amortissement de base des chanfreins ont pu être relevés (planche 7).

³ LOCATELLI, 2000 : Dendrologie des poutraisons de la Grande Maison de Cuisery (71)

⁴ Jean Senard, auteur d'un diplôme d'Etudes supérieures : *Stratigraphies géologiques en Tournugeois*.

Le type 2 est le plus courant : on le rencontre sur la porte centrale du rez-de-chaussée, sur les fenêtres du premier étage. Il est aussi très fréquent au château de Germolles (Saône-et-Loire) dont la construction est datée de la fin du XIV^{ème} ou du tout début du XV^{ème} siècle⁵.

Le type 6 est présent à Tournus, rue du Bac (datation proposée : XIV^{ème} siècle⁶).

Il n'est pas rare, pour le bâtiment de la Grande Maison de Cuisery, d'observer des motifs différents pour les piédroits d'une même ouverture.

L'examen de la façade orientale (planche 2) révèle le schéma d'organisation des pièces du premier étage.

Il subsiste deux baies à croisée encore utilisées (les croisées ayant disparu), l'une éclairait la partie nord et l'autre la partie sud (seule cette dernière a conservé en partie ses banquettes). La partie centrale comportait deux baies jumelées à croisée, séparées par un trumeau central.

Tout au nord de cette façade, une autre ouverture, dont la partie supérieure est en forme de voûte, a été repérée lors de l'enlèvement des enduits. Elle semble suspendue dans le vide et correspond sans doute à des circulations extérieures, soit des galeries de bois, soit plus probablement un escalier extérieur, pouvant être logé dans une construction en forme de tour aujourd'hui disparue. Cet organe de circulation aurait pu desservir aussi l'ouverture du rez-de-chaussée verticalement alignée avec la première. (Il n'a pas été possible de vérifier cette hypothèse par des sondages, mais il est à remarquer que le

bâtiment ne présente pas de chaînage d'angle sur cette façade, ce qui révèle des reprises dans les murs).

Au rez-de-chaussée, la porte d'entrée principale a été repérée lors de l'enlèvement de l'escalier extérieur. Elle se trouve sous la porte centrale actuelle. Si on ne connaît pas sa hauteur, son grand intérêt est de nous donner le niveau du rez-de-chaussée du XV^{ème} siècle. Dans la pièce nord, à l'angle nord-est se lit la base d'une ouverture dont, curieusement, le chanfrein, d'habitude externe, figure cette fois-ci à l'intérieur de la pièce. Cela pourrait venir conforter l'hypothèse d'une sortie non pas vers l'extérieur, mais vers un escalier desservant directement la chambre haute.

Deux fenêtres à croisée, jumelées par un trumeau central dont la base est fortement moulurée (planche 14), venaient s'appuyer sur une tablette en débord. (Les moulures de la base du meneau et de la tablette d'appui ont été bûchées sans doute au XIX^{ème} siècle pour les aligner avec la façade).

La façade occidentale (planche 2) ne comporte aucune ouverture au rez-de-chaussée, si ce n'est un petit passage dans la partie nord, destiné, semble-t-il, à l'évacuation des déchets et des eaux usées de la cuisine.

Au premier étage deux fenêtres ont été localisées ; il ne peut s'agir, vu la proximité de la galerie haute, que d'ouvertures de petite taille, à simple jour, apparemment du même gabarit que celle du pignon nord.

Le sommet du mur ouest comportait une galerie haute que l'on peut interpréter comme un chemin de ronde garni de créneaux (cet élément suffit à lui seul à justifier l'épaisseur de cette muraille). C'est le seul élément à vocation défensive du bâtiment (planche 5). Un tel dispositif a été reconnu dans des constructions de la même époque : le château de Meauce (Nièvre), daté du XV^{ème} siècle, le château de Sully-sur-Loire (Loiret).

Proche de l'angle nord, se dresse une tour construite postérieurement à la base du

⁵ LOCATELLI Christine, 2000, inédit : les résultats de l'étude dendrochronologique préliminaire, qui a porté sur des éléments de la charpente du petit corps du château de Germolles, permettent d'annoncer une phase d'abattage des arbres comprise entre 1383 et 1410. Des études complémentaires sont actuellement menées sur la charpente du grand corps de l'édifice ; les premiers résultats tendent à prouver que c'est dans les années 1384-1385 que l'on achevait le gros oeuvre.

⁶ SAINT JEAN VITUS, 1994.

mur ouest, comme le montre l'examen des parements qui ne sont pas liés. Elle abrite les latrines communiquant avec la chambre haute et un privé (chapelle ou cabinet ?) auquel on accède par un escalier depuis cette même pièce. Elle comporte une toute petite fenêtre au nord garnie de barreaux en fer plat entrecroisés (planche 13) et une autre dont il ne reste qu'un élément à l'intérieur donnant à l'ouest. Il est possible qu'elle ait été autrefois plus élevée qu'elle ne l'est actuellement, des éléments d'arête de voûte ayant été remployés dans le parement interne de la partie supérieure.

Sur le pignon nord, au premier étage s'ouvrait une petite fenêtre à simple jour dont l'appui se terminait à l'extérieur par un glacis. Elle comportait un coussiège du côté ouest. Dans la cave actuelle on note la présence de deux soupiraux.

Les travaux sur le pignon sud n'ont révélé qu'une ouverture dont la partie supérieure est cintrée (il n'en restait que deux éléments). Celle-ci semble du même style que les portes permettant d'accéder aux escaliers intérieurs. Suspendue dans le vide, elle révèle un accès par des galeries externes assurant peut-être une liaison avec le chemin de ronde.

Les toits (planches 5 et 15)

Profondément remaniée au XIX^{ème} siècle, la charpente ne fournit plus aucune donnée concernant l'état du XV^{ème} siècle ; seules, les traces de solin laissées sur la partie supérieure des murs de refend et du pignon nord nous permettent d'en esquisser quelques traits principaux.

Le bâtiment était en grande partie abrité par un toit à deux pans légèrement moins pentu que le toit actuel, orienté nord-sud et couvert de tuiles plates vernissées (au moins pour le pan occidental) dont des fragments de couleur verte, brun foncé et miel ont été retrouvés dans les sondages au pied de l'édifice. Il semble que la partie principale de la couverture avait la particularité de ne pas abriter les murs gouttereaux. La charpente devait donc s'appuyer sur un système reposant sur

les poutres de l'aula. Le mur ouest abritant le chemin de ronde semble avoir été protégé, selon les traces visibles sur le mur de refend nord (planche 15), par une extension du pan occidental après une forte rupture de pente. Cette troisième partie, vu sa faible inclinaison, était probablement couverte de tuiles creuses appelées localement "tiges de botte". L'emploi de ces deux types de couverture n'a rien de surprenant pour la région, l'habitat actuel dans la ville de Cuisery en présente encore de nombreux exemples. Il est tout à fait possible qu'un avant-toit similaire ait également existé sur la façade orientale. La cassure entre les deux pentes est importante et ne s'opère pas au niveau d'un mur. Un tel système révèle une organisation particulière de la charpente : il n'était pas envisageable, en effet, d'appuyer les coyaux de la partie inférieure sur une sablière, mais peut-être cette articulation s'effectuait-elle au niveau d'une panne. Le manque d'autres éléments ne nous permet pas de proposer avec certitude une restitution technique plus précise.

Des têtes de pinacles en forme de fleuron ont été retrouvées lors de travaux de terrassement au pied de l'édifice ; elles pouvaient garnir les pignons, comme on le voit encore sur certaines constructions de la même période, par exemple le Logis royal de Loches (Indre-et-Loire).

On peut également supposer que la tour était alors couverte d'un toit à quatre pans.

Il est, dans l'état actuel, impossible de préciser si les combles ont été aménagés au XV^{ème} siècle ni si des fenêtres de toit ont pu exister à cette époque.

Les communications

Trois escaliers ménagés dans l'épaisseur des murs permettent de circuler verticalement, mais n'offrant qu'un passage réduit, il ne peut s'agir ici que d'espaces de service (planche 5) :

- l'un, récemment dégagé, permet de passer de la partie centrale de la cave à la

pièce nord du rez-de-chaussée. Il est éclairé par un petit soupirail.

- le second, qui a toujours été utilisé, mène de la pièce nord du premier étage à une petite salle exiguë (pouvant avoir tenu le rôle de chapelle) construite dans la tour accolée au mur occidental. Le passage est éclairé par deux fentes de lumière.

- le troisième escalier, aujourd'hui muré, met en relation le premier étage de la partie sud avec le sommet du mur ouest, comportant un chemin de ronde protégé par des créneaux. Il n'est pas impossible qu'il permette également l'accès aux combles.

L'accès aux parties publiques (salle d'apparat) devait vraisemblablement s'effectuer par un escalier monumental interne, établi dans la partie sud du volume central.

Au rez-de-chaussée (planche 4), les communications horizontales entre les différents volumes s'opéraient par des portes pratiquées dans les murs de refend le long de la façade orientale, d'une largeur de passage d'environ 0,90 m. La porte située au nord laisse, quant à elle, un passage de 1,20 m.

Les circulations du premier étage (planche 4) n'ont pas pu être définies : les piédroits des portes ont disparu sans doute lors de l'élargissement de ces dernières.

A la cave, les communications entre les volumes nord et central s'effectuent par une large porte voûtée ménagée au milieu du mur de refend nord. Il est tout à fait vraisemblable que le mur de refend sud était également muni d'une porte analogue.

Les cheminées (planches 4, 5 et 15)

Un seul conduit encore existant ménagé dans l'épaisseur du mur de refend nord a pu être authentifié comme fonctionnant avec l'état II de l'édifice, il desservait la pièce du rez-de-chaussée située au nord. A l'endroit de son passage, les deux parements du mur sont en pierre. La base de la cheminée a été dégagée, elle comportait des piédroits simplement maçonnes, ne débordant pas du mur et appuyés sur les jambages de la porte voûtée

de la cave. Le foyer large de 2,60 m était entièrement encastré dans le mur. Visiblement, à une certaine époque, la sole s'est effondrée. Des traces de sol rubéfié ont été retrouvées sur le sol de terre battue de la cave.

Une deuxième cheminée servait vraisemblablement, à cette même époque, à chauffer la pièce nord du premier étage située juste au-dessus. Des traces du conduit appuyé au mur sont visibles ainsi que le chevêtre dans le plafond.

Un conduit était également adossé au mur de refend nord pour chauffer l'aula et les pièces centrales du rez-de-chaussée. La souche appuyée à ce mur nord devait regrouper les trois conduits accolés.

Tout porte à croire que c'est seulement autour des deux murs de refend que s'organisaient les conduits des cheminées, mais celui du sud, fortement remanié, n'a pu livrer aucune information pour l'époque médiévale.

Organisation fonctionnelle

Le premier étage (planche 4a)

La pièce nord peut être formellement identifiée comme la chambre : elle est équipée d'une cheminée, de latrines et communique avec une salle exiguë logée dans la tour ayant pu avoir la fonction de chapelle ou de cabinet. Cette dernière est couverte par une croisée de voûte en plein cintre dont la clef porte des armoiries : le blason inséré dans un cercle représente un sautoir ou croix de Saint-André. Aucune trace de peinture ne subsistant, elles n'ont pu encore être formellement identifiées, il s'agit peut-être de celles de la famille de Thurey, de gueules à sautoir d'or⁷ (planche 13).

La chambre dispose d'une fenêtre ouvrant sur le pignon nord à partir de laquelle on domine la plaine de la Seille et permet de surveiller les accès à la ville. Cette pièce est également éclairée par une

⁷ de WARREN, 1949

grande fenêtre à croisée sur la façade orientale..

Le plafond, encore en place, est soutenu par une poutre centrale orientée dans l'axe ouest-est, et par des poutres muraillères reposant sur des corbeaux en pierre, de forme relativement simple. La poutre maîtresse, rehaussée par une pièce de bois de 20 cm de hauteur est renforcée par deux aisseliers. La liaison aisselier-poutre est composée d'un double assemblage tenon-mortaise. Elle est uniquement décorée de deux chanfreins droits en partie inférieure. Les solives portent encore les marques des couvre-joints des planches, des réserves ayant été gravées pour ceux-ci. Ce dispositif, que l'on retrouve également au château de Chateauneuf-en-Auxois (Côte-d'Or) dans le grand Logis, construit vers la fin du XV^{ème} siècle (après 1481), ainsi que dans une partie du château de Castelnau-Bretenoux (Lot) prouve que le solivage est encore en place, seules les planches ont été changées (planche 8). Ces entailles implantées avec des espacements irréguliers étaient creusées à la demande suivant la largeur des planches utilisées. Les interstices entre les solives étaient fermés par des planchettes insérées dans des entailles pratiquées obliquement près de leurs extrémités. Aucune trace de peinture n'a pu être décelée sur ces bois.

De la même pièce on accède aux latrines dont le conduit d'évacuation n'occupe qu'une partie de la tour barlongue.

La chambre communique par une large porte (1,20 m) avec la partie centrale qui peut être considérée comme l'aula, éclairée par les baies centrales jumelées de la façade orientale qui lui confèrent une certaine prestance. Deux fenêtres plus petites donnant sur le mur ouest devaient permettre d'améliorer l'éclairage de la pièce et de porter le regard au-delà du rempart.

Le plafond est soutenu par quatre grandes poutres moulurées traversant le bâtiment dans le sens est-ouest et reposant sur des corbeaux décorés de boudins. Elles sont, tout comme la poutre centrale de la

chambre, rehaussées de pièces de bois de 20 cm de hauteur environ (planche 11). Comme la portée est très longue (9,50 m) elles ont fortement fléchi. Ce sont ces éléments qui ont fourni la matière à la datation dendrochronologique⁸. La date obtenue (hiver 1466-1467) donne l'année d'abattage de l'arbre ayant servi à façonner la poutre de la chambre, celle-ci ayant gardé un lambeau d'écorce.

Les murs ont conservé dans certaines parties leur enduit et des fragments de décor peint imitant la pierre à la périphérie des ouvertures (planche 13).

On pressent, au vu des décorations ornant les corbeaux et les poutres de l'aula, une réelle volonté d'afficher un luxe de raffinement pour la salle publique alors que, dans la partie considérée comme privée, la réalisation est nettement moins soignée. On retrouve d'ailleurs visiblement la même préoccupation au château de Tarascon (Bouches-du-Rhône) construit dans la première moitié du XV^{ème} siècle.

Quant à la partie sud, il est, à ce jour, difficile d'en proposer une fonction. Il est à noter que de cette pièce on pouvait accéder à la partie sommitale du mur occidental dominant le rempart et probablement aux combles.

L'ensemble des pièces du premier étage avait une hauteur de 5,40 m sous les solives.

Le rez-de-chaussée (planche 4b)

Ce niveau a souffert considérablement du fait d'une élévation du sol de quelques 46 centimètres au cours des rénovations ultérieures ainsi que d'un abaissement du plafond de quelque 50 centimètres.

La fonction des pièces est moins évidente et l'on ne sait rien de la communication avec le niveau supérieur. Il devait probablement exister un escalier aux dimensions respectables permettant l'accès

⁸ LOCATELLI, 2000

à l'aula. La présence d'une telle structure pourrait aussi permettre de résoudre le problème de la poutraison de la partie centrale de la cave qui était établie dans le sens longitudinal. Cette pièce ayant une longueur de 15 mètres, bien qu'il soit possible qu'une seule poutre puisse la traverser de bout en bout, on conviendra alors qu'il s'agit d'un cas un peu exceptionnel ; il est tout aussi envisageable qu'ait existé un massif de liaison, aujourd'hui détruit, permettant de réaliser la poutraison en deux éléments et de soutenir ainsi un escalier intérieur monumental.

La partie centrale est, de par la présence de la porte, le lieu de l'axe de circulation principal de l'édifice. Elle ne semble pas bénéficier d'ouverture dans le mur occidental protégé par une courtine très proche. En revanche, sur le mur oriental existe en plus de la porte principale, une double fenêtre à croisée, décentrée par rapport à la pièce et une porte plus petite pouvant faire office de porte de service. Compte tenu de la présence de toutes ces ouvertures, il est raisonnable de penser que la partie centrale devait être cloisonnée au moins en deux volumes (place de l'escalier principal). D'ailleurs, avant les récents travaux d'aménagement, des cloisons subsistaient, mais il n'a pas été possible de savoir à quelle période les attribuer, tant l'édifice a changé d'aspect au XIX^{ème} siècle.

La pièce située au nord est équipée d'une vaste cheminée dont le foyer est entièrement incorporé au mur. Les piédroits sont simplement équarris, sans aucune moulure. Cette salle comporte un accès direct à la cave et une petite ouverture dans le mur occidental au niveau du sol qui peut tenir le rôle d'orifice d'évacuation des eaux usées et des déchets. Deux placards muraux viennent également en compléter l'équipement. Il semble, au vu du matériel retrouvé dans la cave, qu'elle ait été pavée de carreaux de terre cuite rouges et jaunes mesurant environ 17 centimètres de côté, de forme carrée, sans aucun ornement ni glaçure.

Tous ces éléments permettent de lui attribuer le rôle de cuisine.

Quant à la partie sud, elle a été tellement transformée que seules les traces d'une porte donnant sur la façade orientale ont pu être reconnues.

La cave (planche 4a) :

Elle est divisée également en trois volumes :

- La partie nord est équipée de deux soupitaux. Visiblement le plafond était soutenu par une poutre centrale dans l'axe ouest-est renforcée par deux aisseliers, comme pour le premier étage (traces dans le mur occidental).
- La poutraison de la partie centrale, quant à elle, s'organisait dans le sens nord-sud, comme l'indiquent les corbeaux restant sur le mur ouest et la présence de deux piliers renforçant les deux poutres (planche 14). Ces deux colonnes ont d'ailleurs été rehaussées lors de la surélévation du plafond au XIX^{ème} siècle. Les deux poutres sont ornées des mêmes moulures que celles du premier étage au décor soigné, ce qui paraît quelque peu surprenant pour une cave. Peut-être s'agit-il d'un remploi des poutres formant le plafond du rez-de-chaussée. La partie sud de ce même volume comprenait la porte permettant d'accéder à la cave depuis l'extérieur. L'éclairage de la partie centrale était donné par une série de trois soupitaux, dont un (celui du sud), bien que bouché, subsiste intégralement.
- Le volume sud, trop fortement remanié, n'a pu livrer aucune information archéologique.

On pourra noter également la présence de trois colonnes monocylindriques dont la base est garnie de tores et plinthes octogonaux reposant sur une assise de section circulaire. Elles paraissent de facture plus ancienne et ne sont pas en place (il leur manque les chapiteaux). Elles sont ici en remploi lors de la restructuration du XIX^{ème} siècle. En revanche les deux exemplaires de colonnes de section

quadrangulaire munies de chanfreins droits fonctionnent avec des niveaux plus anciens. Ce sont des piliers de l'état du XV^{ème} siècle (amortissement de base des chanfreins de type 2) qui ont été rehaussés au XIX^{ème} siècle mais dont la fonction est toujours de soutenir la poutraison (planche 14). L'escalier permettant d'accéder directement aux cuisines, établi dans l'épaisseur du mur, est éclairé par un petit soupirail.

Les sondages effectués dans les parties nord et centrale du bâtiment ont révélé des systèmes de canalisation ayant servi au drainage de la cave (planche 9). Ces drains ceinturaient l'édifice à l'intérieur et un collecteur conduisait les eaux récoltées vers l'angle nord-ouest où un conduit permettait son évacuation vers l'extérieur, sous la tour.

Les travaux ont mis en évidence la présence d'un puits, chemisé en pierres sèches au milieu du volume central (planche 9).

La poutraison du volume nord, entièrement lisible pour les trois niveaux, montre une organisation croisée entre chaque étage : elle est orientée ouest-est pour la cave, nord-sud pour le rez-de-chaussée et à nouveau ouest-est pour le premier étage. Dans le volume central elle est dirigée nord-sud à la cave et ouest-est au premier étage (on peut supposer qu'au rez-de-chaussée elle suivait également cette dernière orientation).

Le rempart

A proximité immédiate de la façade ouest, des sondages ont permis de localiser un mur de forte épaisseur (1,20 m), conservé sur une élévation de plus de 1 mètre. Sa base réduite à 0,85 m est appuyée, côté intra-muros, sur la butte d'argile, ce qui devait considérablement en affaiblir l'assise (planche 12). Pour cette raison, il ne devait certainement pas présenter une élévation très importante, en tout cas difficilement supérieure à 5 mètres. Ce mur, parfaitement vertical, est composé

de gros blocs équarris de pierre rose, originaires des carrières de Prény, comme pour le château des sires de Bâgé tout proche. Il a été plus tard, par endroits, renforcé d'un parement externe en petit appareil composé de moellons rectangulaires très réguliers, présentant un fruit important.

Si ce mur a pu être situé de façon précise le long du bâtiment lors de trois sondages, il ne nous a pas été possible d'en connaître le prolongement, vu l'état des aménagements de voirie déjà réalisés.

Il est tout à fait vraisemblable qu'il s'agisse du rempart de la ville de Cuisery, comme l'avait suggéré le baron Tupinier⁹ dans un plan hâtivement réalisé à main levée, mais il n'est pas impossible que nous soyons en présence de la courtine entourant la basse-cour primitive du château des sires de Bâgé, intégré postérieurement à l'enceinte de la ville (mais ici il ne peut être question, vu la faible documentation à notre disposition pour l'instant, que d'hypothèses de travail)¹⁰.

Quoi qu'il en soit, le bâtiment du XV^{ème} siècle a donc été érigé très près de ce mur d'enceinte (à une distance de 4 mètres environ) et c'est sans doute la raison pour laquelle la façade occidentale comporte si peu d'ouvertures (et en tout cas aucune au rez-de-chaussée). D'autre part, cet édifice, par la présence du crénelage à la partie sommitale du mur occidental, venait renforcer la défense de la courtine en la surplombant.

⁹ TUPINIER, fin XIX[°].

¹⁰ BOURGUIGNON, 2001.

Evolution du bâtiment

Il semble que cet édifice ait traversé les siècles suivants sans connaître de profondes transformations et ce, malgré les événements consécutifs à la mort de Charles le Téméraire devant Nancy. La ville fut en effet pillée et brûlée et le château ducal gravement endommagé par les Comtois¹¹.

Déjà au XVII^{ème} siècle, la courtine occidentale étant arasée, un parc d'agrément garni de jardins, vergers et labyrinthes est établi en terrasses le long de la pente nord-ouest. Le propriétaire est alors Monsieur de la Villeneuve. Au sud du bâtiment s'élèvent des constructions qui lui sont contiguës, sur une partie du pignon. Si les écuries sont présentes, les granges ne sont pas encore construites et dans la cour se dresse un colombier (planche 10 a)

Ce n'est qu'au XIX^{ème} siècle qu'on procèdera à une série d'importants réaménagements sur le bâtiment lui-même.

On ouvre de nouvelles fenêtres, souvent dans des conditions très risquées (sous la portée d'une poutre par exemple). Les grandes baies voient leur croisée supprimée (les demi-linteaux sont reliés par une agrafe métallique) tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage. On érige au centre du bâtiment un nouveau mur de refend destiné à partager le volume central en deux parties. L'escalier central est remplacé par un escalier en bois, récemment déposé. On surélève le plafond de la cave, le niveau du rez-de-chaussée est remonté de quelque 46 cm. Le sous-sol change de fonction et devient entresol ; le plafond étant plus haut, on y installe les cuisines dans la partie sud du volume central. Au rez-de-chaussée, on rehausse alors en conséquence les ouvertures des portes intérieures, des cheminées. Dans la partie nord, après avoir condamné l'escalier qui descendait à la cave, on recouvre les murs de boiseries. Sur les deux façades du bâtiment, on perce alors des ouvertures en relation avec le nouveau niveau (planche 3).

Dans le même temps le plafond du rez-de-chaussée est abaissé de quelque 40 cm dans les parties sud et centrale. Le niveau du sol de la partie nord n'est pas modifié en raison de l'accès à la chapelle et aux latrines. Le premier étage voit également la création de bon nombre d'ouvertures sur les deux façades et une sur le pignon nord. Enfin, profitant de l'abaissement du sol du premier étage, un second étage est créé avec là encore, l'ouverture de bon nombre de fenêtres (planche 3). Pour équilibrer la façade ouest et le pignon nord, on procède à l'installation de fenêtres factices (laissées en blanc sur le dessin de la planche 3). Les appuis des baies jumelées du rez-de-chaussée sont retaillés sommairement sur leur face externe pour supprimer les parties débordant du mur. Le pignon nord est rectifié dans le coin ouest, de façon à s'aligner avec la paroi de la tour. Toutes les ouvertures sont munies de feuillures destinées à recevoir les volets (ces dernières nuisent considérablement à la lecture des blocs d'architecture, notamment les amortissements de base des chanfreins extérieurs). Elles seront également décorées à l'extérieur de moulures en applique, ressemblant à celles du château de Tarascon (Bouches-du-Rhône).

La galerie sommitale du mur ouest est fermée. Le faîte du toit est fortement rehaussé (environ 2 mètres). Ses deux pans garnis d'ardoises couvrent intégralement l'édifice et il est centré sur l'axe du bâtiment. Le toit de la tour est supprimé et remplacé par une terrasse. Des fenêtres de toit sont installées sur les deux pans et les combles sont aménagés. Une fenêtre à rosace est percée dans le pignon nord. La partie sud de la cave est recouverte de deux voûtes. Une terrasse est établie devant la façade occidentale avec un accès au parc par un escalier double à volées courbes et symétriques.

Ces derniers travaux, entrepris avec le souci essentiel de donner une allure grandiose et esthétique à cet édifice, ont été réalisés avec des moyens assez sommaires et des solutions technologiques parfois peu conventionnelles.

¹¹ SANTONI 1981, page 54.

Conclusion

Girard de Thurey, le premier occupant connu des lieux, a été en même temps capitaine-châtelain de Cuisery de 1359 à 1363. Personnage particulièrement important, puisqu'il portait le titre de Maréchal de Bourgogne, il a été propriétaire du bâtiment correspondant au premier état, en même temps qu'il reconnaissait tenir en fief la seigneurie de Petit-Pont (aujourd'hui Montrevost) sur le territoire de la commune de Cuisery. C'est ce dignitaire qui a fondé la chapelle de fer dans l'église de Cuisery.

Que dire alors de cette demeure qui se trouvait assise aussi près du château ducal ? On peut simplement supposer qu'elle a été construite dans l'enceinte de l'ancienne basse-cour du château des sires de Bâgé. Il n'est pas rare, à l'époque médiévale, que les maisons des chevaliers du château soient érigées à l'intérieur de la basse-cour et que les vassaux puissent également posséder une résidence près du château.¹²

Puis ladite maison échoit à Jacques de la Balme, seigneur de Marboz, tandis que la dame de Frolois, veuve de Girard de Thurey (peut-être le fils du précédent), en reste l'occupante au titre de son douaire en l'année 1437.

Ensuite il existe un certain vide au niveau des données historiques car, jusqu'à présent, nous ignorons presque tout des propriétaires de cet édifice jusqu'en 1503, date à laquelle Jean de Lugny, seigneur de Ruffey et bailli de Chalon, reconnaît le tenir en fief. Il succède alors à Oudot de Malan qui l'avait racheté aux hoirs de Girard de Thurey¹³. Entre-temps, il y a eu démolition puis reconstruction, sur les bases anciennes, d'un programme architectural de grande envergure au moment de l'apogée des ducs de Bourgogne.

Il faut noter l'originalité de cette construction pour notre région. C'est, à notre connaissance, une des rares structures résidentielles de cette époque qui subsistent encore en Bresse. Un bâtiment similaire, détruit aujourd'hui, la *Maison du Bailli*, s'élevait dans la ville de Bâgé-le-Châtel¹⁴ (Ain). Bien que construit en bois, il présentait la même particularité d'être érigé près des remparts et de posséder un chemin de ronde dominant l'enceinte. Citons encore la *maison des seigneurs* à l'intérieur de la ville de Pont-de-Veyle (Ain) et le *manoir de Malmont* sur la commune de Curciat-Dongalon (Ain), situé, lui, en pleine zone rurale. Ces exemples attestent du mouvement d'abandon au cours de la deuxième moitié du XV^{ème} siècle des bâtiments fortifiés comme résidence au profit de nouvelles constructions plus confortables, tout en conservant encore quelques velléités défensives (rez-de-chaussée avec un mur aveugle, chemin de ronde crénelé). Le fait qu'elle ait été élevée au sein de la cité, comme semble l'indiquer le plan du début du XVI^{ème} siècle, lui confère une fonction tout à fait différente des bâtiments médiévaux isolés, ces derniers ayant encore souvent une vocation défensive marquée ou tout au moins, il fallait que la prestance du lieu se dégage par des artifices exprimant la puissance guerrière ou judiciaire. Ici rien de tout cela, on assiste sur un grand espace (300 m² au sol) à un déploiement de fastes donné par le volume de la façade orientale avec les ouvertures de ses baies jumelées et la hauteur de l'édifice. Niché au fond de la cour, ce bâtiment imprimait alors la marque de la puissance de ses propriétaires. On pourra remarquer également que les données bibliographiques ne fournissent pour cette construction que l'appellation *Maison*, ce qui correspond tout à fait à une structure résidentielle de type hôtel particulier.

Personnages sans aucun doute importants, puisque la construction a été réalisée avec beaucoup de moyens (les bois

¹² RICHARD, 1993.

¹³ Plan-terrier de Cuisery du début du XVI^{ème} siècle et terrier de 1450.

¹⁴ AUBRI et alii, 1999, p 99.

des grandes poutres ne provenant pas des forêts locales),¹⁵ les commanditaires ont pensé cette structure en s'attachant à créer une demeure résidentielle beaucoup plus confortable que les anciens châteaux à vocation défensive. On y joue avec la lumière (grandes baies à croisée), les décors peints et sculptés, l'espace (150 m² pour la seule salle d'apparat) et les volumes (environ de 5,50 m à 6 m de hauteur pour les pièces) sans être limité par les préoccupations militaires. Il n'en reste pas moins que cette résidence comporte un archaïsme au niveau des décors architecturaux habituellement relevés à cette époque en Bourgogne : en cette deuxième moitié du XV^{ème} siècle, les amortissements de base employés ici ont déjà été remplacés par des éléments soit plus ouvrages et les piédroits sont alors

généralement décorés de baguettes comme c'est le cas à Châteauneuf-en-Auxois, soit ne comportant déjà qu'un glacis simple ou double en forme de pyramide (formes qui se généraliseront durant le XVI^{ème} siècle). Or nous ne relevons ici que des décors dont la majorité est composée d'amortissements de bases concaves rehaussés ou non par une réglette, plutôt contemporains de la construction de Germolles, antérieure de plus d'un demi-siècle à celle de Cuisery. Faut-il y voir aussi un style moins élaboré parce que le concepteur de moindre importance a fait appel à une main d'œuvre et un architecte de renommée plus locale ? On peut, à partir de l'exemple de Cuisery, percevoir le décalage dans l'évolution des modes de construction entre les contrées reculées et les centres administratifs ou les lieux tenus par les hauts dignitaires de l'époque.

¹⁵ LOCATELLI, 2000.

Sources (La Grande Maison)

• 1362, "le roi Jean, en son passage à Tournus en 1362, concéda toute justice sur ce fief à Girard de Thurey, alors propriétaire" (Courtépée et Béguillet : *Description particulière du duché de Bourgogne*, édition de 1847, tome III, page 318, (Girard de Thurey assurera les fonctions de capitaine-châtelain de Cuisery de 1359 à 1363).

• 1437: *Guillaume de Neufville eeuie chatelain dudit Cuisery au nom et a cause de dame de Frolois sa femme paravant femme de feu messire de Thurey jadis chatelain doit chacun an sur un platre de maison situé entre les murailles de la maison dudit feu messire Girard assise au bourg de Cuisery laquelle maison appartient de présent en propriété à Jacques de la Balme seigneur de Marboz, laquelle maison ladite dame tient a cause de douaire.* Texte issu du terrier de Cuisery de 1437 (Peincedé, vol XXVIII, p. 1002).

• 1503, analyse de fief, faite par Jean de Lugny, écuyer (Peincedé, volume X, page 206) - À cette date, le fief de la Grande Maison est rattaché aux possessions des seigneurs de Branges. Cette mention est corroborée par la présence du nom de Jean de Lugny sur un plan-terrier dressé au début du XVI^e siècle.

• 1524 : reprise de fief du 28 avril 1524 par Philibert de Nanton, écuyer, seigneur de Cruzilles pour et au nom de Philiberte de Rie *pour raison de tout le revenu de la Grande Maison de Cuisery appartenant à messire Jean de Lugny, seigneur de Ruffey et de tout le domaine, rentes, cens et autres choses sauf à réservé audit seigneur de Ruffey ladite Grande Maison et les présentations et collations des doyennés et concurés dudit Cuisery, lequel revenu*

a été cédé par ledit seigneur de Ruffey à ladite dame de Rie par son traité de mariage. (Peincedé, vol X, p 75, ACO B 10602).

• 1527 : reprise de fief du 16 novembre 1527 de la Grande Maison de Cuisery, censes, rentes et héritages en dépendant ou valeur de 100 livres de rente par Richard de la Palu, écuyer tant en son nom que de damoiselle Philiberte de Rie, sa femme et à elle donnée en son contrat de mariage par Jean de Lugny, baily de Chalon, son oncle. (Peincedé, vol X, p 83, ACO B 10605).

• 1537 : Richard de la Palu (Guillemaut : *Armoiries et familles nobles du Louhannais, Louhans, 1909, page 83*).

• 1547-1549 : Anne, fille de noble André de Busserolles, de Chalon, seigneur de la Grande Maison de Cuisery (ADSL E1021).

• 1578 : Philippe de Montholon (Peincedé, volume X, page 393).

• Vers 1670 la famille Deschamps (qui s'appelait alors Rieldessus) devient propriétaire de la Grande Maison à la suite d'un mariage avec Anne de Bretagne¹⁶.

• 1686 : Reconnaissance de fief et dénombrement du directeur intendant de l'hôpital de Chalon sur messire Nicolas Deschamp, chevalier et de dame Marie de Bretagne son épouse. (Peincedé, volume X, page 678, cote B 108-72).

• Description (1686) : *la Grande Maison : solidement bastie et logeable pour un homme de qualité toute proche*

¹⁶ Information étude notariale de Cuisery.

de l'église, elle est fermée de murailles et dans l'enceinte d'icelle est une belle cour, une, les remises de carrosses et de côté à une écurie à tenir 12 chevaux. Au-dehors de ladite maison et à la porte d'icelle sont les jardins, vergers et labyrinthes.

• Fin du XVIII^e siècle : la Grande Maison dont l'honorifique est au marquis d'Ailly, seigneur de Branges et l'utile à M. Deschamps de la Villeneuve, marquis de Penhoët. (Courtépée et Béguillet : *Description particulière du duché de Bourgogne*, tome III, p. 318).

BIBLIOGRAPHIE

AUBRI (M.) et alii, *Bâgé-le-Châtel et ses environs*, Les Amis du site, Culture et Loisirs, Éditions Sutton, Joué-les-Tours, 1999.

BOURGUIGNON J.-P., Nouvelles hypothèses concernant la ville de Cuisery. *Bulletin des Amis du Vieux Cuisery*, 2001 (à paraître).

Dom PLANCHER, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, 1739-1748.

GUILLEMAUT L., *Histoire de la Bresse louhannaise*, tome 1, Temps anciens et Moyen-Âge, Editions A. Romand, Louhans, 1892 - 1896.

JEANTON G., *Comptes de la châtellenie de Cuisery au XIVème siècle*, SAAST, Tournus, 1917, pages 64 à 102..

LOCATELLI C., *Dendrochronologie des poutraisons de la Grande Maison de Cuisery (71)* - article figurant dans le même volume.

PEINCEDÉ J.-P., *Inventaire de la Chambre des Comptes de Bourgogne*, volume 10, fin du XVIIIème siècle.

RICHARD J., Les peuplements castraux en Bourgogne ducale dans *Les peuplements castraux dans les Pays de l'Entre-Deux*, direction Michel Bur, Presses Universitaires de Nancy, 1993, page 42.

SAINT-JEAN-VITUS (B),

Quelques maisons bourgeoises du Tournus médiéval dans *Saint Philibert de Tournus*, Actes du colloque du Centre International d'Etudes Romanes, Tournus, 1994, pages 397 à 426.

SANTONI J.-F., *La châtellenie de Cuisery sous les ducs de Bourgogne*, Mémoire de maîtrise en histoire médiévale, Université de Lyon II, 1981, p. 36.

SANTONI J.-F., Description du château fort de Cuisery, *Bulletin des Amis du Vieux Cuisery*, n° 12, 1980.

SANTONI J.-F., Recherche sur les remparts de Cuisery, *Bulletin des Amis du Vieux Cuisery*, n° 43, 1996.

TUPINIER, documents inclus dans le fonds Gonnet déposé à la Société des Amis du Vieux Cuisery., fin du XIXème siècle.

VIALET P., *Comptes de la châtellenie de Cuisery au XIVème siècle*, SAAST, Tournus, 1970, pages 58 à 79.

DE WARREN R., *Grand armorial de France*, Société du grand armorial de France, réimpression de 1975, tome VI, page 811.



LEGENDE DES PLANCHES



- Planche 1asituation
- Planche 1bplan de la ville de Cuisery
- Planche 2afaçade orientale (XV^o siècle)
- Planche 2bfaçade occidentale (XV^o siècle)
- Planche 3façades du XIX^o siècle
- Planches 4 a et 4 bplans des différents niveaux
- Planche 5acoupes ouest-est (mur de refend nord)
- Planche 5bcoupe ouest-est (mur pignon nord)
- Planche 6marques de tailleur de pierre, photographies
- Planche 7détails d'architecture, amortissement de base de piédroit
- Planche 8détails des plafonds du 1^o étage
- Planche 9réseau d'assainissement de la cave
- Planche 10plan de masse de l'implantation du bâtiment
- Planche 11décors de l'aula
- Planche 12rempart occidental de la ville
- Planche 13le cabinet privé
- Planche 14détails d'architecture, fenêtres jumelées et pilier
- Planche 15toiture



La Grande Maison, vue aérienne de la façade orientale - Cliché Centre EDEN



- 1 : la Grande Maison
 2 : l'église Notre-Dame
 3 : tour du château (châtellenie ducale)

CUISERY - partie nord de la ville
Extrait du cadastre actuel

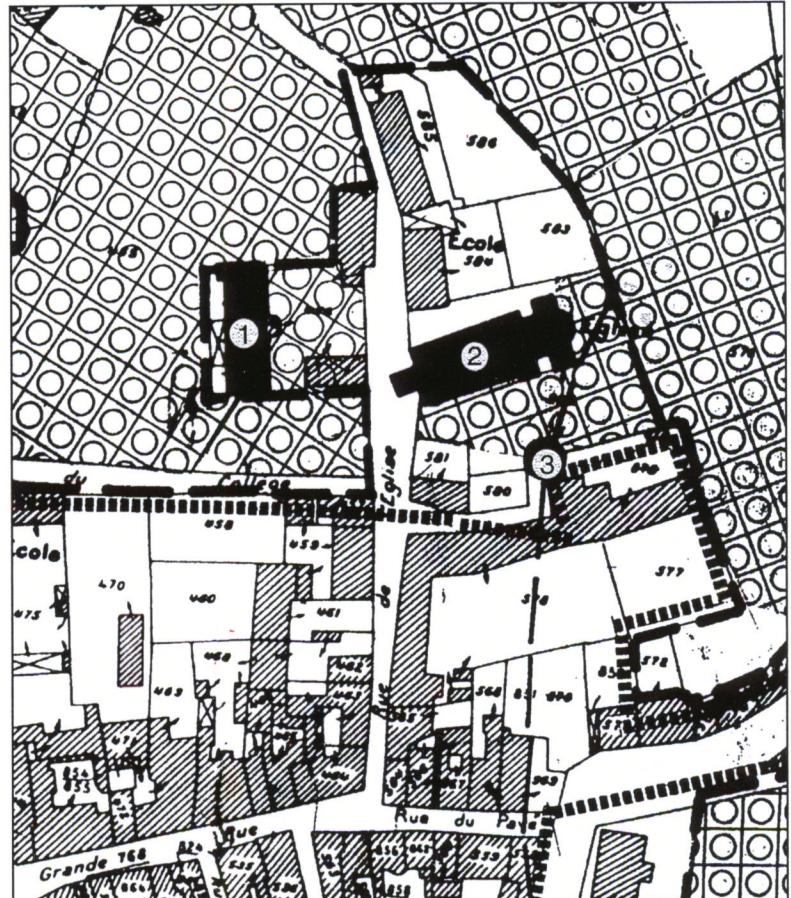


Planche 1 a

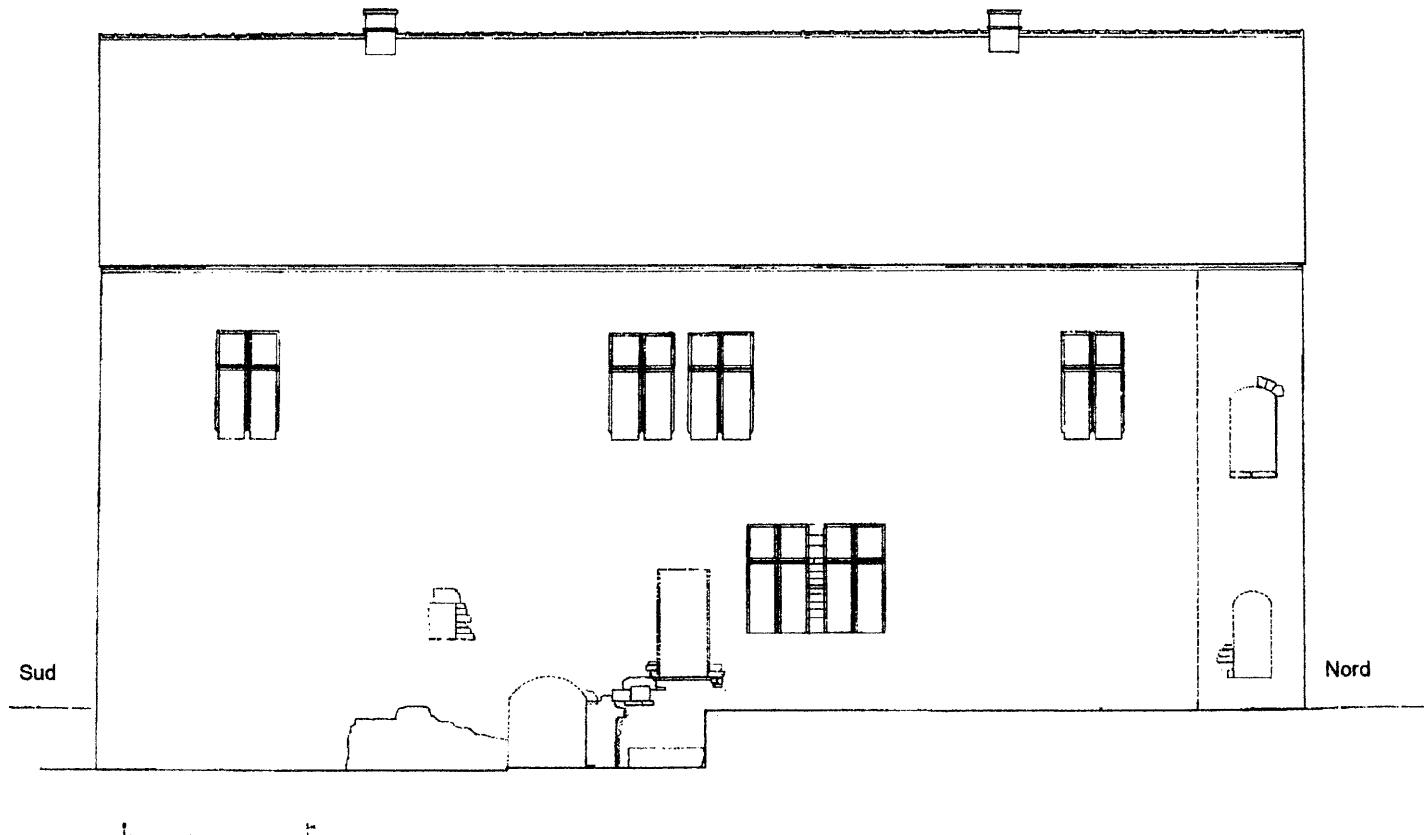


Plan de CUISERY en 1787 Position des éléments médiévaux

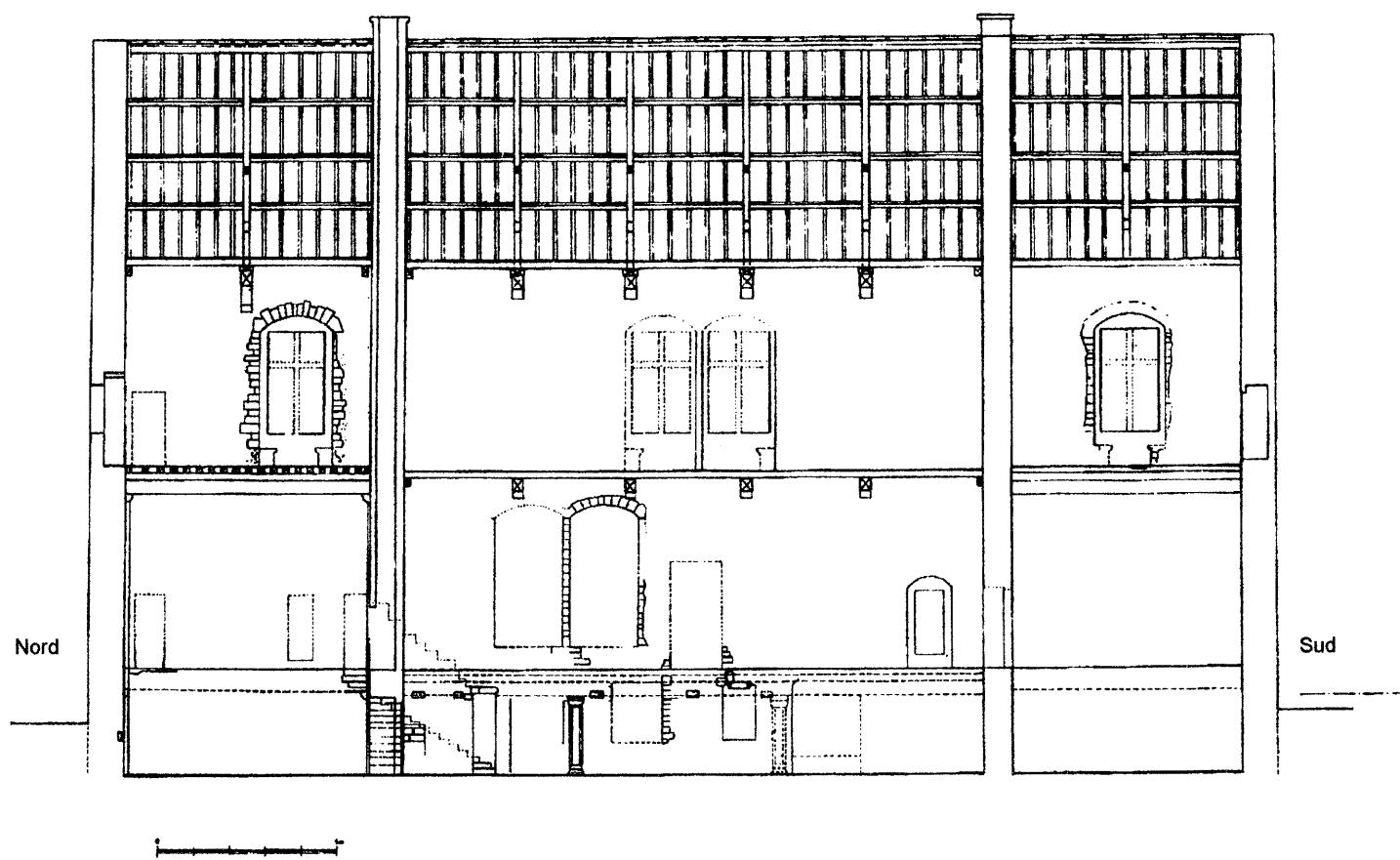
— — — tracé des remparts au XV^e siècle
 — — — limites possibles du bourg castral

■ éléments du XII^e
 ■ bâtiments des XV^e et XVI^e siècles

Planche 1b



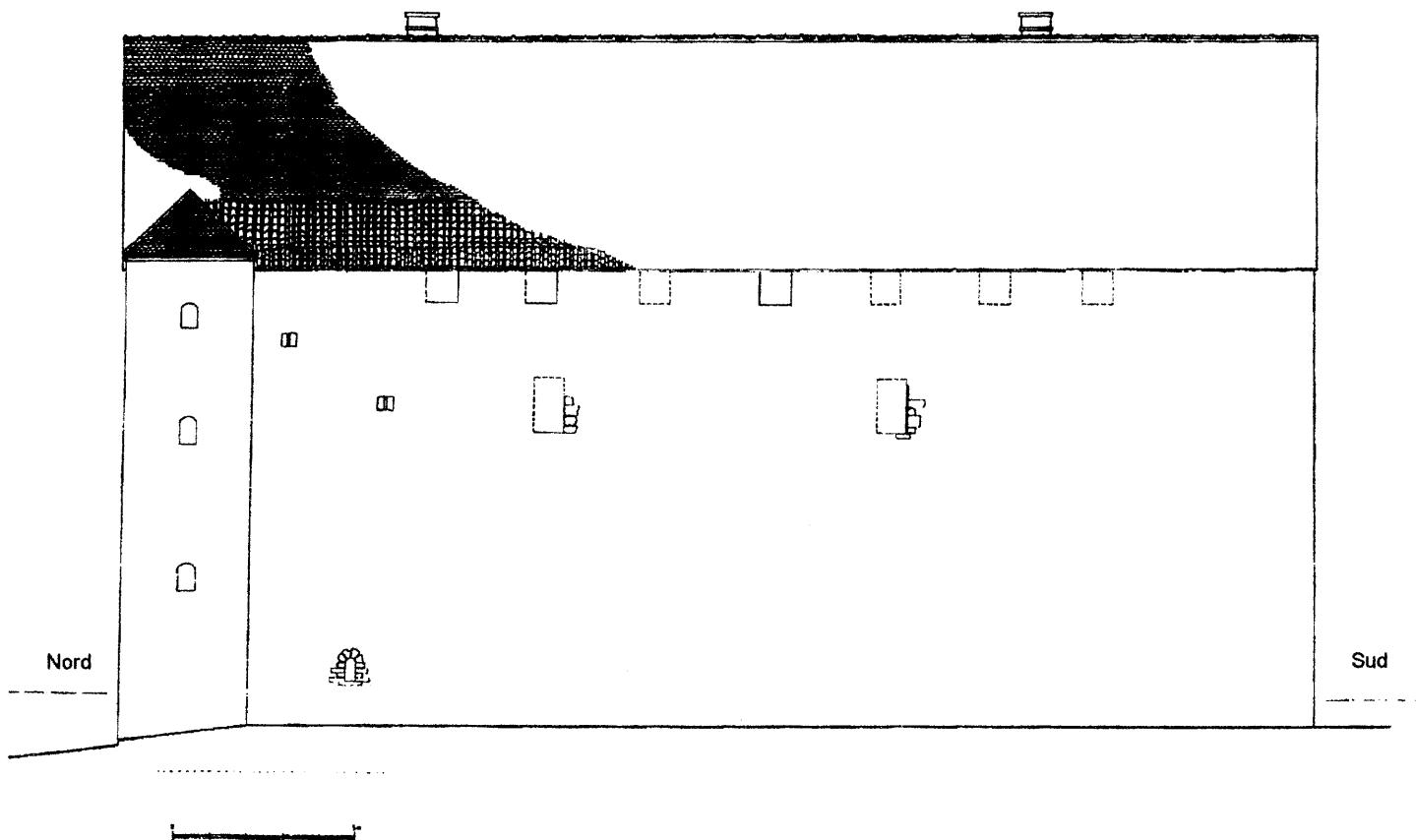
CUISERY - La Grande Maison : façade orientale, état XV^e



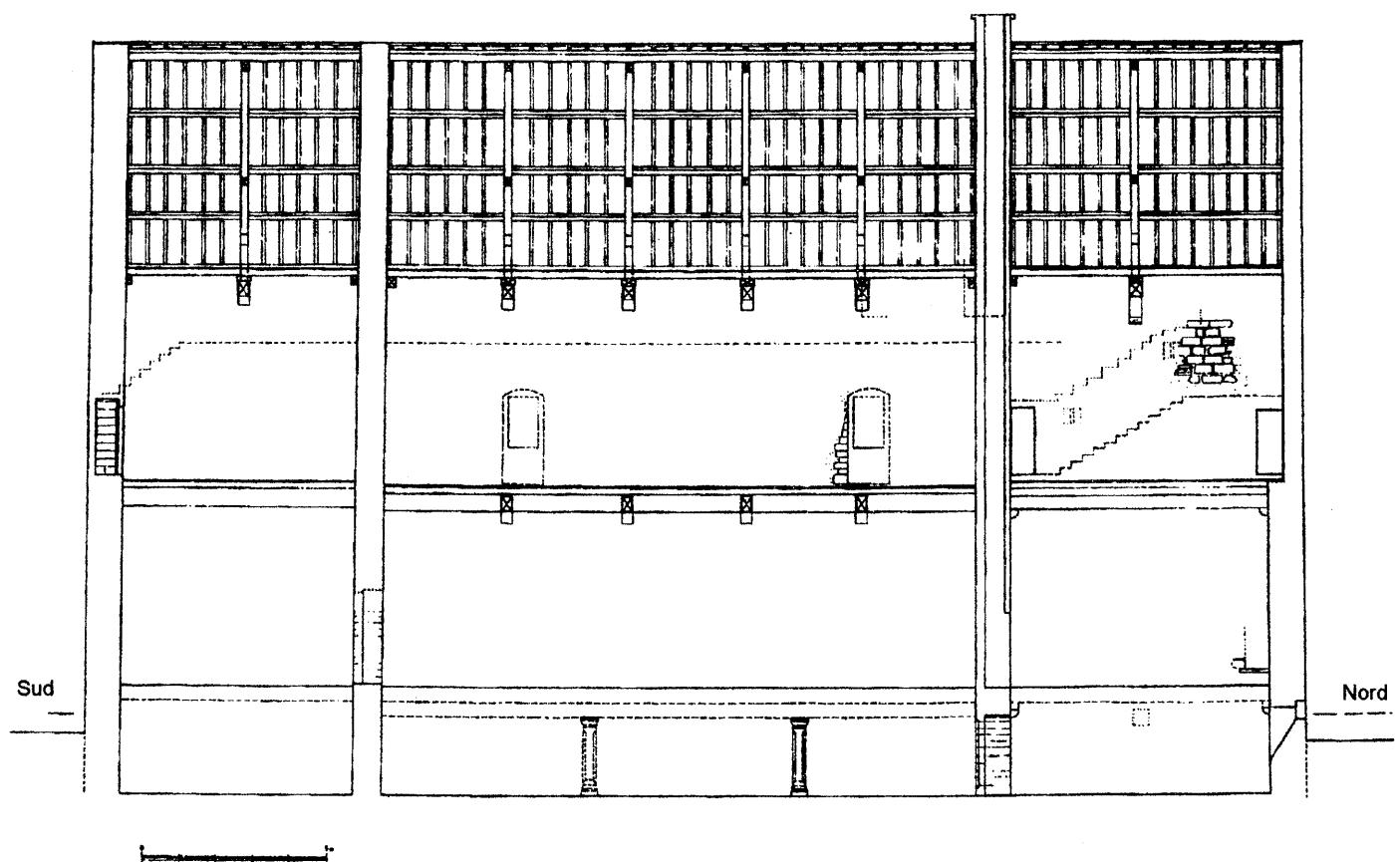
CUISERY - La Grande Maison : face intérieure du mur gouttereau oriental (coupe A)

Dessins : Olivier Juffard

Planche 2 a



CUISERY - La Grande Maison : façade orientale, état XV°



CUISERY - La Grande Maison : face intérieure du mur gouttereau occidental (coupe B)



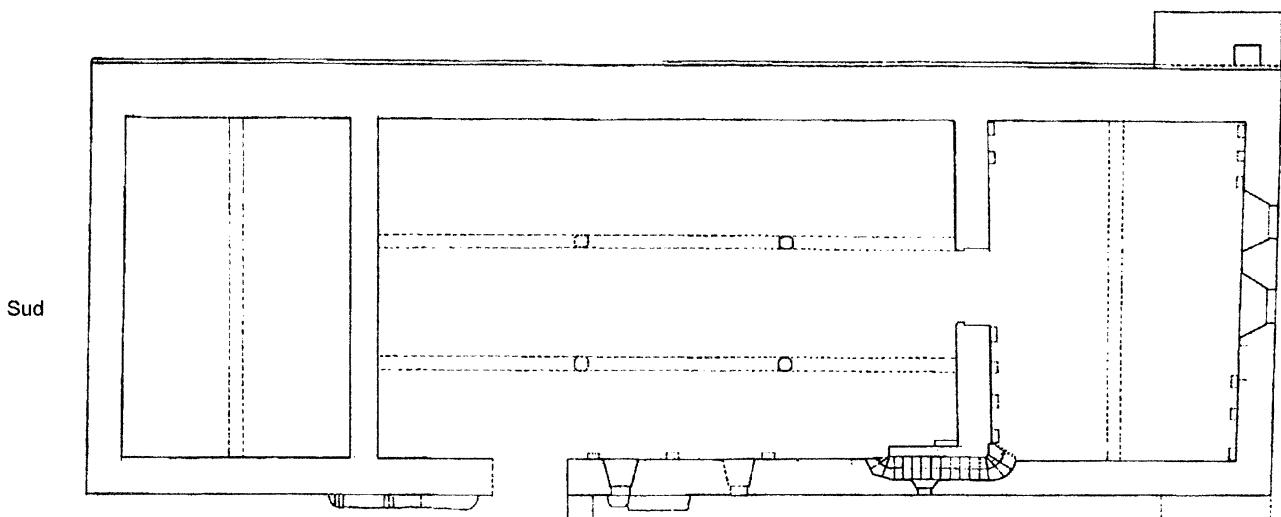
CUISERY - La Grande Maison (façade est)



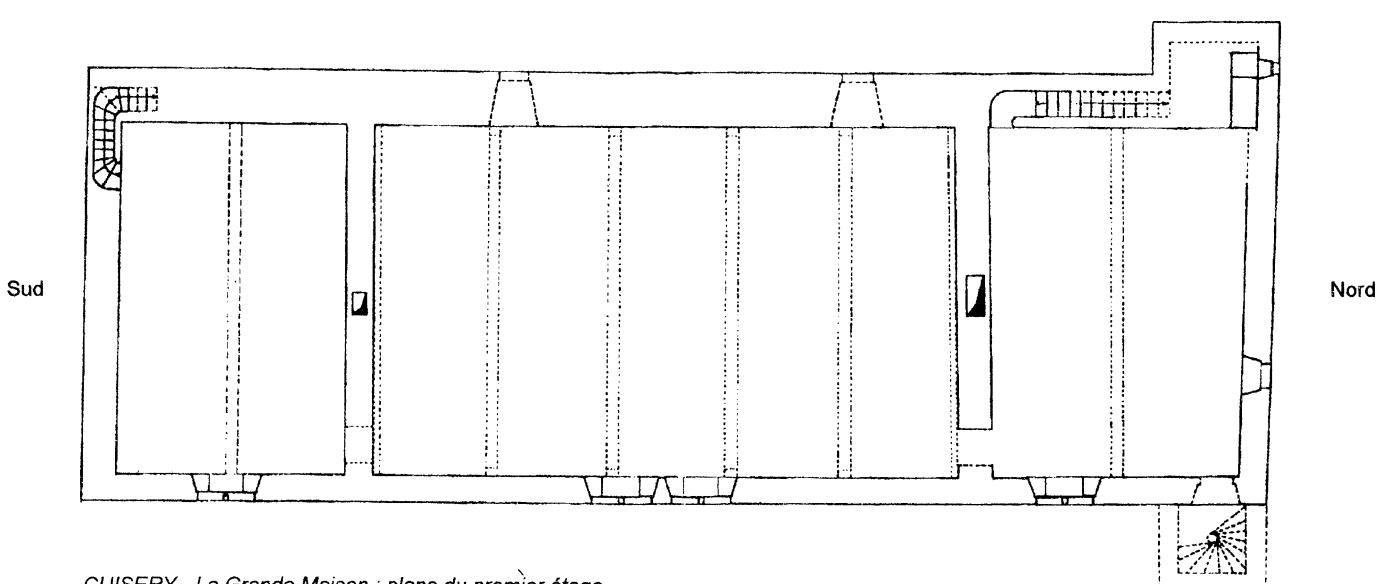
CUISERY - La Grande Maison (façade ouest)

CUISERY - La Grande Maison : état fin XIX^e siècle

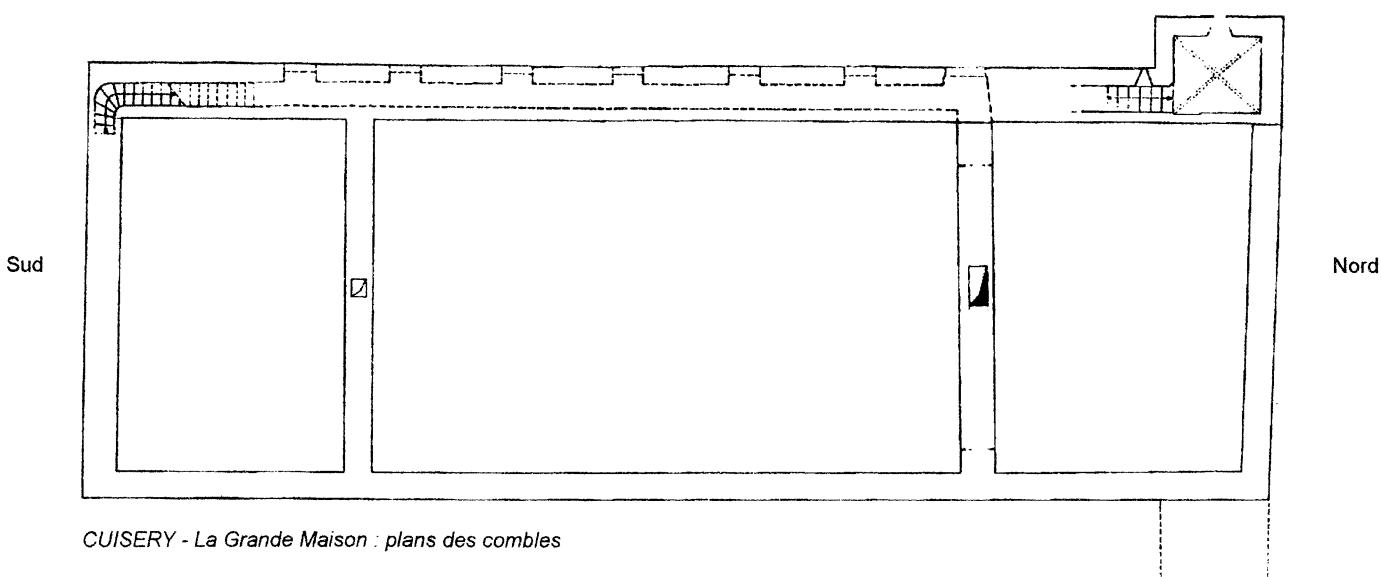
Planche 3



CUISERY - *La Grande Maison* : plans des caves



CUISERY - *La Grande Maison* : plans du premier étage

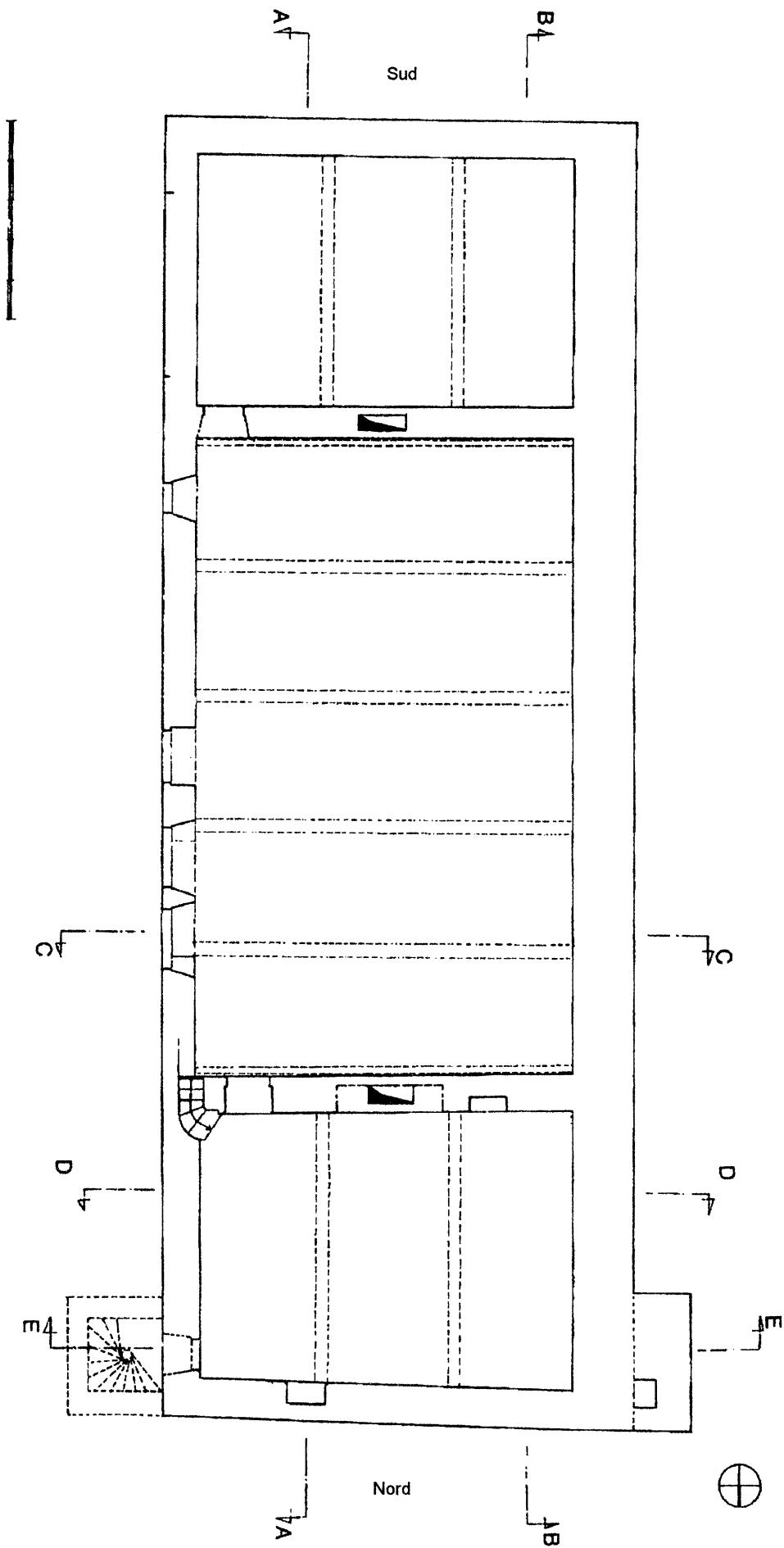


CUISERY - *La Grande Maison* : plans des combles

CUISERY - *La Grande Maison* : plans des différents niveaux

Dessins : Olivier Juffard

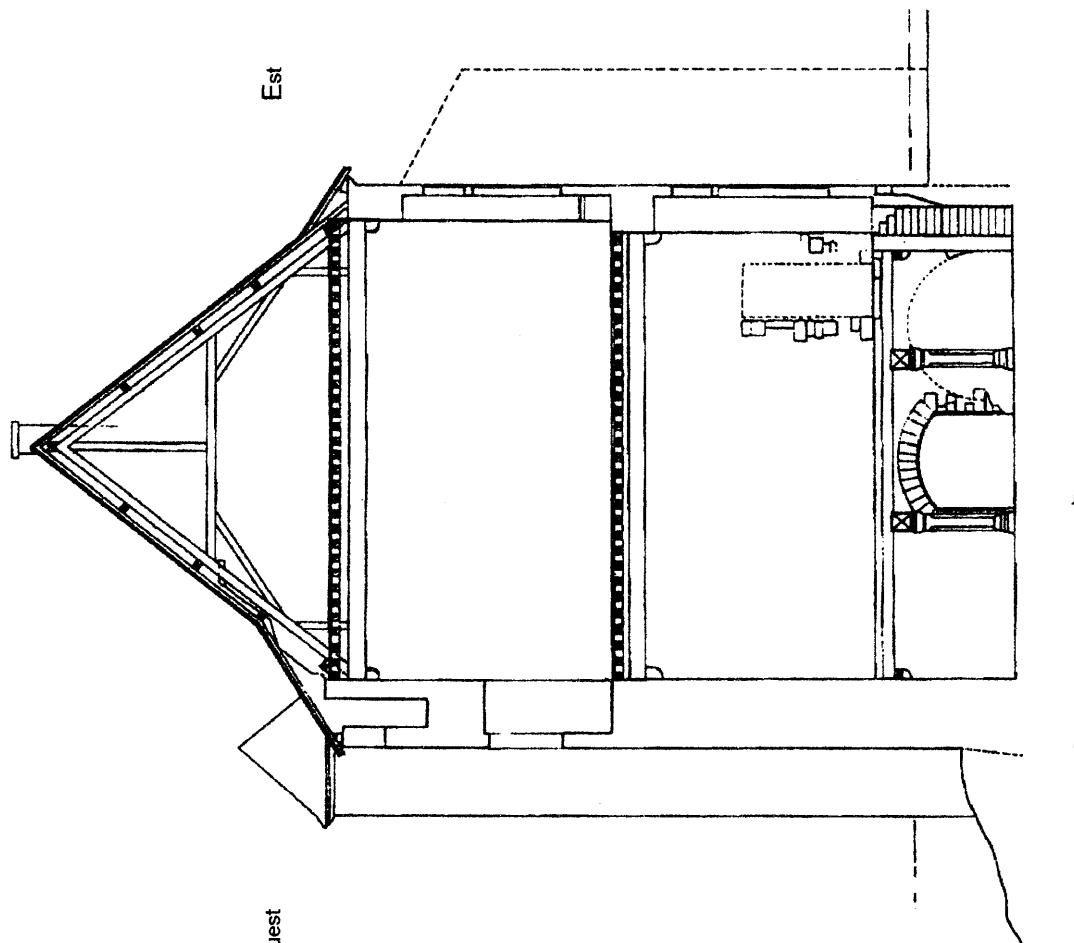
Planche 4a



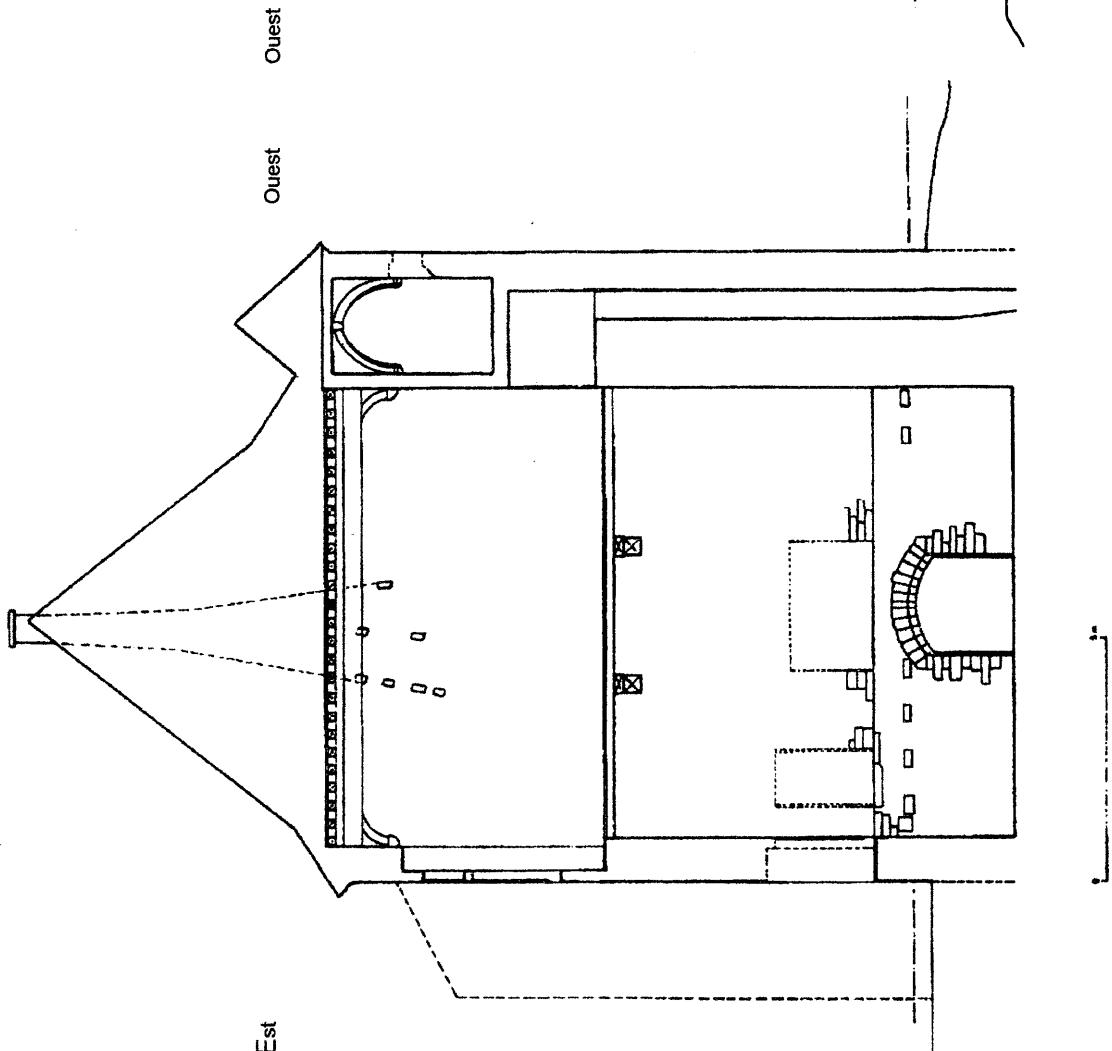
CUISERY - La Grande Maison : plan du rez-de-chaussée

Dessins : Olivier Juffard

Planche 4b



Coupe C

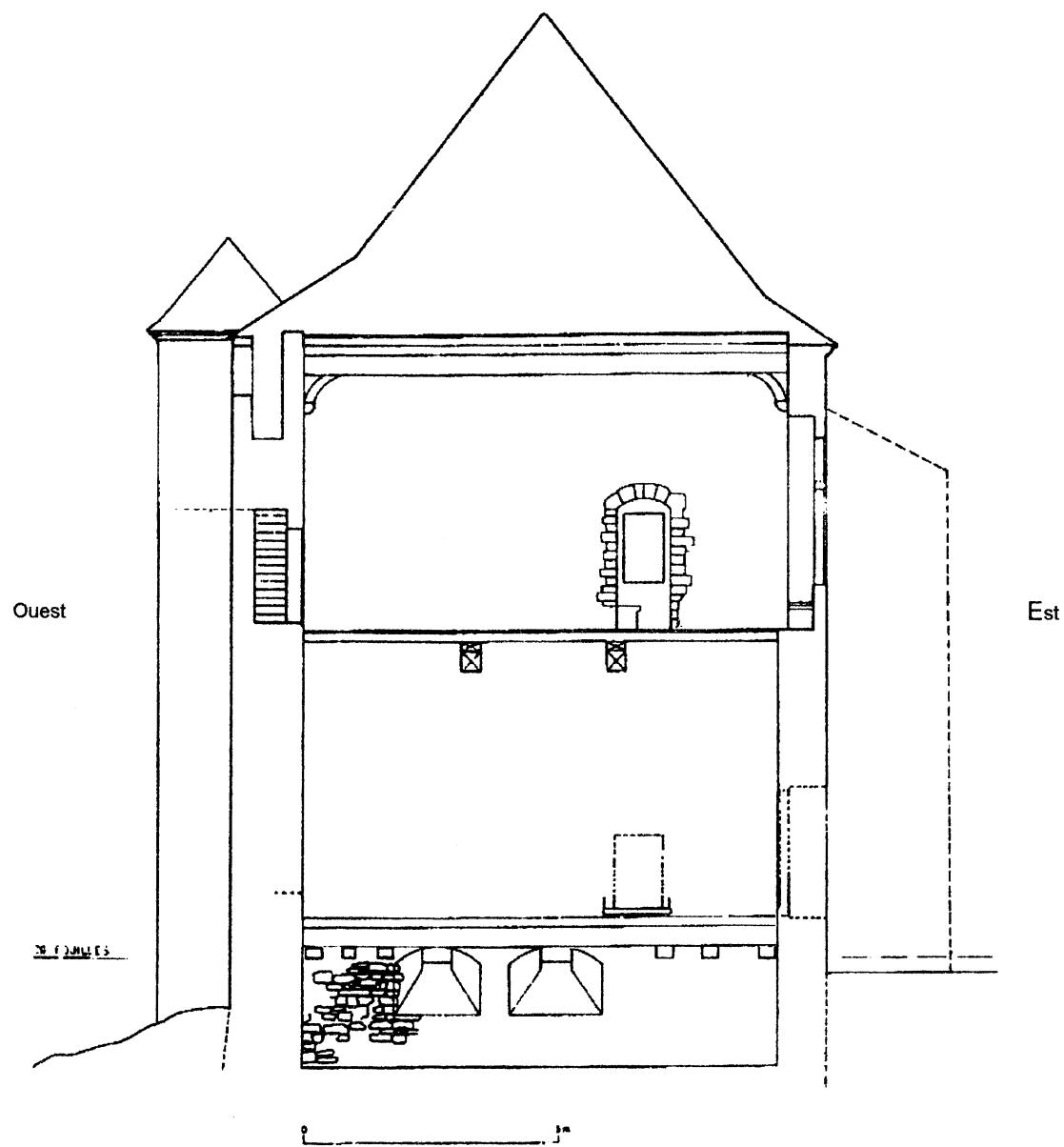


Coupe D

CUISERY - La Grande Maison : mur de refend nord

Dessins : Olivier Juffard

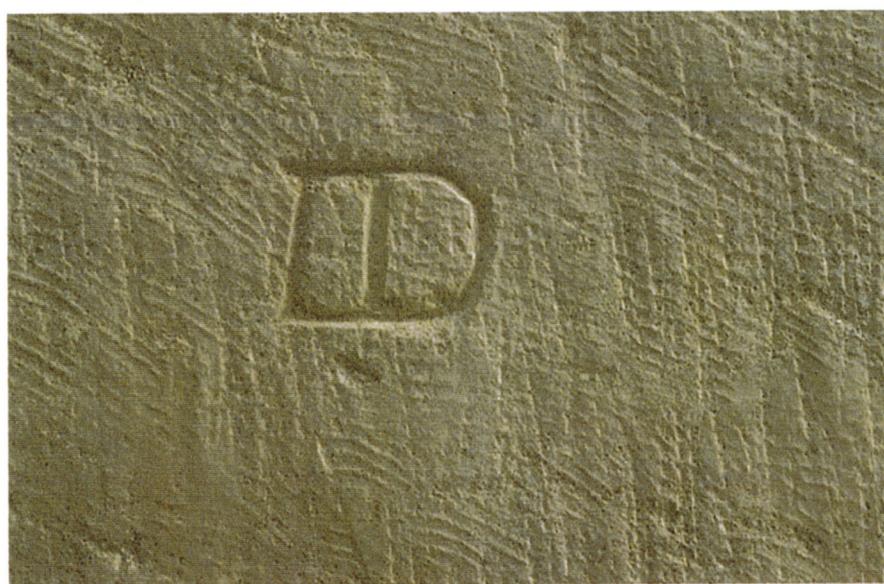
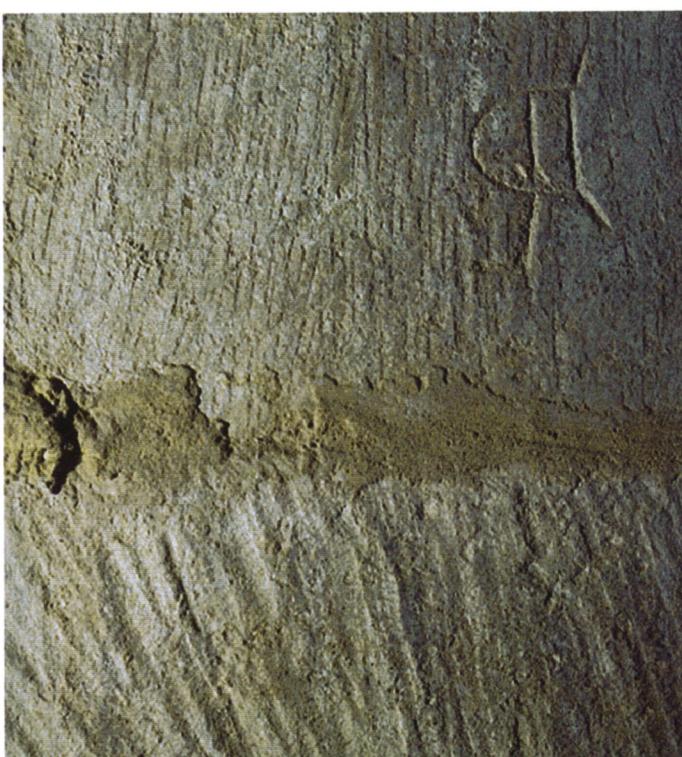
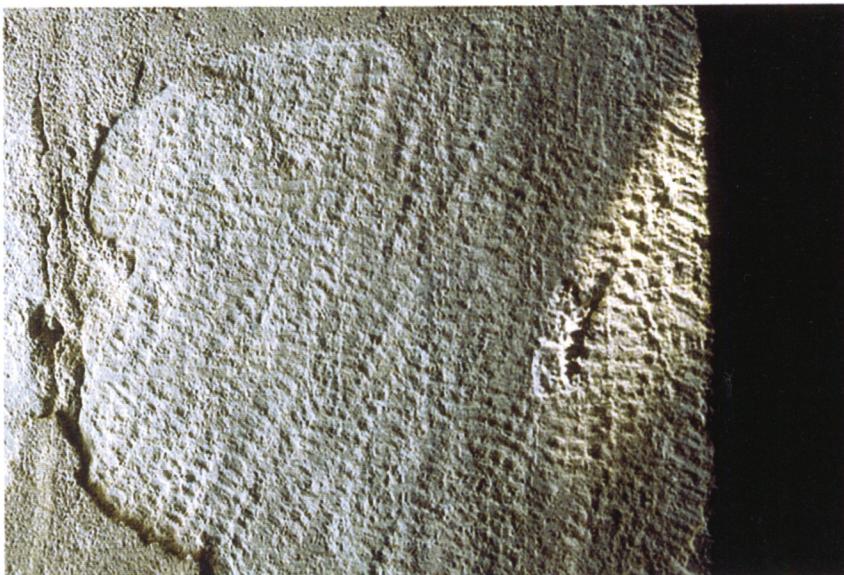
Planche 5a



CUISERY - La Grande Maison : pignon nord, vue de l'intérieur (coupe E)

Dessins : Olivier Juffard

Planche 5b



marques de tailleur de pierre



Planche 6

CUISERY - La Grande Maison
Typologie des amortissements de base des piédroits

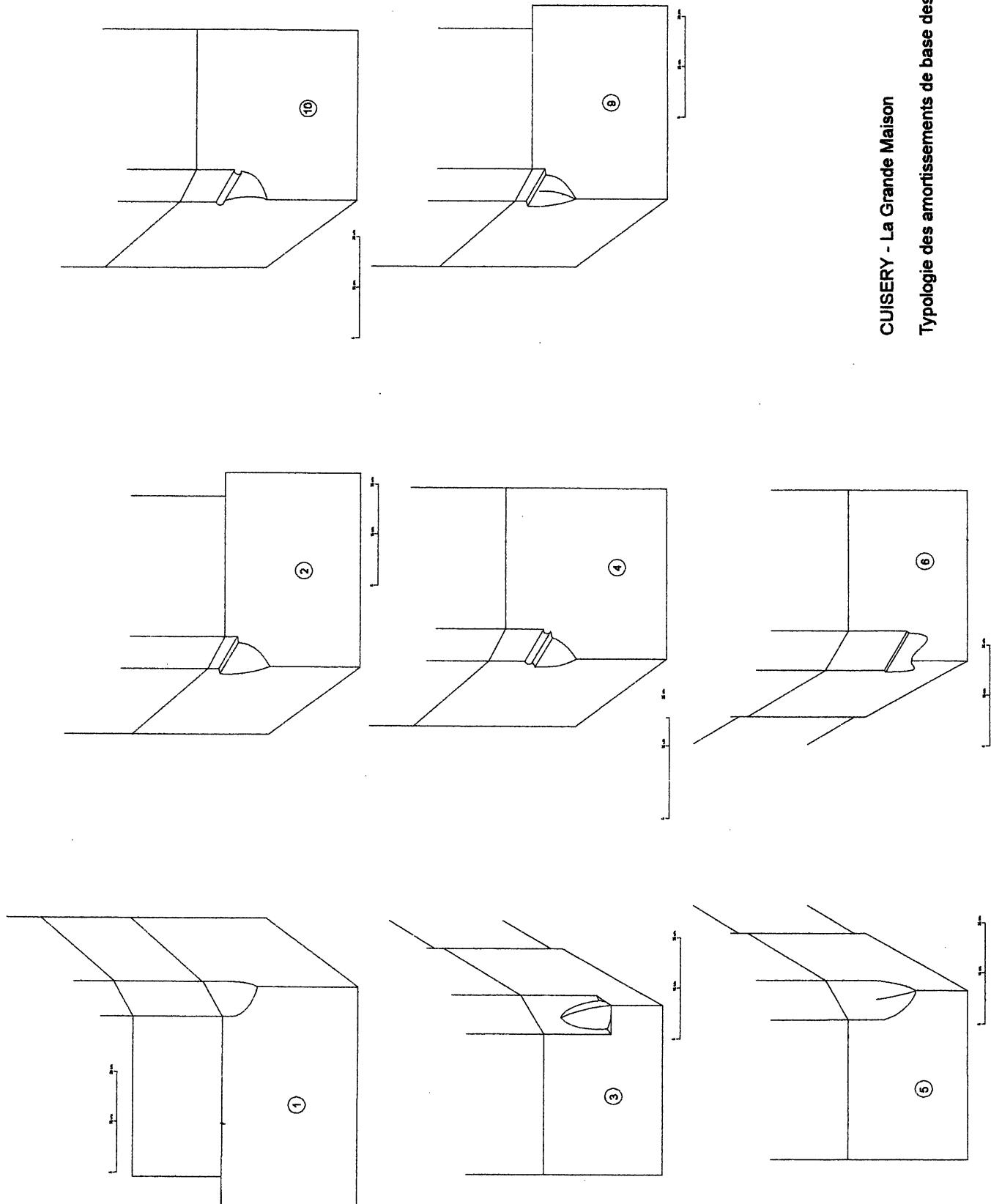


Planche 7

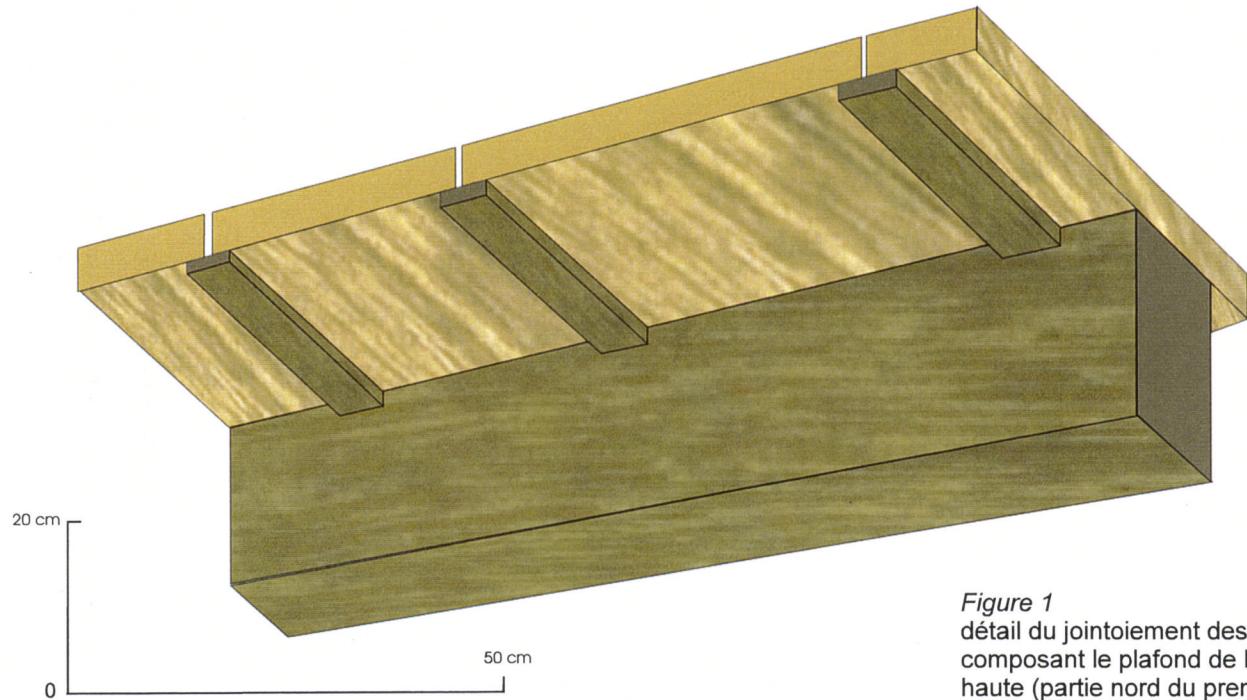


Figure 2
détail des corbeaux supportant les poutres muraillères.

0 20 cm

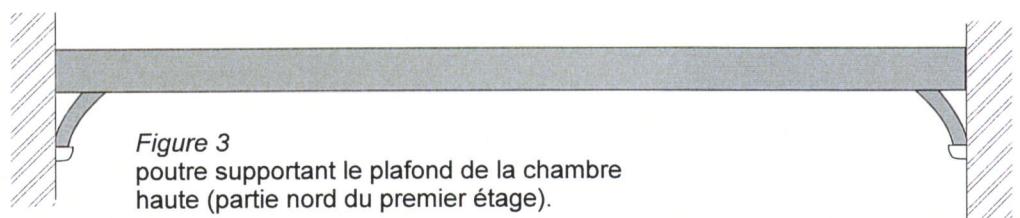
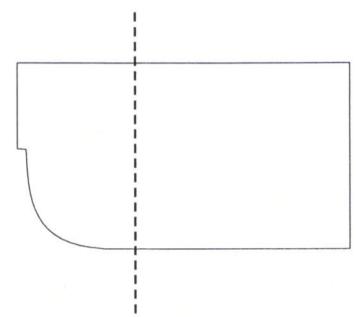
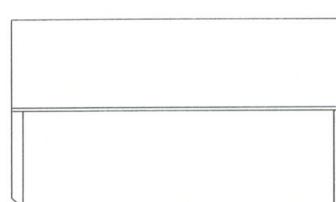


Figure 4
poutre supportant le plafond de la chambre haute : détail de la liaison aisselier-poutre réalisée avec un double assemblage.

CUISERY - La Grande Maison détails du plafond de la chambre haute.

Planche 8

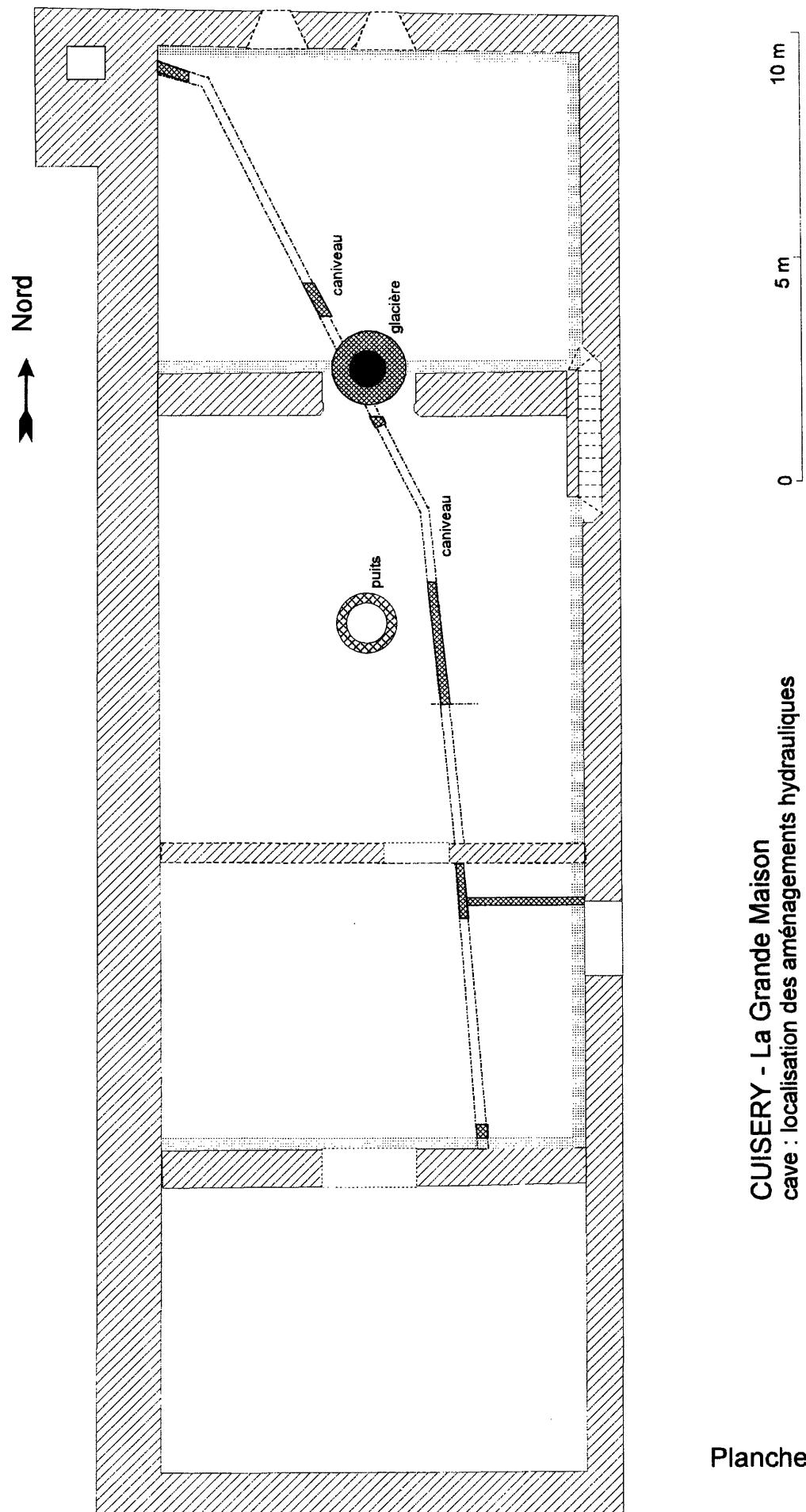
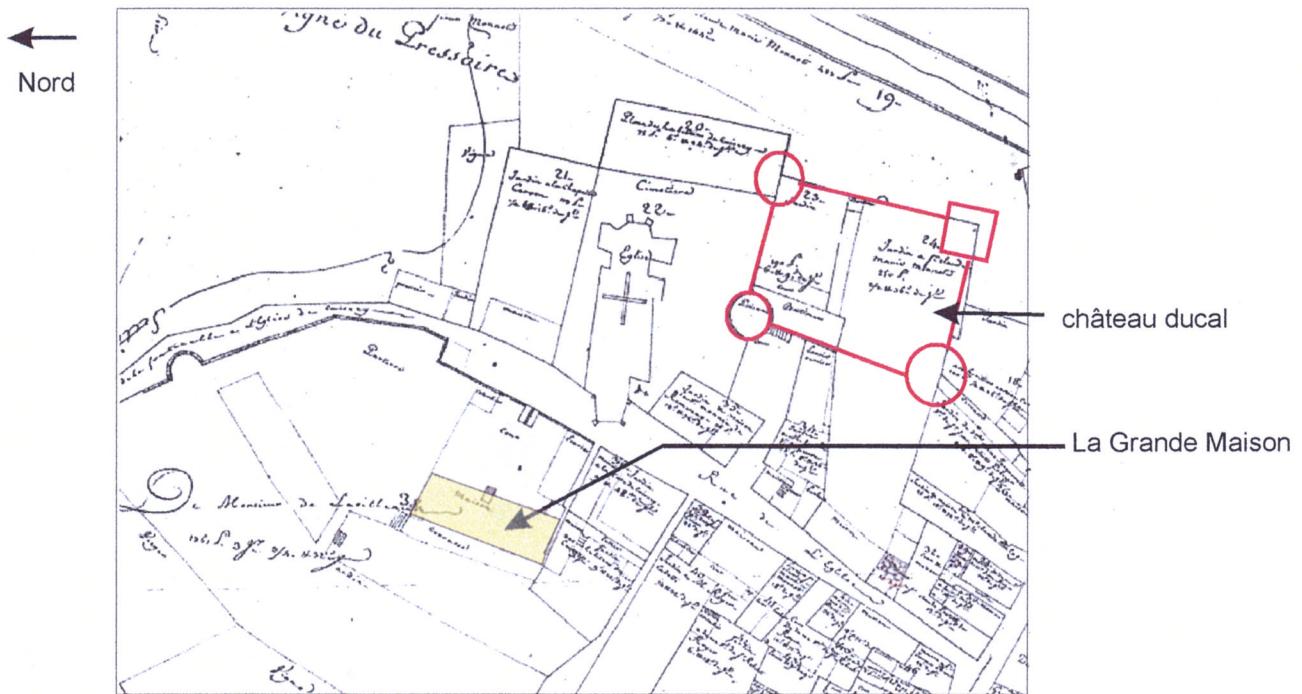
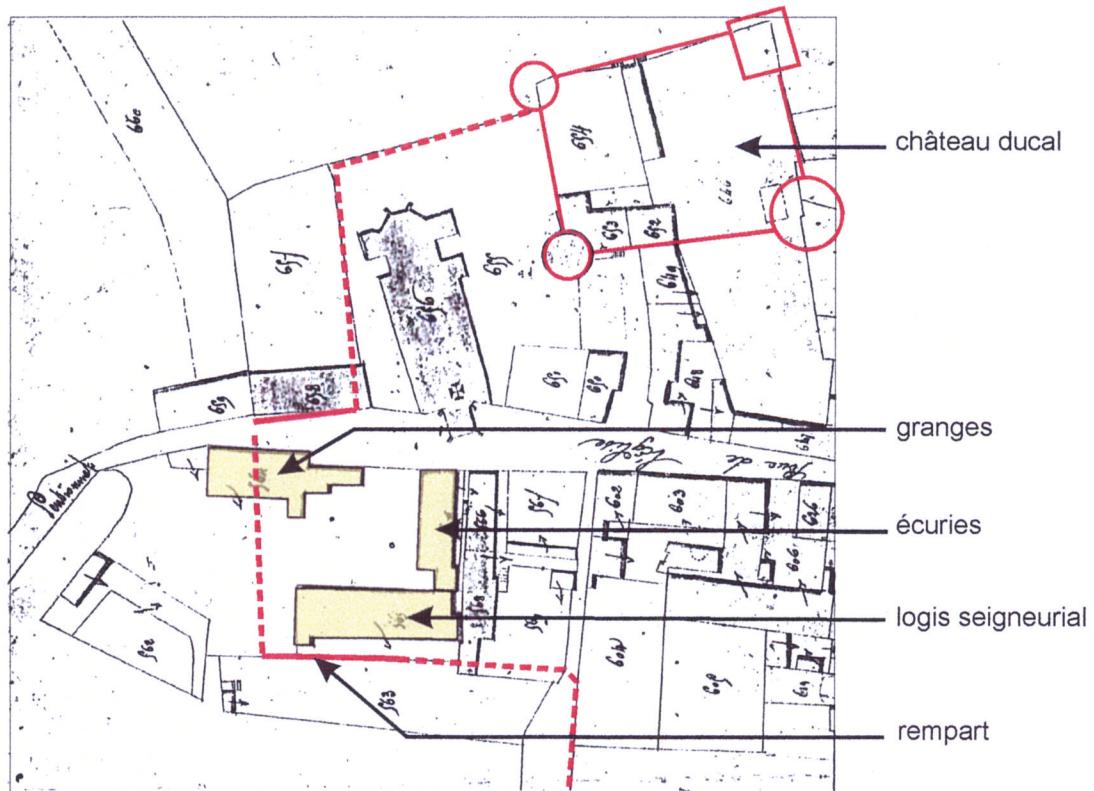


Planche 9



Extrait du plan cadastral de Cuisery - 1797



Extrait du plan cadastral de Cuisery - 1835

CUISERY - La Grande Maison

Planche 10

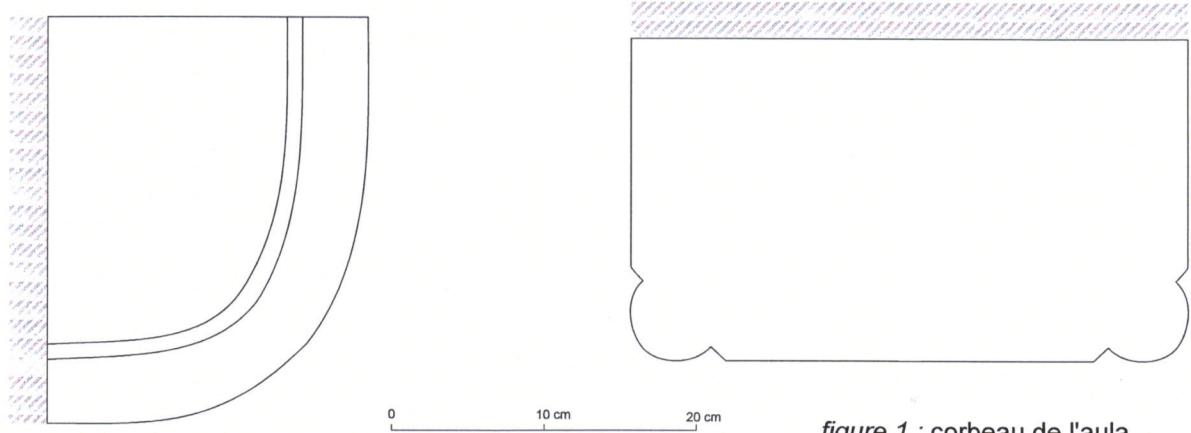


figure 1 : corbeau de l'aula

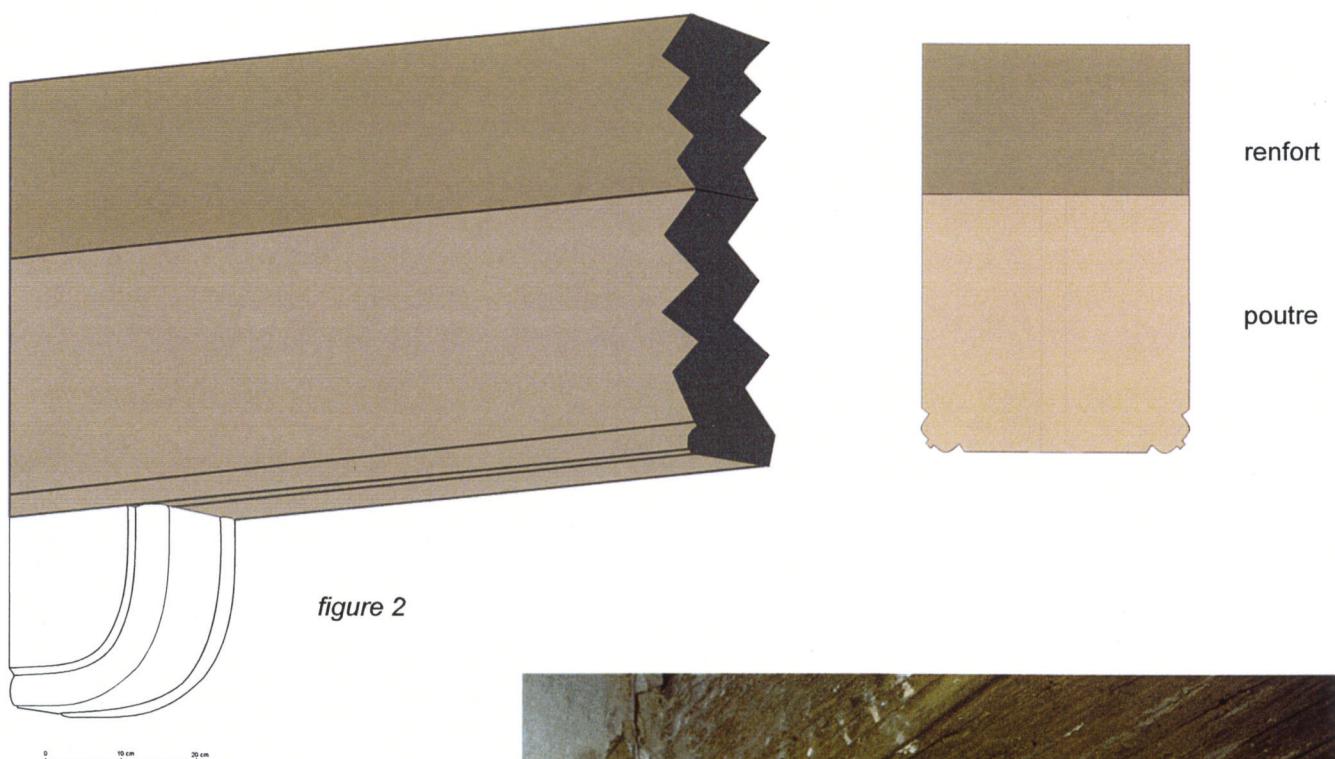
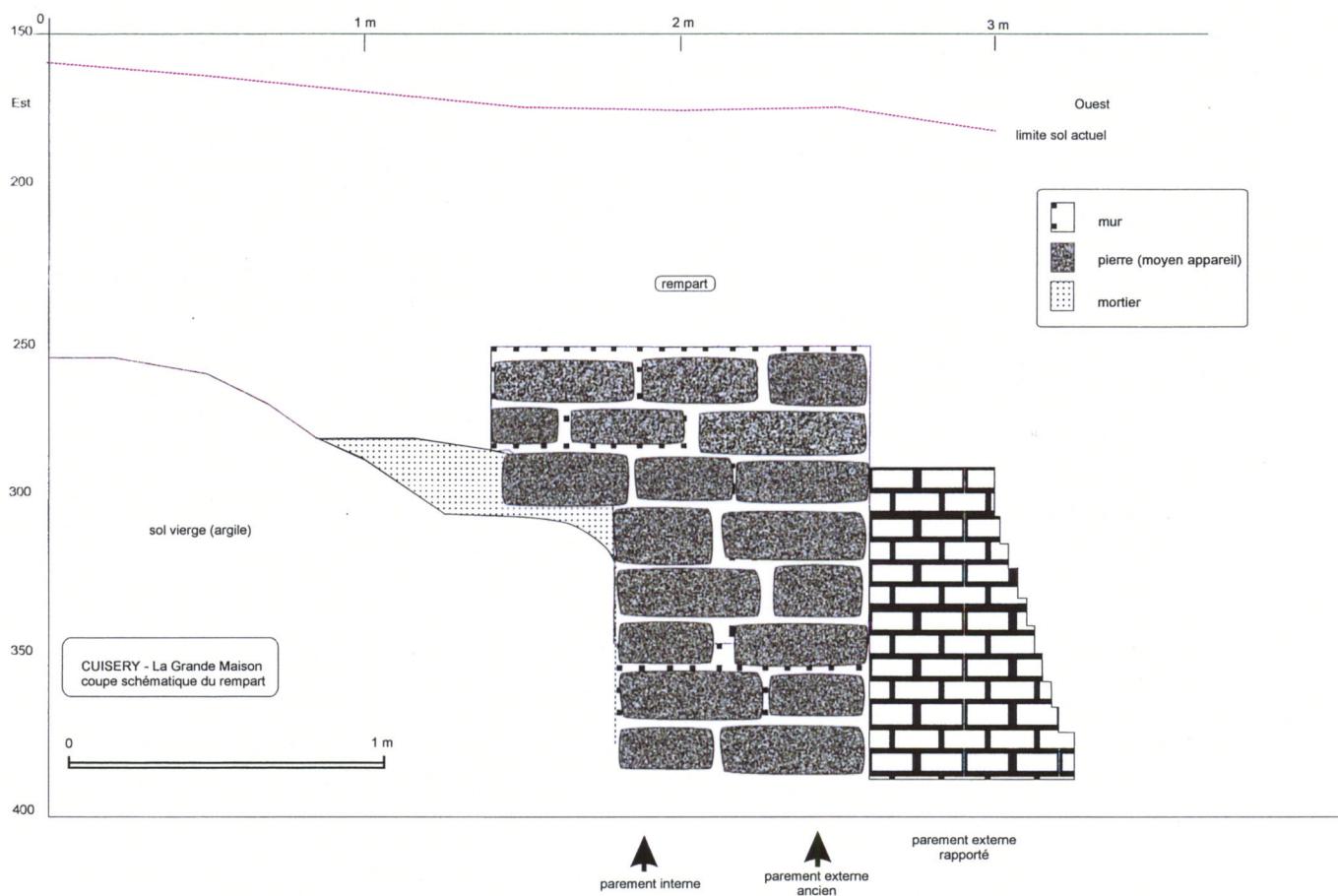


figure 2

CUISERY - La Grande Maison
détails du plafond de l'aula

figure 3





sondage 1 :
au premier plan, le rempart renforcé d'un parement externe rapporté.
au second plan le parement ancien du rempart



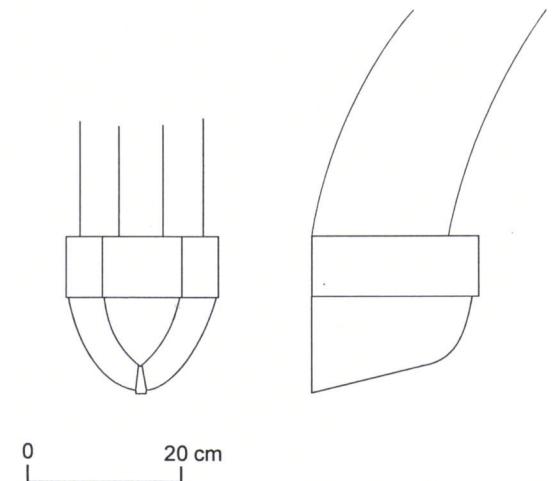
sondage 1 : vue de dessus
à gauche le rempart primitif
renforcé postérieurement d'un parement à fruit important à l'Ouest.

CUISERY - La Grande Maison
Le rempart Ouest

Planche 12



la clef de voûte armoriée



culot portant les arêtes de la voûte

CUISERY - La Grande Maison
détails de la chapelle

clichés J.P. Bourguignon

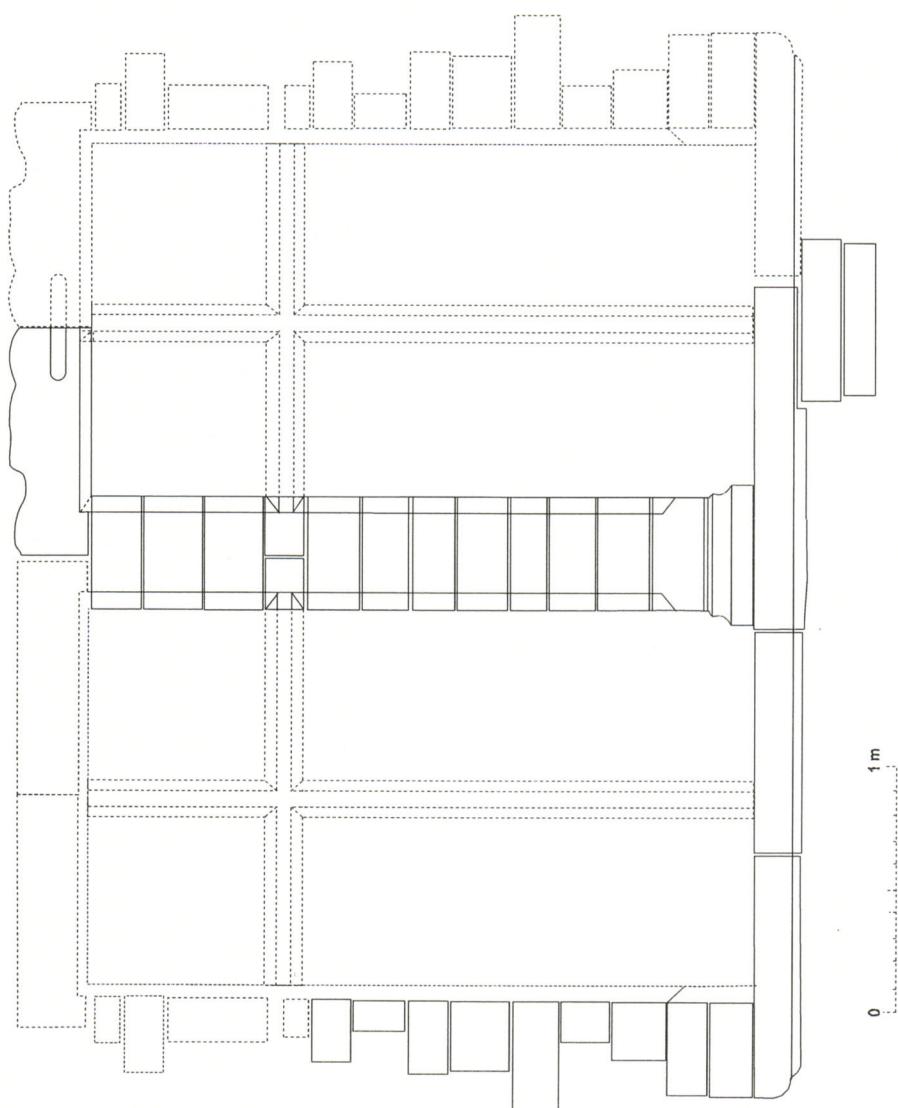


Fenêtre Nord de la chapelle
et sa grille



Restes d'enduits peints de l'aula

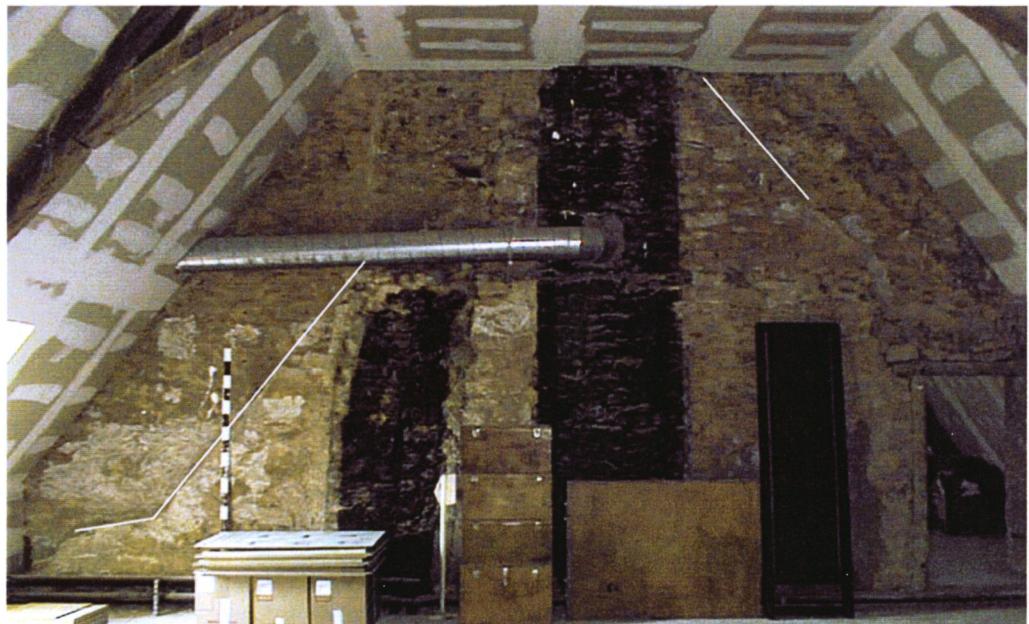
Planche 13



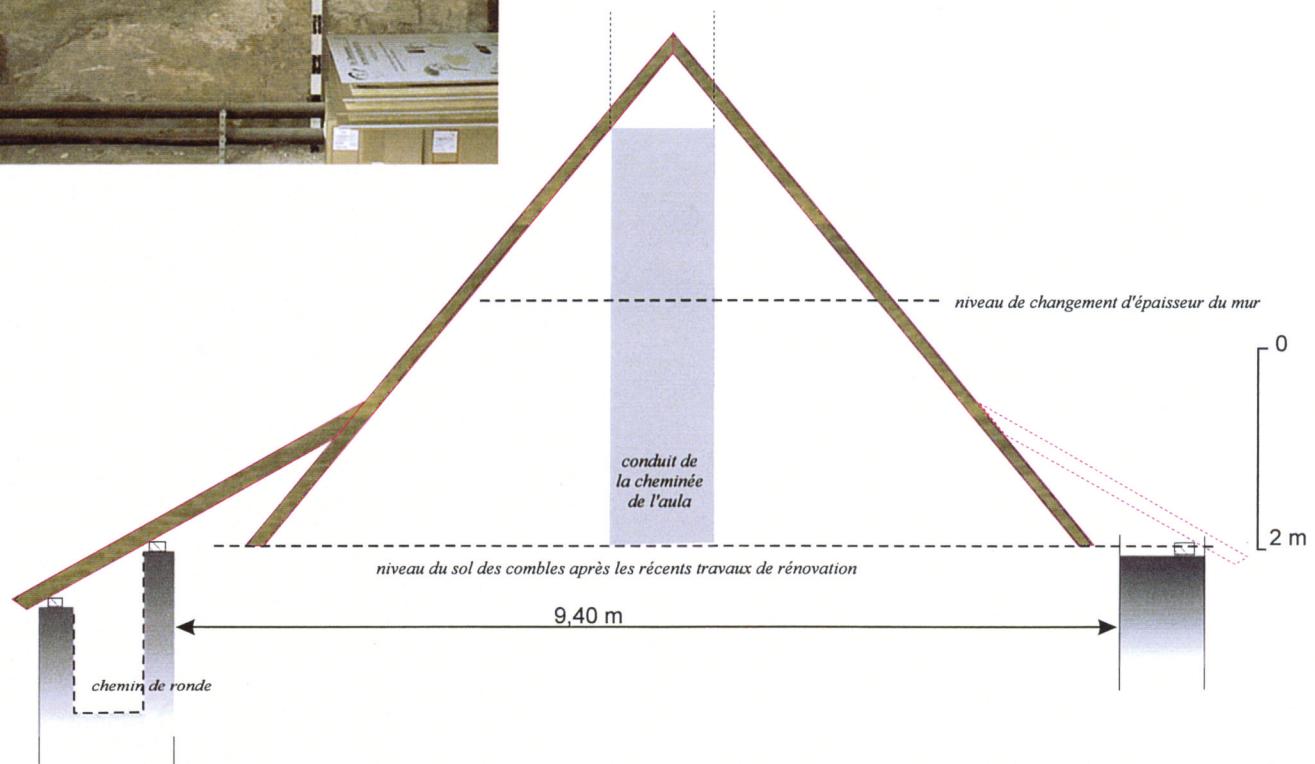
CUISERY - La Grande Maison
restitution des fenêtres jumelées du rez-de-chaussée
(les parties en place sont en trait plein)



CUISERY - La Grande Maison
cave centrale
pilier Est



photographies du pignon nord portant les traces de la charpente ancienne



CUISERY : La Grande Maison : Essai de restitution de l'organisation de la toiture du XV^e siècle

Planche 15

DENDROCHRONOLOGIE DES POUTRAISONS DE LA GRANDE MAISON DE CUISEY (71)



Le bois apparaît à bien des égards comme un matériau essentiel depuis que les hommes bâissent pour répondre à leurs différents besoins. Nous ne saurions nier l'importance de son rôle dans l'histoire de la construction. Présent sous de nombreuses latitudes, il a suscité et contribué à bien des architectures jusqu'à l'aube de l'ère industrielle et peut-être n'avons-nous pas encore à l'esprit qu'il dispose de nombreux atouts pour devenir l'instrument majeur de celles du troisième millénaire, du moins dans notre pays¹...

Dans nos régions², le chêne fut, du fait de ses propriétés mécaniques et de son imputrescibilité, l'essence que l'on privilégia dès le Néolithique³. Excellent matériau de structure et de revêtement, il fut largement sollicité dans l'architecture de pierre ou de brique de la période médiévale et post-médiévale⁴. Notre patrimoine en témoigne et rares sont les édifices remontant à ces époques qui n'en recèlent pas.

La dendrochronologie, méthode de datation basée sur l'étude de la croissance radiale des arbres, s'est beaucoup intéressée, lors de la dernière décennie, à des chênes autrefois mis en œuvre provenant de

contextes architecturaux⁵. Ainsi, l'outil dendrochronologique, qu'un grand nombre d'études a permis d'élaborer, se montre à l'heure actuelle particulièrement performant pour dater tout type d'ouvrage en chêne exécuté au cours du dernier millénaire. La datation de toute structure en bois requiert toutefois la collecte d'un lot d'échantillons qui doit permettre aux résultats, obtenus par des méthodes statistiques, d'être représentatifs. Si la fiabilité de ceux-ci dépend de l'aspect quantitatif et qualitatif de l'échantillonnage, la précision avec laquelle ils seront livrés, relève avant tout de la conservation des cernes périphériques des arbres étudiés⁶.

Quiconque s'est un jour attaché à l'étude d'un bâtiment ancien pour tendre à sa compréhension sait qu'il importe de rassembler une documentation optimale dont la quête et l'acquisition ne sont pas souvent aisées. Outre le fait qu'une construction est en définitive singulière, les sources qui concourent à sa connaissance, qu'elles soient architecturales ou écrites, peuvent se montrer lacunaires, voire inexistantes. La part du bois qu'elle peut alors renfermer, quoi qu'il en soit et aussi modeste qu'elle puisse paraître, ne doit pas être négligée puisqu'elle est susceptible de fournir, en faisant l'objet d'une analyse dendrochronologique, des informations inhérentes au matériau utilisé et des

¹ GAUZIN-MÜLLER, 1990.

² Régions de la moitié nord de la France et à l'exception des zones de montagnes.

³ HASENFRAZT et GROSS-KLEE, 1995 ; LAVIER, 1996.

⁴ PRACHE, 1996 ; SAINT JEAN VITUS, 1992.

⁵ DOUCERAIN et GIRARD CLOS, 1998 ; HOFFSUMMER, 1989 ; LAMBERT et LAVIER, 1992 ; LAMBERT *et al.*, 1997 ; SAPIN, 1992.

⁶ Cf. *infra*.

datations extrêmement précises. Aussi, pour tenter de mieux saisir l'évolution interne de la Grande Maison de Cuisery, une analyse a-t-elle été engagée⁷ sur les poutraisons de chêne⁸ de la salle d'apparat et de la chambre haute, toutes deux situées au premier étage de l'édifice⁹, ainsi que sur celles des parties nord et centrale de la cave¹⁰.

La dendrochronologie repose sur l'étude des variations interannuelles de l'accroissement des arbres ; il est donc impératif de préparer précautionneusement les échantillons de manière à bien mettre en évidence la limite des cernes pour en mesurer précisément la largeur. De ces mesures résulte une série dite élémentaire ou individuelle, caractéristique de la croissance de chacun des arbres analysés. Les échantillons extraits par carottage des poutraisons de la Grande Maison de Cuisery ont été ainsi surfacés, puis mesurés afin d'obtenir pour chacun d'entre eux une série individuelle. S'ensuit alors l'étape consistant à comparer les séries élémentaires entre elles dans le but d'agglomérer celles qui sont partiellement contemporaines en une série synthétique, dite "moyenne". Représentative de la croissance d'un groupe d'arbres, celle-ci sera alors plus à même de témoigner soit du milieu dans lequel ils ont évolué, soit du moment durant lequel ils ont vécu. Les synchronismes dégagés ont permis de construire deux moyennes distinctes, l'une se référant aux poutres de la partie centrale de la

cave¹¹, l'autre à celles de la salle d'apparat et de la chambre haute¹².

Pour dater ces bois, ces deux moyennes ont été confrontées à un panel de références dendrochronologiques couvrant différents secteurs biogéographiques. Compte tenu des résultats procédant de divers tests statistiques quantifiant la qualité des synchronismes¹³, les dates de 1488 et 1466 ont été retenues. 1488 correspond au dernier cerne de *duramen*¹⁴ mesuré sur un des échantillons provenant de la partie centrale de la cave. Le façonnage de la pièce, dans laquelle il a été extrait, a généré la perte des cernes d'aubier nécessaires au calcul de l'estimation de la phase d'abattage¹⁵. C'est pourquoi cette date dite *post quem* situe l'année d'abattage des arbres après 1488¹⁶. 1466 se rapporte, en revanche, au dernier cerne d'aubier -sous l'écorce- qu'arbore l'échantillon prélevé dans la poutre maîtresse de la chambre haute. Totalement élaboré, cet ultime cerne, produit du vivant de l'arbre, fait état d'un abattage durant l'automne-hiver 1466-1467¹⁷, auquel s'associent vraisemblablement

⁷ Cette étude a été conduite à la demande de M. Jean-Paul BOURGUIGNON avec la participation financière du Conseil Général de Saône-et-Loire.

⁸ *Quercus sp.*

⁹ Document 1.

¹⁰ La cave comprend trois parties (nord, sud et centrale) ; la partie centrale se décompose en deux modules. BOURGUIGNON, 1997.

¹¹ Poutres du module sud uniquement, Cf. note 12.

¹² Document 2. De mauvaise tenue dendrochronologique dans l'ensemble, les séries se référant aux échantillons prélevés dans la partie nord de la cave et dans le module nord de sa partie centrale n'ont pu être synchronisées, ni intégrées à l'une ou l'autre des moyennes établies. Des essais de datation ont toutefois été réalisés pour quelques-unes d'entre elles, mais ils sont restés vains ; les résultats obtenus pour chacune de ces séries présentaient de fort grands risques d'erreur statistique pour qu'une datation puisse en être donnée.

¹³ DOUCERAIN et GIRARD CLOS, 1998 ; GIRARD CLOS, 1999.

¹⁴ Bois de cœur.

¹⁵ Une estimation de la phase d'abattage peut être calculée dès lors qu'il subsiste un cerne d'aubier ; LAMBERT, 1996.

¹⁶ En supposant que seul l'aubier et quelques cernes de *duramen* ont été éliminés lors du façonnage, l'abattage des arbres pourrait avoir eu lieu entre l'extrême fin du XVème siècle et la fin du premier tiers du XVIème siècle.

¹⁷ Document 3.

les chênes de la salle d'apparat¹⁸.

Il est reconnu que le bois destiné au gros œuvre était utilisé dans un délai très court après l'abattage. De nombreuses études l'ont démontré¹⁹. Ce fait prête à la date de 1466 un caractère encore plus absolu ; les poutraisons du premier étage de la Grande Maison ont été très probablement mises en place au cours de l'année 1467.

Au-delà de ces datations qui nous renseignent sur la dynamique de cette construction, l'analyse dendrochronologique a livré pour les chênes de Cuisery quelques indices tendant à appréhender leur origine biogéographique. Les informations contenues dans les séries de cernes de croissance des arbres sont en grande partie relatives aux conditions environnementales dont ces derniers ont dépendu ; la manière dont une moyenne de site répond alors aux différentes références dendrochronologiques auxquelles elle a été confrontée rend compte des différents degrés d'analogie des milieux ainsi comparés²⁰. L'une des meilleures réponses données par les chênes dont il a été fait usage dans la Grande Maison de Cuisery a été obtenue sur une chronologie se référant à des éléments de plafonds de maisons démolies qui étaient sises à Saint-Gengoux-le-National (71). Ce constat, révélant la similitude des milieux d'origine de ces arbres, ne nous autorise toutefois pas à attester une provenance commune. Extraire, de la masse d'informations inscrites dans la largeur de

cernes, celles qui sont propres aux facteurs locaux relève, dans l'état actuel de la recherche, d'une démarche complexe et difficile. Il n'est pas à douter que l'outil dendrochronologique sera à l'avenir plus pertinent en ce sens, mais il nous faut encore réunir une multitude de données, en poursuivant nos travaux et en privilégiant les études de sites pour lesquels la documentation écrite permet de "géoréférencer" des bassins d'approvisionnement en bois d'œuvre.

Christine LOCATELLI
Laboratoire de Chrono-Écologie de
Besançon,
UMR 6565 CNRS/Université de
Franche-Comté

¹⁸ De par l'homogénéité de leur croissance et la contemporanéité de leurs cernes d'aubier (document 2).

¹⁹ HOFFSUMMER, 1989 ; LOCATELLI, 1999 ; MILLE, 1996. Il serait surprenant qu'il en eût été autrement pour les bois de brin utilisés pour la réalisation des poutraisons de la Grande Maison de Cuisery, sans que l'on puisse pour autant réellement évoquer, comme il est généralement possible de le faire en observant de plus grands ensembles de bois, un certain nombre de constats tels que le fort retrait et gauchissement de la matière ou encore la dislocation de certains assemblages.

²⁰ GIRARD CLOS, 1999 ; GUIBAL, 1992 ; POUSET, 1996.

BIBLIOGRAPHIE



BOURGUIGNON J-P., *Étude du bâtiment dénommé "La Grande Maison" de Cuisery (71)*. Rapport d'analyse, février 1997, non publié, 19 annexes, 9 p.

DOUCERAIN C., GIRARD CLOS O., Études dendrochronologiques sur les bâtiments de l'ouest de la France. *La construction en Anjou au Moyen Âge*. Actes de la table ronde d'Angers des 29 et 30 mars 1996. PRIGENT D. & TONNERRE N.Y. (Eds.) Presses de l'Université d'Angers, 1998, pages 267-293.

GAUZIN-MÜLLER D., *Le bois dans la construction*. Editions du Moniteur, Paris, 1990, 382 pages.

GIRARD CLOS O., *Dendrochronologie du chêne (Quercus robur, Quercus petraea), influences des facteurs stationnels et climatiques sur la croissance radiale, cas des sols hydromorphes et des climats atlantiques. Applications paléo-écologiques aux bois subfossiles du marais de Brière (Loire-Atlantique)*. Diplôme de doctorat de l'Université de Franche-Comté, spécialité Sciences de la Vie, Université de Franche-Comté, 1999, 377 p.

GUIBAL F., Le bois : des arbres au matériau. *Les veines du temps. Lectures de bois en Bourgogne*. Catalogue de l'exposition du même nom au Musée Rolin d'Autun, 1992, pages 15 à 30.

HASENFRAZT A., GROSS-KLEE E., Habitat et modes de construction. *La Suisse*

du Paléolithique à l'aube du Moyen-Âge. De l'Homme de Néandertal à Charlemagne. SPM II, Bâle, 1995, pages 195 à 230.

HOFFSUMMER P., *L'évolution des toits à deux versants dans le bassin mosan : l'apport de la dendrochronologie (XI^e-XIX^e siècle)*. Thèse en 2 volumes, Université de Liège, 1989, 326 p. et 352 p.

LAMBERT G., Recherches de signaux anthropiques dans des séries dendrochronologiques du Moyen-Âge. *L'homme et la nature au Moyen-Âge*, Actes du Vème congrès international d'archéologie médiévale, Grenoble, Octobre 1993), Editions Errance, Paris, 1996, pages 143 à 152.

LAMBERT G., LAVIER C., L'étalon dendrochronologique Bourgogne 29, dans *Les veines du temps. Lectures de bois en Bourgogne* ; Catalogue de l'exposition du même nom au Musée Rolin d'Autun, 1992, pages 123 à 156.

LAMBERT G., LAVIER C., GUIBAL F., SALVEQUE D., La datation par dendrochronologie. Synthèse des campagnes 1988-1990. *La Ville de Cluny et ses Maisons (XI^e siècle-XV^e siècle)*. Editions Picard, Paris, 1997, pages 229 à 233.

LAVIER C., *Dendrochronologie appliquée à l'Archéologie : élaboration d'une chronologie du chêne (Quercus sp.) pour le Néolithique à partir des sites lacustres de Clairvaux-les-Lacs et de Chalain (Jura,*

France). Diplôme d'Etudes Approfondies en Méthodes et Techniques Nouvelles en Sciences de l'Homme, Université de Franche-Comté, 1996, 87 p.

LOCATELLI C., Étude dendrochronologique de la charpente du cellier et des pressoirs. *Le Clos de Chenôve. La cuverie et les pressoirs des ducs de Bourgogne. Histoire, archéologie, ethnologie (XIII^e-X^e siècles).* Éditions du Patrimoine, Images, Dossier de l'Art, Hors-série n°1, 1999 ,pages 58 à 61.

MEIGNIER S., *Application de dendrochronologie et base de données dendrochronologique.* Diplôme de Maîtrise de Génie Mathématique et Informatique, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Avignon, 1998, 48 pages.

MILLE P., L'usage du bois vert au Moyen-Âge : de la contrainte technique à l'exploitation forestière organisée des forêts. *L'homme et la nature au Moyen-Âge,* Actes du Vème congrès international d'archéologie médiévale, Grenoble, Octobre 1993), Éditions Errance, Paris, 1996 ,pages 166 à 170.

POUSSET D., *Le Château de Vincennes : étude dendrochronologique des lambris du Donjon.* Diplôme d'Etudes Approfondies en Méthodes et Techniques Nouvelles en Sciences de l'Homme, Université de Franche-Comté, 76 pages.

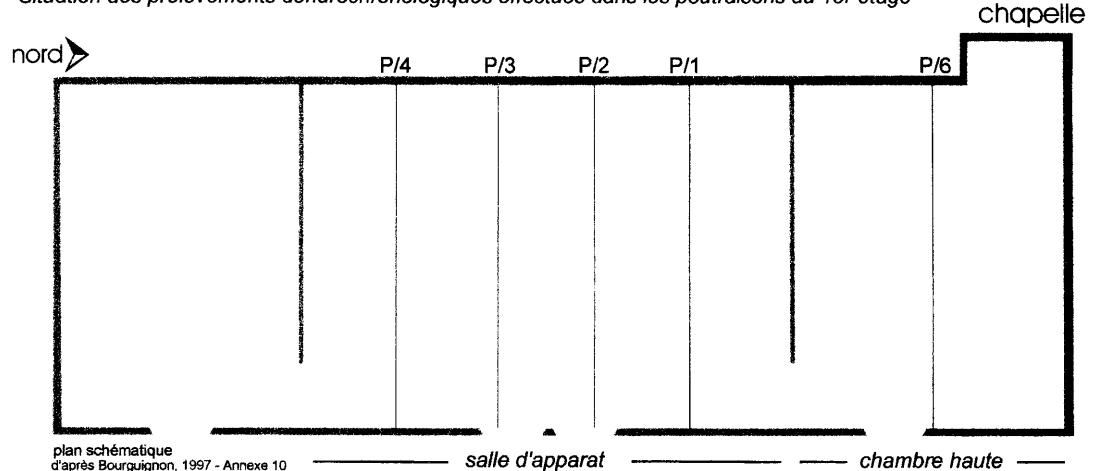
PRACHE A., Le bois dans l'architecture médiévale. *Les bâtisseurs du Moyen-Âge. Organisation et mode de construction. La pierre, le bois et le métal.* Éditions Faton, Dossiers d'Archéologie, n°219, 1996, pages 54 à 61.

SAINT JEAN VITUS B., Construire et habiter le bois au Moyen-Âge. *Les veines du temps. Lectures de bois en Bourgogne.* Catalogue de l'exposition du même nom au Musée Rolin d'Autun, 1992, pages 217 à 289.

SAPIN C., Dendrochronologie et architecture monumentale dans le Haut Moyen-Âge ; problèmes spécifiques. *Les veines du temps. Lectures de bois en Bourgogne.* Catalogue de l'exposition du même nom au Musée Rolin d'Autun, 1992, pages 159 à 175.

CUISERY (71) La Grande Maison

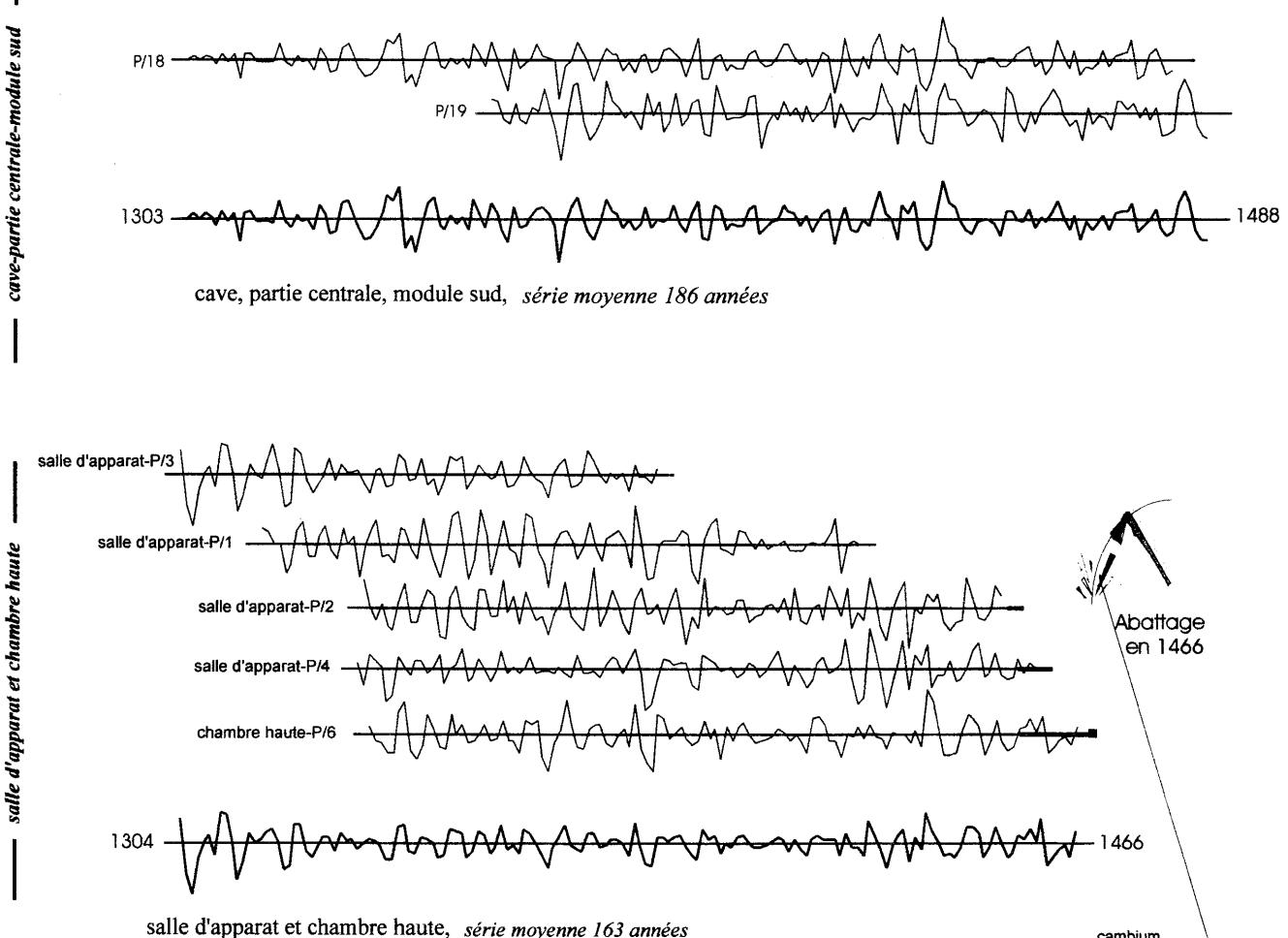
Situation des prélèvements dendrochronologiques effectués dans les poutraisons du 1er étage



C. LOCATELLI -Laboratoire de Chrono-Ecologie, Besançon - mars 2000

document 1

CUISERY (71) La Grande Maison, Dendrochronologie des poutraisons



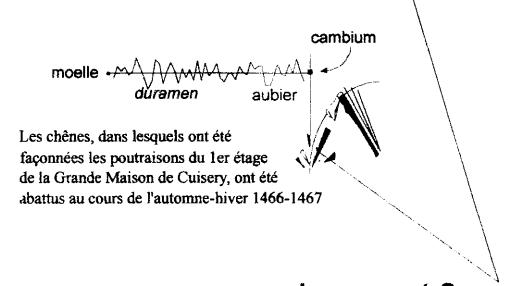
Synchronisation des composantes des séries moyennes

Genre végétal : chêne (Quercus sp). - période couverte (1303-1488)

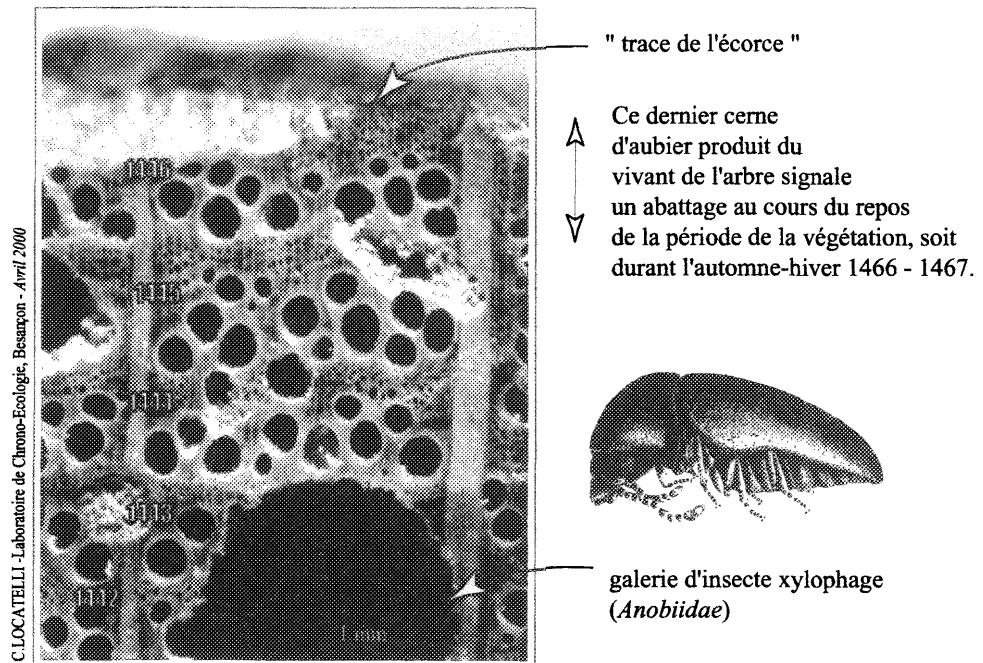
Représentation graphique en indices E(xcept) de Besançon

(Lambert et Lavier, 1992) d'après DendronDB (Meignier, 1998)

C. LOCATELLI -Laboratoire de Chrono-Ecologie, Besançon - Mars 2000



document 2



document 3 : extrémité de l'échantillon (P/6) prélevé dans la poutre maîtresse de la chambre haute présentant un ultime cerne d'aubier "sous écorce" élaboré en 1466.

DEUX CAMPAGNES DE FOUILLES SUR LE SITE DU CHÂTEAU DE HUBANS (NIÈVRE)

Brigitte Colas*

La colline sur laquelle s'élevait le château de Hubans se trouve dans le département de la Nièvre, à une trentaine de kilomètres au sud de Clamecy. Durant les étés 1994 et 1995, nous avons procédé à une série de sondages visant à établir un diagnostic archéologique.

TOPOGRAPHIE DES LIEUX

Le site de Hubans est installé au sommet d'une colline isolée, orientée est-sud-est/ouest-nord-ouest. Le sommet est à 319 mètres d'altitude et domine d'une cinquantaine de mètres le paysage environnant.

D'est en ouest le site présente :

- au bas de la colline les premières maisons du hameau. Ce hameau constituait jusqu'au siècle dernier la paroisse et la commune de Hubans. Il devait être bien plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui.
- une série de terrasses (deux ou trois peut-être) soutenues par des murs à demi-éffondrés et recouvertes par une végétation quasi-inextricable si bien qu'il était difficile de dire au début des fouilles s'il s'agissait de murs de soutènement ou de murs plus anciens.
- Un espace maintenu par un mur, au sommet du relief, sous le château avec un puits partiellement comblé.
- l'emplacement du château proprement dit constitué par un monticule de terre et de pierres atteignant, par endroits, une dizaine de mètres de hauteur.
- une esplanade bombée entre le château et la chapelle, barrée, semble-t-il, du côté du

château par un mur dont on voit encore quelques traces et un fossé presque entièrement comblé.

- la chapelle qui était encore au XIX^{ème} siècle une église paroissiale dédiée à Notre-Dame. Cette église est mentionnée pour la première fois en 1136.

Les dimensions primitives de cet édifice restent à déterminer. En effet, le bâtiment a été réduit à sa première travée tout comme l'autre église de Grenois, à La Montagne, qui date également du XII^{ème} siècle. Le mur extérieur rasé est encore visible dans le cimetière actuel.

Une recherche dans les délibérations des conseils municipaux de Hubans et Grenois permettrait peut-être de dater ces "mutilations".

- enfin, à 200 mètres plus à l'ouest, un fossé large d'une dizaine de mètres scinde la colline en deux. Au-delà, il n'y a aujourd'hui que des vignes et des friches de vignes. Une rapide prospection au sol permet de dire que les vestiges construits s'arrêtaient au fossé. Passée cette limite les débris de tuiles et de céramiques se font plus rares. Les quelques tessons de poterie collectés peuvent provenir du fumier apporté pour enrichir les terres cultivées.

* Docteur en Histoire de l'Université de Nancy.

DONNEES HISTORIQUES

Il existe peu de renseignements concernant Hubans avant le XIX^{ème} siècle.

Le *castrum* est mentionné pour la première fois au XI^{ème} siècle dans les Miracles de Saint-Benoît-sur-Loire. Un certain Hugues, qualifié de *dominus*, est alors le détenteur du château.¹

Au XII^{ème} siècle, l'*oppidum* semble momentanément faire partie des possessions du comte de Nevers.²

On retrouve ensuite le château dans les mains des familles de Mello, de Bar et d'Eu au XIV^{ème} siècle, puis des Jaucourt à partir de la fin du XVI^{ème} siècle. Une thèse d'histoire moderne a été réalisée sur les possessions de cette famille à Brinon et à Hubans à cette période.³

Rien ne nous permet donc de retracer l'histoire de Hubans.

Le château est au centre d'une petite châtellenie. Il est entouré d'un bourg castral pourvu d'une maladrerie et on sait qu'il s'y tient un marché.

Enfin, le document le plus récent dans lequel est mentionné le château date de 1776. Dans un inventaire *des meubles et immeubles, effets qui sont aux châteaux de Brinon et Hubans*, il est dit : "...au lieu d'Huban, dans le château dudit lieu, il ne s'est trouvé aucun meuble et nous a été déclaré qu'il n'y en avait aucun lors du décès de ladite dame de Jaucourt...".⁴

Un dessin de Barat paru dans *l'Album historique et pittoresque* en 1840 représente ce qu'aurait pu être la Tour de Hubans.⁵ Malheureusement ce dessin n'est que pure fantaisie, imaginé peut-être d'après les vestiges qui étaient restés au jour. En effet, l'ancien cadastre qui date de 1838 ne montre aucun bâtiment suffisamment construit pour avoir un numéro cadastral et payer des impôts. Seules la chapelle et deux maisons sont représentées au sommet de la colline.

¹ cf. Biblio n°1

² cf. Biblio n°2

³ cf. Biblio n°3

⁴ cf. Biblio n°4

⁵ cf. Biblio n°5

HISTORIQUE DE LA FOUILLE

En Août 1993, j'étais alertée par M. Meissonnier, conservateur au S.R.A. : le propriétaire d'une partie de la colline avait l'intention de planter en vigne les parcelles situées au sommet et sur une partie des pentes du site.

Il souhaitait également transformer en caveau de dégustation une "cave" servant d'écurie et seul vestige intact du château.

Après être allée sur le terrain, il paraissait souhaitable de pratiquer un diagnostic archéologique avant le début des travaux d'aménagement.

Deux campagnes de fouilles ont eu lieu en 1994 et 1995.

En 1994, il a été décidé de vider et si possible fouiller la cave n°2 et de dégager la "façade" du bâtiment. Il fallait constituer la toute première base de travail : le plan de l'édifice. Il était également souhaitable de fournir les premiers éléments d'une chronologie.

En 1995, eu égard au fait que nous ne pouvions fouiller la cave n°2 qui avait été dégagée en grande partie, mais pas étayée par le propriétaire, nous avons pris la décision de finir la fouille de la tourelle et de dégager le parement extérieur du mur (M9) afin d'en connaître l'épaisseur.

A l'autre angle du bâtiment, il semblait intéressant de savoir si une seconde tourelle existait. Un départ de mur avait été aperçu en 1994. Pour ce faire nous avons ouvert un sondage dans le carré E53. Comme aucun vestige de tourelle n'est apparu et que le mur (M8) semblait continuer nous avons poursuivi une tranchée jusque dans le carré F54.

Nous avons également opéré quatre sondages sur l'ensemble de la colline.

Dans ce qui pourrait être la basse cour, en contrebas du château, nous avons ouvert un sondage juste contre le grand mur qui entoure encore aujourd'hui une bonne partie du sommet de la colline.

Le mur était-il ancien ? S'agissait-il bel et bien d'un mur d'enceinte ? Et si oui, la basse cour se développait-elle bien à cet endroit ? Voilà l'essentiel des questions que nous nous posions.

Au pied de la chapelle, enfin, nous pensions trouver la nécropole associée à l'ancienne église paroissiale Notre-Dame.

Nous avons ouvert le carré qui se trouve tout contre le chevet de l'église. En outre, nous pouvions espérer trouver la tranchée de fondation du mur de la chapelle qui aurait sans doute permis d'en affiner la datation.

Le vendredi 28 juillet, soit six jours après le début de la fouille, nous avons fait appel à M. B. Charbonnot pour décapier mécaniquement une autre zone située plus à l'ouest. Sous une couche de terre arable d'environ 10 à 15 centimètres, la roche affleurait partout.

Alors qu'il était apparu que la chapelle reposait uniquement sur l'argile, il devait y avoir, entre les deux, une zone-contact argile-roche dure.

Nous avons alors fait procéder à une tranchée, décelé la zone-contact roche-argile et trouvé les premiers murs de ce qui sera la Zone 9

LA FOUILLE DU CHÂTEAU

La "CAVE 2"

Avant l'arrivée des fouilleurs, cette cave dont l'unique accès se faisait par la cave 1, était comblée jusqu'à la voûte qui était quasiment intacte. On pénétrait dans cette "cave" par une ouverture pratiquée dans le mur séparant les deux pièces.

Cette ouverture est visiblement postérieure au mur puisqu'on en retrouve trois assises un peu en-dessous du niveau actuel du sol de la cave 1. D'autre part, nul n'a pris le soin de refaire un parement de part et d'autre de l'ouverture. Seule une voûte a été établie afin que le mur ne s'effondre pas. La même remarque peut être faite pour l'ouverture de la cave 1 donnant sur l'extérieur.

Le remplissage de la cave

D'après le mobilier et l'homogénéité des matériaux de remplissage (moellons, pierres non taillées, fragments d'architecture, chaux, morceaux de mortier compact avec ou sans enduit), il semble que cette cave ait été comblée en une seule fois en déversant les matériaux depuis le bord des murs vers le centre. Les différentes couches de pierres observées convergent en effet vers le bas et le centre de l'espace.

Le remplissage était presque total. Seul subsistait un vide de 10 centimètres entre la voûte et le sommet des remblais. Ce vide est, sans aucun doute, le résultat d'un tassement des matériaux.

Problèmes et hypothèses

Comment et pourquoi cette cave a-t-elle été comblée ?

Il est impossible d'imaginer que cet espace ait été comblé à partir de la seule ouverture pratiquée entre les deux caves.

De même l'escalier n'a pu servir à cet usage : le pendage des couches de remplissage aurait été autre.

On peut imaginer qu'à une époque qui reste à déterminer (sans doute avant le début de ce siècle puisque aucun habitant du village, même âgé, ne se souvient avoir vu cette cave vide) on ait volontairement comblé cette cave afin d'établir la voûte. Le même scénario aurait pu se produire dans la cave n°1, alors qu'on aurait vidé cette dernière en pratiquant une ouverture sur l'extérieur. La cave n°2 serait restée en l'état, peut-être à la suite de l'effondrement du mur 1 (cf. infra).

Cette hypothèse, qui ne doit être prise que comme telle, demande confirmation car une objection vient tout de suite à l'esprit : pourquoi les bâtisseurs, si cette pièce était vide, n'ont-ils pas préféré la technique de l'échafaudage pour établir la voûte ?

Cette pièce était-elle déjà pleine des matériaux provenant de l'effondrement des murs ?

Pourquoi vouloir établir une voûte alors qu'un plancher de bois aurait été plus facile, moins coûteux en temps et en argent qu'un travail de pierre ?

L'escalier

Au fond de la cave n°1 se voyait un massif rond de ce que l'on pouvait supposer être un escalier à vis.

Pourtant l'escalier découvert dans la cave 2 est droit. Il comporte, dans sa partie dégagée, treize marches. Toutes ont été, partiellement ou totalement récupérées (il n'en reste que les empreintes) à l'exception de la première, posée directement sur le sol de la cave qui n'a pas été fouillé.

Cette marche mesure 131 cm de long, 45 cm de large et 21 cm de haut.

Sous l'escalier, et dans la partie du massif qui relie cet escalier au mur de séparation des deux pièces, on observe la présence de deux niches.

Elles mesurent 126 cm de long à l'intérieur, 46 cm de haut et 66 cm de profondeur.

Toutes deux présentent une petite fente au centre du bord inférieur de la cuve.

Le mur du fond de la cave 2 (mur n°3)

Il est divisible en trois parties distinctes.

Le bas du mur a été taillé dans la roche naturelle.

A droite, il présente 19 assises de moellons assez grossièrement taillés et qui ont subi l'action du feu : on ne les retrouve que sur un mètre de large.

Ailleurs, et sur toute la montée de l'escalier, le mur a été refait selon une orientation un peu différente au fur et à mesure que l'on gravit les marches de l'escalier. Les

moellons qui ont servi à la réfection sont plus petits et mieux taillés.

Ces trois étapes de construction semblent être semblables à celles observées sur le même mur, dans la cave n°1.

Le massif de maçonnerie constitue vraisemblablement le soubassement d'un escalier à vis qui courait dans les étages supérieurs. Il descendait peut-être jusqu'à ce niveau avant qu'un incendie détruisse le mur et oblige à reconstruire une bonne partie des structures.

De nombreux fragments de marches et de vis ont été retrouvé dans les déblais extraits.

La marche la plus complète mesure 130 cm de long, 22 et 54 cm de large et 15 cm d'épaisseur : il n'en manque que la vis.

Alors, peut-on parler de cave ?

Ces pièces constituent en tout cas le niveau inférieur du bâtiment. La fouille de l'extérieur du bâtiment est venue le confirmer.

LA FOUILLE DE LA "FAÇADE" EST DU BÂTIMENT

De part et d'autre de "la «porte d'entrée»" du bâtiment se trouvait un amoncellement important de pierres et de terre que nous avons fouillé, faute de savoir ce que nous y trouverions.

A droite de la porte un important glacis de déblais masquait le mur et l'angle du bâtiment. Cet angle constituait l'un des objectifs à atteindre afin de pouvoir dessiner le plan du bâtiment.

Les déblais étaient en réalité constitués par le mur 1 tombé et couché presque intact. Au sommet, c'est-à-dire sur la face interne du mur, de nombreux fragments d'enduit peint

blanc ont été collectés : le mur de la pièce du premier étage était donc vraisemblablement de cette couleur.

Sous ce mur se trouvaient pêle-mêle, tuiles, ardoises, pierres et mortier provenant d'autres étapes de ruine du bâtiment. Le mortier effrité avait glissé au fond.

Enfin, sous l'ensemble de ces déblais, se trouvait une couche noire dont la surface est lisse et riche en matériel. Cette couche n'a été fouillée qu'en 1995. Elle correspond au niveau de sol sur lequel le mur s'est effondré.

Cette couche a un fort pendage du milieu du mur vers "l'entrée".

LE MUR 1 ET LA FENÊTRE

Les murs du château sont construits avec un calcaire local, sans doute extrait sur place. Jusqu'à ces dernières années la "pierre d'Hubans" servait, en effet, à construire de nombreux murs dans la région. Les carrières étaient situées à l'autre extrémité de la colline (renseignement : M. Goux, maçon à la retraite). L'ensemble est construit en petit appareil grossièrement équarri.

Cette pierre est gélive. L'angle nord-est du mur 1 a ainsi beaucoup souffert d'être resté exposé aux intempéries. C'est sans doute pour

cette raison que l'ensemble des murs exposés étaient recouverts d'un crépi blanchâtre.

Au centre du mur 1 une petite fenêtre a été dégagée de la terre et des pierres qui l'obstruaient partiellement.

Elle correspond à une phase de construction antérieure à l'établissement de la voûte de la cave 2 puisqu'on a été obligé de la condamner pour construire cette voûte.

C'est malheureusement tout ce que l'on peut en dire pour l'instant.

LA TOURELLE

A l'angle sud-est du bâtiment, une structure ronde est apparue à la fouille : il s'agit d'une tourelle mesurant 2,50 m de diamètre interne. Le mur, qui prend appui sur l'angle du bâtiment mesure 1,80 m d'épaisseur.

Dans l'immédiat, il est délicat d'attribuer une fonction à cette tourelle. Aucune ouverture (porte, fenêtre...) n'est visible ni dans le mur de la tourelle, ni dans celui du bâtiment. Peut-il s'agir d'une tourelle d'escalier à voir qu'aucune trace d'accrochage n'est visible dans le mur ?

Quelques observations peuvent être faites en attendant les éléments de réponse :

- Grâce au mobilier, un niveau de sol a pu être daté des XVII-XVIII^{ème} siècles.
- Cet espace était couvert en ardoises, contrairement au bâtiment qui, lui, semble avoir été couvert de tuiles.
- Il a été construit après que le mur de façade ait été crépi.
- La "tourelle" est bordée au sud par un contrefort puissant et bien construit, lui-même contraint au sud par un mur en bel appareil.

- Ce contrefort est contemporain de la tourelle et postérieur au mur crépi du bâtiment.

Les objectifs poursuivis en 1995 étaient de deux ordres :

- La fin de la fouille de l'intérieur de la tour, dont toutes les couches avaient été reconnues, voire fouillées, en 1994.
- La fouille du carré E49 qui devait permettre de connaître la largeur exacte du mur de la tourelle, de mieux étudier sa maçonnerie et peut-être de découvrir quelques nouveaux éléments de datation ainsi que de préciser la destination de cette tour.

A l'intérieur

La fouille de l'U.S. 8, épaisse de 2,50 m a confirmé qu'il s'agissait bien d'une couche de remplissage, de toute évidence contemporaine de l'édification du mur de la tour. Plus précisément on peut dire qu'après avoir construit le mur, directement sur la roche, on a comblé toute la partie basse, jusqu'au niveau de

la base du mur M1 construit lui aussi directement sur la roche.

Le matériel y est très peu abondant compte tenu du cubage de remblais : de petits os, essentiellement des éclats, quelques morceaux de verre, fer ou céramique généralement pris dans une gangue de mortier.

Plus fréquents étaient les morceaux de mortier, les blocs de pierre équarris ou non, le tout noyé au milieu de sable et de gravier plus ou moins compacté.

A l'extérieur

Des niveaux tout à fait comparables à ceux de la zone 2 ont été rencontrés. Sous la terre végétale (U.S. 0), l'U.S.13 composée d'une terre noire riche en matériel est à rapprocher de l'U.S.1. Dessous est apparue une couche de démolition composée de blocs de pierre et de mortier (U.S.12) comparable à l'U.S.9 de la zone 2. Enfin, au contact de la roche nous avons rencontré une poche de terre noire plus cendreuse (U.S.14) et une poche de marmite jaune, vierge de tout mobilier (U.S.15).

Les maçonneries

Le mur de "façade" du château a été dégagé sur toute sa hauteur. Il est assis directement sur la roche naturelle. Il est constitué de moellons plus ou moins bien taillés et de dimensions diverses. L'appareil est irrégulier et les joints sont constitués d'un mortier de chaux.

Après examen de la pierre par M. Goux, ancien maçon, il est tout à fait probable que la pierre a été extraite sur place. Les carrières situées à l'autre extrémité du promontoire ont été exploitées jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale.

Le mur a été recouvert d'un crépi fait à base de sable de rivière (peut-être le Beuvron qui coule en contrebas dans la vallée) et de chaux.

Le mur de la tourelle a été construit après que le mur M1 ait été crépi. Il ne semble pas que ce mur ait été enduit. Il est assis, lui aussi, directement sur la roche qui semble

plonger à cet endroit. En effet, au point de contact des deux murs la roche est de 35 cm sous le point 0 et à l'autre extrémité, elle est à 2,50 m : soit 2,15 m de dénivellation à 2 m de distance. A noter que la roche, sous le mur M1 en zone 2 est à peu près à la même altitude.

Le mur de la tour mesure de 1,70 m à 2 m d'épaisseur et ne présente aucune ouverture. Il est construit avec des moellons de différentes tailles, des pierres plus ou moins bien équarris, quelques briques et tuiles destinées probablement à rétablir l'horizontalité des assises par endroits. A noter que la présence de quelques pierres ayant subi l'action du feu suggère que cette tour a été construite avec des matériaux de remploi, postérieurement à un incendie.

Dans l'état actuel des choses, trois conclusions s'imposent :

- Le mur du bâtiment principal pourrait dater du XI^{ème} siècle (datation C. Sapin d'après le layage de certaines pierres).
- La tourelle semble bien dater des XVII-XVIII^{ème} siècles, comme nous l'avions conclu en 1994.
- Nous ne pouvons toujours pas préciser sa destination faute d'une élévation suffisante et de matériel significatif.

Pour résumer ...

La terre végétale et le dernier niveau de destruction du bâtiment ont été presque entièrement fouillés en 1994 ce qui explique le peu de matériel recensé en 1995.

Cette couche était composée des matériaux du mur (M1) effondré, avec, en alternance, des couches de terre végétale, preuve que le bâtiment n'a pas été détruit en une fois mais que, laissé à l'abandon, il s'est dégradé petit à petit.

La couche épaisse de terre végétale qui se trouve juste sous le mur effondré est épaisse d'une quarantaine de centimètres en moyenne. Cette couche n'a pu se former qu'en laissant le site inoccupé pendant de longues années.

On peut noter la présence d'une poche de terre très noire (U.S.10) fortement chargée de cendres et de charbons de bois au contact de l'U.S. 0 et de l'U.S.1. Compte tenu du nombre d'ardoises trouvé dans cette couche on peut estimer qu'une partie de la toiture a brûlé et s'est effondrée sur la terre végétale (U.S. 1) donc bien après l'abandon du bâtiment.

L'U.S.9, située au-dessous, correspond à une autre époque de destruction du bâtiment. Dans cette couche, on ne trouve aucun mobilier archéologique mais de nombreuses pierres et beaucoup de mortier.

Ces quatre U.S. correspondent à des phases différenciées d'érosion-abandon-destruction. Aucune datation absolue ne peut être avancée faute de mobilier, mais la fourchette chronologique semble aller du XVI^{ème} siècle à nos jours.

L'U.S.11 qui précède cet état est une couche de terre foncée avec peu de matériel céramique. Elle correspond peut-être, elle aussi, à une phase d'abandon à cause du pendage de la couche et de l'absence de repérage d'un quelconque niveau d'occupation. Une monnaie du XVI^{ème} siècle y a été trouvée.

L'U.S.17 est une couche formée de petites pierres, d'éclats de taille et de moellons de petites dimensions. Là encore peu de matériel. Cette couche correspond peut-être à un niveau de réfection des murs avec débitage de la pierre.

Enfin l'U.S.18 (ou 20 a bis qui lui est équivalente) est le seul niveau horizontal jamais atteint dans cette zone. Il correspond à un niveau d'occupation. La terre y est noire et chargée de matériel essentiellement osseux. Seuls 42 fragments de céramiques ont été mis au jour, ce qui semble faible pour proposer une datation fiable. Néanmoins, on peut reconnaître des formes typiques de la fin du Moyen Âge (XIV-XV^{ème} siècles). La couche repose directement sur la roche naturelle et sur les cinq fosses dépotoir qui y ont été creusées.

Le remplissage des quatre fosses F1, F2, F3 et F4 était à peu près identique. Peu de

céramique mais une grande quantité d'os animaux.

Sous le mur M9, la fosse N°5 n'a pas été fouillée.

Cette fosse de forme ronde a été recouverte d'une "capsule" de mortier sur laquelle on a construit le mur M9. Là encore on ne peut faire que de la chronologie relative.

Entre les deux murs M9 et M8 (equ. M1), et reposant directement sur la roche, les U.S.16 et 19.

L'U.S.16 est une couche compacte avec de nombreuses pierres et mortier, sans matériel.

L'U.S.19, quant à elle, est composée d'une terre un peu plus brune avec des poches de sable jaune. Ces couches sont sans aucun doute contemporaines de l'édification du muret M9.

Maçonneries

Le sondage en zone 2 effectué en 1995 a donc permis de découvrir un muret qui vient prendre appui sur l'angle nord du bâtiment principal.

Il est construit de la même manière que le mur M1 bien qu'il lui soit postérieur. Les moellons grossièrement équarris sont liés avec un mortier de chaux. Il est construit directement sur la roche et sur la "capsule" de mortier qui recouvre la fosse 5.

Il s'agit, semble-t-il ? d'un muret construit pour conforter l'angle du bâtiment.

Il mesure 1,40 m et 1,07 m de long, 0,44 m de large et est haut de 1 mètre en moyenne. Il comporte au maximum 10 assises de moellons.

Derrière ce muret, nous avons eu la surprise de constater que le mur M1 se prolongeait après l'angle (cf. plan de la zone). L'espace qui sépare les murs parallèles M8 et M9 est large de 32 cm. Nous avons donc ouvert une tranchée de 3 mètres de long dans le carré F54, afin de localiser un éventuel retour de mur. Malheureusement, ce

prolongement de mur est très érodé et nous n'avons pu savoir jusqu'où il se prolongeait.

Il n'y a aucune différence entre la maçonnerie de ce "prolongement" et la maçonnerie du bâtiment principal.

L'angle est chaîné sur toute la hauteur : ils sont contemporains.

LE SONDAGE AU PIED DU MUR D'ENCEINTE (zone 7)

En 1995 nous avons ouvert un sondage en contrebas du château près d'un mur dont nous espérions déterminer la nature : mur de soutènement ou mur d'enceinte ?

Les couches stratigraphiques

Elles sont au nombre de deux.

L'U.S.1000, épaisse d'une quinzaine de centimètres, est la couche de terre végétale.

L'U.S.1001, qui a presque entièrement été dégagée à la pelle mécanique est une couche de remblais très compacte constituée de pierres taillées ou non, de sable et de mortier. Cette couche, épaisse de 1,70m en moyenne, ne renferme presque aucun mobilier.

Elle repose sur une couche d'incendie (U.S.1002) très noire, chargée de charbons de bois et de cendre qui n'a pas été fouillée pour des raisons de sécurité : il aurait fallu, pour ce faire, élargir le sondage. On peut imaginer que cette couche est peut-être à mettre en rapport avec les traces d'incendie du mur. Incendie qui a sans aucun doute conduit au remblai de la zone.

Les maçonneries

Le mur M10 a été dégagé sur 4,20 m de long et 2 mètres de hauteur en moyenne. Il est constitué de blocs de pierre mis en œuvre sans être taillés et de moellons partiellement taillés ou ébauchés. L'appareil est irrégulier et les

joints sont faits d'un mortier de chaux à partir du sommet des ouvertures ; au-dessus le mur est en pierres sèches très abîmé par les racines des arbres.

Le mur présente au niveau des ouvertures, d'importantes traces d'incendie qui ont conduit à l'éclatement des pierres et à la fragilisation des maçonneries.

Il était percé de deux ouvertures dont les ébrasements ont été bouchés avec de petits moellons ou simples cailloux noyés dans un épais mortier. Elles sont distantes de 2,60 m et mesurent 70 cm de haut et 58 cm de large pour la première et 54 cm de haut et 70 cm de large pour la seconde. Les fentes sur le parement extérieur du mur mesurent environ 40 cm de haut et de 10 à 30 cm de large.

Il s'agit de deux archères simples.

Essais de datation

L'archère est connue en France depuis la fin du XII^{ème} siècle et son utilisation est une constante qui traverse les siècles jusqu'à son remplacement par la canonnière au cours du XV^{ème} siècle, après un passage par le stade intermédiaire de la canonnière-arbalétrière.

D'après leur forme comparable aux archères de la porte Saint-Jean à Château-Thierry et à certaines archères de l'enceinte de Provins, on peut estimer que ces ouvertures datent de la fin du XIII^{ème} siècle.

LE SONDAGE AU PIED DE LA CHAPELLE (zone 8)

Si un sondage a été implanté au pied de la chapelle, c'était pour répondre à deux questions :

- À quelle profondeur se trouvent les premières tombes du cimetière que nous ne manquerions pas de trouver ?
- Y aurait-il des éléments susceptibles de dater plus précisément la chapelle dans la tranchée de fondation de l'édifice ?

Nous ne pouvons aujourd'hui répondre à aucune de ces deux questions parce que le cimetière ancien de Hubans ne se trouve pas au chevet de l'ancienne église et que le mur du chevet est sans fondation.

Rappelons que cette chapelle fut église paroissiale jusqu'en octobre 1836, qu'elle est mentionnée dans les textes depuis 1136⁶ et qu'elle est placée sous le vocable de la Nativité de la Vierge dont la fête est le 8 septembre.

Sa dernière réfection date de 1979. La municipalité de Grenois a refait la toiture, les deux contreforts extérieurs et l'ensemble du crépi intérieur. Ce crépi empêche aujourd'hui de faire une lecture architecturale du bâtiment.

L'épaisse couche de terre végétale renfermait un matériel constitué de gravats provenant sans doute pour la plupart de la réfection de la chapelle par la municipalité en 1979 : essentiellement des fragments de tuiles et de vitrail.

Sous cette couche, un petit foyer a été fouillé (U.S.2001), en liaison avec un niveau constitué de petites pierres (U.S.2002), sans aucun doute trace d'un autre état de réfection du bâtiment avec traces de débitage de la pierre. Un burin a d'ailleurs été trouvé dans cette couche mais aucun mobilier susceptible d'être daté n'a été trouvé.

Sous ces couches, un niveau de sol, mince, très compact et quasi sans mobilier (U.S.2003). Ce sol est au même niveau que la première assise de la semelle du mur.

Enfin, sous ce niveau nous avons noté deux couches d'argile compacte plus ou moins vierge et plus ou moins riche en charbons de bois (U.S.2004 et 2005). Ces niveaux sont peut-être des remblais.

En dernier lieu, la roche constituée d'une argile jaune extrêmement compacte. Cette argile "remonte" vers la chapelle peut-être pour former une sorte de plate-forme sur laquelle on a bâti l'édifice.

⁶ cf. Biblio n°6

LA MAISON DU BOUCHER (zone 9)

Quatre types de couches stratigraphiques peuvent être regroupées.

- I. La terre végétale (U.S.3000) confondue ici avec le rez-de-chaussée (voire un premier étage) d'une maison effondrée dans la partie supérieure des caves (U.S.3002). Cette couche est très riche en matériel parce qu'il s'agit du sol et de tout ce que contenait la maison au moment de l'incendie.
- II. La voûte de la cave 2 qui a cédé sous le poids (U.S.3004 et 3008) et le plafond sans doute de bois de la cave 1 (U.S.3006).

A noter que le rez-de-chaussée de la maison se trouvait au-dessus de la cave 2 et du palier et que la cave 1 se trouvait sous terre. Ce qui explique des terres aux natures très voisines à l'intérieur et à l'extérieur de la cave (U.S.3003A à l'intérieur, 3003B à l'extérieur). Ce serait donc la même terre qui se serait effondrée à l'intérieur de la cave lorsque le plafond a cédé. Le fait que les murs de la cave n'aient qu'un parement pourrait confirmer qu'elle était bien enterrée et non destinée à supporter un étage.

- III. Les niveaux d'incendie représentés par l'U.S.3007 dans la cave 1 et 3009 dans la cave 2.
- IV. Les niveaux de sols des caves et du palier (U.S.3010).

Compte tenu de la profondeur des caves, on peut estimer que le sol du rez-de-chaussée de la maison se trouvait à peu de chose près au niveau du sol actuel. La présence d'une prairie, une terre végétale mince, des conditions météo de sécheresse expliquent la confusion entre les couches 3000 et 3002.

D'où est parti l'incendie ?

Sans doute de la maison. Les murs des caves n'ont visiblement pas subi l'action du feu. Seuls, le sol et les pierres du palier au

bas de l'escalier semblent avoir brûlé longtemps.

Les maçonneries

A. Les portes, niches et escaliers

- a) Les portes

Deux portes ouvrent l'accès aux caves 1 et 2 depuis le palier.

Le mur M104 ainsi que la porte donnant accès à la cave 1 ne sont pas d'origine. Les maçonneries viennent prendre appui contre les murs préexistants M101 et M102. Les espaces ont grossièrement été bouchés au mortier.

A l'origine une ou plus sûrement deux marches devaient simplement séparer le palier de la cave. Ces marches étaient peut-être en bois car nulle trace d'arrachage de maçonnerie n'a été mise en évidence. Les chambranles de la porte ont été construits avec des matériaux de récupération et les pierres ne sont pas toutes de même dimension. La porte s'ouvrait de gauche à droite depuis le palier. Deux gonds et deux paumelles reliaient la porte au chambranle : le gond inférieur subsiste toujours. Les deux paumelles ont été retrouvées, l'une à l'intérieur de la cave (3003A), l'autre à l'extérieur (3003B). Il est probable que cette porte n'était surmontée que d'un simple linteau en pierre. Malheureusement cette zone a beaucoup souffert de la tranchée.

La largeur de la porte est de 68 cm au niveau du seuil. Ce seuil est à 15 cm au-dessus du niveau du palier et à 40 cm au-dessus du sol de la cave (niveaux moyens).

La porte de la cave 2 est, elle, d'origine. L'embrasement est chanfreiné.

Il s'agissait d'une porte à double battant surmonté d'un arc en plein cintre dont quatre claveaux ont été retrouvés (la cave n'a pas été fouillée intégralement).

Le départ de cet arc est encore visible sur le côté gauche.

Les vantaux s'ouvriraient depuis l'intérieur de la cave. Les deux gonds inférieurs gauche et droit subsistent.

Le seuil mesure 1,55 m de large. Le départ de l'arc est à 1,20 m au-dessus du niveau moyen du seuil. Un trou servant à l'huisserie est encore visible sur la pierre centrale du seuil.

b) Les niches

Les deux caves et le palier étaient munis chacun d'une niche.

La niche de la cave 1 a malheureusement été détruite partiellement par le tracto-pelle. De belle facture, elle devait être fermée par un panneau de bois. Des traces dans la pierre montrent qu'il existait un système de fermeture sans doute en métal.

Cette niche est construite avec des pierres qui ont visiblement été taillées à cet effet.

La niche de la cave 2 n'est, quant à elle, qu'un simple espace laissé dans la maçonnerie. Elle mesure 45 cm de

large et 30 cm de haut mais la partie supérieure a disparu.

La niche du palier mesure 1,42 m de large et 65 cm de hauteur dans la partie la mieux conservée. Elle était divisée en deux par un montant partageant ainsi la largeur en deux espaces égaux. Le fond de la niche à gauche est taillé dans une pierre monolithique. À droite, il s'agit d'un mur dont cinq assises ont été conservées. Plus qu'une niche, on peut sans doute parler ici de placard. L'embrasement est chanfreiné.

c) L'escalier

Il subsiste sept marches qui mènent au palier et encore trois pour descendre à la cave 2. De haut en bas les marches mesurent en moyenne successivement 23 puis 18, 20, 20, 17, 23 et 18 cm de hauteur. L'escalier a 2,30 m de large.

Chaque marche est constituée de quatre ou cinq pierres de rang assez peu usées.

L'escalier qui mène du palier à la cave 2 est constitué de deux marches. Il mesure 1,55 m de large. La première marche est constituée de quatre pierres et la seconde de cinq. Du seuil, on descend tout d'abord 13 cm puis 16 et 19 cm en moyenne.

B. Les sols

Tous les sols sont de terre battue sauf celui de la cave 2 qui a été creusé dans la roche.

ESSAIS DE DATATION

Un important matériel a été extrait de cette fouille : nombreux fragments de céramique, métaux et os.

La céramique n'a pas été étudiée précisément jusqu'à ce jour. Néanmoins, après un premier examen, il semble qu'elle soit entièrement datable des XIV et XV^{ème} siècles.

Cet examen est corroboré par l'étude des monnaies. Cette étude a été réalisée par M. Dhénin du Cabinet des Médailles à Paris.

Trois monnaies ont été trouvées dans l'U.S.3002, soit dans les couches d'effondrement du rez-de-chaussée de la maison.

La première est d'Alphonse de Poitiers (1241-1271), la seconde de Charles VI (1380-1422) et la troisième provient d'une seigneurie indéterminée des Pays-Bas et daterait de la fin du XIV^{ème} siècle.

Enfin, un très important matériel osseux en cours d'étude nous a permis d'affirmer que nous étions en présence de la maison d'un boucher.

CONCLUSION GENERALE (fig.18)

L'ensemble des objectifs fixés pour le château a été atteint : nous disposons aujourd'hui du plan d'un bâtiment principal et des premiers éléments de datation.

Au vu du mobilier, il semble bien en effet que le site ait été abandonné au XVII^{ème} ou au XVIII^{ème} siècle, ce qui correspond aux sources dont nous disposons. En 1776, dans l'inventaire des meubles et immeubles des châteaux de Brinon et de Hubans⁷, il est dit "*au lieu d'Huban, dans le château dudit lieu, il ne s'est trouvé aucun meuble et nous a déclaré qu'il n'y en avait aucun lors du décès de ladite dame de Jaucourt*" (vers 1638). Dans quel état se trouvait le bâtiment ? Difficile de le dire.

De cette même époque, en effet, date sans doute l'incendie dont on voit des traces sur les murs de la tourelle et des caves. Le château n'aurait-il jamais été complètement réparé après le sinistre ? Les voûtes et l'escalier semblent pourtant lui être postérieurs mais rien n'indique pour l'instant qu'une occupation ait suivi les réparations.

L'ensemble de la colline semble avoir subi un incendie. Traces d'incendie sur le mur de la chapelle, sur le mur d'enceinte, au château, maison du boucher intégralement détruite...

Y a-t-il eu un ou plusieurs incendies ?

La maison du boucher a sans doute brûlé au XV^{ème} siècle. Or on sait qu'à cette époque plusieurs bandes d'écorcheurs sévissaient dans la région. Dès 1356, Arnaud de Cervolles, surnommé l'Archiprêtre et Robert Knolles, principaux chefs de compagnie sont en

Nivernais et plusieurs châteaux semblent être pris assez rapidement et parmi eux Montenoison qui est à une dizaine de kilomètres seulement de Hubans. Malheureusement, si on peut vaguement suivre l'histoire des grands châteaux comtaux, il en va tout autrement des châteaux « privés ».

Enfin, on assiste à partir des années 1535-1540 à une autre série de conflits bien plus violents pour notre région : les guerres de Religion. Nous savons qu'à l'époque les propriétaires de Hubans (la famille Jaucourt) sont protestants. Le duc de Nevers est catholique... En 1591, ce dernier ira d'ailleurs assiéger et raser le château de Metz-le-Comte tombé aux mains des huguenots. Ce château n'est distant que d'une quinzaine de kilomètres de Hubans...

Voilà donc une série de suppositions permettant d'expliquer les nombreuses traces d'incendie sur la colline de Hubans. Faute de fouilles menées à grande échelle, nous ne pouvons que suggérer des pistes de recherche.

Revenons à l'architecture.

La forme du château suscite quelques commentaires. Le bâtiment principal a une forme originale. Il est rectangulaire aux angles arrondis et mesure 17,80 m de long et 12,20 m de large.

D'autres vestiges affectent ce type de forme : les châteaux de la Marche, Champallement ou Lurcy-le-Châtel (Ligny commune de Saint-Bénin-des-Bois) dans la Nièvre⁸, le château du Pin dans le Jura⁹, le

⁷ cf. Biblio n°7

⁸ cf. Biblio n°8

château de Rougement en Côte-d'Or et plusieurs bâtiments du château de Pestillac dans le Lot¹⁰. Or tous ces vestiges aux formes identiques semblent remonter au XI^{ème} ou XII^{ème} siècle.

Le château de la Marche mesure 25 m de long et 21 m de large, celui de Champallement mesure 16 m de long et 13 m de large et celui de Lurcy-le-Châtel, découvert grâce à de récentes fouilles clandestines, n'a pas encore été mesuré.

Dans le Jura, le donjon du château du Pin mesure 20,14 m de long et 16 m de large et le château de Rougement en Côte-d'Or mesure 17 m de côté.

L'épaisseur des murs de l'ensemble de ces vestiges est sensiblement la même : autour de 2 mètres. A la Marche, comme à Hubans, une ouverture a été percée pour pénétrer à l'intérieur du bâtiment lorsque ce site a été fouillé, sans doute à la fin du XIX^{ème} siècle.

Souhaitons que l'archéologie réponde à ce que l'étude architecturale semble dire : que ce bâtiment constitue un vestige du premier château, celui de Hugues, mentionné dans les *Miraculae*.



⁹ cf. Biblio n°9

¹⁰ cf. Biblio n°10

BIBLIOGRAPHIE



1. **CERTAIN E. de**, *Les Miracles de Saint-Benoît*, écrits par Adrevald, Aimoin, André, Raoul Tortaire et Hugues de Sainte-Marie, Paris, 1863.
2. **LESPINASSE**, *Le Nivernais et les Comtes de Nevers*, Nevers, 1899.
3. **RAFFEAU M.**, *Une seigneurie nivernaise, la Terre d'Huban*, thèse de 3^{ème} cycle. Université de Bourgogne, Dijon, 1981, dactylographiée.
4. **A.D.N. 3 E 32-11**
5. **MORELLET N.J.**, *Le Nivernais, Album historique et pittoresque*, Nevers, E. Bussière éditeur, 1840, 2 vol.
6. *Ecclesia de Hubento*, 1136, Gallia Christiana XII, col. 341.
7. **A.D.N. 3 E 32-11.**
8. **COLAS B.**, *Vestiges d'habitat seigneurial fortifié dans l'Ouest-Nivernais, XI^{ème}-XVI^{ème} siècle*, 4 tomes dactylographiés, Thèse de doctorat, Nancy, 1994.
9. **BOUVARD A.**, Un exemple d'architecture comtoise : le château du Pin, in *Bulletin de la Société d'émulation du Jura*, Lons-le-Saunier, 1979, p. 391 à 445.
10. **SERAPHIN G.**, Les tours et constructions civiles à angles arrondis dans les castra médiévaux du Fumélois, dans *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, tome LIII, Toulouse, 1993, pages 169 à 185.

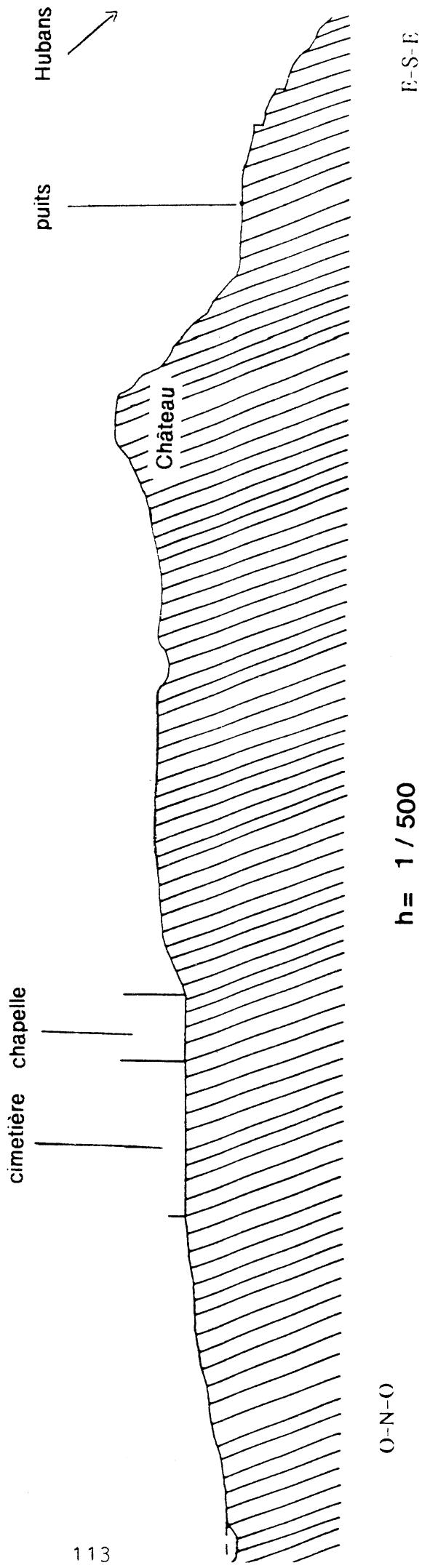
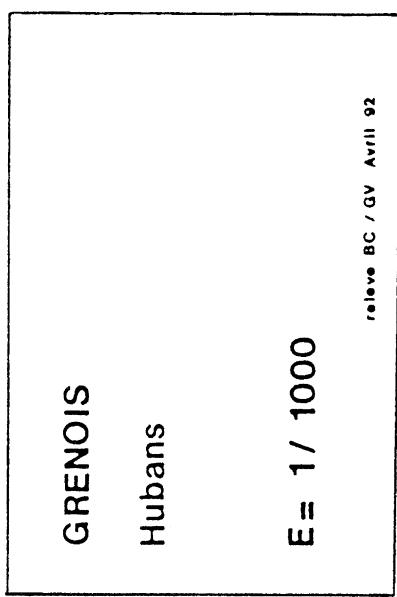




Vue aérienne de la colline de Hubans
(Cliché: Alain Magdelaine)

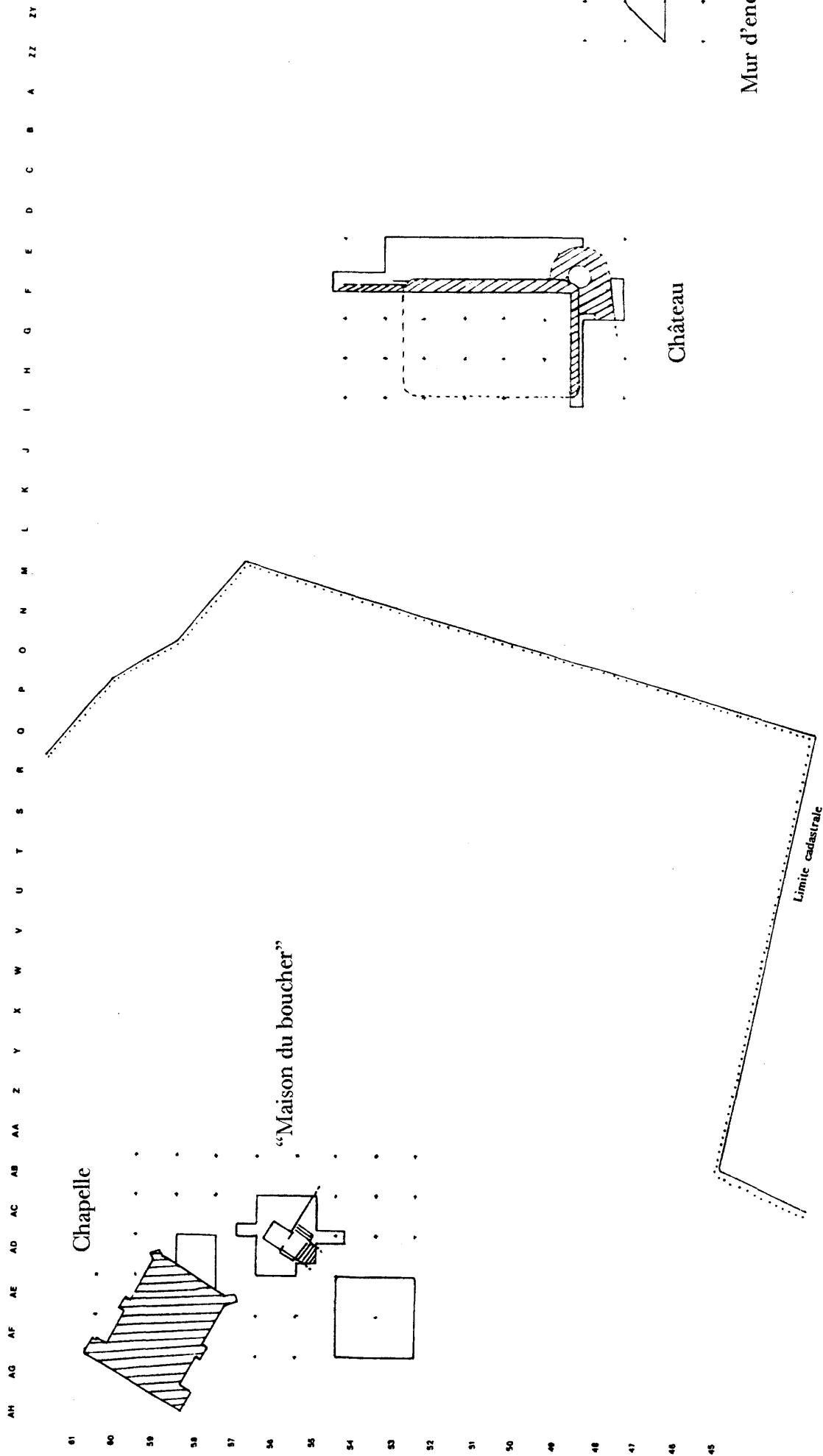


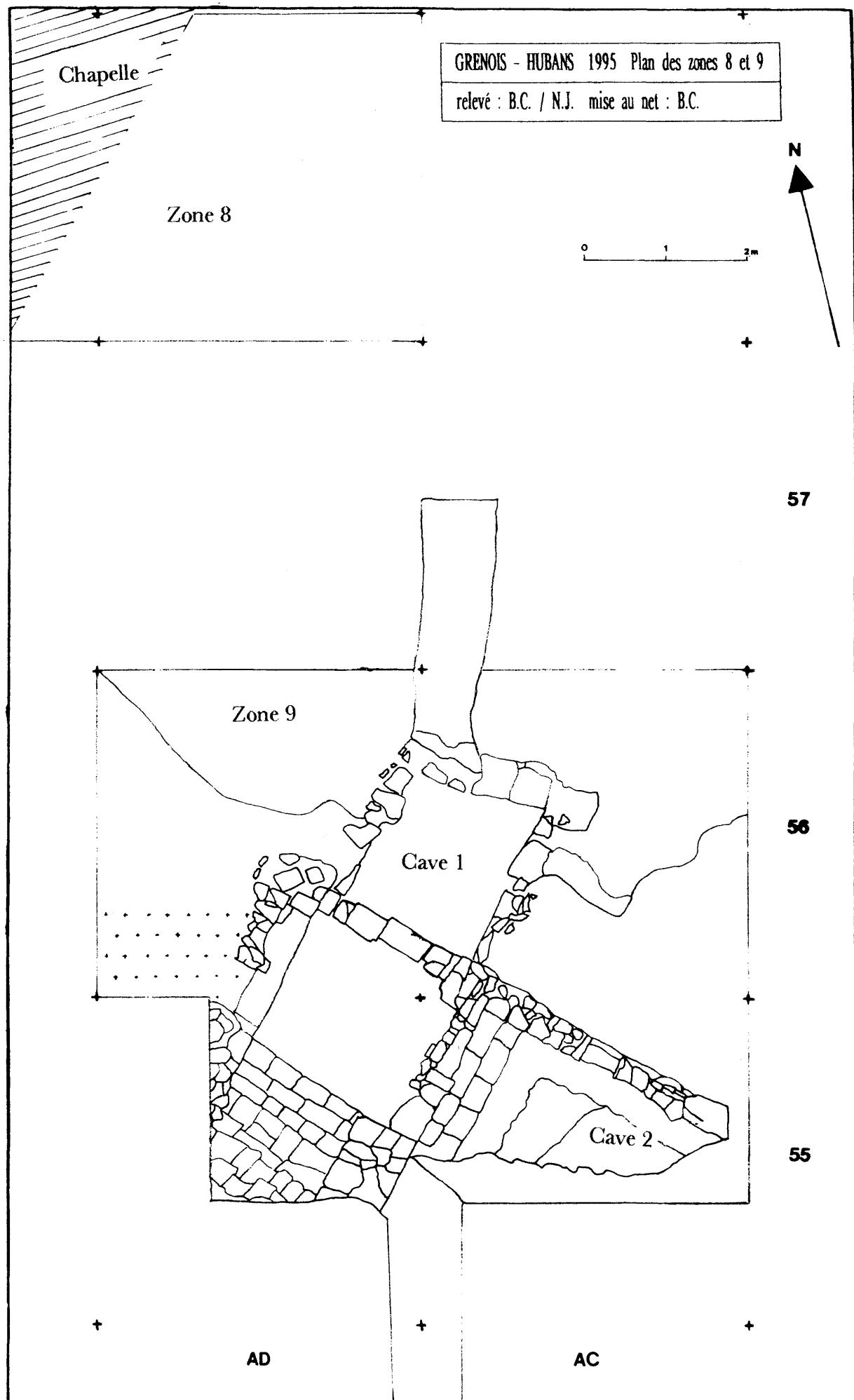
La porte de la cave 1 avec en arrière-plan le palier et l'escalier
(Cliché: Brigitte Colas)



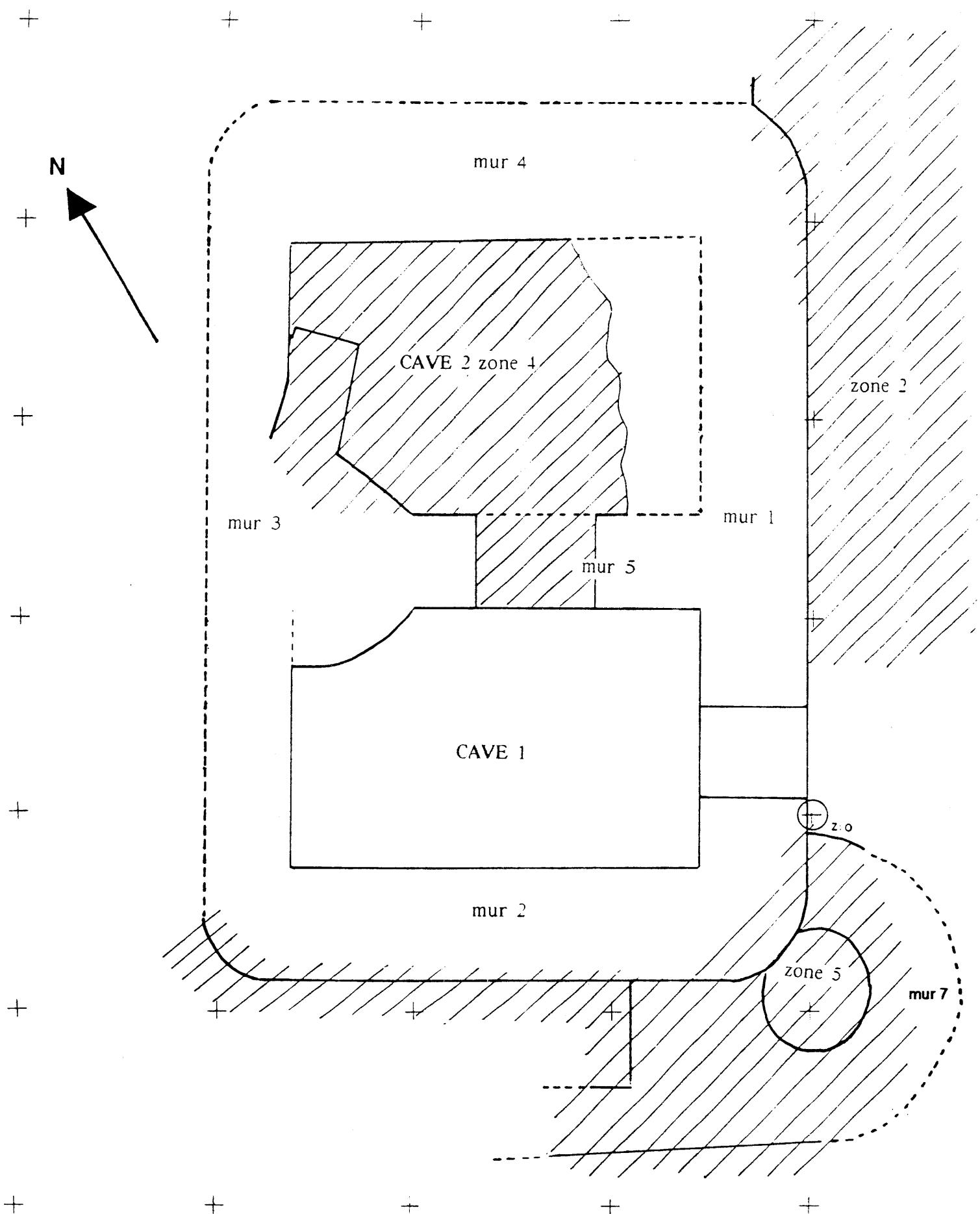
La colline de Hubans
 (Relevés: B. Colas et G. Vallot)

HUBANS 1994-1995	
Implantation des zones fouillées	
0	10 20 30m.





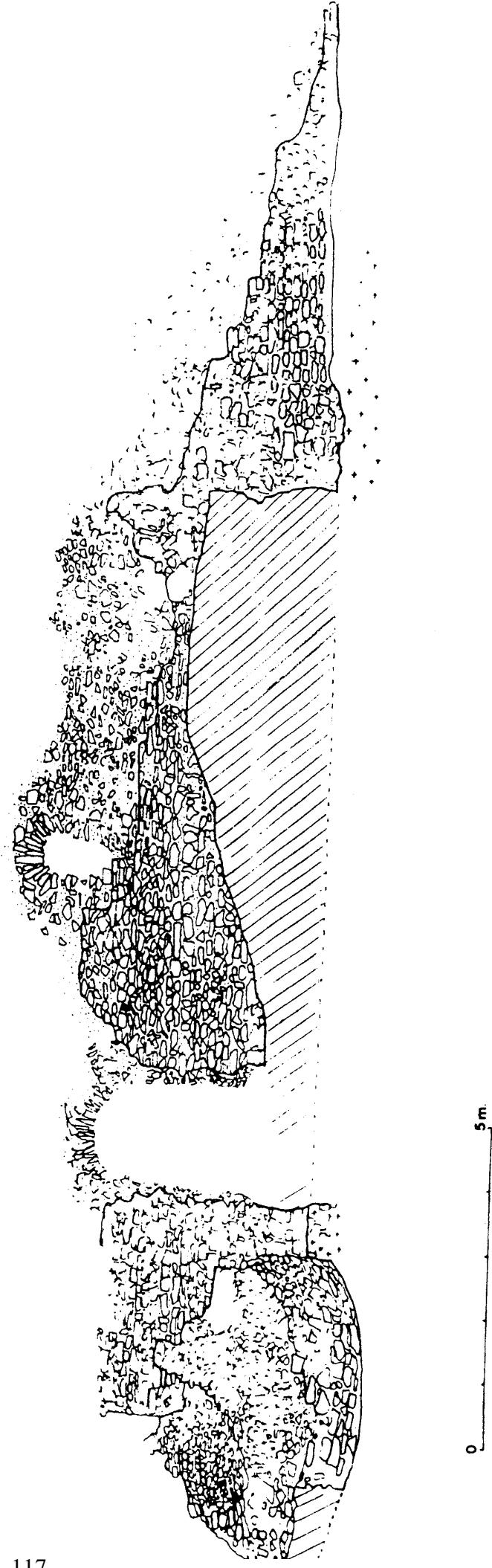
Plan d'ensemble des zones 8 et 9
(Relevés: B. Colas et N. Jarreau)



ZONES FOUILLEES OU DEGAGEES EN 1994

GRENOIS - HUBANS - 1995 -

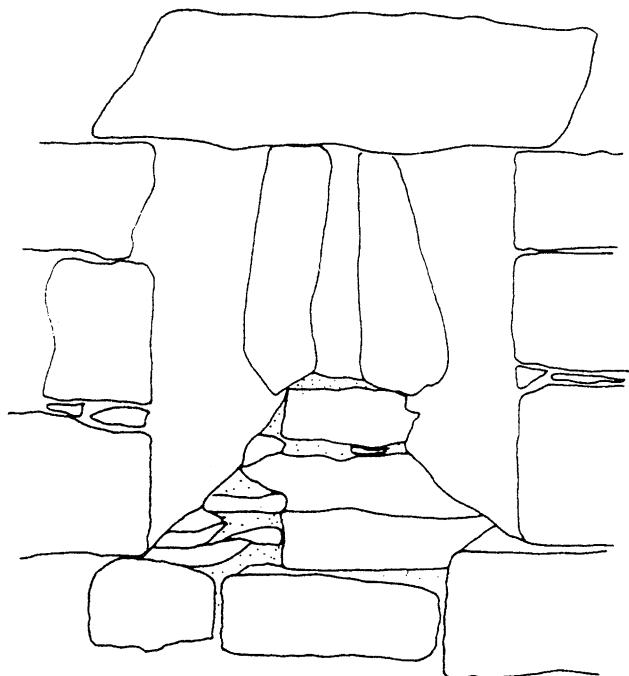
Relevé pierre à pierre de la "façade" du château



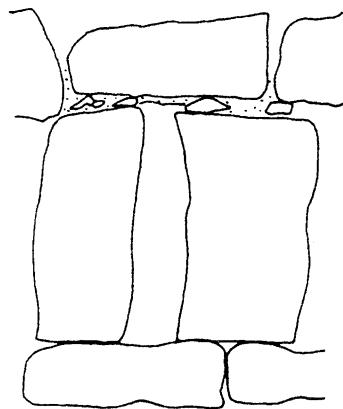
Elévation de la "façade" du château
(Relevés: F. Bastien et C. Maître)

GRENOIS - HUBANS - 1996 - Zone 7
Archère n° 1 - Mur M 10
relevé : N.J. / mise au net : B.C.

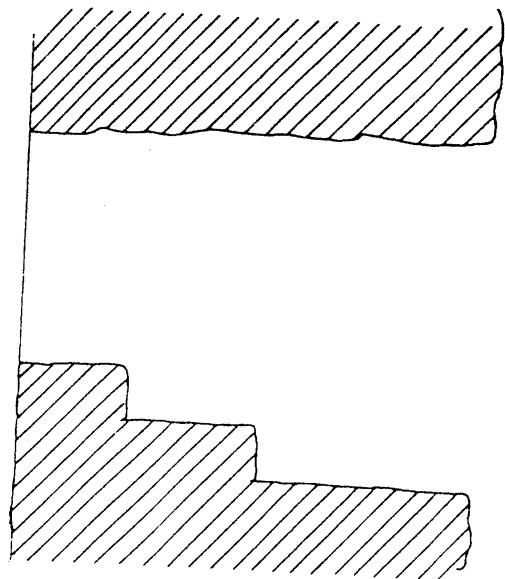
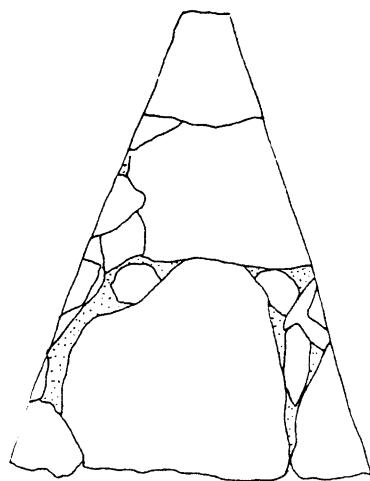
0 1m.



FACE INTERNE



FACE EXTERNE



COUPE

L'ALIMENTATION CARNÉE AU CHÂTEAU DE HUBANS (NIÈVRE) : PREMIER APERÇU

*Alain ARGANT**



Il n'est plus possible actuellement de se livrer à des fouilles, quelle que soit la période concernée, sans récupérer tous les vestiges, en

particulier les vestiges de faune qui apportent de nombreux renseignements sur les animaux eux-mêmes, mais aussi sur les hommes (Tableau 1).

La faune de Hubans

L'étude n'est pas encore finie et toutes les exploitations des données ne sont pas terminées, mais il est possible de dresser un tableau assez complet

apportant des précisions sur les habitudes alimentaires des habitants de Hubans (Tableau 2).

Conclusions

Par la variété des espèces et le caractère accidentel de certaines, il est possible d'imaginer le site comme un lieu de rejet systématique des déchets, ce que confirme aussi la fracturation volontaire de la plupart des os longs

afin de récupérer la moelle. Déchets de boucherie ou déchets de cuisine ? Pour le bœuf (*Bos taurus*), principalement étudié, l'ensemble du squelette est représenté et à part le problème des cornillons, il n'y a aucun décalage

* A.R.P.A., U.F.R. des Sciences de la Terre, Université Claude Bernard, 27-43 Bd du 11 novembre 1918, 69622 Villeurbanne Cédex.

significatif au point de vue du nombre d'individus. Il y a donc bien abattage et consommation sur place.

Le bœuf est, de loin, l'espèce la plus consommée (82% de la masse des ossements), le porc et le mouton occupant une place secondaire en masse de viande, mais importante en nombre d'individus.

C'est la faune domestique qui assure la presque totalité de la consommation ; cependant la chasse n'est pas totalement absente, le cerf et le lièvre apparaissant timidement.

Un des problèmes soulevés par l'archéologue était l'abondance des cornillons de bœuf ($n = 30$), séparés du crâne, par rapport au nombre d'individus ($n = 6$, 12 cornillons). Pour l'instant et sous réserve de la fin de l'étude des autres U.S. (unités stratigraphiques), il semble que l'on puisse avancer l'hypothèse d'une activité de stockage et au moins de début de préparation de peaux, les cornillons et leur corne étant traditionnellement séparés du crâne au dépeçage. L'hypothèse d'une activité de travail de la corne et de collecte de matière première pourrait aussi expliquer ce décalage avec le nombre d'individus consommés. Il y aurait là indication

d'une activité artisanale et donc une certaine spécialisation du lieu (tannerie, travail de la peau) ou au moins un lieu de collecte et le début de traitement puisque les cornillons ont été rejetés. L'archéologie devrait permettre de le préciser. Les cornillons présentent un autre intérêt, celui de préciser le sexe des animaux. La figure 1 montre avec assez de netteté deux ensembles attribuables aux femelles dans la partie inférieure, les cinq plus grandes valeurs correspondant vraisemblablement aux mâles (bœufs et peut-être même taureaux pour la valeur maximum).

L'âge des individus peut être déterminé. Pour le bœuf, l'abattage de jeunes veaux de moins de un an est peu attesté, de même que celui d'individus de plus de quatre - cinq ans. C'est finalement la tranche d'âge deux - trois ans qui semble favorisée, alliant qualité et masse de viande.

Pour les porcs (*Sus domesticus*), les huit individus comptés ont un âge supérieur à trois mois. Il ne s'agit donc pas de porcelets.

Un chien (*Canis familiaris*) au moins a été consommé (une 6ème vertèbre lombaire, avec traces de combustion).



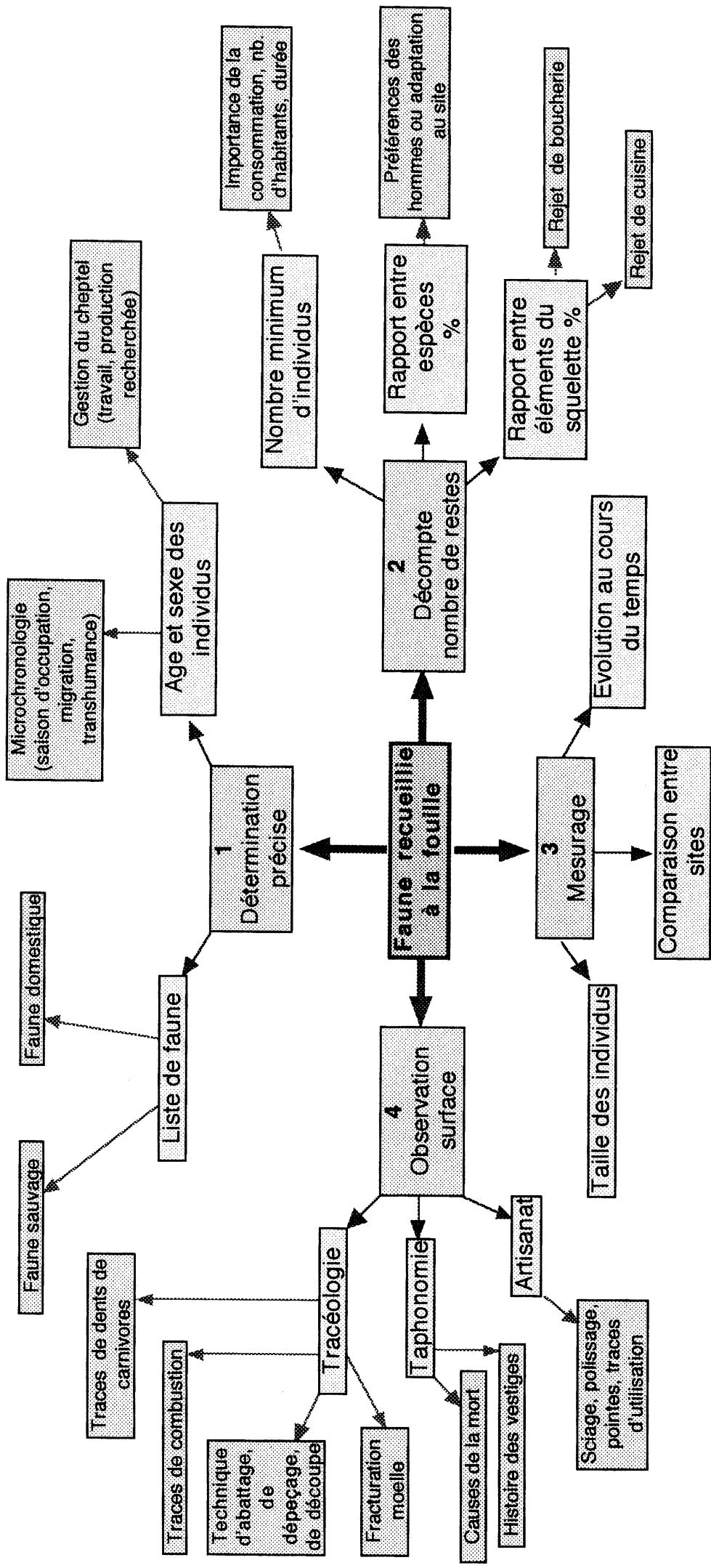
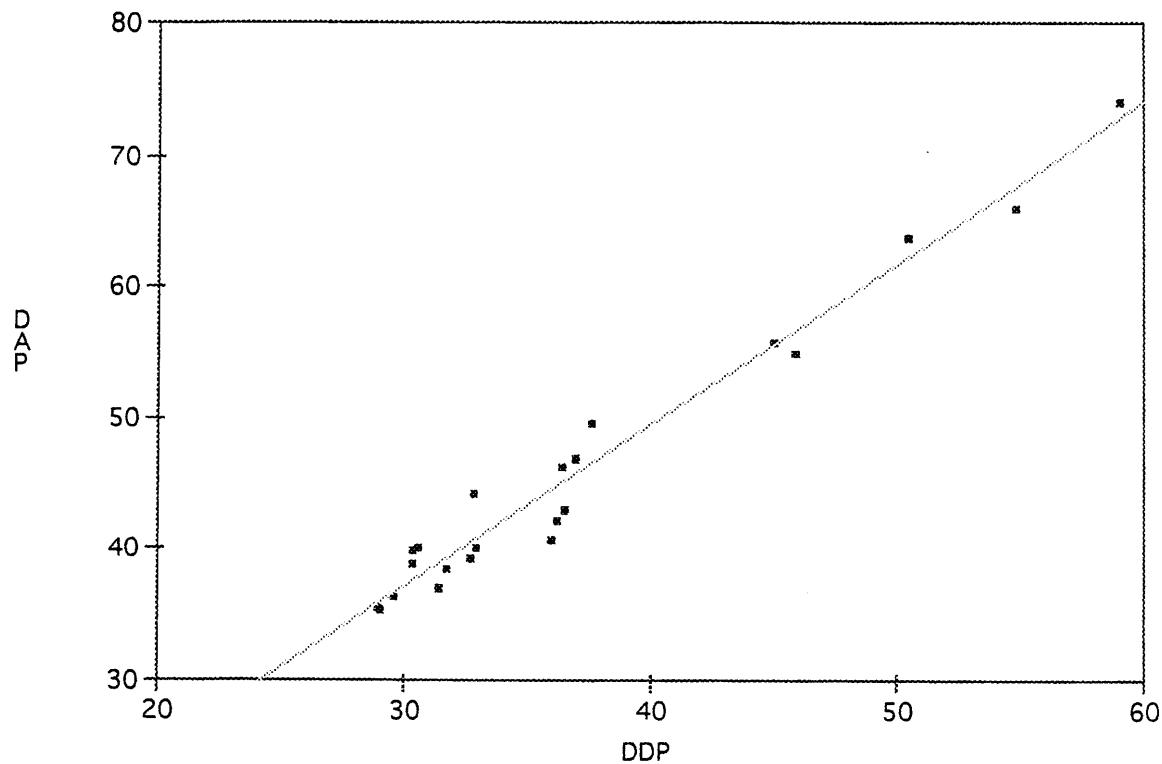


Tableau 1 : Archéozoologie, technique d'étude, objectifs recherchés.

ESPECES		HUBANS - US 3000				NMI	
		Déterminés		Masse en g.			
		Nb.	%	Nb.	%/total		
Faune domestique							
<i>Bos taurus</i>	boeuf	649	59,71	21665	82,48	6	
<i>Sus domesticus</i>	porc	168	15,46	1938	7,38	8	
<i>Ovis aries</i>	mouton	227	20,88	1922	7,32	8	
<i>Capra hircus</i>	chèvre						
<i>Canis familiaris</i>	chien	3	0,28	26	0,10	1	
<i>Felis catus</i>	chat	1	0,09	1	0,004	1	
<i>Asinus asinus</i>	âne	4	0,37	62	0,24	1	
<i>Equus caballus</i>	cheval	1	0,09	20	0,08	1	
Aves 1	poulet ?	1	0,09	2	0,01	1	
Aves 2	poulet ?	1	0,09	2	0,01	1	
Aves 3	canard ?	1	0,09	2	0,01	1	
Faune sauvage							
<i>Cervus elaphus</i>	cerf	5	0,46	44	0,17	1	
<i>Lepus capensis</i>	lièvre	1	0,09	4	0,02	1	
Aves sp.	oiseau indét.	16	1,47	16	0,06		
<i>Helix pomatia</i>	escargot de Bourgogne	6	0,55	6	0,02		
<i>Helix aspersa</i>	escargot petit-gris	1	0,09	2	0,01		
<i>Unio sp.</i>	Unio	2	0,18	8	0,03	2	
Indéterminés				547	2,08		
TOTAL		1087		26267			

Tabl. 2 : HUBANS. US 3000. Faune sauvage et faune domestique.



Hubans. U.S. 3000. Diagramme de répartition des cornillons de *Bos taurus*.

DAP : diamètre antéro-postérieur à la base du cornillon.

DDP : diamètre dorso-plantaire à la base du cornillon.

LE "DONJON" DU CHÂTEAU DE MONTAIGU (MERCUREY, SAÔNE - ET - LOIRE)

*Patrick DAUNAS**



LES VESTIGES VISIBLES

Les constructions occupent une colline dont le relief naturel a été aménagé pour l'implantation du château.

La première enceinte, dont la mesure peut être estimée à 700 mètres se présente sous la forme d'un quadrilatère irrégulier. Le front Est, flanqué seulement de deux tours carrées, implanté sur un escarpement rocheux, se prolonge au Sud d'un tracé curviligne aboutissant à angle droit sur la porte principale (voûte disparue en 1915).

Le front Ouest développe les vestiges d'une haute muraille (initialement percée d'archères) flanquée de tours circulaires régulièrement espacées dont ne subsiste que le noyau central. Au Nord existait une porte secondaire (effondrée en 1898) assurant le passage en direction du village de Touches. Délimité par une plate-forme aux contours rectangulaires, l'espace seigneurial, aménagé en terrasse, occupe le sommet de la colline.

LA DISPOSITION DES BÂTIMENTS SEIGNEURIAUX

Adossés aux courtines se situaient les corps de logis disposés en équerre. Deux sont encore repérables sur le terrain.

Le premier limitait au Sud l'étendue de l'enceinte seigneuriale ; le second,

implanté à l'Ouest et reconnaissable au seul vestige d'une cave. Le donjon assura la jonction entre ces bâtiments, en léger retrait des courtines, bénéficiant ainsi d'une protection sur trois de ses faces.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU DONJON

Construite avec soin, cette tour n'a pas d'égal en qualité de construction parmi les autres bâtiments du site. Elevé en petit appareil de moellons (voir photo n°1) (paroi externe : dim. max. : h 0,09 m – dim. max. : L 0,14 m) régulier et soigné dans sa réalisation, il se dressait à une hauteur supérieure à 15 mètres (voir photo n°2). Son plan dessine un carré de 9,80 m de côté

à l'extérieur, pour une épaisseur de 1,70 m à sa base. Ses angles présentaient une arête vive renforcée de parements (dim. : H 0,32 m – L 0,58 m), disposés en alternance. La porte d'accès, par sa position sur la paroi Sud la moins exposée à l'attaque et à l'opposé de l'entrée seigneuriale, bénéficiait de la triple protection des courtines sud-ouest et des deux bâtiments seigneuriaux. Le mode de construction fut assuré par

* Président de l'association "La Renaissance du château de Montaigu". Diplômé du Centre de Formation du Patrimoine.

l'emploi d'un échafaudage ancré dans l'épaisseur de la maçonnerie. Un alignement vertical de trous de boulins (voir photo n°3) (dim. : H 0,15 m – L 0,12 m), aménagés à intervalles réguliers (d'axe en axe : 1,15 m et 1,40 m) traversant l'épaisseur de la maçonnerie atteste de cette technique de construction.¹

LES VESTIGES SUBSISTANTS

De ce bâtiment subsistent principalement les pans Sud, d'une élévation actuelle de 14,80 m (sur lequel sont visibles les vestiges de la porte), et Ouest conservés partiellement sur une hauteur de 4,30 m (voir photo n°4). Les murs Est et Sud conservés sur une faible hauteur (variant de 0,50 m à 1,50 m) restituent le plan d'ensemble du donjon.² Le profil du mur conservé en élévation (plan n°1) met en évidence des particularités liées à l'organisation interne du bâtiment associé à l'habitat : quatre niveaux suggèrent des pièces à usage d'habitation ou de réserve,³ et deux niveaux associés semble-t-il à la toiture et à l'appareil défensif.

• Le premier niveau

Cette salle basse était destinée semble-t-il à un usage de réserve. Ses dimensions internes (8,14 m de côté) couvrent une surface au sol de 65m². Ce niveau, aménagé sur un plancher, reposait sur un ressaut de 0,05 m élevant la hauteur de la salle à 5 m. La maçonnerie, épaisse de 1,66 m conserve, sur ses

¹ Cette technique offre l'avantage de bâtir simultanément les deux parois : une hauteur de lit de moellons achevée, de nouveaux trous de boulins étaient aménagés sur un plan horizontal. Ce système était répété jusqu'à l'achèvement de la construction.

² La forteresse ruinée et démilitarisée dès le XVI^{ème} siècle est vendue en 1803 à un maçon de Touches (commune de Mercurey, S.-et-L.) et exploitée en carrière de pierre jusqu'en 1823. C'est au cours de cette période que remonte vraisemblablement la destruction du donjon.

³ Il existe peut-être un second niveau inférieur actuellement recouvert des décombres de l'ermitage.

parois sud et est, des plaques d'un enduit de chaux. Un ermitage⁴ (photo n°5) construit à cet emplacement a laissé quelques vestiges apparents.

• Le deuxième niveau

Cette salle ouvrait sur l'extérieur par une ouverture aménagée dans l'épaisseur de la maçonnerie (voir photo n°6). Le plein cintre de la voûte (demi-circonference 0,90 m) (plan n°2) est révélé par la présence de deux claveaux reposant sur un sommier (photo n°7) et forme un appareil d'arc composé de calcaire blanc et rose. Cette pièce se distingue des autres niveaux par la présence d'un alignement de corbeaux (photo n°8) dont deux sont encore visibles (à intervalle de 1,75 m). L'usage du corbeau à ce niveau de l'édifice et la composition adoptée confèrent une attribution noble à la fonction de cette salle. Le ressaut de son plancher (L de 0,28 m) supportait des poutres hautes de 30 cm (déduction faite de l'estimation approximative du plancher ép. 0,05) correspondant au niveau supérieur de la pierre de seuil partiellement conservée. Aménagée en retour d'angle de 0,35 m de l'embrasure du piédroit, une cavité (voir photo n°9) profonde de 1,10 m munie de sa pièce de chêne (voir plan n°3 A et photo n°10) complétait le dispositif de verrouillage du vantail. Le relevé architectural a mis en évidence deux variantes de parements, le nombre des lits pouvant passer de 8 à 14 par mètre. L'examen de la paroi a révélé le scellement de trois clous de charpente, d'un clou de fer à cheval et d'une tige plate brisée au joint de la maçonnerie. La hauteur approximative de la salle, en tenant compte de la dimension des poutres porteuses inférieures, est estimée à 3,25 m.

⁴ Adossé au XIX^{ème} siècle ou d'une origine plus ancienne.

- **La porte d'accès**

Elle est construite avec un soin tout particulier. Le piédroit conservé restitue avec quelque sûreté sa structure générale et le dispositif de fermeture adopté par son constructeur. Outre ces aspects, nous observons la qualité architecturale de cet ouvrage dans le choix et l'utilisation des matériaux choisis : le calcaire blanc et rose en provenance des carrières toutes proches. Surélevée à 6 m au-dessus du niveau du sol actuel (plan n°3), sa situation rendait nécessaire l'installation d'un plancher dont une cavité de logement de poutre (dim. 0,20 m x 0,20 – prof. 0,50) est discernable à hauteur de la pierre de seuil (plan n°3). Sa base entaillée semble avoir servi d'appui à une pièce de bois destinée à renforcer la stabilité du plancher. L'usage du linteau (H 0,35 m – L 1,60 m) reposant sur deux corbeaux (photo n°11) (moulure convexe de rayon 0,25) est adapté en paroi externe. Le fragment conservé, entaillé sur sa face interne (fissure 0,10 x 0,04 ép.) atteste de l'empreinte en négatif de la partie haute du vantail. Celui-ci (H 2,12 m – larg. 1 m – ép. 0,06 m) fermait par une barre coulissante (pr. 1,45 m – section app. 0,08 x 0,12 m) retirée de son logement (voir plan n°4) (dim. 0,09 x 0,14 m) et reposait sur une cavité de butée aménagée à l'embrasure opposée. Deux petites cavités entament l'angle du jambage (photo n°11) et révèlent l'usage de loquets comme système de fermeture extérieur. Le passage ouvrait sur deux larges embrasures constituées aux angles de parements disposés en alternance et surmontés d'une voûte couverte d'un enduit de chaux (photo n°12).

- **Le troisième niveau**

Nous disposons de peu d'éléments sur la destination de cette salle, attribuée généralement à une chambre, rendue

accessible par une trappe aménagée dans le plancher. Cette pièce, d'une surface identique à la salle inférieure s'élevait à une hauteur de 4 m. Son plafond reposait sur un ressaut large de 0,18 m.

- **Le quatrième niveau**

La maçonnerie de cette structure suggère une fonction liée à l'organisation de la charpente du bâtiment, différenciée dans la qualité du choix de ses matériaux. L'appareil régulier à son niveau supérieur, haut de 1,10 m compris entre deux supports de planches, réduit à cet étage l'épaisseur de la maçonnerie à 1,26 m. En retrait du ressaut inférieur, un assemblage irrégulier composé de cinq lits de moellons grossièrement taillés comprend quatre supports d'encastrement de poutres (photos n°13 et 14) (dim. approx. H 30 x 20). Cette zone, masquée par la charpente et le ressaut inférieur expliquerait la médiocrité des matériaux employés.

- **Le cinquième niveau**

Arasé à 0,80 m au-dessus d'un ressaut saillant constitué de deux rangs de pierres de taille plates, l'élévation dans son état actuel n'apporte pas d'information sur son mode de couronnement adopté initialement.

- **Synthèse de l'analyse architecturale**

L'étude de ce donjon, amputé aux trois-quarts de ses structures, permet avec prudence de dégager un certain nombre d'éléments propres à comprendre et à déterminer les fonctions d'habitation et de défense du bâtiment. Déjà l'homogénéité et la qualité de son appareil permettent de déduire une seule campagne de construction. Outre la spécificité militaire propre à ce type de bâtiment, la recherche décorative

architecturale souligne la fonction résidentielle. L'absence à notre connaissance de documents iconographiques le représentant dans son intégralité rend délicate sa représentation : difficile de supposer d'éventuelles ouvertures de tirs ou d'éclairage lorsqu'elles sont absentes du mur sud et même du mur ouest qui est conservé très partiellement. Le confort de l'habitat est difficile à appréhender : le donjon disposait-il de cheminées et d'un accès plus aisé que le passage d'un

étage à l'autre au moyen d'une échelle interne ? L'absence de traces de houd sur la paroi externe nous conduit à imaginer avec prudence une défense organisée depuis le sommet interne de la tour. Le ressaut existant au niveau supérieur appartient-il à un élément de chemin de ronde derrière un parapet crénelé en bordure de terrasse ? L'ensemble de ces éléments, dans l'état actuel des recherches, nous permet de proposer une datation XII^{ème} siècle pour l'édification de la tour.



BIBLIOGRAPHIE



- **CHENU Pierre**, *Mercurey, château de Montaigu*, Le guide des châteaux de France, Saône-et-Loire, sous la direction de Françoise VIGNIER, ed. Hermé, 1985, p.110-111.
- **DAUNAS Patrick**, *Le château de Montaigu*, Trente ans d'archéologie en Saône-et-Loire, Dijon, 1996, p.383-384.
- **LABORIER Emmanuel**, *Montaigu, le château, châteaux de pierre, architecture militaire et construction en Bourgogne aux XIV^{ème}-XV^{ème} siècles*, mémoire de D.E.A., sous la direction de Fabienne JOUBERT, Université de Bourgogne, 1996, vol.II, p.222-226.
- **LADEY de St GERMAIN**, *Le château de Montaigu et ses seigneurs*, Mémoires de la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire, tome XVII, 1901, p.91-195.
- **PAPINOT E.**, *Montaigu de Bourgogne, les seigneurs et le château*, imprimerie de Nazareth, Hong Kong, 1920, 59 pages.





PHOTO N° 1

Paroi externe : Vue de détail



PHOTO N° 2

Pan SUD
Vue externe

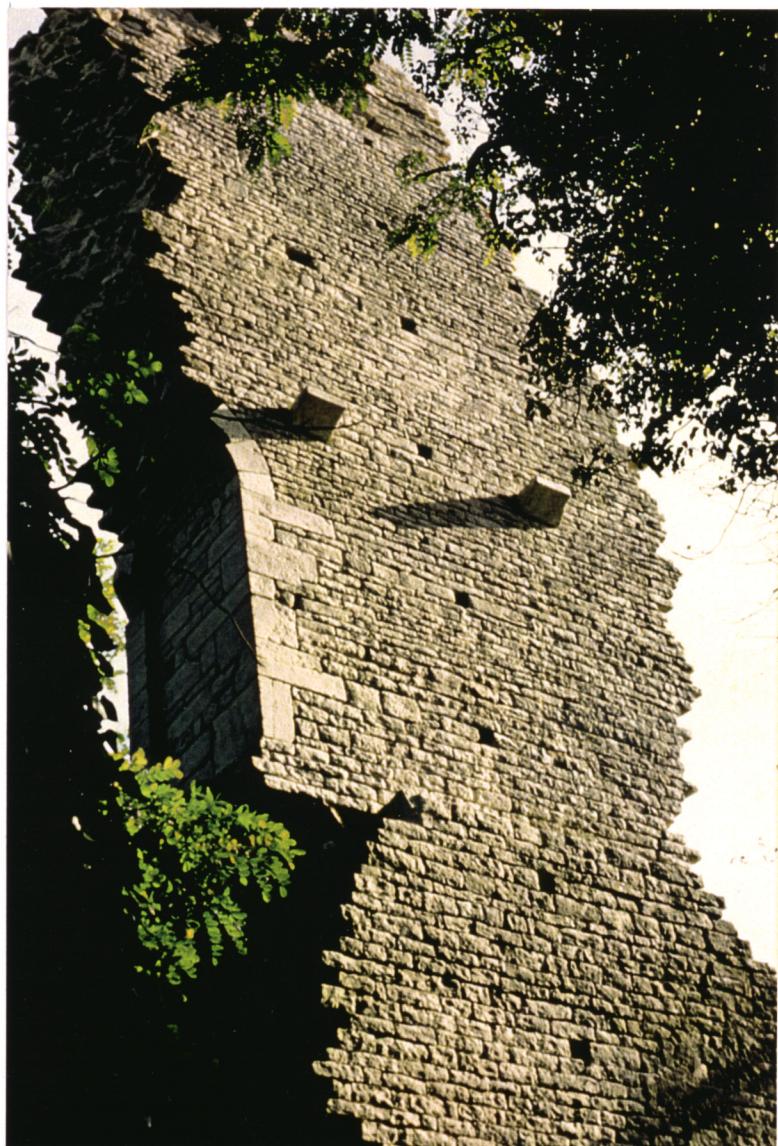
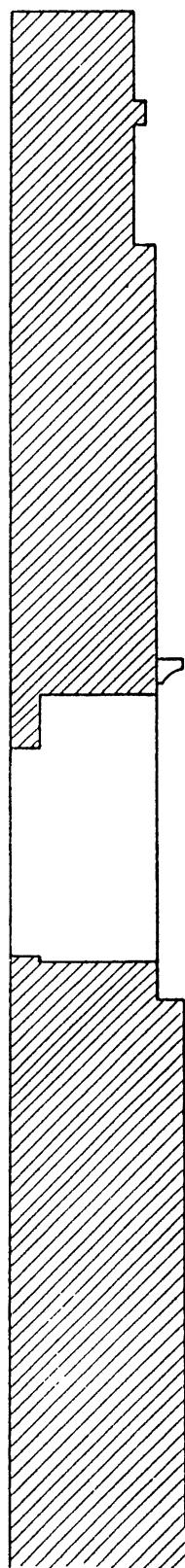


PHOTO N° 3

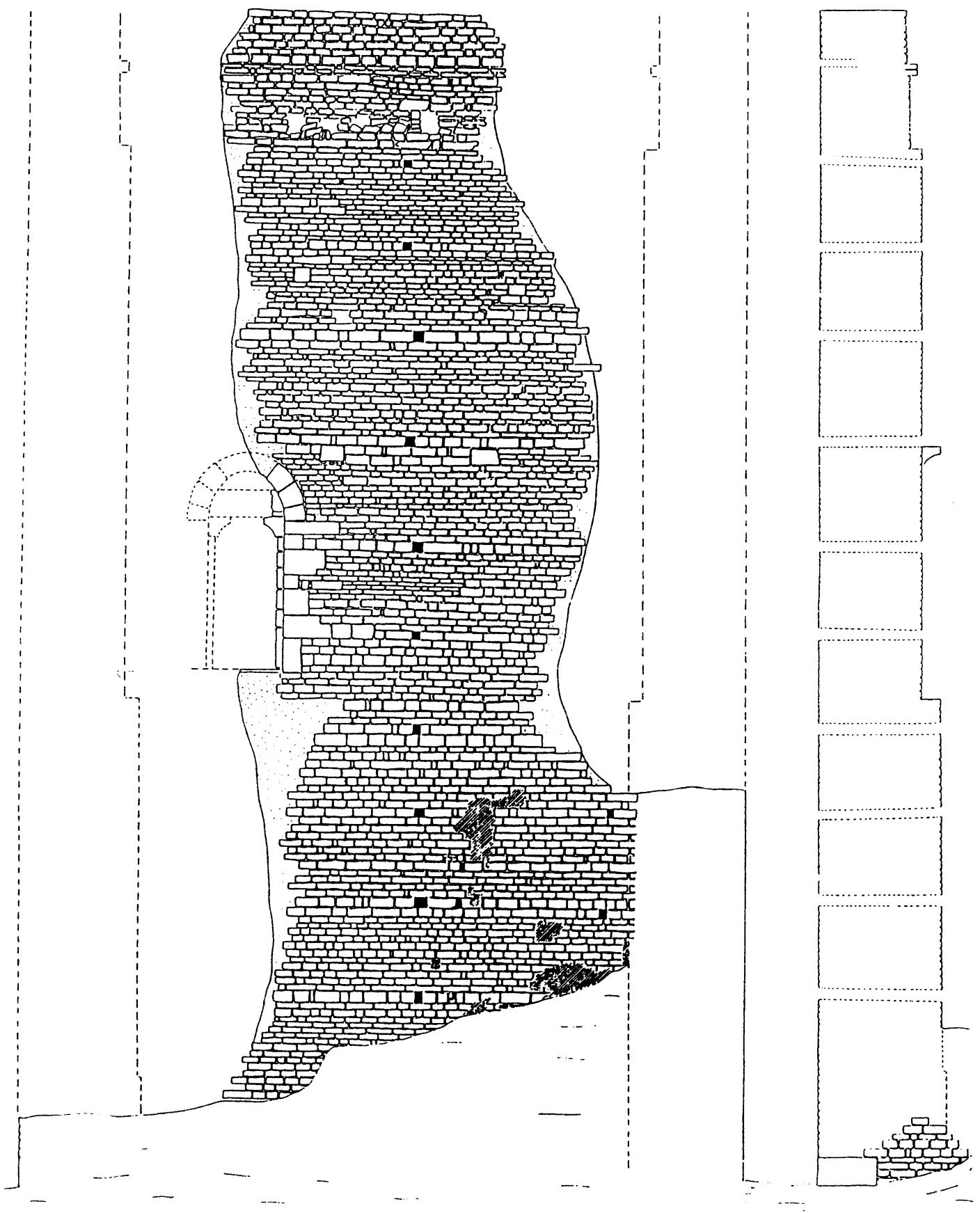
Pan SUD : Paroi interne

Trous de boulins



Coupe du donjon

0 1m



Donjon de Montaigu Paroi interne 1992

— — —

SITES FOSSOYÉS MÉDIÉVAUX DE L'EST DU BOURBONNAIS

(Département de l'Allier)

René LAPLANCHE*



CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET GÉOLOGIQUE

Cadre de l'étude

Cette étude est le résultat d'une prospection d'une surface correspondant à un quadrilatère de trente kilomètres de côté environ. La zone enquêtée se situe à l'est du département de l'Allier (la partie limitrophe avec le département de Saône-et-Loire). Les cantons du Donjon, Dompiere-sur-Besbre, une partie de celui de Jaligny, soit un groupe de 28 communes entre la Loire et la rivière Besbre, forment l'entité de ce travail.

Géographie physique

Laissons un érudit local, Jacques LAGARDETTE¹, définir notre zone d'étude (dénommée "les Basses Marches du Bourbonnais"): "Les Basses Marches étaient, avant le XIX^{ème} siècle, un pays assez misérable couvert de beaucoup de bois et de landes arides fleuries de bruyères, un vrai pays de chênes. Dénormes haies tortueuses divisaient les champs. Dans les vallées s'égrenaient des chapelets d'étangs. Les fermes semées comme au hasard au milieu des exploitations, étaient très frustes. Le paysage s'étale jusqu'à la Loire en un vaste plateau tourmenté, bosselé, comme si son relief figurait une main appuyée creusant avec sa paume la dépression où est niché le Donjon et qu'entre ses doigts

écartés, des bourrelets se soient formés, guidant les rivières jusqu'au fleuve".

Géologiquement, la région représente les ères du miocène et du pliocène constituant des dépôts alternés de sables et d'argiles déposés par les cours d'eau antérieurs à la Loire et l'Allier. L'imperméabilité constitue la caractéristique de ces sols, les bancs argileux ont favorisé une activité de poterie et d'architecture au fil des siècles. Ce sol d'argiles et de sables superposés en couches plus ou moins épaisses renferme un nombre impressionnant de sources alimentant de multiples ruisseaux, rivières et étangs.

Aspects économiques

L'Allier se classe au second rang des départements en race bovine allaitante et en charolaise. Le domaine à cour ouverte avec des bâtiments en général longs et bas domine. Les domaines étaient exploités en fermage et, particularité du Bourbonnais, en métayage² (que l'on rencontre encore de nos jours). Un autre système d'exploitation économique très répandu, mais aujourd'hui disparu, furent les communautés familiales.³ Comme le remarque R. GERMAIN⁴, leur concentration semble plus importante sur les régions à terre pauvre comme la Montagne ou la Sologne Bourbonnaise

*Diplômé de l'E.H.E.S.S.

(zone où notre étude se concentre). Un net recul démographique se confirme d'année en année.

Habitat

Si nous constatons l'emploi de la pierre avec des maisons plus hautes dans la partie sud de notre zone d'investigation, la majeure partie des constructions anciennes sont en bois et torchis, en pisé associé à la brique, la pierre restant utilisée pour les soubassements ou les angles.

Jean GUIBAL⁵ précise : "En Sologne Bourbonnaise, seul pays où ce mode de construction est très répandu, les clayonnages sont généralement très sommaires, constitués par de simples baguettes de bois, refendues ou non, placées verticalement et maintenues dans des rainures ou entailles aménagées dans le pan de bois et sur lesquelles viennent s'entrelacer horizontalement de fines baguettes souples. Le torchis était appliqué par couches successives, chaque application n'ayant lieu qu'après le séchage complet de la précédente".

Nous trouvons ces habitats à pans de bois et torchis quelquefois à proximité immédiate de sites fossoyés comme Beaubresson (Saint-Léger-sur-Vouzance), emplacement vraisemblable de la ferme dépendant directement de la seigneurie. Aux Beaugeais (Sorbier), l'ossature en bois a subi un démontage puis un remontage, un possible déplacement du bâtiment de la maison forte à la ferme distante d'une centaine de mètres reste envisageable. D'autres structures en bois et torchis subsistent sur des sites fossoyés à Percy (Molinet), le Chatelier (Saligny-sur-Roudon), la Rozière et la Grande Maison (Luneau).

Evidemment une étude plus poussée concernant l'ossature en bois, la texture du torchis, la technique de construction

Permettrait d'établir la probable contemporanéité avec l'occupation seigneuriale.

La tuile canal était utilisée, et reste encore visible, sur de nombreux édifices des habitats situés au sud de notre zone de prospection. Marc DERRUAU⁶ constate un retrait de la tuile canal dans le département de l'Allier depuis le XV^{ème} siècle, d'après l'Armorial d'Auvergne qui représente des couvertures avec cette tuile jusqu'à Moulins. Sur les différents sites prospectés nous découvrons des éléments de tuiles plates, mais une proportion de tuiles canal trop importante pour une seule utilisation sur les faîtées.

Linguistique

Pierrette DUBUSSON⁷ précise : "Le Bourbonnais a ainsi une situation privilégiée ; c'est à son extrémité sud-est que se trouve le carrefour entre les trois grands blocs linguistiques de la France... En vérité, on ne passe pas directement d'oil en oc, ... la limite ne se réduit pas à une ligne, mais elle est constituée par une zone de transition pré-occitane". Ainsi de la langue d'oc, quelques mots et peut-être une pointe d'accent remontent sur les communes de la partie sud de notre zone d'investigation. Inutile de préciser l'évidence d'une recherche ethnologique et la richesse du patrimoine architectural rural et l'extrême prudence dans l'interprétation du bâti des sites fossoyés.

Art religieux

Les églises romanes⁸ souvent remaniées (voire détruites, à la fin du XIX^{ème} siècle pour le plus grand profit de quelques architectes) au cours des siècles ne conservent que quelques parties caractéristiques. Neuilly-en-Donjon avec un tympan représentant "l'Adoration des Mages" exécuté par un sculpteur venant du Brionnais date de 1140 environ. L'abside de St Léger-sur-Vouzance est d'influence bourguignonne aussi. Récemment un

cours d'étude) vient d'être découvert lors de travaux dans l'église de Chassenard.

A travers l'art roman nous découvrons un facteur qui interfère avec l'élément linguistique et architectural ; mais là sur les communes de la rive gauche de la Loire, on note l'influence bourguignonne (l'attrait économique existe toujours, même si les comportements sociaux des deux populations riveraines de la Loire sont différents). Ces remarques soulignent la complexité de notre étude

En général, les églises primitives de notre aire de prospection sont petites, une nef rectangulaire à laquelle se trouve accolé un chœur en "cul de four". Montcombroux vieux bourg, le Pin et malheureusement celle détruite de Molinet avec ses peintures murales représentent certainement le plus l'aspect des églises de notre période d'investigation.

L'absence d'un épanouissement significatif de l'art roman bourguignon dans notre contrée (de même que celle d'un développement notable des châteaux de pierre, de seigneuries conséquentes) provient peut-être de l'extrême difficulté d'obtenir des revenus économiques substantiels de nos terres argileuses et humides avec les moyens techniques d'alors. L'église du Pin réunie à celle de

Saligny-sur-Roudon en 1268 du fait d'une population n'arrivant plus à nourrir son curé, semble indiquer une piste non négligeable pour l'analyse socio-économique médiévale des Basses Marches et de la Sologne Bourbonnaise.

Châteaux de pierre

Maintes transformations des châteaux de pierre (peu nombreux d'ailleurs comme indiqué plus haut) effectuées au fil des siècles ne permettent pas d'appréhender leur caractère architectural primitif. Toutefois le château de la Varenne (Saligny-sur-Roudon) avec deux tours rondes et une aile à angle droit dominée par une haute tour carrée, celui du bourg (Saligny-sur-Roudon) construit par étapes du XIV^{ème} au XVI^{ème} siècle, Mortillon (Coulanges) du début du XVI^{ème} siècle, surtout Chatelperron du XV^{ème} siècle, présentent néanmoins quelques éléments dignes d'être étudiés. L'ancien château du Contresol (le Donjon) implanté sur une maison forte (en terme archéologique) permet, de la cour intérieure, une compréhension du site primitif. L'étude de l'évolution socio-économique de la famille de Villette de Chantemerle possédant Contresol, permettrait d'affiner notre analyse sur les vicissitudes des seigneuries de notre secteur.

HISTORIQUE

Aspect général

Le paléolithique inférieur et moyen se trouve représenté à Tilly (Saligny-sur-Roudon) et Chatelperron. Les fouilles de la grotte des Fées (Chatelperron) au milieu du XX^{ème} siècle, par le mobilier découvert, indiquent une occupation au paléolithique supérieur.

Des haches plates du bronze ancien, furent trouvées au Donjon, à Dompierre-sur-Besbre. Des haches à ailerons médiéaux

du bronze final sont signalées sur Liernolles, Molinet ; comme la civilisation des champs d'urnes à Dompierre-sur-Besbre.

Un atelier de taille de bracelets en schiste ardoisier fut découvert vers 1890 à Montcombroux dans une fosse aux parois revêtues d'argile et contenant près de 3 000 débris.

L'époque gallo-romaine laisse les traces de nombreux tronçons de voies

longeant la Loire ou partant à l'intérieur des terres. L'occupation gallo-romaine est également attestée par de nombreux habitats découverts dans toutes les communes du secteur, ainsi qu'une tombe avec les parures d'un guerrier à Chassenard. Mais les plus importantes découvertes concernent les ateliers de potiers de Saint-Pourçain-sur-Besbre, Saligny-sur-Roudon, Coulanges et St Léger-sur-Vouzance.⁹

La période mérovingienne et carolingienne a laissé peu de traces (ou une difficulté à les interpréter par manque de références ?) sauf aux abords de l'église de Saint-Didier-en-Donjon et de l'enclos ecclésiastique de Huillaux (Le Donjon).

Pour la période qui nous intéresse V. LALLEMAND¹⁰ écrit : "l'unité historique du Bourbonnais ne s'est réalisée qu'au Moyen Âge et ne semble réellement achevée qu'au XIII^{ème} siècle. En effet le Bourbonnais ne correspond à aucune circonscription administrative antérieure puisque son territoire était divisé à l'époque gallo-romaine entre les civitates des Bituriges Cibi, des Averni et des Aedui, divisions qui paraissent avoir été reprises par les circonscriptions ecclésiastiques

(diocèses de Bourges, Clermont, Autun et Nevers). Le Bourbonnais est issu d'une seigneurie constituée lentement par les sires de Bourbon en se soustrayant à la domination des Comtes d'Auvergne, de Bourges et d'Autun".

Au début du XI^{ème} siècle, les possessions des sires de Bourbon s'étendent jusque vers le Berry ; puis vers 1230 ils possèdent des enclaves en Nivernais, Auvergne, Berry, Autunois.

En 1137, Archambault VII épouse Agnès de Savoie, belle-sœur du roi de France. Le roi Charles IV le Bel, érige la baronnie de Bourbon en duché en 1327. Vers 1350, le Bourbonnais atteint ses limites définitives, c'est-à-dire au nord un peu au-delà des limites du département actuel, à l'est la Loire indiquait la frontière des duchés de Bourbon et de Bourgogne. Au nord-ouest, notre province englobait soixante-douze paroisses situées actuellement dans le département du Cher. Cusset, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Neuilly-le-Réal restaient dans le domaine royal. A la fin du XIII^{ème} siècle, le duché comptait 14 châtellenies et 17 au début du XV^{ème} siècle.

LA GUERRE DE CENT ANS

La guerre de Cent Ans devait conduire le Bourbonnais à servir de frontière, avec toutes les conséquences que cela comporte en période d'instabilité. Comme le précise A. LEGUAI¹¹, les batailles et surtout celle d'Azincourt coûteront très cher à la noblesse bourbonnaise ; il écrit : "Au milieu du XV^{ème} siècle, les familles seigneuriales, qui formaient la noblesse bourbonnaise du XIV^{ème} siècle, ont souvent disparu. La guerre les a décimées et minées. Beaucoup de nobles originaires du duché sont tombés à Poitiers, à Azincourt, au cours des expéditions contre les routiers, dans la lutte contre la Bourgogne. Beaucoup ont été

faits prisonniers... un aspect frappant des nobles à la fin du XV^{ème} siècle : la multiplicité des procès. Les nobles dévorent leur bien en frais de procès... Les premiers symptômes du malaise remontent au siècle précédent, mais la situation s'est aggravée au début du XIV^{ème} siècle... cette aggravation... antérieure aux effets de la guerre de Cent Ans qui ne se font sentir... qu'à partir de 1356, mais aussi la peste. Les difficultés tiennent à la nature, à l'essence même de l'économie seigneuriale. Les seigneurs consomment leurs ressources... ils sont le plus souvent incapables de faire fructifier leurs biens... même les plus importants d'entre eux". R. GERMAIN lui

aussi confirme : "C'est alors qu'une succession d'années de famine et de peste s'installe en Bourbonnais, de 1376 à 1380... (les années noires 1398-1421)... Froid, pluie, famine, épidémies et gens de guerre se succèdent ou interfèrent leurs effets pendant cette longue période de vingt-quatre années, affaiblissant le pays et diminuant la population".

Notre constat d'un nombre peu important de châteaux de pierre, de maisons fortes occupées un temps très court, aux dimensions très réduites avec un habitat rustique et une implantation dans des zones de piètre valeur, corrobore l'étude des historiens mentionnés ci-dessus.

METHODOLOGIE

Dans son livre paru en 1569, le géographe du roi Charles IX, Nicolas de NICOLAY¹² mentionne notre zone d'investigation : les Basses Marches du Bourbonnais.

Comme beaucoup d'autres régions, les recherches sur les châteaux de terre commencèrent vers le milieu du XIX^{ème} siècle. De BRINON les indique sur un calendrier des Postes, BERTRAND recense les sites du Val d'Allier. Quelques résultats de fouilles sont consignés dans le bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais. La butte Jollard (Neuilly-en-Donjon) pour notre secteur fut coupée par une tranchée d'investigation. La découverte d'éléments gallo-romains provenant d'un habitat de cette époque situé à proximité influencèrent son classement dans cette période.

Outre ces auteurs, d'autres ouvrages servirent de base à nos prospections. Les "Fiefs du Bourbonnais"¹³ détaillent l'évolution des seigneuries de notre région, "Le Passé aux Basses Marches du Bourbonnais" inventorie les sites implantés le long de la rivière Loddes. "Voies romaines et vieux chemins en Bourbonnais"¹⁴, mis à part quelques sites mentionnés, permet d'analyser la position de ces derniers par rapport aux anciennes voies de communication. P. CHAUSSARD¹⁵ dans un article aborde quelques sites du bord de Loire, notamment Lourgère (Chassenard) aujourd'hui disparu

qu'une transcription d'un témoignage oral permet de localiser.

La lecture des travaux réalisés par les historiens sur notre région, apporte des éléments indispensables pour étayer nos recherches. "Les campagnes Bourbonnaises à la fin du Moyen Âge" ou "Le Bourbonnais pendant la guerre de Cent Ans" rentrent dans ce cadre.

Les sources écrites concernant le Bourbonnais sont peu nombreuses, beaucoup d'auteurs le déplorent. V. LALLEMAND (Ingénieur d'études au S.R.A. d'Auvergne) écrit : "Les documents très anciens comme les cartulaires sont très rares dans notre région, très difficiles d'accès et d'utilisation... des plans accompagnant des terriers sont malheureusement difficilement accessibles". A. LEGUAI précise : "Les Archives de l'Allier ont subi des pertes irréparables. Les représentants successifs que la France a connus entre 1531 et 1830 se sont trouvés d'accord... pour anéantir ou laisser détruire les vestiges du passé. Les textes dont nous avons disposé sont très dispersés dans le temps et dans l'espace... les archives bourbonnaises antérieures à la Révolution sont à l'état d'épaves. Cette médiocrité ou cette indigence de la documentation a été notre difficulté majeure, parfois insurmontable". R. GERMAIN confirme : "le dépôt des Archives Départementales de l'Allier est relativement pauvre pour le fonds ancien. A

ceci plusieurs raisons... la dispersion des archives concernant le Bourbonnais... la dispersion d'une part importante des archives Bourbonnaises au XVIII^{ème} siècle... (deux incendies)".

Ce constat devait entraîner pour nos recherches des manques importants. Notre essai de typologie repose sur une analyse minutieuse du travail réalisé dans d'autres régions. La qualité et le suivi de l'évolution socio-économique des possesseurs des fortifications de terre médiévales pâtissent de cette indigence documentaire.

Toutefois la consultation du recueil de PEINCEDÉ⁶ mentionnant les paroisses riveraines de la Loire, s'avère positive en sources d'informations sur les us et coutumes concernant les seigneuries de part et d'autre du fleuve.

La consultation des originaux du cadastre dressés au début du XIX^{ème} siècle se révèle indispensable. L'interprétation de ce dernier et particulièrement des numéros de parcelles avec la dénomination consignée dans les matrices cadastrales (Etats de sections), offre la possibilité, pour un nombre non négligeable de sites disparus, de les localiser avec précision.

La maison forte de la Bonnette (Le Bouchaud) implantée au bord d'un étang, doit sa découverte à la microtoponymie, ainsi que deux seigneuries des bords de Loire mentionnées à la fin du XIX^{ème} siècle comme arasées par les crues de la Loire. En réalité, elles étaient implantées sur un éperon dominant le fleuve. La première Clavegris (Avrilly) se trouve indiquée par le toponyme "*le champ du château*", alors que Giverdon (Luneau) porte la mention le "*champ du Fort*". Si les deux sites sont fortement arasés, les traces des fossés demeurent visibles ; sur la deuxième les travaux d'un agriculteur mirent en évidence une anse de céramique médiévale. Les deux sites possèdent la même configuration, basse cour en barrage et tertre en position

de refuge. A noter que la troisième seigneurie importante de ce secteur, Bonnant (Luneau), implantée en éperon également et connue sous la dénomination "*Motte aux Singes*" (bien que détruite par un glissement de terrain), fut repérée grâce à un témoignage oral. L'autre seigneurie des bords de Loire, Lurcy (Luneau) souvent mentionnée dans les textes occupe le toponyme "*La Grande Maison*" (Luneau). L'importance de ces seigneuries dans les échanges entre les deux rives de la Loire, le contrôle de la navigation sur le fleuve et le passage sur la voie longeant ce dernier conduisent à leur prospérité.

Si les documents manquent dans le Bourbonnais, l'extrême morcellement des terres entraîne, en revanche, une microtoponymie particulièrement riche et permet d'aborder l'environnement du site (anciens étangs, moulins, tuileries, etc...). Mais le toponyme "motte" demande une vérification par une prospection sur le terrain très poussée, car il n'indique pas toujours une occupation médiévale. Nous nous sommes aperçus que cette dénomination rencontrée au bord de la rivière Besbre ou de la Loire désigne parfois d'anciens méandres formant un tertre. Dans certains cas, nous nous interrogeons sur une éventuelle utilisation de refuge pour les animaux en cas de crues et si leur édification ne réside pas dans une volonté humaine de protection.

La carte de Cassini n'est pas à négliger, elle sert même de base pour la recherche, même si la localisation d'un site reste approximative, elle permet de confirmer son existence. Elle est utile également pour l'étude de l'environnement de la fortification médiévale (habitats divers, voies de communication, etc...).

Les cartes d'État Major de la fin du XIX^{ème} siècle ont servi aux érudits de cette époque et permettent une approche de certains sites grâce aux écrits que nos prédecesseurs ont laissés.

La carte I.G.N. au 1/25 000^{ème} mentionne quelques fortifications de terre médiévales (bien connues), mais surtout donne les moyens de leur analyse géographique grâce au dénivelé. Une

attention toute particulière doit être portée à l'égard des clichés de l'I.G.N. effectués dès la fin des années quarante. La nomenclature des écarts et lieux-dits se révèle utile pour l'environnement humain du site, mais ne permet pas d'affirmer un lieu contemporain.

ASPECT SOCIOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

La réalisation de cette étude doit beaucoup au Conseil Général de l'Allier, au Service Régional d'Archéologie d'Auvergne, à l'Aéro-Club de Lapalisse-Périgny et la participation dévouée de son pilote Bernard CHAMPIAT, que nous tenons à remercier¹⁷.

Face à un nombre important de sites implantés sur notre secteur (jusqu'à six par commune), à la diversité de leur état de conservation, mais aussi face aux risques de destruction encourus avec la mécanisation du monde rural, nous avons décidé d'agir à deux niveaux à l'égard de la population locale.

Au premier niveau, nous avons regroupé un noyau de personnes des différentes communes au sein d'une association loi de 1901 "*Défense du patrimoine archéologique Est Allier*". Ce cadre nous favorisera lors de la prospection des sites, ainsi que dans le contact avec les différents propriétaires ou locataires, notre action de démarche extérieure s'insérant ainsi dans le contexte local. Puis, pour des exposés divers relayés par les médias locaux¹⁸, nos recherches dépassaient ce premier cercle pour interpeller une population plus conséquente.

Enfin, pour sensibiliser le pouvoir local, nous avons rencontré les différents élus en leur expliquant l'intérêt de ces sites et le potentiel de développement qu'ils recèlent. D'abord par le champ d'études scientifiques qu'ils représentent. L'axe primordial de notre intervention fut de mettre en évidence leur atout économique.

En effet, ils constituent un thème touristique non concurrentiel pour notre région autour de l'architecture de terre : fortifications de terre médiévales, habitats en bois et torchis, pisé, briques. Pour support, nous nous sommes servis des expériences de Saint-Sylvain d'Anjou et Wiltshire (Angleterre). Le dernier argument entraîna une modification de l'imaginaire local à l'égard des sites et en sauva de la destruction. Le lien entre la recherche et la population¹⁹ nous semble indispensable avec son retour d'informations.

A l'inventaire de chaque fortification de terre médiévale, nous avons enquêté auprès du propriétaire, du locataire, de l'élu, du secrétaire de mairie ou de la personne encore détentrice de mémoire populaire. Chaque fiche d'enquête se compose de trois parties : le niveau socioculturel de la personne interrogée, ses souvenirs et sa perception mentale du site, l'incidence du vestige sur l'activité économique. Ce travail dégage l'absence d'effet négatif des sites sur le développement économique, sauf la maison forte des Jacquot (Neuilly-en-Donjon) implantée dans la cour de ferme, dont le fossé encore en eau renferme des animaux "parasites". Cependant, la mise en évidence d'une rupture dans les traditions orales de transmission du savoir ancestral se confirme. Elle touche les moins de soixante ans en général. Si ce constat peut paraître minime en ce qui concerne l'historique local la méconnaissance de l'environnement immédiat semble entraîner une incidence non négligeable sur la maîtrise du développement économique.

ESSAI DE CLASSEMENT À PARTIR DE LA MORPHOLOGIE DES TERTRES ET DES ENCLOS

Nous nous sommes servis de base pour la concrétisation de notre étude du lexique "*Les mottes, les enceintes et les maisons fortes*" publié en 1984 sous la coordination de Jean-Marie PESEZ.

Avec des membres du Service Régional de l'Archéologie d'Auvergne, une fiche descriptive de six pages fut élaborée pour inscrire les données des sites étudiés²⁰.

Les diverses prospections tant au sol, par avion, dans les documents, la bibliographie, l'enquête orale, nous permettent un archivage de 85 sites.

Trois de ces derniers se trouvent néanmoins exclus de notre nomenclature. Les Gonnets (Monétay-sur-Loire) et Montperroux (Saint-Léon) ne comportent pas les paramètres permettant de définir leur chronologie. Les Fréchets (Saligny-sur-Roudon, magnifique tertre à proximité du château de pierre, nous posa quelques interrogations devant l'absence de fossés et de traces d'occupation humaine. Notre collègue François Auger trouva dans un document que ce tertre provenait d'un curage d'étang au XIX^{ème} siècle. Son étude d'un plan du XVIII^{ème} siècle favorisa le repérage du château primitif à une centaine de mètres (aujourd'hui arasé).

Les dégradations diverses subies au fil des ans par 24 sites rendent impossible leur classification à partir de la morphologie, la documentation écrite n'apportant aucun élément (sauf une confirmation médiévale). Nous les retirons pour cet essai de typologie.

Les sites de la Motte aux Singes (Luneau) et la Motte (Dompierre-sur-Besbre) bien que disparus rentrent dans notre quantification. Nous avons pu identifier le premier comme une motte

castrale grâce à un témoignage oral, le deuxième, par une description que l'abbé Déret en dresse dans son livre sur Dompierre-sur-Besbre, nous permettant de l'intégrer dans la typologie des maisons fortes.

Un essai de typologie peut s'appliquer à 58 sites ; évidemment, comme nous l'avons précisé, des paramètres nous manquent pour établir avec fiabilité ce classement. Néanmoins il jette les bases d'une recherche ultérieure.

Enclos ecclésiastiques

Par la présence d'une église et d'un cimetière toujours visibles ou mentionnés dans les textes, quatre sites entrent dans cette typologie. Avec un diamètre de tertre d'environ 80 mètres et des fossés de 25 mètres de large pour une profondeur encore de 7 mètres pour certains, Huillaux²¹ et Melleret (Le Donjon), Coutard (Dompierre-sur-Besbre), le Vieux Bourg (Montcombroux) représentent cette catégorie.

Quatre autres sites fossoyés pourraient se ranger dans les enclos ecclésiastiques, mais l'indigence de documents et le bouleversement de leur configuration nous incitent à la prudence, Le Bourg (St Didier-en-Donjon) où furent découverts des sarcophages au début du XIX^{ème} siècle avec son tertre se rapprochant des enclos ecclésiastiques. Le Bourg (Pierrefitte-sur-Loire), ancien centre religieux important, avec un tertre conséquent était peut-être à l'origine dans cette catégorie, bien que le cadastre du XIX^{ème} siècle semble indiquer une basse cour fossoyée au niveau de l'emplacement de l'église. Nous pouvons rajouter le Bourg (Bert) et la Tour Pourçain (Barrais Bussolles), cette dernière par sa grande superficie.

En ce qui concerne Huillaux (Le Donjon) et le Vieux Bourg (Montcombroux), nous constatons un développement historique similaire. Dès le X^{ème} siècle une donation aux ecclésiastiques dépendant de Cluny par le Comte d'Auvergne, puis un essai de mainmise par de petits seigneurs (la famille de Bonnard de Luneau), un imbroglio judiciaire s'ensuit, la propriété ecclésiastique est finalement confirmée, le siège de la paroisse retrouve son calme. Le domaine des Potiers (Le Donjon) à proximité d'Huillaux nous entraîne dans la recherche d'ateliers non localisés à ce jour ; diverses infrastructures ont été mises en évidence autour du site mais ne sont pas encore interprétables.

Mottes castrales

Nous nous permettons, grâce à des indices d'archives, une étude morphologique comparative avec des sites bien répertoriés dans d'autres régions archéologiques, à l'implantation par rapport à l'environnement, de classer dans la typologie "mottes castrales" 24 fortifications de terre (y compris les sites douteux mentionnés plus haut comme hypothétiques enclos ecclésiastiques). Soulignons un autre paramètre manquant pour notre département, le résultat de fouilles (mis à part celles réalisées par V. LALLEMAND sur la maison forte de Pré Putet, à Yzeure).

La première motte castrale mentionnée sur notre secteur concerne Montourmentier (Monétay-sur-Loire) avec en 1083 une narration sur Robert de Montourmentier ramenant avec trois autres chevaliers, le corps du comte Thibault de Châlons depuis Toulouse., cette seigneurie dépendant du Comté de Châlons. À cette imposante motte castrale de 7 mètres de hauteur pour un diamètre de 40 mètres à la base fut adjoint à une centaine de mètres un second tertre destiné à protéger une maison de justice et une grange à dîme.

A noter le paradoxe de deux sites identiques : le Bourg (Le Pin)²² et le Plessis (Monétay-sur-Loire) de mêmes surface, hauteur, implantation du tertre avec basse cour réniforme, cœur du village pour le premier et isolement complet au milieu du bocage pour le second.

La base d'une tour détruite vers 1930 subsiste sur le tertre de la Tour de la Bourtresse (Le Donjon) en position de refuge sur éperon. L'enquête orale favorise la localisation de la basse cour (occupée par une ferme aujourd'hui) grâce au repérage des anciens fossés lors de travaux.

Si la configuration du terrain se trouve accidentée, l'implantation des mottes castrales s'effectue de préférence sur un éperon. Leur édification bénéficie d'un minimum de travaux de terrassement et d'une protection naturelle efficace. Les autres mottes castrales du secteur par une implantation sur la pente des coteaux longeant les ruisseaux ou rivières laissent entrevoir une couverture forestière des plateaux. En effet, un sol argileux et humide rend difficile leur exploitation avec les techniques aratoires de l'époque. Une colonisation le long des cours d'eau (servant également de voies de pénétration depuis la Loire) avec un drainage naturel par les pentes favorisant diverses cultures se confirme par notre étude.

Il est difficile d'établir avec certitude la contemporanéité des vestiges de nombreux étangs et moulins implantés sur le cours des ruisseaux ou rivières. Néanmoins des relations sont évidentes pour la Tour de la Bourtresse (Le Donjon), Clavegris (Avrilly), les Pouthères (Le Bouchaud), l'Epine (Le Donjon), la position géographique désavantageuse du moulin de la Tour de la Bourtresse (Le Donjon) ne prouvait que le lier à la seigneurie. La problématique demeure concernant les tuileries et les ateliers de potiers où aucune étude d'envergure et cohérente n'a été entreprise jusqu'à présent.

Les plus anciennes mentions de possesseurs de mottes castrales font référence au titre de chevalier. Puis rapidement la mention s'attache à des écuyers ou damoiseaux ; avec quelques exceptions comme Clavegris (Avrilly) en 1328 et la Tour de la Bourtresse (Le Donjon) en 1455. Pour Clavegris à proximité de la Loire et d'une grande voie de communication terrestre, une bonne gestion devait établir une riche seigneurie.

Un souterrain de fuite débouchant sur les pentes du tertre est mentionné ou attesté par divers témoignages écrits ou oraux pour les sites de Montifaut et des Hormais (Sorbier). A Montifaut de grands vases remplis de grain furent trouvés dans le souterrain qui servait peut-être aussi de pièce de stockage(?). La mémoire populaire a magnifié l'existence des souterrains sur nos sites, leur attribuant parfois des longueurs de plusieurs kilomètres, voire le passage sous la Loire. Nous nous sommes efforcés pour trois sites, la Rozière (Luneau), Bornat et Beaubresson (Saint-Léger-sur-Vouzance), d'apporter des éléments de réponse après une enquête approfondie des personnes censées en connaître l'existence. Nous avons découvert que les souterrains mentionnés étaient en fait d'anciennes voies de communication disparues qui, suivant les conditions climatiques ou hygrométriques, apparaissaient à la surface du sol depuis un point d'observation variable.

Un autre constat s'impose sur un même type de motte castrale à Montifaut et aux Hormais (Sorbier) sur éperon ; dans le premier cas, l'enclos se trouve en position de refuge et inversement pour la seconde structure, pourtant à faible distance.

La plupart, sinon tous, les habitats ont disparu sur les tertres, à part quelques maisons à pans de bois et torchis mentionnées plus haut. Par contre, si les fossés des enclos sont comblés, il reste souvent des bâtiments d'exploitation,

continuité de la ferme seigneuriale. Montourmentier (Monétay-sur-Loire), les Augères (Liernolles), la Mothe (Saint-Didier-en-Donjon), les Gacons (Le Bouchaud) illustrent cette remarque. Les Hormais, Montifaud (Sorbier), Bornat (Saint-Léger-sur-Vouzance), Giverdon (Luneau) possèdent une ferme à une centaine de mètres du site. En ce qui concerne Bornat (Saint-Léger-sur-Bouzance) un cliché raté (pris en surexposition) fait apparaître une basse cour oblongue non visible au niveau du sol. Pour cette dernière, une étude après labourage confirma l'analyse du cliché.

À la Grande Vigne (Châtel-Perron), des travaux agricoles permirent la découverte de ce site arasé.

Pour les Thivelets (Le Donjon), seule subsiste une mare (tronçon hypothétique d'un fossé), aucune trace écrite sur ce site. Nous nous sommes appuyés sur la microtoponymie des parcelles (quatre en relation avec le mot motte, formant une superficie cohérente) et cette configuration particulière de la mare.

Au lieu-dit la Mothe (Saint Didier-en-Donjon), la légende d'une boule et de quilles d'or déposées par le seigneur dans les fossés demeure dans quelques mémoires. Mis à part les souterrains mentionnés ci-dessus, aucune autre légende n'a pu être collectée. Seule demeure dans l'imaginaire populaire la perception d'un seigneur très riche et puissant, occupant ces lieux. L'autre composante médiévale très importante pour notre secteur (où un nombre important d'habitants trouve son origine) les communautés familiales, est complètement oubliée (de même que par les chercheurs !).²³

Au cours de notre enquête, nous nous sommes aperçus d'une absence de seigneurie primitive sur les communes de Saint-Léon, Montaiguët-en-Forez, Lenax, Loddes et de la présence de nombreux

toponymes faisant référence aux communautés familiales. Sur les deux premières communes, deux ordres religieux étendent leur pouvoir. A Saint-Léon, l'occupation est attestée dès le début de notre ère et de façon conséquente, ce qui minimise l'argument de communautés de défrichement. Pour Loddes et Lenax (en nous référant à J. CHIFFRE), nous avons Rondepierre (avec la présence de nombreuses pierres rondes sur ce parcellaire de Loddes) et une indication de P. PEYVEL précisant que cette communauté familiale rend hommage aux la Palice dès le XIV^{ème} siècle.²⁴ Sur la commune de Lenax, la Planche, communauté établie au bord de la rivière Vouzance et sur un lieu de passage la franchissant par un petit pont ou planche, doit elle aussi son nom à une particularité de l'environnement.

Dans les deux cas (ainsi que dans d'autres), les communautés familiales sont associées à des moulins, ce qui semble leur donner une aisance financière non négligeable. Nous remarquons une similitude de conception entre la maison d'habitation du XVII^{ème} siècle (avec matériau de remploi du XV^{ème} siècle) de la Planche (Lenax) et la maison forte de la Rosière (Luneau). La première est en pierre, la seconde en bois et torchis, mais les deux possèdent un étage avec galerie desservi par une tourelle renfermant un escalier à vis.

Pour le positionnement des sites par rapport à l'habitat rural, il est très difficile, dans notre secteur où les exploitations sont très dispersées, d'en tirer un enseignement fiable.

Deux mottes castrales trouvent une continuité dans un château de pierre, la Berthière (Liernolles) avec le château de la Forêt et celle du bourg de Saligny-sur-Roudon (bien qu'arasée aujourd'hui).

Structures intermédiaires

Nous nous sommes permis de classer certains sites sous cette appellation, car ils semblent se placer dans une édification transitoire entre la fin des mottes castrales et le début des maisons fortes. Malgré leur forme encore circulaire, ils ne possèdent plus la valeur militaire minimum pour les inclure dans les mottes castrales.

Le diamètre de ces sites varie autour de 25 mètres avec une très faible hauteur par rapport au niveau du sol, en général 1 mètre à 1,5 mètre. Les sources primitives ou bibliographiques sont quasi inexistantes. Une prospection de surface réalisée après labour sur une structure de ce type aux Ponts Tournus (Saint-Didier-en-Donjon) permet d'envisager une occupation très courte du site. Ils sont tous implantés en fond de vallon, sur une zone humide, voire marécageuse. Gentes (Saligny-sur-oudon), Mortillon (Coulanges) représentent également cette typologie. Nous trouvons néanmoins la mention d'un chevalier en 1302 à Gentes (Saligny-sur-Roudon), mais cette donnée en dehors de tout contexte ne peut être exploitée. Le site de Mortillon implanté à proximité de la Loire, de la voie de communication terrestre longeant le fleuve et de Talenne avec un moulin mais surtout lieu de foire très important, favorise financièrement la seigneurie et entraîna dès le XVI^{ème} siècle la construction d'un château en pierre à quelques dizaines de mètres de la fortification de terre.

Maisons fortes

Nous ne retenons dans cette typologie que les sites quadrangulaires²⁵ avec un sous-classement en deux groupes. En effet, sur ces 23 sites, nous en avons observé 14 de surface carrée et 8 rectangulaires. Autre observation, les maisons fortes de plan rectangulaire possèdent une surface plane, celles de plan carré une surface bombée.

Ces sites se remarquent aussi bien sur les rebords de coteaux qu'en fond de vallon à proximité de cours d'eau. Les Jacquots et Berthaux (Neuilly-en-Donjon) dominent la rivière Vouzance, beaucoup d'autres maisons fortes se trouvent implantées en position dominante/dominée comme Champodons (Saint-Didier-en-Donjon) les Mithiers (Liernolles) ou encore La Petite Vallée (Luneau).

Si nous observons ces sites en général en dehors du bourg, avec une probabilité sur de nouvelles terres de défrichement néanmoins, La Bonnette (Le Bouchaud) et La Cure (Monétay-sur-Loire) sont incluses dans le cœur du village.

Un décapage de surface réalisé aux Forges (Monétay-sur-Loire) mit en évidence un soubassement en pierres sèches permettant d'éviter la remontée d'humidité dans les murs en torchis.

La différence d'humidité dans le sol de la maison forte des Certaines (Montcombroux) fit apparaître sur un cliché aérien la probabilité de tourelles d'angles.

L'occupation de ces sites ne semble pas être très longue dans la majorité des cas, ce que confirment les études historiques mentionnées plus haut. Le Morinau et Champodons (Saint-Didier-en-Donjon) furent réunis dans la même seigneurie très rapidement. Aux Beaugeais (Sorbier) la ferme située à une centaine de mètres de la maison forte comporte un bâtiment en bois et torchis qui a subi un démontage et remontage, provient-il de la seigneurie abandonnée ?

A Putay (Diou), Roudon (Montcombroux) subsiste une bâtie du XVII^{ème} siècle sur le site ; pour ce dernier un blason érodé en pierre avec les armes de la seigneurie se trouve au-dessus de la porte d'entrée de la ferme actuelle.

Aux Durands (Le Pin) un château fut construit au XVII^{ème} siècle sur la moitié de la maison forte, la partie restante étant incluse dans le parc.

Dès le XVI^{ème} siècle un château de pierre de style Renaissance supplante la maison forte des Millets (Saint-Didier-en-Donjon), cette dernière était incluse dans un vaste étang. À proximité se trouve le toponyme la Tuilerie, mais là encore, nous ne pouvons faire le lien avec le site (comme le Bourg du Pin, les Ponts Tournus à Saint-Didier-en-Donjon).

Les moulins qui parfois subsistent encore ou laissent seulement une trace dans le parcellaire peuvent être associés à une maison forte pour les sites de Beaubresson (Saint-Léger-sur-Vouzance), Roudon (Montcombroux), La Cure (Monétay-sur-Loire), Beaumont (Saligny-sur-Roudon).

Parmi les possesseurs de maisons fortes, nous remarquons en 1353 un chevalier au Bois de la Motte (Saint-Léger-sur-Vouzance), de même qu'en 1285 à Putay (Dion) ; dans ces deux cas les seigneurs possèdent d'autres sites, probablement par alliance. En 1425, un écuyer est mentionné à Roudon (Montcombroux), un damoiseau à la Rozière (Luneau) ; mais les écuyers sont largement majoritaires pour ce type de sites.

La proximité d'un habitat gallo-romain se révèle pour un grand nombre de sites. Les mottes castrales de Bornet (Saint-Léger-sur-Vouzance), les Collins (Saint-Pourçain-sur-Besbre), celles côtoyant la Loire le confirment. A Bornat un habitat gallo-romain du II^{ème} siècle détruit par un incendie fut découvert contre le tertre de la motte castrale grâce à des travaux de drainage. Notons parmi la céramique mise à jour un fragment de sigillée avec estampille en graphie circulaire avec le nom de Potentinus.

Le site de Mortillon se distancie d'une centaine de mètres des ateliers de potiers gallo-romains fouillés par H. VERTET. Ce dernier envisage même une activité ultérieure.

Pour en revenir aux maisons fortes, deux prolongent un habitat gallo-romain. D'abord les Jollards (Neuilly-en-Donjon) attribués à la période gallo-romaine par les érudits du XIX^{ème} siècle qui lors de fouilles découvrirent du mobilier correspondant. En réalité, il s'agissait du remploi de vestiges d'un habitat gallo-romain implanté à proximité du site. La maison forte du Bois de la Motte (Saint-Léger-sur-Vouzance) est environnée d'habitats gallo-romains et d'un atelier du II^{ème} siècle. Lors d'un sondage effectué en 1972 avec Michel MAERTEN une grande quantité de céramique à textures de pâte très différentes a été localisée et peut laisser envisager la présence d'un atelier. Toujours sur ce site, un autre sondage révéla la présence importante de scories indiquant peut-être l'emplacement d'une forge.

L'étude morphologique de la maison forte du Bois de la Motte (Saint-Léger-sur-Vouzance) se révèle particulièrement intéressante. Le tertre central mesure 30 mètres de côté, il est ceinturé par un fossé de 15 mètres de large pour une profondeur de 4 mètres. Une autre plate-forme entoure le tertre central à surface plane ainsi que le premier fossé. Le tout est clos par un second fossé d'une largeur de 6 mètres. Un petit canal de quelques mètres captait et amenait l'eau d'une source dans les fossés. La zone entre les deux fossés correspond à la basse cour, le site mesure au total 90 mètres de côté. Des pentes et une zone marécageuse le protégeaient sur trois côtés. Des trop-pleins facilitaient la mise en eau des deux fossés et le surplus se dirigeait vers la zone marécageuse. Une levée de terre de 7 mètres sur 2 mètres de large subsiste au milieu du fossé extérieur dans sa partie sud-ouest, cet élément était prolongé par un tertre de 2 mètres de diamètre (disparu). La fonction de ces deux structures nous échappe.



BIBLIOGRAPHIE



1. **LAGARDETTE J.**, *Le Passé aux Basses Marches du Bourbonnais*, Éditions. des Cahiers Bourbonnais, Moulins, 1965.
2. **GAGNON C.**, *Histoire du métayage en Bourbonnais*, thèse, Paris, 1920.
3. **DUSSOURD H.**, *Les communautés familiales agricoles du Centre de la France*, Éditions G.P. Maisonneuve et Larose, Paris, 1968.
4. **GERMAIN R.**, *Les campagnes Bourbonnaises à la fin du Moyen Âge*, Publications de l'Institut d'Etudes du Massif Central, Fascicule XXXI, 1987.
5. **GUIBAL J.**, *L'architecture rurale française : Bourbonnais, Nivernais*, Éditions Berger Levraut, 1982.
6. **DERRUAU M.**, *La grande Limagne auvergnate et bourbonnaise*, Imprimerie Allier, Grenoble, 1949.
7. **DUBUISSON P.**, *Bourbonnais* – Éditions Christine Bonneton, Le Puy, 1984.
8. **GENERMONT M., PRADEL P.**, *Les églises de France : l'Allier*, Paris, 1938.
9. **VERTET H.**, *Les figurines en terre cuite gallo-romaine*, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1993.
10. **LALLEMAND V.**, *Les fortifications de terre médiévales en Bourbonnais*, Programme de prospection thématique (H 17) rapport 1993, Service Régional de l'Archéologie Auvergne, Clermont-Ferrand, 1994.
11. **LEGUAI A.**, *Le Bourbonnais pendant la guerre de Cent Ans*, Les Imprimeries Réunies, Moulins, 1969.
12. **NICOLAY N. (de)**, *Générale description du pays et duché de Bourbonnais*, Éditions A. Vayssiére, Moulins, 1889, Tomes 1 et 2.
13. **BOUTRESSE R (de la), FAIGE G.E. (de la)**, *Les fiefs du Bourbonnais*, Éditions Crépin Leblond, Moulins, 1896, Tome 1, 1936, Tome 2.
14. **FANAUD L.**, *Voies romaines et vieux chemins en Bourbonnais*, Éditions Les Imprimeries Réunies, Moulins, 1966.
15. **CHAUSSARD P.**, À propos de mottes féodales en pays digoinais, *Images de Saône-et-Loire*, N° 65, Printemps 1986.
16. **PEINCÉDÉ**, Recueil, 30 Tomes, Archives Départementales de la Côte-d'Or.
17. **LAPLANCHE R.**, Sites fossoyés médiévaux Est du département de l'Allier, *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, Tome 70, 2^{ème} trimestre 2000.

18. **LAPLANCHE R.**, Les fortifications de terre médiévales, *Les Cahiers Bourbonnais*, N° 136, 1991.
19. **LAPLANCHE R.**, *Le Patrimoine des Communes de l'Allier – Canton du Donjon*, Éditions Flohic, 1999.
20. **LAPLANCHE R.**, Prospections, Inventaires, *Archéologie Médiévale*, 1993, Tome 23.
21. **FOURNIER G.**, *Le peuplement en Basse Auvergne durant le Moyen Âge*, Paris, 1962.
22. **LAPLANCHE R.**, Jean Dupin, premier poète bourbonnais, *Les Cahiers Bourbonnais*, N° 141, 1992.
23. **CHIFFRE J.**, *Les aspects géographiques des communautés familiales de France centrale* – Éditions Universitaires de Dijon, Dijon, 1985.
24. **PEYVEL P.**, *Étude sur les structures féodales aux limites du Forez et du Bourbonnais aux X^{ème} et XIV^{ème} siècles*, Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, Saint-Étienne, 1983.
25. **LAPLANCHE R.**, Le Donjon, Dompierre-sur-Besbre, Jaligny, *Bilan scientifique de la région Auvergne*, 1992 et 1995.





Maison forte de “Bornat” (St-Léger-S-Vouzance)
(Cliché: René Laplanche)



Motte castrale du “Plessis” (Monétay-S-Loire)
(Cliché: René Laplanche)



Maison forte de “Champodons” (St-Didier-En-Donjon)
(Cliché: René Laplanche)



Maison forte de “Mortillon” (Coulanges)
(Cliché: René Laplanche)

LE CHATEAU D'ARTUS (BEAUBERY, S.& L.)

(LES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES DE 1994 À 1996)

*Michel Maerten**



Circonstances de l'intervention archéologique

Lors d'une prospection aérienne effectuée durant l'été 1993, nous avons pu constater qu'une opération de déboisement se déroulait à l'emplacement de la colline d'Artus. Un contrôle au sol devait nous convaincre d'intervenir avant que le reboisement n'oblitére définitivement la partie proprement castrale du site. Cependant, l'aménagement d'un chemin d'accès temporaire pour réaliser le débardage des troncs de feuillus avait déjà sérieusement entaillé une série de structures sur le flanc Nord de l'enceinte du château. Dans le même temps, notre attention se porta sur les vestiges de la tour située au sommet de l'éperon rocheux et connue localement sous l'appellation de "Corne d'Artus". Son état de dégradation avancée et l'effondrement du parement externe du mur Ouest nous ont placé devant la nécessité d'en effectuer un relevé pierre à pierre et un travail de consolidation.

Situation

Le château a été édifié au sommet d'une colline dominant au sud la vallée de la Semence, petit affluent de l'Arconce. La colline d'Artus présente à son sommet une barre rocheuse granitique sur laquelle fut implanté le château. Le seul pan de mur subsistant de la "Corne d'Artus" est juché

sur le point culminant (464 m.). L'aspect de petite montagne est dû à un système de pentes courtes et fortes sur les versants nord et est. A l'ouest du piton rocheux s'étend un assez vaste replat où se rencontrent des amoncellements de rochers dégagés par l'érosion. Nombre d'entre eux ont suscité des légendes et certains possèdent toujours une véritable vocation cultuelle pour un groupe de catholiques anti-concordataires.

Toponymie

Le toponyme "Artus" n'est pas parfaitement expliqué. L'historien André Déléage, se référant à Dauzat, voyait dans ce nom un dérivé de *artos*, mot d'origine gauloise désignant soit un ours, soit un personnage.¹ Mais, selon M. Gérard Taverdet, il s'agirait plus simplement d'un terme issu d'*articas*, considéré comme pré-indo-européen ayant le sens de friche ou lieu planté de chênes.²

* Coordonnateur du P.C.R. : Habitat médiéval fortifié en Bourgogne du Sud, 37, rue Montaigne, 71230 Saint-Vallier. Chercheur associé U.M.R. 5594.

¹ A. Déléage, "Les origines des châtellenies du Charolais", La Physiophile, Montceau-les-Mines, 1934, p.73.

² G. Taverdet, "Lieux-dits de Saône-et-Loire", Dijon, 1985, p.9.

Historique des recherches et moyens mis en oeuvre

Avant que les travaux d'enrésinement ne soient totalement réalisés à Artus, il convenait d'intervenir pour reconnaître les potentialités archéologiques du site. Par ailleurs, l'état de dégradation particulièrement avancé des vestiges de la "Corne d'Artus" nécessitait des mesures urgentes de conservation. Un premier sondage fut donc réalisé en avril 1994 dans l'angle sud/est de la tour. En juillet de la même année, une opération de consolidation fut exécutée avec le concours de membres du foyer rural de Beauberry, grâce à l'obligeance de Marie-Claude Gueugnon et avec les conseils techniques de Patrick Daumas. La fouille entreprise dans la tour fut poursuivie durant l'été 1995 et quatre sondages furent réalisés à l'emplacement de la plate-forme adossée à la courtine ouest.

S'agissant d'une fouille de sauvetage dont les moyens financiers ne permettaient pas d'envisager un long suivi opérationnel, une problématique axée sur l'évaluation ponctuelle des niveaux d'occupation a été privilégiée. Le repérage du mur de courtine ouest, dominant le fossé nous a fourni l'occasion d'entreprendre le plan d'une partie du château. La présence de broussailles a constitué une entrave non négligeable au bon déroulement de la fouille. De la même façon, les difficultés d'accès au site ont considérablement gêné l'acheminement quotidien du matériel nécessaire à nos travaux. La préservation des structures mises au jour a été assurée par le remblaiement immédiat des sondages établis sur la plate-forme et à l'emplacement de la tour. La zone castrale explorée a été divisée en deux secteurs :

- Secteur 1: la fouille a été entreprise à l'intérieur de la tour sommitale.
- Secteur 2: l'exploration a concerné quatre sondages établis sur la plate-forme sous-jacente à la tour. Trois d'entre eux ont été

implantés à l'intérieur de la construction appuyée contre le mur interne de la courtine. Le quatrième a été ouvert contre le parement externe du même mur.

Le système d'enregistrement utilisé lors de cette recherche a été guidé par le souci de comprendre l'évolution du site. La réalisation de simples sondages et la durée limitée de notre intervention ont rendu plus complexe la mise en phase des unités stratigraphiques rencontrées. Chaque sondage a donc été individualisé et renseigné de façon autonome à l'aide de bordereaux stratigraphiques et de relevés. Le mobilier archéologique livré par la fouille a été immédiatement lavé, inventorié et conditionné par les fouilleurs sur notre lieu d'hébergement, au gîte d'étape de Suin.³

L'occupation du site avant le Moyen-Âge

Les recherches archéologiques conduites de 1994 à 1996 n'ont permis de mettre en évidence qu'une phase d'occupation tardive du château. Cependant, en 1856, Jacques-Gabriel Bulliot avait signalé le fait qu'"une tête antique en marbre blanc et une médaille en argent de Dioclétien ont été trouvées auprès"⁴ (de la Corne d'Artus). Le dessin de ce fragment de statue a été reproduit récemment dans un volume de la Carte Archéologique de la Gaule consacré à la Saône-et-Loire, par le regretté Alain Rebourg.⁵

Données historiques

Le château d'Artus se trouve à 2,5 km au nord/ouest de l'église paroissiale de Beauberry dédiée à la Sainte-Vierge. La

³ Qu'il nous soit permis de remercier ici tous les participants à cette campagne de fouille.

⁴ J.G. Bulliot, "Essai sur le système défensif des Romains dans le pays Eduen", Autun, 1856, p.87.

⁵ A. Rebourg, "Carte archéologique de la Gaule, Saône-et-Loire (71)", T.4, Paris, 1994, p.379, fig.172.

première mention connue de la paroisse date du XI^{ème} siècle sous la forme latine *Balbiriacus*.⁶ L'ancienne église fut détruite en 1845 et remplacée, comme trop souvent ailleurs, par un pastiche néo-gothique. Selon l'abbé Muguet, auteur d'une monographie restée inédite elle "ne présentait absolument rien de remarquable au point de vue artistique, elle était d'un style douteux, moitié roman, moitié Renaissance".⁷

L'existence d'un château à Artus est explicitement mentionnée dans les textes à partir de 1258.⁸ En 1275, Artus était le chef-lieu de l'une des six châtellenies charolaises, aux mains du duc de Bourgogne, Robert II. En 1491, le château avait survécu aux rivalités franco-bourguignonnes et l'on trouve à cette date la mention de "Pierre Le Roux", seigneur du château du Terreau (commune de Vérosvres), qui procéda à la visite d'Artus, en vue d'y faire exécuter des réparations.

La destruction et l'abandon du château

L'arasement poussé des structures du château apparaissait au début de nos travaux en parfaite contradiction avec sa situation actuelle sous couvert forestier, milieu que l'on sait être particulièrement propice à une bonne conservation des vestiges. La récupération des pierres fut donc particulièrement poussée après sa désaffection. L'abbé Courtépée a effectivement signalé, à la fin du XVIII^{ème} siècle, le fait que "depuis la destruction du château-fort d'Artus, on a beaucoup pris de

matériaux pour rétablir celui de Courcheval".⁹

La datation de l'abandon du château a été rapportée par plusieurs auteurs à un épisode survenu durant les guerres de Religion. L'abbé Courtépée a ainsi indiqué que "l'église (de Beauberry) fut pillée par l'amiral de Coligny, et le village incendié en 1569".¹⁰ En 1910, l'abbé Muguet a évoqué, dans les pages des Mémoires de la Société Eduenne, les "excès commis dans ce coin du Charolais pendant les guerres de religion, de 1569 à 1593" et a mentionné le fait que "à deux reprises, le château du Terreau fut saccagé, le 18 juin 1570 par l'armée de Coligny ; en 1576 par les rétrés du prince Casimir de Bavière qui, peu après, contraignirent à une capitulation humiliante Magdelon d'Artus, seigneur de Corcheval, et l'acculèrent à la ruine. Vers la fin de l'année précédente, les huguenots du sire de Puisaye s'étaient emparés de la forteresse de Lourdon et de tout ce que les moines de Cluny y avaient amassé. En juin 1592, Corcheval était occupé une seconde fois par des bandes protestantes qui, sans doute vers le même temps, démolirent la forteresse d'Artus, alors au roi d'Espagne Philippe II. Ce fut au tour des ligueurs de ravager le pays, au mois d'août 1593, Henri de Lorraine, fils du duc de Mayence, emportait d'assaut le château de Dondin et le rasait".¹¹

Après sa destruction, le château a servi de carrière de pierre ainsi qu'en témoignent certains vestiges architecturaux réemployés dans le hameau d'Artus.

⁶ A. Déléage, Appendices, "La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du onzième siècle", T.II, Mâcon, 1941, p.822.

⁷ Abbé Muguet, (monographie manuscrite consacrée à l'histoire de la paroisse Notre-Dame de Beauberry), Archives Départementales de Saône-et-Loire, n°1819, vers 1890.

⁸ A. Déléage, "Les origines de châtellenies du Charolais", La Physiophile, Montceau-les-Mines, 1934, p.72.

⁹ Abbé Courtépée. "Description générale et particulière du duché de Bourgogne", 2^{ème} édit., T.III, Dijon, 1848, p.95.

¹⁰ Ibidem, p.26.

¹¹ Abbé Muguet, Séance du 29 juin 1910, Mémoires de la Société Eduenne, T.38, Autun, 1910, p.415-416.

Le rôle du château

La création d'un château de pierre au sommet de la colline d'Artus s'explique par l'excellente position du lieu qui permettait de contrôler aisément le trafic de la voie terrestre qui empruntait la vallée de la Semence. Cet axe de communication, d'orientation générale est/ouest, mettait en relation le val de Saône à la vallée de la Loire. Si Jacques-Gabriel Bulliot avait ignoré l'existence de cette voie d'origine antique dans son "*Essai sur le système défensif des Romains dans le pays Eduen*" (Bulliot, 1856), l'abbé Chaume a pu déterminer, quant à lui, avec toute chance d'exactitude, le tracé de cette route dans son étude sur "*Les origines du duché de Bourgogne*". Cette voie suivait la vallée. Il est d'ailleurs significatif de constater que ce tracé a été repris par la toute nouvelle "Route Centre-Europe-Atlantique". Monsieur le Doyen Jean Richard a également fait remarquer que : "*la défense d'un grand château paraît postuler qu'il soit entouré d'un cercle de forteresses secondaires. Ainsi Charolles, qui appartient au comte de Chalon ne peut être approché sans que l'assaillant passe sous le regard d'Artus, de Dondain, du Sauvement. Ces petits châteaux peuvent être confiés à des vassaux qui les tiendront du maître du château principal, ou déjà, à des châtelains révocables*".¹²

Physionomie de l'ensemble castral

Avant le début des sondages, plusieurs prospections au sol ont démontré l'existence de remblais d'écroulement disséminés en dehors de la zone proprement castrale. Ces vestiges, associés à la découverte de quelques tessons, révèlent parfaitement la présence d'un habitat installé directement sur la réserve seigneuriale. Notons que l'organisation de

l'espace est très imparfaitement connue, cependant les notes manuscrites de l'abbé Muguet, et un plan appartenant à M. Michel de la Chapelle¹³, permettent de savoir qu'un secteur situé à l'ouest de la "Corne d'Artus" avait révélé "*les fondations d'un petit édifice, à côté se trouvait une clef d'une forme singulière, et à peu de distance on a retiré du sol une espèce de mortier ou de bénitier (...). Dans le même champ on a découvert un fer de flèche d'environ douze cm de longueur*" (Muguet, 1890).

Les limites précises de l'enceinte n'ont pu être relevées. Il est vrai qu'un épais taillis recouvre désormais le site et contribue ainsi à masquer les structures mureuses. Nos recherches sont également restées vaines pour identifier sur le terrain deux tours circulaires figurant pourtant sur le plan levé au début du XIX^{ème} siècle et ainsi décrites : "*emplacement de deux tours servant de guérites pour la garde du château d'Artus*". Dans sa monographie, l'abbé Muguet a fait mention d'un acte datant du 14 mai 1547 qui semble désigner ces constructions : "*item, une maison, grange, deux colombiers et garenne située au lieu d'Artus*". Il faut regretter que l'opération de déboisement, menée avec de puissants engins de désouchage, ait rendu l'identification de ces vestiges particulièrement difficile. Toutefois, un élément de la fortification se distingue encore aisément, il s'agit du fossé. Celui-ci figure sous l'aspect d'une longue tranchée rectiligne d'axe nord/sud sur l'ancien plan d'Artus. En réalité, ce fossé s'incurve au sud immédiat de la barre rocheuse. Cet élément défensif barrait ainsi l'accès à la fortification sur son versant le moins pentu.

Le mur de courtine ouest a pu être dégagé sur un peu plus de 20 mètres de longueur. Un bâtiment rectangulaire appuyé

¹³ M. Michel de la Chapelle, propriétaire du site, nous a très libéralement donné l'autorisation d'entreprendre des recherches archéologiques sur le site d'Artus. Nous tenions à l'en remercier très vivement ici.

¹² J. Richard, "*Les châteaux en Bourgogne au Moyen-Âge*, Echos du Passé, n°60, 1988, p.11.

contre le parement interne de ce mur a révélé l'existence d'une activité liée au travail du fer (forge ?).

Le sommet sur lequel a été érigé le château offre un panorama circulaire d'où l'on distingue facilement certains points fortifiés du Charolais : Charolles, Chaumont, Sanvignes et Mont-Saint-Vincent.

Aucune voie ancienne d'accès au château n'est visible actuellement. Il est probable que celle-ci était située sur le versant ouest, le moins escarpé.

La tour sommitale : la "Corne d'Artus"

Cette tour méritait qu'une recherche archéologique lui soit prioritairement consacrée, compte-tenu de son mauvais état de conservation. Cette petite construction de plan trapézoïdal possédait des murs d'environ 1,50 m de largeur. Seul le mur Ouest possède une élévation atteignant 2,50 mètres. Le niveau d'arase des murs nord, sud et est a été décapé afin d'en effectuer le relevé. Leur mode de construction a pu être observé. La première assise a été posée sur une semelle de mortier débordant largement le parement interne. Le parement externe du mur ouest s'étant effondré, il nous a été possible d'observer les traces préliminaires à son aménagement. Cette partie du mur reposait directement sur le rocher grossièrement aplani pour fournir une assise d'une horizontalité approximative, véritable tranchée de fondation creusée dans le granite. Le piquetage de la roche avait permis d'offrir une meilleure adhérence au mortier de pose. Celui-ci était constitué d'un mélange de chaux et d'arène granitique.

L'intérieur de la tour ne possède qu'une faible épaisseur de sédiments archéologiques. La profondeur du substrat géologique variant ainsi de 30 à 90 cm. Il n'a pas été rencontré de couche de démolition. Cette absence de remblaiement

laisse encore supposer la récupération des pierres mureuses utiles à d'autres constructions, mais il est également possible d'imaginer un mécanisme de destruction naturelle provoquant la chute des murs vers l'extérieur de la tour. La présence de tuiles plates brisées atteste la démolition de la toiture.

La construction fut élevée à l'aide de blocs granitiques de différents modules. Les deux parements internes, encore partiellement conservés, furent appareillés avec des pierres taillées assez grossièrement. Le chaînage d'angle nord/ouest encore subsistant a été construit avec des pierres mieux équarries. Les assises et le blocage interne furent liés par un mortier de chaux rose d'assez bonne qualité. Un trou de boulin de section rectangulaire traverse dans toute sa largeur le mur ouest. Aucun élément architectural n'a été rencontré à l'emplacement de la tour. De même, nous ignorons tout du système d'ouverture de celle-ci. Le rez-de-chaussée a été installé directement sur le rocher en place.

Le mur ouest (mur 101)

Le mur ouest est essentiellement conservé sous la forme de son blocage interne. Quelques assises du parement subsistent dans l'angle intérieur. Ce pan de mur se distingue au sein des structures du château par le fait qu'il est encore conservé sur une hauteur de près de 3 mètres. Le trou de boulin qui le traverse de façon parfaitement horizontale présente une section rectangulaire de 17 x 10 cm. L'effondrement quasi total des deux parements constitue une grave menace pour sa conservation à moyen terme. Une chape de mortier de chaux a été posée sur son niveau d'arase afin de le protéger des infiltrations d'eau pluviale.

Le mur Nord (mur 100)

Ce mur possède encore un parement externe composé de 23 assises sensiblement horizontales. Sa base est constituée de pierres de gros module atteignant 0,60 mètre, au maximum.

Le mur Sud (mur 102)

Décapé sur toute sa longueur, ce mur n'est plus conservé que sur 3 assises. Il repose sur une large semelle de mortier bien mise en évidence à la base du parement interne. Dans l'angle Sud/Est, nous avons rencontré une structure sous-jacente décalée par rapport au mur Sud. Il peut s'agir d'un état antérieur ou d'une semelle de fondation.

Le mur Est (mur 103)

Appuyé en bordure de la barre rocheuse, ce mur n'a pas été complètement dégagé en raison du danger présenté par la proximité de l'à-pic. Le parement externe a été intégralement arraché lors de son effondrement. Sa base a été fondée directement sur le rocher et ennoyée dans une large semelle de mortier formant un véritable sol retrouvé en stratigraphie dans la coupe Ouest.

La stratigraphie

Le premier sondage ouvert dans l'angle intérieur des murs Sud (mur 102) et Est (mur 103) a été poursuivi jusqu'à la rencontre du substrat granitique à -80 cm de profondeur. La coupe Ouest obtenue présente une succession de quatre faits stratigraphiques qui permettent d'envisager une chronologie relative organisée en trois phases:

- une première phase à mettre en correspondance avec la construction de la tour et l'aménagement d'une semelle de mortier recouvrant un niveau de

remblaiement destiné à combler et aplani les anfractuosités de la roche,

- une phase d'occupation marquée par la présence d'une couche de terre sombre dans laquelle se trouvait l'essentiel du mobilier rencontré,
- une phase de destruction correspondant à l'effondrement de la toiture de la tour.

Le deuxième sondage a révélé un processus évolutif tout à fait identique.

Interprétation

L'histoire de la tour haute du château d'Artus ne peut être clairement établie à l'issue de ces deux sondages. La trop faible épaisseur stratigraphique conservée handicape toute possibilité d'interprétation fiable. Les éléments de datation font défaut pour ce qui concerne la possibilité de connaître l'origine précise de la construction. L'absence de couche d'incendie, la faible quantité et le manque de diversité du mobilier découvert ainsi que la relative minceur du sédiment archéologique plaident en faveur d'un abandon progressif, et donc non violent, de la tour dont les divers étages auraient été vidés soigneusement avant qu'une lente destruction ne s'opère, à la suite de sa désaffection.

Les sondages réalisés à l'emplacement de la plate-forme Ouest

Le débroussaillage de la plate-forme sous-jacente à la tour a permis de mettre en évidence les vestiges d'un mur d'enceinte construit sur la rupture de pente du terrain. Ce mur a été appareillé à l'aide de moellons de gros module en granit grossièrement équarri sans mortier. Le pan de muraille a été reconnu sur une longueur de 22 mètres. Son tracé en ligne brisée comporte deux segments. L'un mesure 12,50 mètres, l'autre

atteint 9,50 mètres. La délimitation entre ces deux segments se manifeste par un "coup de sabre" vertical qui marque la séparation entre les pans de murs A et B. Il s'agit d'un chaînage à l'angle des murs 200 et 201, ce dernier étant perpendiculaire au mur d'enceinte. Le chaînage est formé de grosses pierres de taille. Les matériaux utilisés, d'origine locale, ne présentent pas une grande qualité d'exécution. Le parement externe a été élevé à l'aide de pierres de gros module. Conservé sur une faible élévation, deux à trois assises, il n'a pas fait l'objet d'un relevé pierre à pierre en raison des difficultés liées à sa position topographique.

Le sondage 1

Réalisé à l'angle des murs 200 et 201, ce sondage a été poursuivi jusqu'au substratum. Il a permis de dégager partiellement les parements internes des murs et de mettre en évidence une couche d'occupation établie au contact du sol géologique.

Le sondage 2

Il a été positionné en vis-à-vis du premier sondage, sur la face externe du mur 200. Très rapidement, nous avons rencontré un bloc granitique en place sur lequel cette partie du mur avait été fondée.

Le sondage 3

Ce sondage de 2 x 2 mètres a été implanté contre le parement interne du mur 200. L'appareil n'a été conservé que sur trois assises seulement. La faible qualité de taille des matériaux et les irrégularités dans la pose des pierres témoignent d'un niveau technique plutôt sommaire et d'une exécution rapide. Les moellons ont été disposés par assises sensiblement horizontales et les joints ont été colmatés

avec un mortier à base de terre et plus rarement à base de chaux maigre. La fouille n'a pas été poursuivie jusqu'au sol naturel et aucune couche d'occupation nettement stratifiée n'a été rencontrée.

Le sondage 4

Ce sondage a été également réalisé contre le parement interne du mur 200. Des décapages méticuleux n'ont pas permis d'atteindre le sol géologique. La découverte d'une monnaie émise sous le règne de Charles VI nous a fourni un élément de datation fort précieux pour appréhender la période de démolition des structures.

Le bâtiment 1

Ce bâtiment prend appui contre le mur d'enceinte 200. Les murs sont constitués de deux parements avec un blocage interne de pierrailles. Très arasés, ils ne sont également conservés au maximum que sur trois assises. Le mur 202 est chaîné au mur 203 par des pierres d'un bon module qui renforcent l'angle de la construction. Une terre brune à noire, très meuble, et contenant des particules de charbon de bois et de nombreuses scories ferreuses a été rencontrée à chaque fois dans les sondages 1, 3 et 4. La nature de ce sédiment archéologique évoque, de toute évidence, une activité métallurgique. Il est possible d'envisager l'existence d'une forge. Mais il faut rappeler que de simples sondages ne peuvent apporter qu'une vision très parcellaire de la réalité passée, et il convient d'être prudent avant toute tentative d'interprétation.

Le mobilier archéologique

Un abondant mobilier céramique a été recueilli lors des sondages effectués dans le secteur II. Bien que très fragmentées, les poteries mises au jour se

rattachent à deux utilisations, à savoir un rôle culinaire et comme vaisselier destiné au service de la table. Plusieurs exemplaires d'anses coudées fournissent des indications chronologiques concordantes avec la monnaie émise sous le règne de Charles VI. Des exemplaires analogues ont été découverts en Lyonnais dans des contextes datés fin XV^{ème}/début XVI^{ème} siècles.

La céramique architecturale est très bien représentée sur le site, de nombreux fragments de tuiles plates à crochet ont été trouvés sur toute l'étendue des zones fouillées.

Le mobilier métallique est beaucoup plus rare. La découverte d'un carreau d'arbalète est venue confirmer, s'il le fallait encore, le caractère militaire du site. Les restes d'un vase en métal cuivreux signalent bien l'importance des récipients métalliques au sein de la batterie culinaire destinée à la cuisson des aliments. Un mortier en grès, conservé à moitié, évoque également la préparation alimentaire.

Les scories signalent l'existence d'une activité métallurgique de transformation du minerai de fer. Cette observation n'a rien d'extraordinaire sur un site castral. Une courte opération archéologique réalisée en 1980 à l'emplacement du château de Suin (1,5 km au nord-est d'Artus) nous avait déjà apporté des informations semblables.

Plusieurs clous rencontrés lors de la fouille peuvent être classés en deux séries. La première concerne un mode de couverture des constructions par l'utilisation de bardeaux fixés à l'aide de clous typiques ayant une tête en forme de 8. La deuxième série atteste la présence à Artus de chevaux ferrés à l'aide de clous à tête en clef de violon.

Enfin, la trouvaille monétaire effectuée dans l'unité stratigraphique 3000 du sondage 4 a fourni le meilleur jalon chronologique pour tenter de cerner la phase d'abandon de cette partie du château.

Son mauvais état de conservation n'a pas permis de préciser son type exact. L'exemplaire d'Artus est altéré et les légendes sont devenues pratiquement illisibles. De l'avers, il n'est possible de distinguer que trois fleurs de lis posées sous une couronne. Le revers, moins effacé, montre une croix fleurdelisée cantonnée de deux couronnelles. L'oxydation verte de cette pièce démontre qu'il s'agit d'une "florete" en cuivre, d'un modèle très certainement dévalué appartenant aux émissions des années 1420.¹⁴

Bilan provisoire

La réalité physique du château d'Artus nous est tout de même mieux connue à l'issue de ces trois opérations archéologiques conduites de 1994 à 1996. Les recherches ont démontré que la récupération des matériaux avait été suffisamment poussée pour provoquer l'arasement de la plupart des structures, à la suite de l'abandon du site. Une activité liée au travail du fer a été également mise en évidence dans l'enceinte même du château.

Le plan des structures apparentes, et un relevé pierre à pierre de la "Corne d'Artus", ont permis d'archiver les vestiges des seules constructions encore visibles.¹⁵ Il nous faut toutefois signaler que l'unique mur de la tour encore conservé en élévation est menacé d'une disparition à moyen terme sous l'action conjuguée des intempéries et du vandalisme. Nos travaux de consolidation n'ont consisté qu'en la pose d'une simple chape de mortier de chaux

¹⁴ Jean Duplessy, "Les monnaies françaises royales", 1988, p.164, et Jean Lafaurie, "Les monnaies des rois de France", 1951, n°391, 402 et 431.

¹⁵ Le plan de masse des structures apparentes a été relevé en 1996 par Claudine et Gilbert Paczynski. Le relevé pierre à pierre a été réalisé en 1995 par Jean Vallet.

destinée à sceller l'arase supérieure du mur ouest.¹⁶

Une analyse pollinique effectuée par Jacqueline Argant sur un échantillon de mortier provenant du sol de la tour a révélé la présence de spores de fougères. Il est possible de penser qu'elles proviennent de l'environnement immédiat du lieu de gâchage. Cependant, elles ont pu être l'environnement immédiat du lieu de gâchage. Cependant, elles ont pu être également apportées avec les matériaux, les outils ou même l'eau utilisée lors de ce travail.

Enfin, les vestiges faunistiques découverts dans les sondages du secteur 2 ont été analysés par Thierry Argant. Les 40 restes osseux étudiés signalent la consommation de la classique triade domestique : bœuf, porc et ovicaprinés.

¹⁶ Ce travail a bénéficié des conseils de Patrick Daunas et a été entièrement réalisé par une équipe du Foyer Rural de Beauberry. Qu'il nous soit permis de remercier ici pour leur participation active Mles et Mmes : Marie-Thérèse Bonnetête, Marie-Claude Gueugnon, Anne-Laure Therville, Evelyne Therville et MM. Jean-Claude Bonnetête, David Bonnetête, Didier Gueugnon, Fabrice Therville, Maurice Thomas, Franck Thomas et Yvan Thomas.

BIBLIOGRAPHIE



BULLIOT (Jacques-Gabriel), "Essai sur le système défensif des Romains dans le Pays Eduen", Autun, 1856, p. 86-87.

CATHELIN (Philippe) et GUEUGNON (Marie-Claude), "Le FREP de Beauberry vous propose un peu d'histoire", s.d., Charolles, 12 p.

COURTEPEE (Abbé), "Description générale et particulière du duché de Bourgogne", 2^{ème} édit., Dijon, 1848, T. III, p. 26 et 95.

DELEAGE (André), "Les origines des châtellenies du Charolais", Revue de la Physiophile, Montceau-les-Mines, 1934, p. 72-73.

GAUTHIER (Marthe), "Beauberry, Comté du Charolais (Histoire générale et particulière)", T. II, Moulins - Bourbon-Lancy, 1973, p. 22-23.

MAERTEN (Michel), Beauberry "La Corne d'Artus", Compte-rendu de sondage, S.R.A. de Bourgogne, Dijon, 1994, 40 p., 7 fig., 13 pl.

MAERTEN (Michel), "Un sondage archéologique au château d'Artus", Bulletin municipal 1994 de Beauberry (S. et L.), p. 7-10.

MAERTEN (Michel), "Les fouilles du château d'Artus", 30 ans d'archéologie en Saône-et-Loire, Dijon, 1996, p. 385-387, 5 fig.

MUGUET (Abbé), (monographie manuscrite consacrée à l'histoire de la paroisse Notre-Dame de Beauberry), A.D.S.L., n° 1819 (vers 1890).

OURSEL (Raymond), "Ruines du château d'Artus", Inventaire départemental des monuments et richesses d'art, Canton de Saint-Bonnet-de-Joux, Mâcon, 1973, p. 17-18.

RAGUT (Camille), "Statistique du département de Saône-et-Loire", T. II, Mâcon, 1838, p. 33.

REBOURG (Alain), "Saône-et-Loire, Carte Archéologique de la Gaule", T.4, 1994, p 379, fig.172.

RICHARD (Jean), "Les châteaux en Bourgogne au Moyen-Âge", Echos du Passé, n°60, 1988, p. 11.

TAVERDET (Gérard), "Lieux-dits de Saône-et-Loire", Dijon, 1985, p. 9.





Vue aérienne du site prise en direction du nord avant déboisement (1985)

Cliché: Marie-Claude GUEUGNON

Vues aériennes du site en cours de fouille (1995)

Clichés: Michel MAERTEN

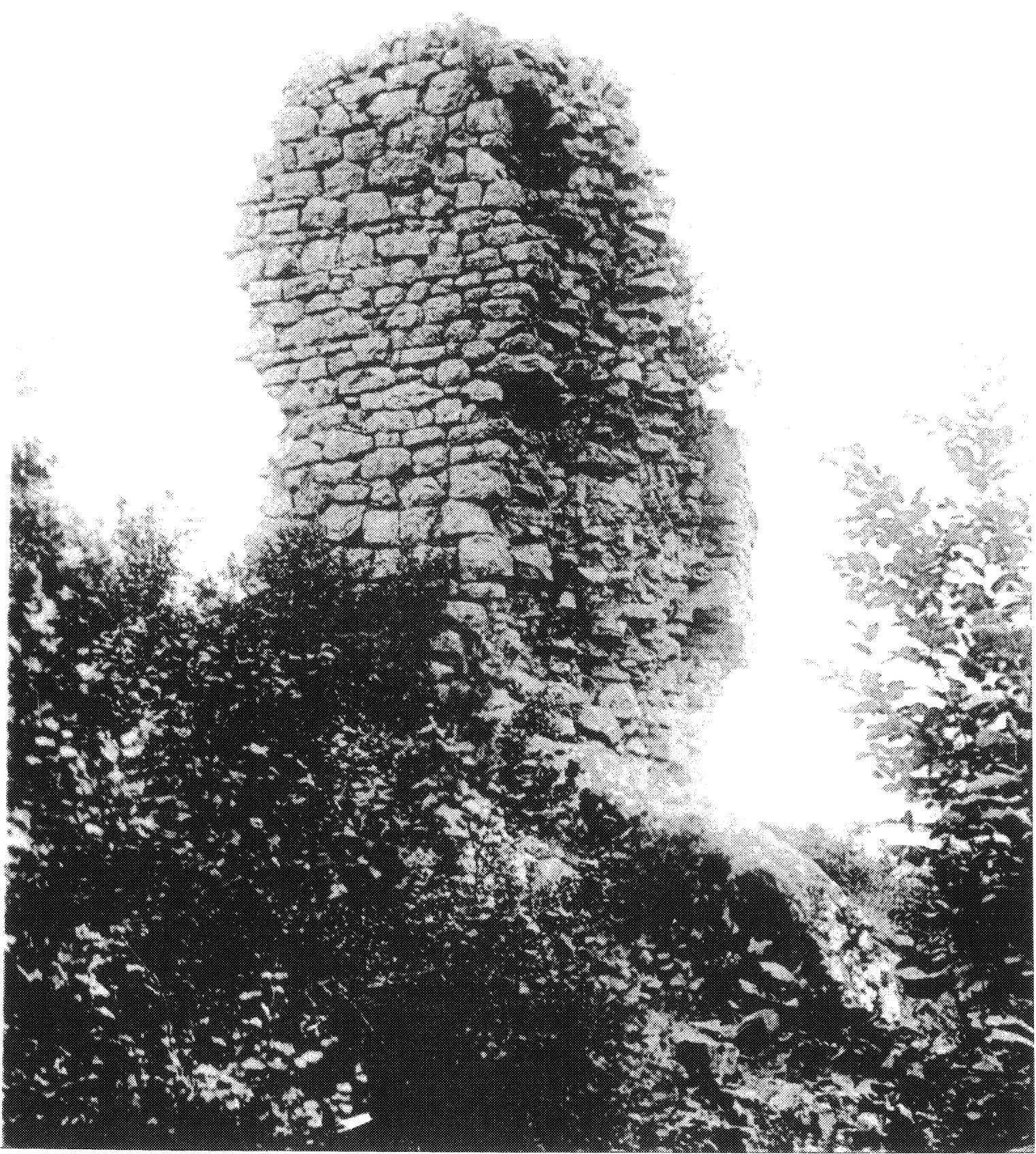




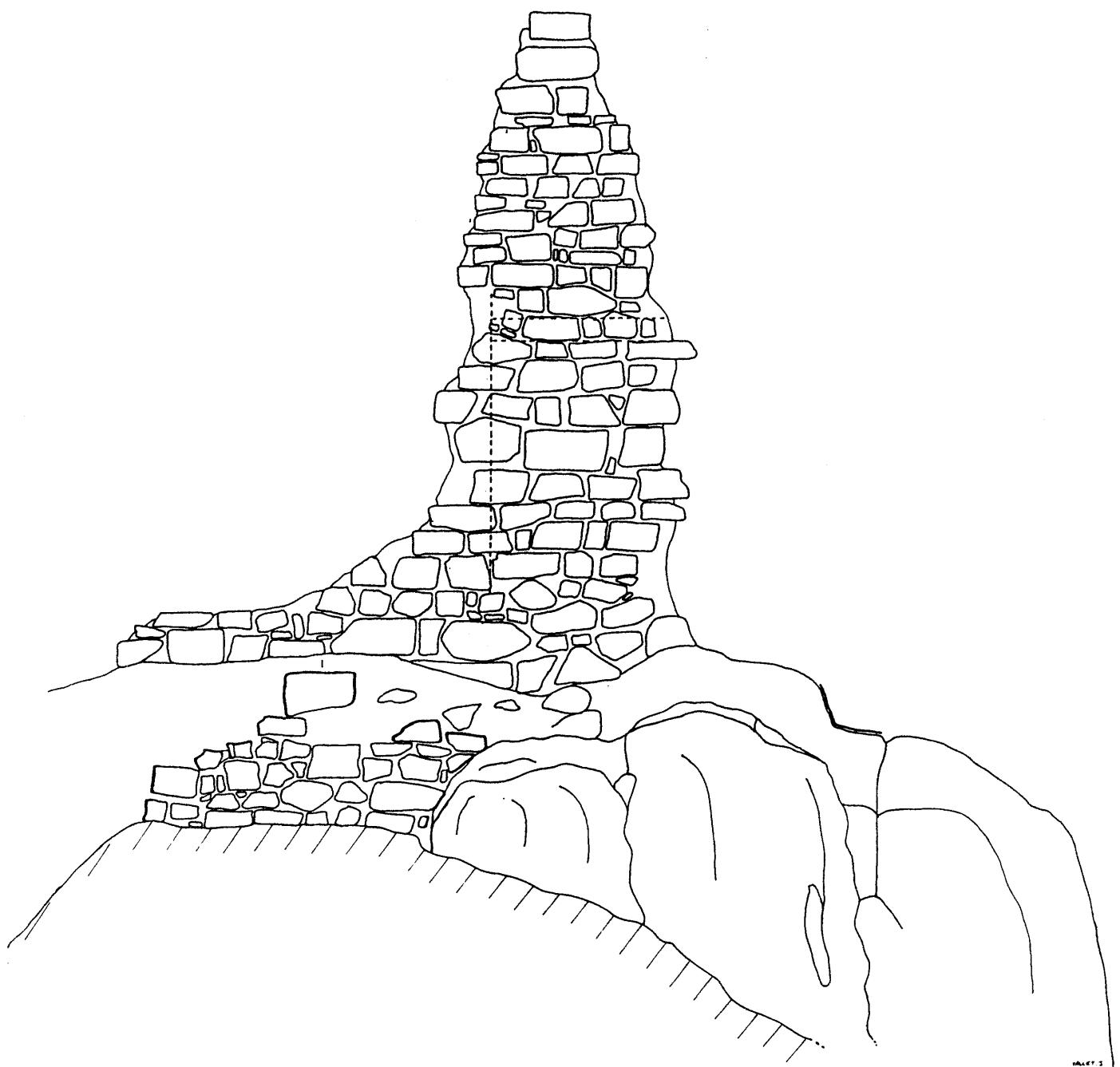
1^o désigne l'implacement du fort des curues d'Arros, où il existe encore le pruis et
2^o désigne un rocher appellé Pierre des Bourdes, autrement des Bourdes, ressemblant
3^o à Jester en fûtes. Chaîne de rochers appellée de la grange de l'au... Daniel
4^o rochers appellés La Pierre... Aublans

PLAN DE LA CORNE D'ARTUS (début XIXème s.)

Document conservé au château de Corcheval, communiqué par M. Michel de la Chapelle.



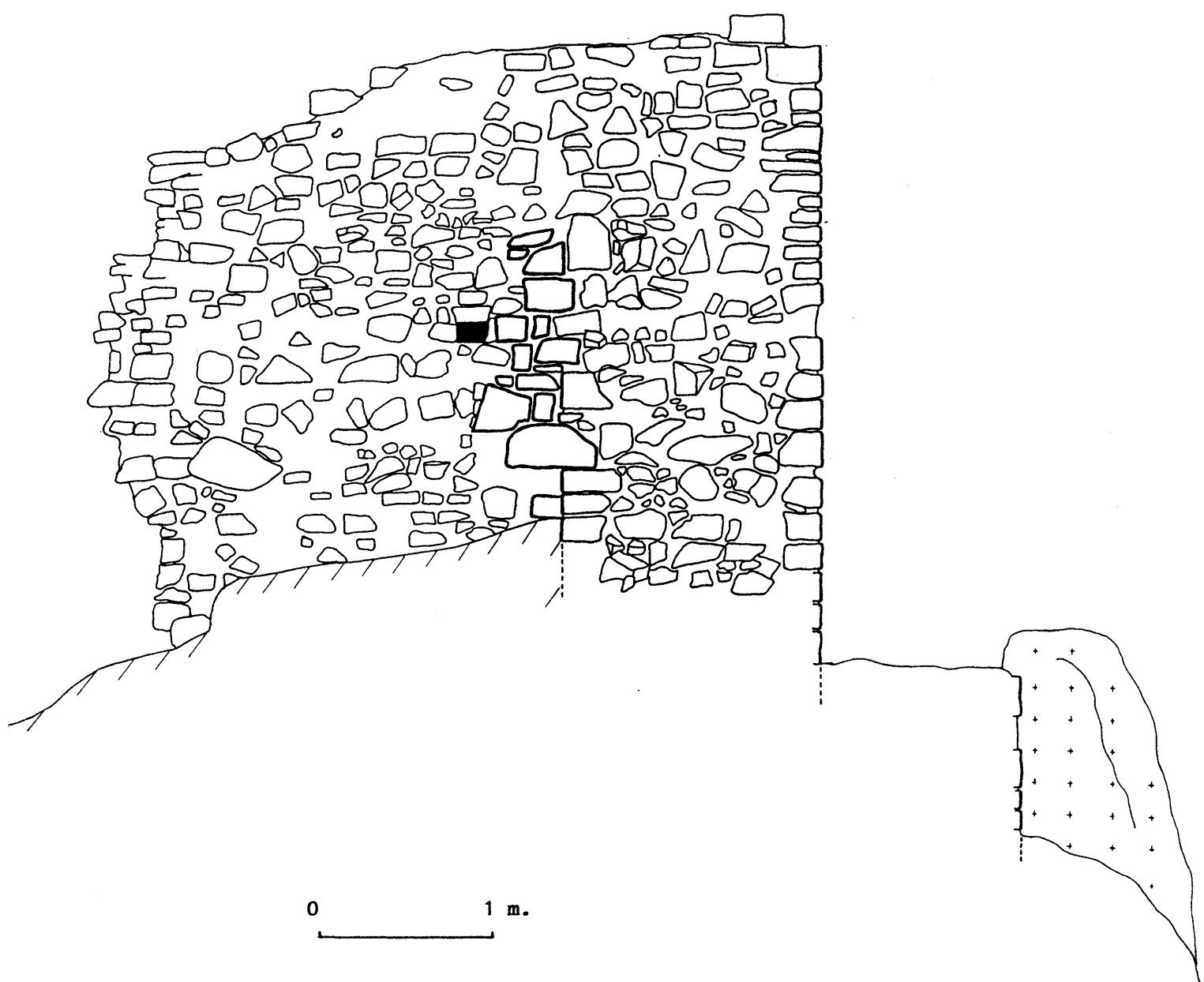
Agrandissement d'une carte postale du début du siècle
montrant le parement Nord/Ouest.



0 1 m.

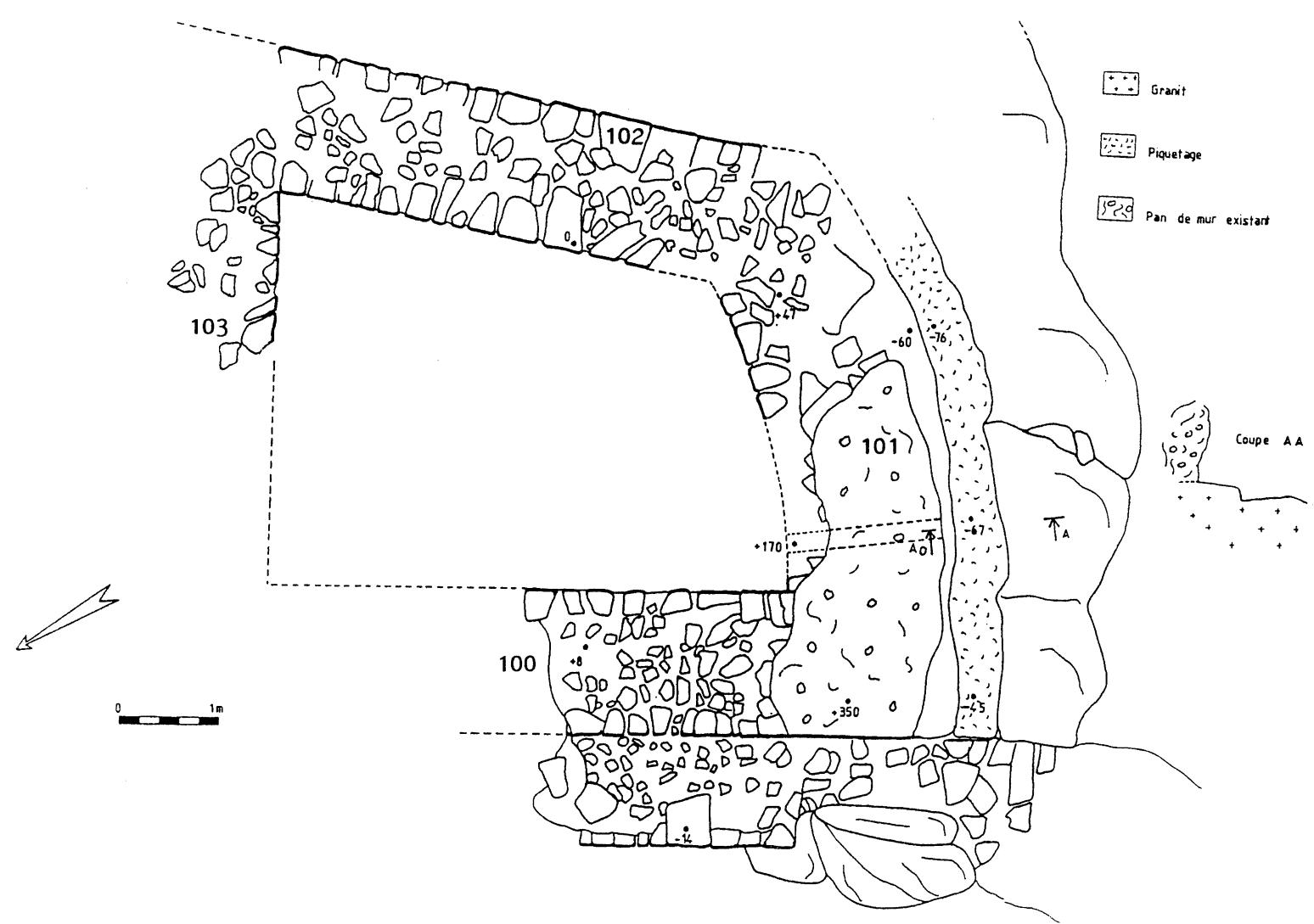
Appareil du mur Nord/Ouest de la tour (100, parement externe)

Relevé : Jean VALLET



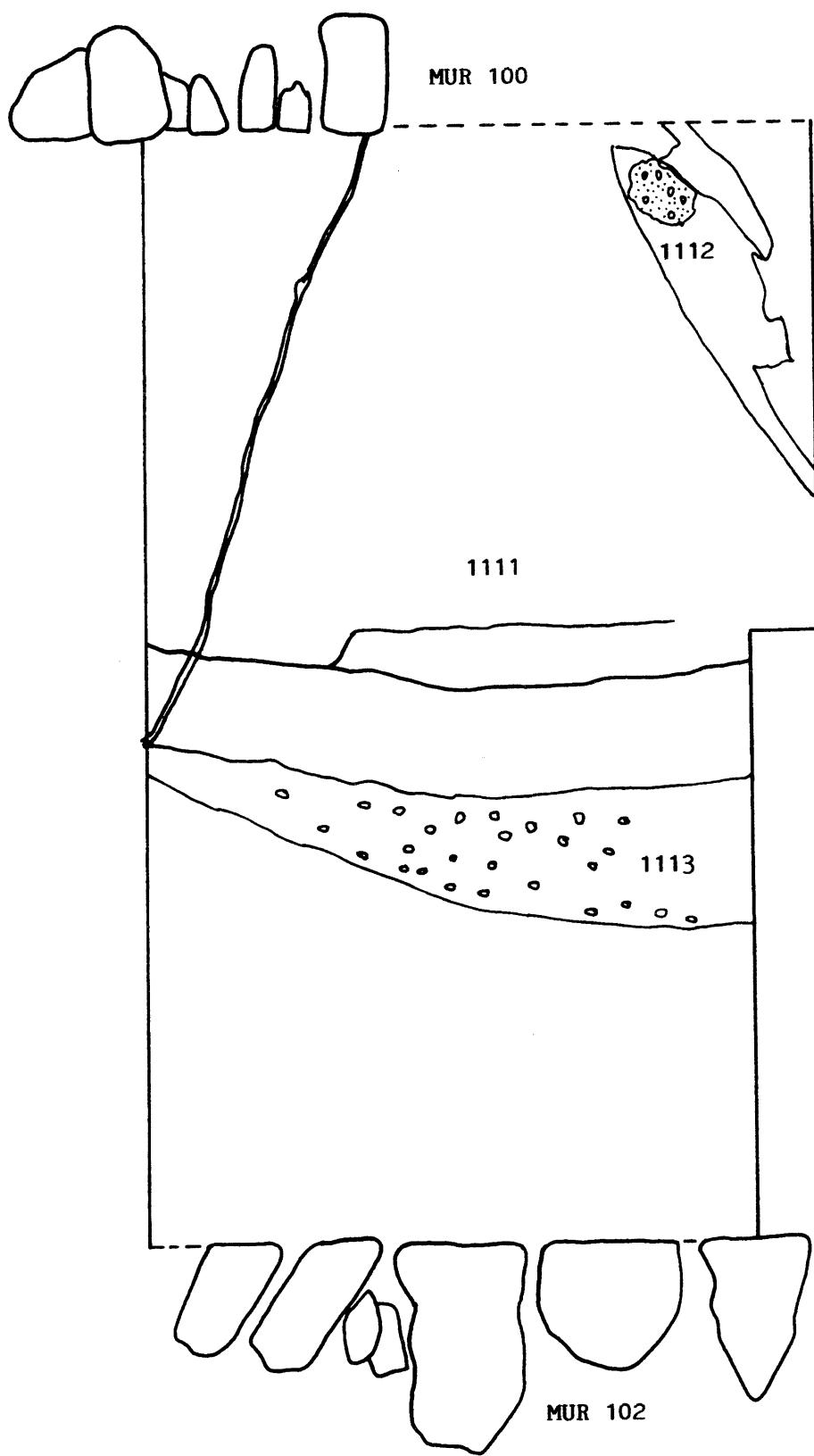
CHÂTEAU D'ARTUS

Appareil du mur Ouest de la tour (101, parement interne) et coupe du mur 100
Relevé : Jean VALLET

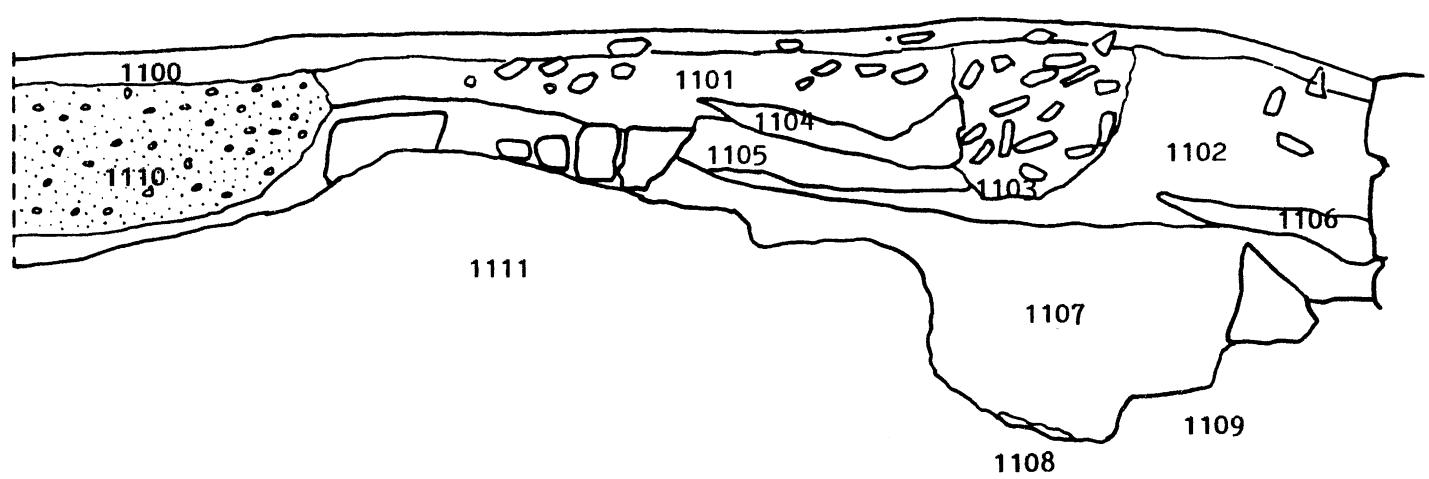


CHÂTEAU D'ARTUS

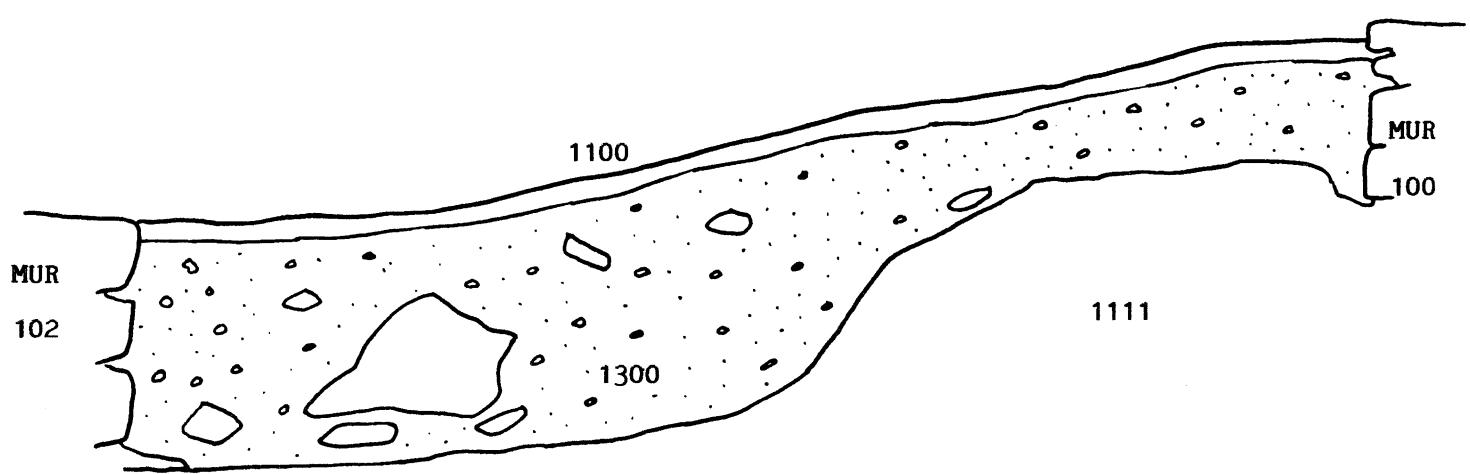
Tour de la « Corne d'Artus » : plan des structures
 Relevé : Jean VALLET



Tour : sondage n° 2
Aménagement du socle rocheux durant la phase 1



Tour, profil Est du sondage



Tour : coupe stratigraphique, profil Ouest du sondage n° 2

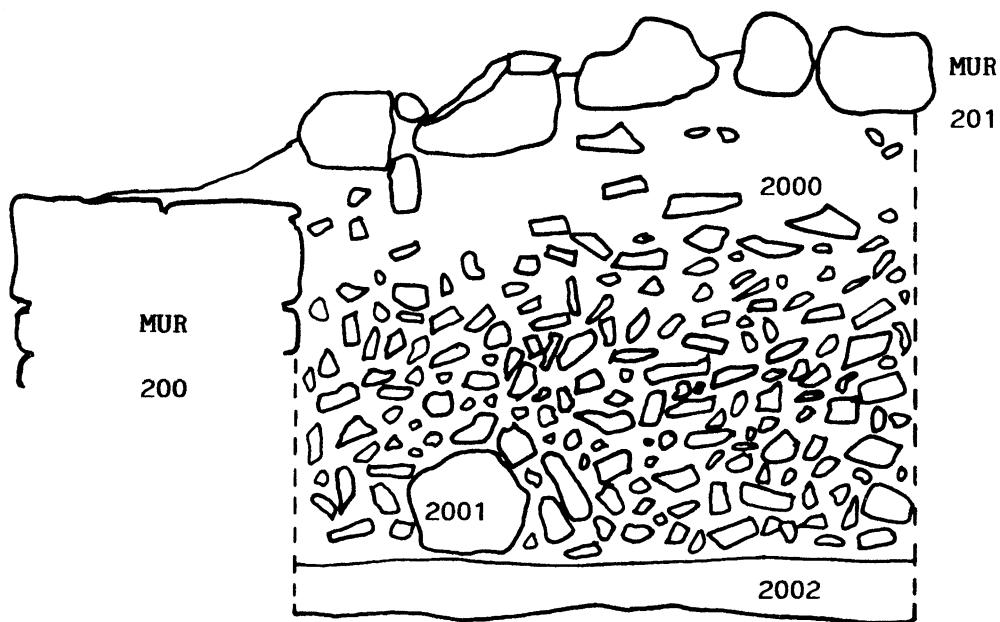


Vue du substratum rocheux atteint dans le sondage de la tour

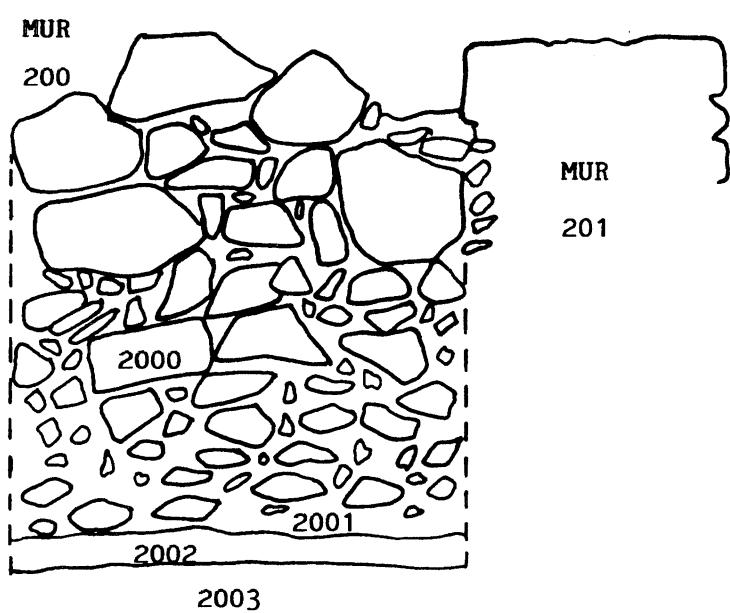


Vue frontale de la coupe stratigraphique Ouest

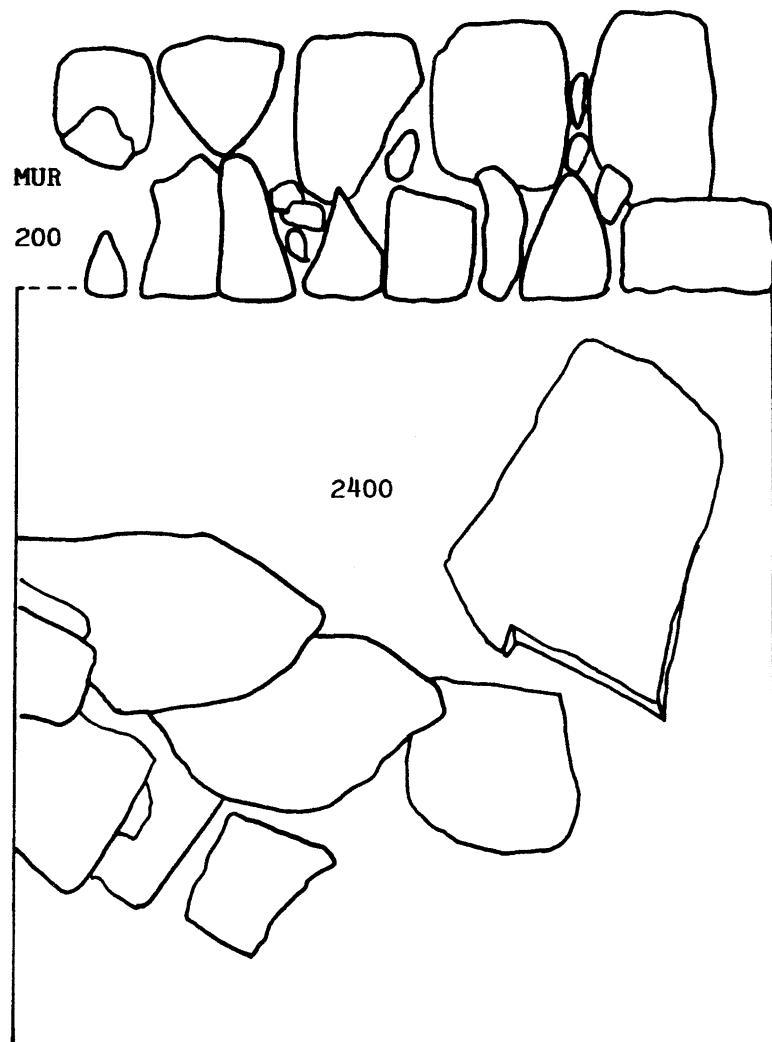
0 m. 1



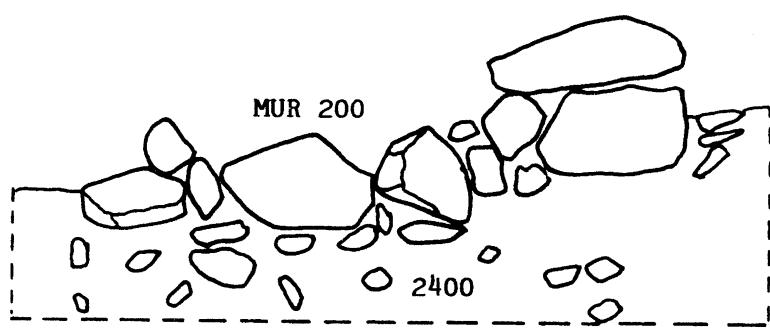
Secteur II, sondage 1
Coupe stratigraphique, profil Nord



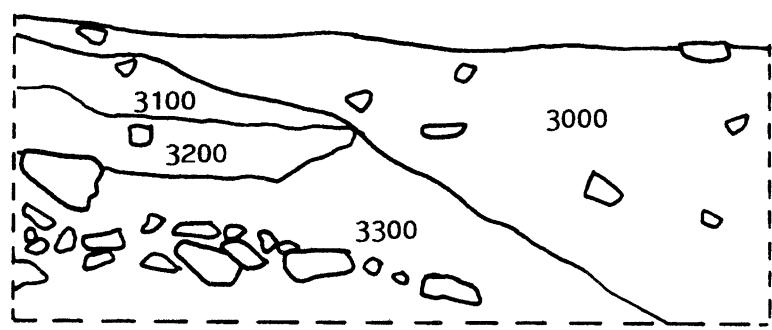
Secteur II, sondage 1
Coupe stratigraphique, profil Ouest



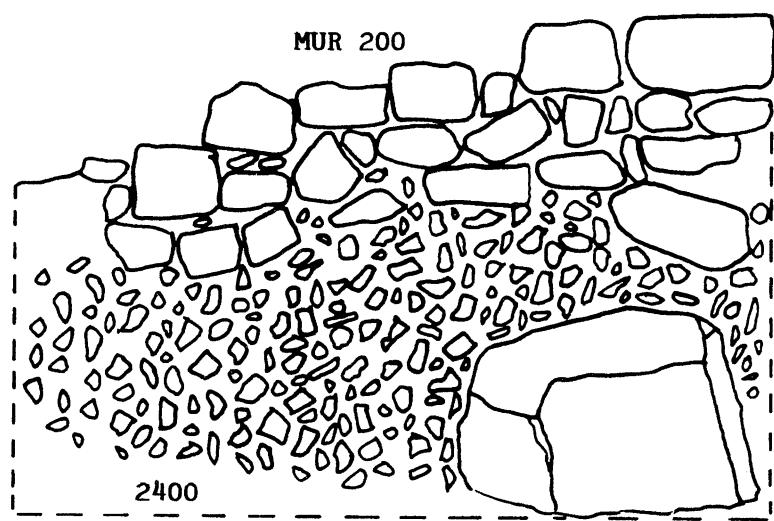
Secteur II, sondage 3
Blocs rocheux rencontrés dans l'u.s. 2400



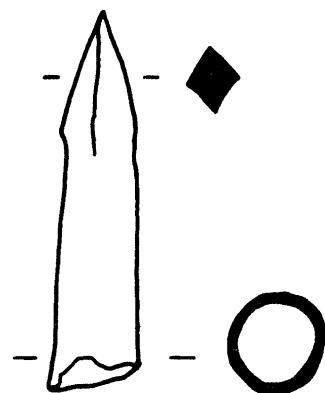
Secteur II, sondage 4
Coupe stratigraphique, profil Ouest



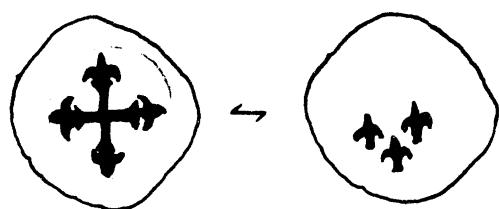
Secteur II, sondage 4
Coupe stratigraphique, profil Est



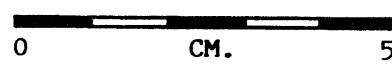
Secteur II, sondage 3
Coupe stratigraphique, profil Ouest



Carreau d'arbalète



Monnaie de cuivre argenté: Gros dit "Florette" (1417 - 1422)



PROSPECTIONS AÉRIENNES EN NIVERNAIS

UNE AUTRE APPROCHE DES VESTIGES MÉDIÉVAUX

*Alain MAGDELAINE**



Au-delà des images spectaculaires qu'elle propose parfois, la détection aérienne des sites archéologiques est avant tout une technique au service d'une science. C'est un moyen rapide de localiser, découvrir ou encore cerner rapidement l'étendue et la forme de vestiges cachés. La documentation créée est le plus souvent exploitée directement et exclusivement par le prospecteur aérien lui-même, ce qui limite ainsi par effet de cloisonnement la portée et l'intérêt de ses travaux. La détection aérienne reste ainsi une technique mal utilisée par ceux qui ne la pratiquent pas, faute d'en connaître toutes les possibilités.

Au début des années 80, le Nivernais était encore considéré comme un désert boisé au Moyen Âge comme aux autres périodes. L'organisation des recherches, principalement autour de deux sites antiques (Entrains-sur-Nohain et Compierre), et d'une prospection thématique (protohistoire) dans le nord-ouest du département, l'absence d'archives médiévales détruites aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles et l'indifférence officielle pour les sites fossoyés supposés médiévaux justifiaient ce postulat. Il aura fallu attendre les travaux de Brigitte Colas pour qu'un inventaire réel des ressources archéologiques en habitat fortifié soit réalisé. Parmi les méthodes mises en œuvre, la détection et la photographie aérienne systématique ont occupé une place importante et je suis heureux d'avoir pu appliquer cette technique dans ce contexte enrichissant.

Plus de 400 sites archéologiques ou historiques ont été recensés et si quelques habitats connus par les textes restent à localiser, l'existence de nombreux autres

n'est connue que par la photo aérienne. Ces recherches systématiques ont permis d'affiner les techniques de détection en caractérisant des sites parfois très discrets par analogie avec d'autres clairement identifiés. Il a également été possible de relever de nouvelles anomalies et par là faire évoluer la technique vers des résultats beaucoup plus complets. Les deux exemples de sites médiévaux suivants montrent bien l'intérêt de cette démarche, la photo n°1 et son interprétation montrent le site du Bois Château, commune de Billy-Chevannes. Ce site est totalement absent des archives et on ignore son nom. Son abandon a dû intervenir aux environs du XIV^{ème} siècle. Sa situation en haut d'une crête est rare en Nivernais. La neige fondante a permis de photographier l'ensemble du site entièrement boisé (les versants Nord et Sud sont parfaitement distincts). La présence de murs maçonnés de taille importante reste parfaitement visible au sol sur le site et à proximité immédiate. Il ne s'agit pas d'une construction hâtive établie en quelques heures d'une main-d'œuvre paysanne.

* Président de l'Association de Prospections et de Recherches Archéologiques de la Nièvre, Richepoil 58240 Chantenay-Saint-Imbert. Pilote privé. Membre du Centre de Castellologie de Bourgogne.

Ce site de Bois Château dont nous ignorons le nom exact n'est pas seul dans ce cas. La maison-forte du Bois Pinet (photo n°2), commune de Beaumont-Sardolles a pu être localisée et photographiée grâce à une anomalie du couvert végétal, la présence de petites pervenches qui s'élèvent au-dessus des feuilles mortes en février, constituant des taches de couleur vert émeraude. Sur ce sol décalcifié, cette plante prospère à l'emplacement d'anciennes constructions dont les moellons étaient liés à la chaux. Notez la présence d'une vaste zone au nord de la maison-forte où la présence de constructions est probable (seule la fouille pouvant confirmer cette hypothèse).

La constitution d'un panel d'anomalies par le prospecteur aérien doit donc être pour lui une priorité et le matériel aérien utilisé a également son importance, comme le pilotage. Si la fréquence des vols devrait être fonction de buts et de moyens définis à l'avance, les prospecteurs sont souvent gênés par un manque de maîtrise des moyens aériens qu'il faut consigner avec leur propre disponibilité. Si l'intérêt des aéro-clubs est évident pour cette activité, l'enthousiasme bien souvent brouillon des pilotes peu ou pas informés sur les objectifs est souvent source de perte de temps et de moyens. La partie purement aéronautique de la détection n'a pratiquement pas été formalisée et le pilote découvre l'activité une fois en vol, ce qui est trop tard, l'information doit être préalable, gage d'une bonne compréhension en cours de travail.

Les avions légers ou les U.L.M. le plus couramment utilisés peuvent faire appel à deux formules : les avions à ailes hautes, les avions à ailes basses.

L'influence de ces différentes configurations sur l'organisation du travail de prospection et sur le pilotage lors des prises de vues est considérable. Les avions à ailes basses ont leur champ de vision

occulté vers le bas lors du vol en palier, le sol ne pouvant être ni observé, ni photographié verticalement. De plus, aucun appareil de ce type ne peut voler avec la verrière ouverte, ce qui nuit à la qualité des prises de vues. L'angle mort diminue proportionnellement à l'angle d'inclinaison et il est possible de tourner autour d'un site sans le perdre de vue tout en le photographiant sous différents angles et éclairages. Ce type d'avion est bien adapté à une prospection de type "papillonnant" où après avoir vérifié l'apparition d'anomalies sur des sites connus, il est possible d'aller d'une parcelle similaire à l'autre en virant constamment à droite et à gauche. La meilleure rentabilité des vols est obtenue dans ce cas en limitant l'étendue du vol à une zone présentant une certaine unité.

Les avions à ailes hautes ne présentent que peu d'angles morts en vol rectiligne et facilitent l'observation continue du sol. Beaucoup peuvent voler avec une fenêtre ouverte et les photos verticales sont possibles en inclinant l'avion. Il est important de noter que les prises de vues obliques, les plus courantes, doivent se faire à inclinaison nulle. Lorsque un avion à ailes basses s'incline, l'aile descend en limite d'angle de vue latérale. Cet inconvénient impose, lors de la découverte d'un site de mémoriser parfaitement sa localisation.

Quel que soit le type d'appareil utilisé, le pilote doit être capable de gérer la trajectoire de l'avion selon les besoins du photographe et l'entente, voire l'entraînement préalable, indispensables. Cette notion de positionnement précis de l'avion par rapport à l'objectif est primordiale pour l'obtention de photos de qualités et l'utilisation de certains phénomènes comme la réflexion du soleil sur l'eau de fossés. Dans ce cas, la prospection en ligne en conservant un angle constant permet de capturer brièvement le reflet du soleil sur une flaque d'eau. Cette méthode est utilisable en hiver sur les zones boisées (photo n°3).

Chaque prospecteur est confronté au choix du matériel de prises de vues. Une hauteur de survol de 300 m (1000 pieds) permet de couvrir valablement une bande d'environ 800 m de large, les anomalies révélatrices restant visibles. La tendance naturelle du pilote est toujours de voler trop bas, pour faciliter l'observation. Il est indispensable d'insister sur la nécessité de conserver une distance suffisante avec le site photographié, l'environnement du vestige le plus visible réservant bien des surprises lors de l'examen des photos à tête reposée. De même les évolutions brutales et les trop fortes inclinaisons sont à proscrire absolument, la vitesse angulaire trop importante interdisant un cadrage rigoureux. Il est également indispensable de faire une ou plusieurs photos de localisation incluant le site et un repère facilement identifiable sur une carte au 1/25 000^{ème}.

Il est possible d'utiliser un appareil photo 24 x 36 avec un zoom, la qualité des images étant souvent altérée dans les coins ou sur les bords. Des vues de détails peuvent cependant être prises. Une alternative consiste à utiliser un objectif à focale fixe (50 mm) de grande qualité. Les photos sont alors de très bonne qualité sur toute leur surface et les détails peuvent être extraits par agrandissement partiel de vues d'ensemble. La nouvelle génération de films diapos (Fuji par exemple) à grain fin permet ce genre d'exploitation. Une vitesse de 1/250° semble le meilleur compromis, le 1/125° semblant être le minimum pour éviter le flou. La règle générale reste que la qualité de l'objectif est infiniment plus importante que celle du boîtier.

Le développement des films et l'identification des vues doivent se faire le plus rapidement possible après le vol. Les numéros d'ordre sur les diapos ou les négatifs respectent le déroulement chronologique du vol et sont une aide précieuse à la localisation. Tous les

renseignements d'ordre géographique doivent être portés immédiatement sur toutes les vues, le classement définitif se faisant en fonction de la sensibilité et des moyens de chacun en vue de l'exploitation de la documentation ainsi créée. Le Service Régional de l'Archéologie (S.R.A.) demande un compte rendu annuel de l'activité sous la forme d'un rapport comportant entre autres des fiches de sites présentant d'une manière synthétique les découvertes ou les compléments d'informations. Le type de fiche créée en 1995 (annexe 1) répond aux exigences du S.R.A. (il a été établi en concertation). L'informatique a permis de gagner énormément de temps dans l'établissement des fiches, le classement par bases de données à plusieurs entrées ayant été abandonné (trop complexe) au profit d'un classement annuel sur disquette "ZIP". Les logiciels de traitement d'images et de "PAO" sont nombreux sur le marché et d'un accès de plus en plus aisés. La numérisation de l'image doit faire appel à un équipement spécifique qui peut être aussi coûteux que le reste du matériel informatique. Néanmoins, le gain de temps et la possibilité de traiter soi-même les photos, d'établir des cartes ou tout autre document peuvent justifier un tel investissement. L'intérêt de l'utilisation de l'informatique dans le traitement des images est évident lorsqu'il faut "trier" les informations contenues dans une image. Le site de Mongazon, commune de Saint-Franchy photographié en lumière rasante (avril) montre un manoir, une maison-forte et de nombreux micro-reliefs au milieu de petits fossés de drainage. L'annexe 2 montre a) la photo d'origine, b) la même poussée en contraste, c) une image obtenue après divers traitements. La présence de vestiges est probable, d'autant qu'un texte (Archives du département de la Nièvre réf. 37 J90) daté du 5 décembre 1591 précise l'existence "d'une maison-forte avec motte, fossés, perthuis, grange et autres bâtiments". La pauvreté des archives de la Nièvre (due à des destructions durant la Révolution et le

XIX^{ème} siècle) rend ce document précieux, car il permet enfin d'associer un type d'anomalie avec une occupation du sol.

Une autre possibilité de l'informatique est le redressement de traces photographiées en vues obliques. Le site de Dompierre-sur-Nièvre présente une organisation atypique qui ne se retrouve dans le département qu'à La Marche, le site arasé à la fin du XIX^{ème} siècle est bien visible en lumière rasante. Après tracé de lignes de référence, l'image peut être redressée et donner les renseignements d'une vue verticale (annexe 3).

Si les moyens aériens, les outils de prises de vues et de traitement de l'image sont au point quoique susceptibles d'évoluer, et s'il est illusoire d'espérer tout voir au cours d'un seul vol, il est néanmoins nécessaire d'établir une trame, ou un fil conducteur afin d'éviter un gaspillage de moyens et d'énergie. La période de l'année et l'utilisation actuelle du sol sont déterminants pour la réussite du vol. Le tableau annexe 4 montre les périodes de l'année durant lesquelles il est possible d'espérer voir apparaître une anomalie révélatrice. Ce tableau est plus un aide mémoire qu'un guide, chaque micro-région présentant des conditions qui lui sont propres et le prospecteur devant s'adapter au terrain (le contraire ne se produit jamais).

Il est possible de construire un vol d'après les demandes d'un historien ou d'un archéologue exprimant un besoin précis de localisation, photographies ou même surveillance de sites. Le délai de satisfaction de cette demande peut aller de quelques jours à plusieurs années. Mais il est également possible d'utiliser un document cartographique ancien pour déceler des habitats disparus. La carte de Cassini est assez facilement accessible et sa comparaison avec une carte moderne est sans doute une des voies à développer rapidement. Les difficultés sont dues à la

topographie succincte qui nécessite une interprétation, le paysage étant représenté tel que les personnes ayant collecté les renseignements sur le terrain l'avaient ressenti en l'absence de convention cartographique. La carte la plus proche semble être celle au 1/100 000^{ème} de l'IGN (série verte). La clef de l'utilisation de la carte de Cassini semble résider dans une localisation relative aux repères situés sur la carte à proximité immédiate du lieu considéré, tels que cours d'eau, buttes ou forêts. Autrement dit, ce document semble être l'assemblage peu rigoureux de minuscules zones assez fidèles dans leurs représentations (annexe 5).

Les découvertes fortuites (de sites inconnus des historiens ou des archéologues) sont des apports considérables aux travaux de ces scientifiques. Par la nouveauté typologique des traces mises en évidence, des problématiques nouvelles peuvent être entrevues.

La découverte de sites atypiques induit des questions dont la réponse définitive ne peut être donnée que par la fouille. La raréfaction des autorisations réduit le prospecteur aérien à une foule de suppositions, la quantité de sites non identifiés étant par trop importante. Il est possible de découvrir des analogies avec des vestiges situés hors de portée géographique du prospecteur, l'intérêt de la circulation de l'information est là.

Les sites suivants présentent un caractère peu commun dans la forme, les dimensions ou l'organisation :

1. Les boutiques, commune de la Fermeté. Cette trace isolée (neige fondante – janvier) est-elle le vestige d'une maison-forte ? Son caractère isolé et l'étroitesse de la basse cour ne font pas penser à un lieu de vie mais plutôt sa localisation, au carrefour de trois

- vallées, à un poste de garde (un péage ?).
2. La vallée, commune de Chapeau (03). Cette motte ronde ne semble pas accompagnée d'une basse cour, mais plutôt d'enclos en éventail révélés par une poussée différentielle de la céréale d'hiver (mois d'octobre). Un site typologiquement semblable existe sur la commune de Saint Germain Chassenay, situé lui aussi en haut d'une colline.
 3. La motte Chataigner, commune de Varennes-Vauzelles. Intéressant par son toponyme, ce vaste enclos délimité par un imposant talus (hauteur maximum 3 mètres) a lui aussi un jumeau sur la commune de Chateauneuf Val de Bargis, à proximité du lieu-dit "le Châtelet".
 4. La motte des Chaises (?), commune d'Azy-le-Vif. Ce site très vaste (80m) de forme ovale comporte un fossé externe (largeur 2m), un talus externe de faible hauteur (1m) d'une largeur de 2,5m. Un vaste fossé interne toujours en eau (largeur 4m) précède un talus interne dont la hauteur atteint 4,5m au centre de ces dispositifs concentriques, une cuvette de forme rectangulaire semble déterminer l'emplacement d'une construction peut-être en bois, les seules pierres présentes sur les sites se trouvant au milieu d'un grand côté du rectangle et présentant des traces visibles de combustion (peut-être un foyer). Ces pierres enfouies jusqu'à une époque très récente ont été déterrées par un fouilleur clandestin (et sauvage, au vu du résultat). Ce site est le seul connu dans la Nièvre présentant cette architecture. Il faut noter à l'extérieur du site au nord la présence d'un fossé de faible profondeur suggérant un habitat ou des équipements associés.
- Les différences architecturales ont toujours été le moyen de différencier les peuples. Ces sites constituent-ils les traces de tentatives de peuplement de groupes humains différents et minoritaires, ou sont-ils seulement les traces d'un besoin temporaire en un équipement spécifique et rapidement abandonné ?
- D'autres vestiges sont sources d'interrogations.
5. Prenat, commune d'Achun. La plate-forme trapézoïdale semble associée à une digue. Les fossés sont-ils défensifs, auquel cas le but de la digue est de créer un marécage dans cette vallée large et peu profonde, ou sont-ils là pour assainir un habitat implanté à proximité de la retenue d'eau ? ou les deux vestiges sont-ils contemporains ?
 6. Lange, commune de Saint-Parize-le-Chatel. Avant d'être une tuilerie, ce lieu-dit fut un fief. Ce type de découpage parcellaire limité par des fossés sans aucune connexion avec le cadastre moderne se retrouve à plusieurs endroits du département. Quelle fut son utilité ?
 7. Fontenille, commune de Saizy. Ces traces suggèrent la présence d'un habitat organisé à proximité de sources. Une seule mention bien hypothétique a été découverte dans l'Inventaire des Titres de Nevers, de Marolles : 1323, hommage de Guillaume de Fontenilles pour des héritages à Taigny (Teigny est aujourd'hui une commune située à 2 km de Saizy. S'agit-il d'un habitat collectif médiéval ?

8. Chèvres, commune de Montaron. Ces traces sont celles d'un groupe de constructions dont la vocation n'est pas connue. Habitat, artisanat, ou les deux ?
9. La Tuilerie, commune de Bona. Cette tuilerie existait avant le XIX^{ème} siècle. Elle fut abandonnée avant la Révolution puis brièvement réactivée sous la Restauration. A quelle période se situe le début de son activité et justifiait-elle de telles constructions maçonnées ?

La prospection aérienne n'apporte que peu de réponses mais suscite bien des interrogations. Saurons-nous aller au bout de notre démarche scientifique en nous donnant les moyens d'y répondre ou devrons-nous nous contenter de stocker des données en attendant ?

Au fait en attendant quoi ?



BIBLIOGRAPHIE

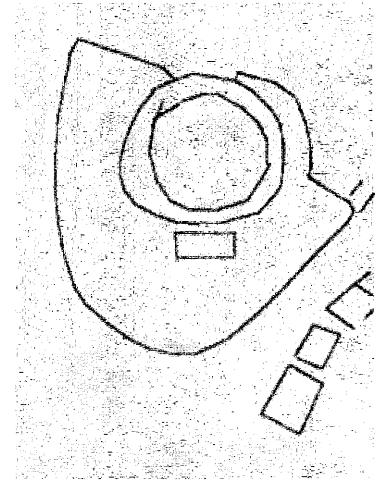


- **BOUTHIER Alain et MAGDELAINE Alain**, "La prospection aérienne dans la Nièvre", "30 ans d'archéologie dans la Nièvre", 1996, pages 26 à 36.
- **MAGDELAINE Alain**, "Evolution des anomalies et des méthodes de prospection en centre Nièvre", "Résumés des communications, "Festival international d'archéologie aérienne de Picardie", Amiens, 15 octobre/15 novembre 1992, n.p.

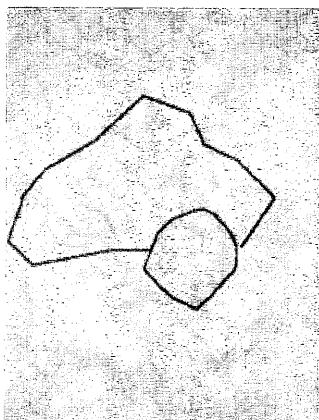




Bois-Chateau,commune de Billy-Chevannes : Noter l'importante basse-cour et les traces de constructions associées.

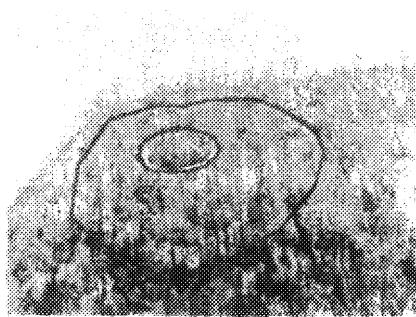


Le Bois Pinet : La vaste zone située au nord ne semble pas être une basse-cour; aucun fossé n'ayant pu être observé.





Le chétif bois, commune de Lamenay sur Loire; le reflet du soleil révèle la motte ronde avec basse-cour



Dompierre sur Nièvre : ce site a beaucoup été photographié. la vue d'origine est redressée sur la vue de droite. Les proportions du site apparaissent sans déformation importante et peuvent servir de base à un dessin.



Mongazon, commune de Saint Fanchy. Au milieu de saignées et fossés de drainage, des micro-reliefs révèlent la présence de structures ou de vestiges. L'utilisation de l'informatique dans ce cas mise en relief avec éclairage orienté puis inversion rend le tri des informations possible. La présence d'un château plus récent (glissement de l'habitat) est fréquente dans cette région du Nivernais

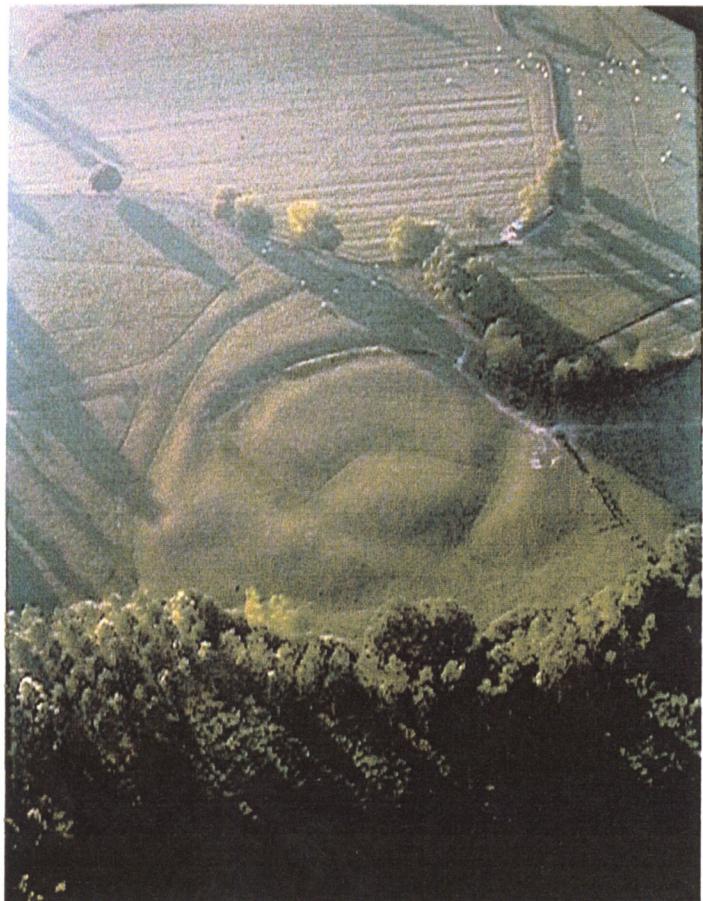
Département :
ALLIER (03)

Commune :
La CHAPELLE aux
CHASSES

Lieu dit :
LE RIOT

Date :
10 97

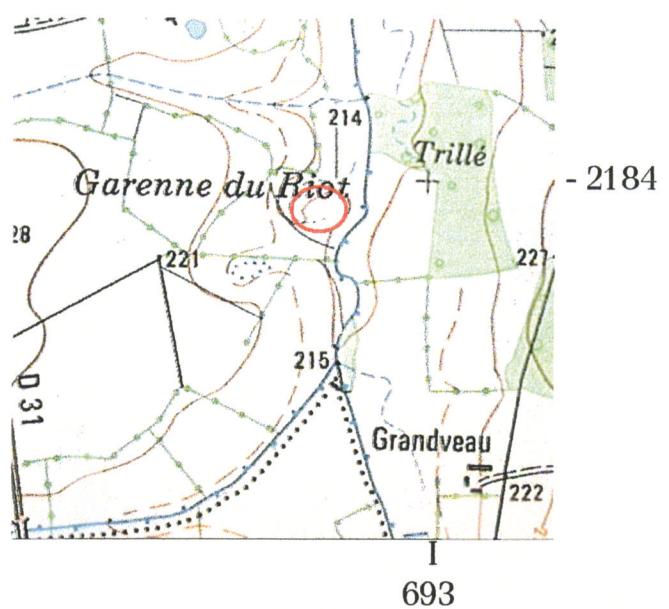
Référence auteur :
9724



Carte : 2626 Est

DESCRIPTION:

Tertre ovale entouré de fossés,
sans doute une motte.



L'HABITAT MÉDIÉVAL FORTIFIÉ DANS L'AUTUNOIS

(DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE)

Essai d'inventaire

*Roland NIAUX**



Les recherches réalisées ont mis en évidence 110 sites répartis sur 36 des 38 communes que comportent ces cantons :

- Antully :	1	- Laizy :	2
- Autun et Saint-Pantaléon :	14	- Mesvres :	3
- Auxy :	6	- Monthelon :	2
- La Boulaye :	2	- Morlet :	1
- Brion :	3	- Saint-Didier-sur-Arroux :	4
- Broye :	2	- Saint-Eugène :	2
- Change :	1	- Saint-Forgeot :	4
- La Chapelle-sous-Uchon :	1	- Saint-Gervais-sur-Couches :	1
- Charbonnat :	1	- Saint-Léger-du-Bois :	4
- Collonge-la-Madeleine :	1	- Saint-Léger-sous-Beuvray :	4
- La Comelle :	4	- Saint-Nizier-sur-Arroux :	1
- Créot :	0	- Saint-Prix :	1
- Curgy :	6	- Saisy :	2
- Dettey :	2	- Sully :	2
- Dracy-Saint-Loup :	4	- La Tagnière :	5
- Épertully :	0	- Tavernay :	1
- Épinac :	1	- Thil-sur-Arroux :	2
- Étang-sur-Arroux :	7	- Tintry :	3
- La Grande Verrière :	5	- Uchon :	1

Cette région est atypique : elle comprend l'Autunois, une partie du Morvan, la vallée de l'Arroux de Dracy-Saint-Loup à la Boulaye, la vallée de la Drée jusqu'à la Côte-d'Or. Il n'y a pas d'unité géologique ni administrative, ancienne ou actuelle. C'est à peu près le centre de l'antique Cité Éduenne, autour de ses deux métropoles successives, Bibracte et Augustodunum.

Secrétaire-adjoint de la Société Éduenne, membre de l'Association Histoire et Nature de l'Autunois.

Le but recherché étant un recensement aussi complet que possible, l'existence de certains des sites énumérés ne repose que sur des indices.

Ainsi, à titre d'exemple, le "Pré de la Motte", commune d'Autun, n'offre qu'un indice toponymique, une situation géographique favorable et quelque menu mobilier, difficilement datable, recueilli dans les taupinières. À Brion, le site des "Arbres" n'est attesté que par une photo de

R. Goguey, prise en prospection aérienne. À Curgy, nous n'avons pas autre chose qu'un texte du XIX^{ème} siècle, de valeur scientifique douteuse, attestant l'existence d'une motte à "Chevannes", le long d'une voie romaine.

À Dracy-Saint-Loup, l'emplacement de la très réelle "Tour de Ravelon" n'est pas fixé avec certitude. Parfois deux sites voisins représentent probablement deux états successifs du même siège seigneurial : ainsi, la "motte" et la "tour" de Savigny-le-Vieux à Curgy ; le château de Bussières et une "tour" aux Quiniards, sur la commune de La Tagnière ; la "Vieille Tour" et la "Motte" à Tintry.

Dans l'attente d'études plus précises qui devraient être appuyées éventuellement sur des sondages, il paraît prématuré d'offrir un classement typologique précis des sites recensés. On se bornera à les faire entrer dans quatre grandes catégories :

1. les forteresses de hauteur,
2. les forteresses de plaine,
3. les châteaux ou maisons fortes qui leur ont souvent succédé au XV^{ème} siècle,
4. les fortifications urbaines ou d'établissements religieux.

1. Les forteresses de hauteur

Peu nombreuses, elles ceinturent le Morvan : Glenne (La Grande Verrière), la Perrière (Etang-sur-Arroux), Uchon. Pour comprendre leur raison d'être, il faut mentionner, hors de la zone ici étudiée, le château de Roussillon (Anot), les châteaux nivernais de Touleur (Larochemillay), de la Vieille Montagne (Saint-Honoré-les-Bains), de Château-Chinon. Leur relation d'origine avec Bibracte paraît probable.

Ces forteresses présentent la caractéristique d'utiliser un sommet retranché comme moyen principal de défense. La roche affleurante sert d'assise aux constructions et, parfois taillée et excavée, constitue la base des parois murales (Glenne, Touleur). Ce

sont de grosses forteresses : elles sont ceinturées d'épais remparts et de tours protégées par des fossés de dimensions impressionnantes en rupture de pente (Glenne). Elles paraissent très anciennes : X^{ème}, XI^{ème} siècles si l'on en juge par les vestiges et quelques sondages récents (Uchon) en l'absence de textes contemporains authentiques. Il faut aussi remarquer que toutes les forteresses ci-dessus citées - à l'exception d'Uchon - ont livré des témoignages de présence gallo-romaine, tuiles et monnaies principalement. Si l'on ne peut assurer une pérennité de l'occupation des sites, leur réutilisation, du moins, paraît certaine : ainsi Glenne, éperon barré de l'environnement de Bibracte, a un donjon au pied duquel les fouilleurs clandestins mettent au jour tegulae et imbrice fragmentés, en abondance.

Ces forteresses de hauteur, signes de puissantes seigneuries féodales, d'accès difficile, furent abandonnées, généralement, après les troubles consécutifs à la guerre de Cent Ans.

2. Les forteresses de plaine

Souvent édifiées dans des bas-fonds, le long des rivières, à proximité de gués, elles différaient beaucoup des forteresses de hauteur. De dimensions modestes sauf quelques exceptions (Sauterne, Chazeu...) leur fonction défensive devait se limiter à assurer la protection du seigneur résidant. Deux sous-catégories sont à distinguer dans ces forteresses de plaine :

- les unes se présentent sous forme d'éminences de terre en tronc de cône circonscrit par un fossé. La plate-forme sommitale, probablement entourée de palissades, devait être couronnée d'une tour qui fut d'abord de bois (on y

rencontre rarement la pierre). Ces mottes étaient construites sur la terre extraite des fossés. Ainsi "Perpennat", commune de Dettey (le plus bel exemple est celui de la motte de Lagué, non retenue dans cette étude parce que située sur la commune nivernaise de Poil mais en limite des communes de La Comelle et de Saint-Didier-sur-Arroux).

- les autres se présentent sous forme de terrasses plus ou moins surélevées par rapport au sol environnant, de plan quadrangulaire ou ovalaire. Leur surface est généralement plus importante que celle des précédentes. Elles sont également entourées de fossés. Elles ont presque toujours supporté des constructions de pierre, ce qui conduit à leur attribuer une datation postérieure aux précédentes ou bien une durée d'utilisation plus longue. Parfois, elles n'étaient pas édifiées uniquement sur la terre extraite des fossés. On utilisait volontiers un relief rocheux de forme imprécise mais facilement aménageable, ainsi "la Roche Bazot" à La Boulaye ou le "Vieux Château de Repas" à Auxy. Plus difficile à situer, la basse cour était soit sur la plate-forme castrale elle-même, soit extérieure, mais attenante et souvent protégée de fossés, talus et haies vives. Il est difficile d'assigner aux forteresses de plaine une époque précise d'édification. Comme sur les forteresses de hauteur, il n'est pas rare de retrouver sur ces mottes ou en bordure immédiate des traces d'occupation gallo-romaine. Ainsi des monnaies du Haut-Empire sur la motte circulaire

de "Perpennat" (Dettey), des tegulae autour de celle des "Buissonniers" (Saint-Forgeot); des monnaies, des vestiges d'hypocauste sur l'emplacement arasé de la "Motte des Choux"" (Mesvres), des tessons d'amphore à la "Roche Bazot" (La Boulaye). La motte quadrangulaire du "Closeau" (Saint-Forgeot) est toute entourée d'un habitat gallo-romain très dense dont on retrouve du mobilier sur la motte elle-même.

Cette particularité spécifique, semble-t-il, à l'environnement Autun-Bibracte, n'avait pas échappé aux archéologues du XIX^{ème} siècle (X. Garenne : "Bibracte" ; J.G. Bulliot : "Essai sur le Système défensif des Romains en pays éduen". Elle les avait conduits à interpréter ces mottes comme des postes de défense gallo-romains, voire protohistoriques, sans retenir l'occupation médiévale qui n'a laissé que peu de vestiges mobiliers.

3. **Une troisième catégorie** de fortifications apparaît consécutivement à l'abandon des deux précédentes, c'est-à-dire généralement au XV^{ème} siècle, parfois sur le même emplacement, parfois à quelque distance. Dans le premier cas - même emplacement - la construction nouvelle occulte souvent l'appréciation des états antérieurs.

Il s'agit maintenant de maisons fortes ou châteaux de conception nouvelle, comportant des bâtiments à ailes perpendiculaires, formant un quadrilatère ouvert sur une face ou entièrement fermé sur une cour. Les angles sont ponctués de tours, généralement circulaires. L'ensemble est encore souvent entouré de fossés

franchis par un pont-levis puis par un pont dormant. Mais s'agit-il de fortifications à vocation guerrière ou de fortifications de prestige et de tradition ? Lorsqu'elle réutilise la plate-forme inchangée de l'ancienne motte, l'implantation des bâtiments en suit les pourtours. C'est le cas de Sauterne (Saint-Gervais), Monestoy (Épinac), Chazeu (Laizy). Dans le cas de Champsigny (Saint-Léger-du-Bois), la photo aérienne permet de voir, à proximité de l'élégante maison forte, la trace des fossés d'une motte antérieure.

Cette maison de Champsigny, construite à la fin du XV^{ème} ou au début du XVI^{ème} siècle, est le type même de la demeure de prestige qui n'a jamais eu à défendre quoi que ce soit.

Un procès-verbal de "recherche de feux" dans le bailliage d'Autun en 1475, publié par A. de Charmasse (MSE t.XXVII – 1899) mentionne les fortifications existant alors, c'est-à-dire au terme de l'époque médiévale. Elles sont ainsi désignées à :

- Dracy-Saint-Loup, forteresse
- Saint-Léger-du-Bois, deux forteresses, Lally et Champecueillon
- Monestoy (aujourd'hui Épinac), forteresse
- Sully, forteresse
- Tintry, forteresse de Loiges (Loges, aujourd'hui sur la commune de Morlet)
- Saisy, la tour forte de Sivry
- Saint-Gervais, la forteresse de Sautrone (Sauterne)
- Auxy, forteresse (il s'agit de la Porcheresse)
- Dettey, forteresse dite la Boloye (aujourd'hui La Boulaye, sur la commune de ce nom)
- Broye, chastel de Montjeu
- Uchon, forteresse
- Monthelon, "maison fort à la vesve Jehan de Clugny" (c'est le château aujourd'hui dit "de Chantal" -qui n'a pas de caractère fortifié- et qui a été construit après l'abandon de la motte de Lée

- Laizy, forteresse de Chazeu
- Étang, chastel fort de la Perrière.

Cela fait au total 11 "forteresses", un "chastel fort", "une tour forte", une "maison fort" et un "chastel". Ces précisions sont-elles significatives ? On ignore ce que pouvait être exactement la "tour forte" de Sivry, qui a laissé place à un château d'époque moderne ; de même, on ne peut rien reconnaître de la "forteresse" de Sully dans l'actuel "Fontainebleau de la Bourgogne" comme l'appelait Madame de Sévigné. En revanche, la distinction entre "maison fort" pour Monthelon et "chastel fort" pour la Perrière (Étang-sur-Arroux) semble bien marquer une différence de dimensions. A Montjeu (Broye), il n'y a qu'un "chastel", sans autre qualificatif. Sans doute n'était-il plus fortifié. Beaucoup d'autres forteresses, bien connues, ne sont plus citées. Sans doute ont-elles alors perdu tout caractère défensif ou bien sont-elles déjà ruinées.

4. On peut encore distinguer d'autres fortifications n'entrant dans aucune des catégories précitées : ce sont les fortifications urbaines et les prieurés fortifiés.

Les premières comportent des sortes de réduits ou donjons à l'intérieur d'enceintes urbanisées défendues par des remparts : le château de Riveau, dans le "castrum" autunois, la "Tour de la Bondue", dans le quartier retranché de Marchaux (Autun).

Les secondes défendent une institution ou une communauté religieuse, comme le Palais épiscopal d'Autun. Leur point fort est souvent une église-donjon : le prieuré de Mesvres, celui de Thil-sur-Arroux. Ce peut être aussi une véritable enceinte muraille : l'abbaye de Saint-Martin, à Autun-Saint-Pantaléon.

Ainsi il paraît difficile, à ce stade des recherches, de présenter une classification rigide. Les diverses catégories entrevues ne se situent pas dans de strictes limites de durée. Les nécessités, de situation ou de fortune, ont souvent conduit à des aménagements et transformations de vieux habitats ou, même, à des réutilisations de sites antérieurement abandonnés.

La classification sommaire proposée paraît surtout valable au vu de la destination des sites.

Les "forteresses de hauteur" étaient des ouvrages de guerre, au sens encore en vigueur au XIX^{ème} siècle. Leurs dimensions leur permettaient d'abriter une petite garnison. Leur situation répondait à une mission de surveillance lointaine ou d'interdiction d'une voie de communication.

Les "forteresses de plaine" avaient plus modestement vocation d'abriter leur maître, des rôdeurs. Elles n'étaient pas aptes, sauf exceptions (Chazeu, Monestoy, Sauturne...) à se défendre contre une troupe nombreuse ou à soutenir un siège. Les "châteaux", "tours", "maisons-forts", du XV^{ème} siècle sont peu nombreux à avoir subi une aventure guerrière. Ils étaient des ouvrages de transition entre l'antique forteresse et la résidence seigneuriale non fortifiée.

Quant aux forteresses urbaines, l'expansion démographique jointe à la disparition des risques les a vite fait voler en éclats : transformation en palais du château fort des évêques, transformation en prisons des donjons de Riveau et de la Bondue (Autun).

Le manque de vitalité des abbayes et prieurés ruraux a également entraîné la disparition de leurs moyens de défense. En conclusion, il faut rappeler que toutes ces considérations sont propres à l'environnement autunois et ne se trouveront pas obligatoirement à d'autres contrées, différentes par leur relief, leurs voies de communication, leurs coutumes et leur organisation féodale.

Pour permettre le service de la colonne "type" de la fiche de synthèse, nous avons adopté la codification suivante :

1. Forteresse de hauteur
2. forteresse de plaine
 - A - mottes circulaires
 - B - plates-formes ovalaires ou quadrangulaires
3. forteresses du XV^{ème} siècle
4. forteresses urbaines ou religieuses

La colonne "état" recevra les mentions suivantes :

- **top** : pour simple indice toponymique, sans textes ni vestiges apparents
- **tex** : pour textes, sans vestiges apparents
- **relief** : pour seulement un relief apparent
- **ruines** : pour relief avec ruines ou ruines seules
- **med** : pour un état médiéval, conservé et apparent, sans adjonction moderne importante
- **mod** : pour construction d'époque moderne ayant intégré des vestiges médiévaux ou cachant ces vestiges en substructions.

Il reste que cet état des lieux n'est qu'approximatif. Certains des sites avancés sont douteux.

D'autre part nous avons recensé, sur la même étendue territoriale, d'autres maisons seigneuriales, d'autres fiefs qui ont peut-être porté un habitat fortifié durant l'époque médiéva-

le. Nous avons négligé ceux qui n'offraient pas de présomptions sérieuses : tous les fiefs n'avaient pas obligatoirement de maison seigneuriale sur leur territoire et toutes les maisons seigneuriales n'étaient pas obligatoirement fortifiées.

FICHE DE SYNTHÈSE

N°	COMMUNE	LIEU-DIT	TYPE	ÉTAT	1 ^{ère} MENTION
1	Antully	château	2B	Relief	1389
2	Autun	"castrum"	4	mod.	861
3	Autun	évêché	4	mod.	
4	Autun	Riveau	4	med.	1178 ?
5	Autun	Marchaux	4	med.	
6	Autun	La Bondue	4	med.	1363
7	Autun	les Ragots	2B	Relief	1546
8	Autun	Pré de la Motte		top.	
9	Autun	les Champs		top.	
10	Autun	la Motte		top.	
11	Autun	Ornez	3	med. et mod	
12	Autun	la Genetois	3	med. et mod	
13	Autun	Chêne Robin		tex.	XIV ^{ème}
14	Autun	Renaudiots		tex.	1083 ?
15	Autun	St Martin	4	tex.	1444
16	Auxy	bourg		tex.	ruiné en 1546
17	Auxy	Porcheresse	2B	Relief	ruiné en 1593
18	Auxy	Repas	2B	Relief	
19	Auxy	Vieux château	3	Ruines	1560
20	Auxy	les Fossés	2B	Relief	
21	Auxy	le Brouillet	2B	Relief	
22	La Boulaye	château	2B puis 3	Relief	1272
23	La Boulaye	Roche Bazot	2B puis 3	Ruines	1371
24	Brion	Tour Chapitre	2A ?	tex.	1312
25	Brion	Les Arbres	2B	Relief	
26	Brion	Tour Bricard	3	mod.	1521
27	Broye	la Toison	2B	Relief	1298
28	Broye	Montjeu	2B puis 3	mod.	1365
29	Change	Marcheseuil	3	mod.	
30	Chapelle-s/Uchon	Alone	2B puis 3	Relief	1439
31	Charbonnat	Mirolez		tex.	
32	Collonge la Mad.	Alibour	2A puis 3	Ruines	
33	La Comelle			tex.	1265
34	La Comelle	le Jeu	3	mod.	1574
35	La Comelle	Huspoil	3	mod.	1535
36	La Comelle	Baugy		tex.	XIV ^{ème}
37	Curgy	Chevannes	2B ?	tex.	
38	Curgy	Drousson	2B puis 3	med.	XIV ^{ème}
39	Curgy	Pauvray	2B ?	Ruines	1380
40	Curgy	Savigny-le-Vieux	2A	Relief	
41	Curgy	Savigny-le-Vieux	2B	med.	
42	Curgy	Vergoncey	2B	mod.	1345
43	Dettey	Parpanna	2A	Relief	1389
44	Dettey	Valveron		3 mod.	

N°	COMMUNE	LIEU-DIT	TYPE	ETAT	1 ^{ère} MENTION
45	Dracy-St-Loup	Château	2B puis 3	mod.	1475
46	Dracy-St-Loup	Azey	2B	Relief	
47	Dracy-St-Loup	Ravelon		tex.	1503
48	Dracy et St Forgeot	La Motte		top.	
49	Épinac	Château	2B puis 3	mod.	1370
50	Étang-sur-Arroux			tex.	1130
51	Étang-sur-Arroux	La Perrière	1 puis 3	Ruines	XIII ^{ème}
52	Étang-sur-Arroux	Savigny	2B puis 3	Ruines	1262
53	Étang-sur-Arroux	La Goulenne		mod.	
54	Étang-sur-Arroux	Vaux	3	tex.	1392
55	Étang-sur-Arroux	Vilaine	3	tex.	
56	Étang-sur-Arroux	Velet	3	mod.	
57	La Grande Verrière	Glenne	1	Ruines	XII ^{ème}
58	La Grande Verrière	Vauteau	2B puis 3	ruines	1375
59	La Grande Verrière	Vouchot	2B puis 3	mod.	XII ^{ème}
60	La Grande Verrière	Le Pouriot		tex.	XIII ^{ème} ?
61	La Grande Verrière	Boisseau	2B puis 3	mod.	1309
62	Laizy		2B	tex.	1209
63	Laizy	Chazeu	2A puis 3	ruines	1371
64	Mesvres	Prieuré	4	mod.	1475
65	Mesvres	motte des Choux	2B	relief (arasé)	1280
66	Mesvres	Fougerette	3	mod.	
67	Monthelon	Chevannes	2A ?	situa. douteuse	
68	Monthelon	Lèe	2B	relief	1381
69	Morlet	Loges	2B puis 3	mod.	1398
70	St-Didier-s/Arroux	Charancy	2B	tex.	XIII ^{ème}
71	St-Didier-s/Arroux	Bazoye	2B ?	tex.	1326
72	St-Didier-s/Arroux	Chevannes	2B puis 3	tex.	1444
73	St-Didier-s/Arroux	l'Etang Verdeau	2B	relief	1304
74	Saint-Eugène	Ez Crots	2B puis 3	mod.	1460 ?
75	Saint-Eugène	Crot Monial	4	tex.	
76	Saint-Forgeot	le Closeau	2B	relief	
77	Saint-Forgeot	Grand Millery	2B puis 3	mod.	1302
78	Saint-Forgeot	les Buissonniers	2A	relief	
79	Saint-Forgeot	Petit Millery	2B puis 3	tex.	XIII ^{ème}
80	Saint-Gervais	Sauturne	2B puis 3	ruines	1363
81	Saint-Léger-du-Bois			tex.	1328
82	Saint-Léger-du-Bois	Champecueillon	2B puis 3	tex.	1475
83	Saint-Léger-du-Bois	Champsigny	2B puis 3	relief et mod.	XV ^{ème}
84	Saint-Léger-du-Bois	Rigny	2B puis 3	mod.	1375
85	St-Léger-s/Beuvray		3	mod.	
86	St-Léger-s/Beuvray	La Boutière	2B puis 3	mod.	1321
87	St-Léger-s/Beuvray	Le Vivier	3	mod.	
88	St-Léger-s/Beuvray	Lavaux		tex.	1227
89	St Nizier-s/Arroux	Tour des M.	2B	relief	
90	Saint-Prix	Tour d'Ecarie		top.	
91	Saisy	Sivry	2B puis 3	relief et mode	1368

N°	COMMUNE	LIEU-DIT	TYPE	ETAT	1 ^{ère} MENTION
92	Saisy	La Forêt		tex.	1284
93	Sully	Grosmes	2B	ruines	1322
94	Sully	Le Château	2B puis 3	mod.	XIII ^{ème}
95	La Tagnière			med.	XIII ^{ème}
96	La Tagnière	Champignolle	2B	mod.	1209
97	La Tagnière	Trelague	3	mod.	1454
98	La Tagnière	Bussières	2B	mod.	1475
99	La Tagnière	Les Quiniards	2A	relief	
100	Tavernay	Les Panneaux	2A	tex.	1263
101	Thil-sur-Arroux	Prieuré	4	tex.	1469
102	Thil-sur-Arroux	Chevigny	2A puis 3	relief	1190
103	Tintry	La Vieille Tour	2B	relief	
104	Tintry	La Motte	2A	relief	
105	Tintry	Villars	2B puis 3	relief	
106	Uchon	Château	1	ruines	1158

BIBLIOGRAPHIE



BULLIOT J. G., *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays éduen*, Autun, 1856, Dejussieu.

CARON M.-Th., *La noblesse dans le duché de Bourgogne 1315-1477*, Presse Universitaire de Lille, 1987.

CHARMASSE (A. de), Le bailliage d'Autun en 1475 d'après le p.v. de la recherche des feux, in *Mémoires de la Société Éduenne*, t. XXVII, 1899.

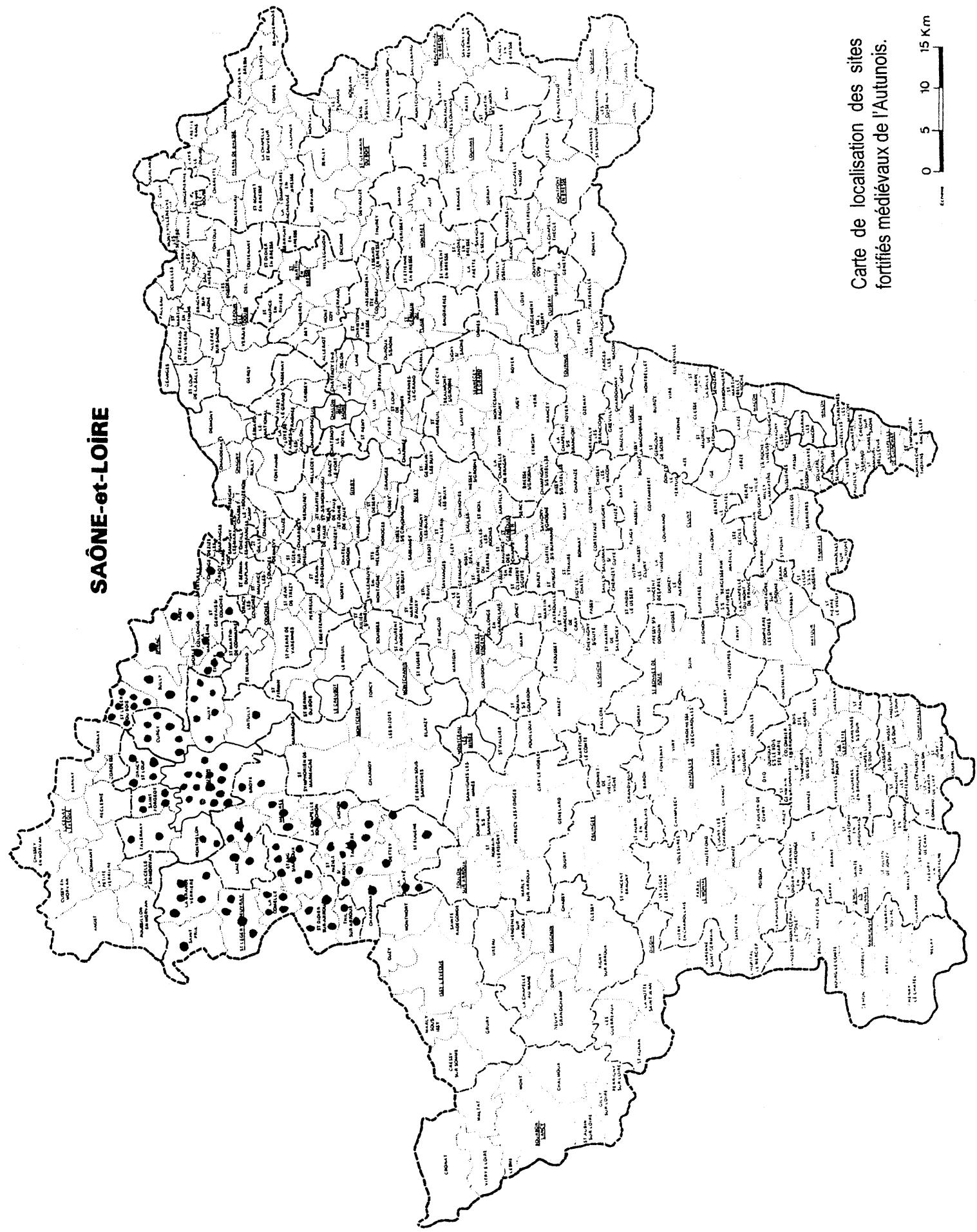
DUMAY G., Etat militaire et féodal des bailliages d'Autun, Montcenis, Bourbon-Lancy et Semur-en-Brionnais en 1474, in *Mémoires de la Société Éduenne*, t. XI, 1882.

GARENNE X., *Bibracte*, (appendice : pages 168 à 221), Autun, 1867, Duployer.

MESQUI Jean, *Châteaux forts et fortifications en France*, (introduction), Paris, 1997, Flammarion.



SAÔNE-ET-LOIRE



Carte de localisation des sites
fortifiés médiévaux de l'Autunois.

0 5 10 15 Km

L'ÉGLISE ET LE CHÂTEAU EN MÂCONNAIS

(X^{ÈME}–XIII^{ÈME} SIÈCLES)¹

*Nathanaël NIMMEGEERS**



Même première vue, tout oppose l'Eglise au château. En fait, les rapports qu'ils entretiennent se révèlent extrêmement complexes. Un colloque tenu à Commarque en 1988 a permis d'apporter un éclairage nouveau sur ce sujet.² D'importantes nuances régionales se dégagent.

Le cas du Mâconnais se révèle sur ce point particulièrement intéressant.³ Le maillage paroissial y est dense et très ancien. En effet, sur les 52 finages concernés par cette étude sont constituées 62 paroisses, pour la plupart fondées avant le X^{ème} siècle.⁴ Elles sont regroupées au sein de quatre archiprêtrés faisant partie du diocèse de Mâcon.⁵ La présence de deux puissantes abbayes, Cluny à l'Ouest et Tournus au Nord, renforce la puissance de l'Eglise (voir carte).

Anciennement implantée, elle évolue fortement tandis que se multiplient, entre le X^{ème} et le XIII^{ème} siècles, les habitats fortifiés. Pendant cette période, de la fondation des premiers châteaux jusqu'à la fin de la première grande vague de construction de maisons fortes, apparaissent en effet 38 sites de tous types.⁶

Il s'agit donc de dégager les spécificités des rapports Église-château en Mâconnais pour mesurer lequel de ces deux acteurs parvient à assumer un rôle de centralité.

Au niveau local, dans le cadre étroit de la paroisse, les habitats fortifiés entretiennent des liens particuliers avec les implantations ecclésiales. Les sociétés châtelaines, à plus large échelle, sont interlocutrices de l'institution Église. Enfin, dans une perspective plutôt géopolitique, l'Église et le château s'affrontent dans de puissantes luttes d'influences. Ces trois points seront analysés successivement.

* Professeur agrégé d'Histoire. Doctorant Université de Bourgogne. Chargé de cours à l'Université de Bourgogne.

1. HABITATS FORTIFIÉS ET PÔLES ECCLÉSIASTIQUES

Il s'agit d'analyser leurs rapports géographiques pour mesurer leur influence réciproque.

1. La position des sites par rapport aux églises paroissiales

Très complexe à étudier, elle doit être abordée avec un maximum de précautions. Dans l'état actuel des connaissances, il apparaît presque impossible de

conceptualiser la moindre attitude sur ce sujet. Mais quelques observations peuvent être faites.

Tableau 1 : distance et position des sites par rapport à l'église paroissiale.

Siècle	Nombre de Sites	Distance moyenne	Position des sites par rapport à l'Eglise paroissiale														
			N	NE	E SE	SE	S SE	S SW	SW	W S W	W	NW	N N W	Unis			
X ^e	4	318 m	2				1						1				
XI ^e	8	638 m		1	1	1		1		1	1					2	
XII ^e	3	990 m		1				1	1								
XIII ^e	23	940 m	2	4	3	5			1	2		2		1	1	3	
Totaux	38	849 m	4	6	4	6	1	2	2	3	1	3	1	5			

Jusque vers 1200, les habitats fortifiés semblent être édifiés, sinon au hasard, du moins sans souci d'orientation par rapport à l'église. Beaucoup de situations apparaissent mais n'émergent pas de véritable constante.⁷ Au XIII^{ème} siècle, en revanche, se distinguent des positions privilégiées. Ainsi, les sites se construisent plutôt au nord-est et au sud-est des centres paroissiaux. Une tendance à l'installation à l'est se fait jour lentement.⁸

Quelle piste de recherche s'offre pour tenter d'éclairer ce comportement assez nettement phasé ? Quel bénéfice tirer d'une position particulière vis-à-vis de l'église paroissiale à un moment où les habitats fortifiés augmentent leur assise économique ?

2. Le château, l'église et l'organisation de l'espace⁹

La distance moyenne séparant les églises paroissiales des sites se révèle assez importante. Elle s'établit autour de 800 mètres pour l'ensemble de la période (tableau 1). Des nuances chronologiques apparaissent toutefois.

Deux éléments explicatifs méritent considération :

- La topographie, comme la géologie, ont pu jouer un rôle dans cette évolution.
- La multiplication des sites après 1250 crée un manque d'espace poussant les châtelains à s'installer sur des terres vierges fortuitement situées à l'est des centres paroissiaux.

Malgré cela, aucune réponse définitive ne peut être apportée à cette question.

Aux X^{ème} et XI^{ème} siècles, les finages semblent organisés à partir des deux pôles que sont l'église paroissiale et l'habitat fortifié local. Ils sont cependant éloignés de plusieurs centaines de mètres en moyenne. Parfois, à l'inverse, comme à

Vézinet, ils forment une seule entité. Puis, dès la fin du XI^{ème} siècle, passé le temps de l'"encellulement", un mouvement d'éloignement des églises se fait jour. Il perdure jusqu'à la fin du XV^{ème} siècle.¹⁰ Aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, les sites sont en moyenne distants d'environ mille mètres de leur centre paroissial. Certains en restent totalement en marge. La maison forte de la Milleroche, fondée à Azé au début du XIII^{ème} siècle, en montre l'exemple le plus frappant. Elle se trouve en effet à deux mille cinq cents mètres de l'église.

Cette évolution ne surprend pas, vu l'ancienneté du réseau paroissial, déjà fort solide lorsque le château fait son apparition dans les terroirs. Que penser alors du rôle de l'habitat fortifié dans la formation des paroisses ? Il fut presque réduit au néant. Les indices disponibles permettent de le supposer : le peuplement du Mâconnais prend essentiellement la forme de villages-tas groupés autour des églises paroissiales et les véritables bourgs castraux n'existent pas en

milieu rural. L'étude des sites associés aux églises permet de le montrer. Ils ne sont que cinq. Deux, l'Enclos du chapitre St-Vincent et le Bourg-St-Antoine, font partie de la ville de Mâcon. Ils n'ont pas participé à la création de cellules paroissiales, existant déjà de longue date. Ne subsistent alors, en milieu rural, que les châteaux du Petit Bussières, de Prissé et de Vézinet. Les deux premiers correspondent à une castralisation de l'habitat paysan, menée au XIII^{ème} siècle, tandis que les paroisses apparaissent bien antérieurement dans les textes.¹¹ Seul le cas de Vézinet, château tenu par l'évêque de Mâcon, paraît susceptible d'avoir donné le jour à une entité paroissiale.

Le Mâconnais des X^{ème}-XIII^{ème} siècles semble bien ne pas avoir connu de véritable "enchâtellement". Le regroupement des hommes en villages a correspondu à un mouvement volontaire de rassemblement autour des églises locales.

3. Sites castraux et fondations en milieu rural

A la campagne, les établissements d'assistance ou contemplatifs sont cernés par les habitats fortifiés (tableau 2).

Tableau 2 : établissements religieux ruraux et habitats fortifiés

Finage	Type	Siècle	Habitats fortifiés satellites et distances approximatives
Berzé-la-Ville	Prieuré	XI ^e	Château de Berzé-le-Châtel, X ^e s. (1500 m)
Bissy-la-Mâconnaise	Commanderie	XIII ^e	Maison forte de Bissy, XIII ^e s. (1800 m)
Bussières	Prieuré	XII ^e	Château enceinte du petit Bussières, XIII ^e s. (englobé)
Laizé	Monastère	XI ^e	Château du Bourg, XI ^e s. (constitutif)
Montbellet	Commanderie	XIII ^e	Château des Roches, XI ^e s. (1800 m)
Saint-Albain	Maladière	?	Château de Saint-Albain, XII ^e s. (200 m)
Sancé	Prieuré	?	Maison forte du Parc, XIII ^e s. (200 m)
Sancé	Maladière	XIII ^e	Maison forte du Parc, XIII ^e s. (600 m)
Solutré-Pouilly	Prieuré	XII ^e	Château de la Roche, XII ^e s. (constitutif)

Les habitats fortifiés peuvent être construits à peu de distance des maladières, des prieurés ou des monastères. Inversement, tel prieuré, comme celui de Berzé-la-Ville, est construit après l'érection du plus proche château. Les liens unissant alors les deux parties devaient osciller entre complémentarité et concurrence. La maison

forte de Sancé, par exemple, éloignée de quelques centaines de mètres des établissements religieux construits sur le finage, pouvait jouer une fonction protectrice toutefois monnayée. A la fin du XIV^{ème} siècle, elle perçoit en effet vingt livres de rentes annuelles sur le prieuré de Sancé.¹²

Les commanderies hospitalières, peuplées de moines-soldats, semblent avoir entretenu avec les habitats fortifiés laïcs une distance importante, aussi bien sur le plan géographique que relationnel. De manière générale, les châteaux n'entourent pas les commanderies. Elles leur demeurent finalement très semblables, tant par le rôle protecteur que par l'aspect physique. Le centre de Montbellet a parfaitement porté fortifications comme ses vestiges en témoignent.¹³ A la manière de deux pôles d'aimant identiques, sites laïcs et commanderies se repoussent.

A l'inverse, quelques établissements religieux se fondent aux habitats fortifiés. Un prieuré et un monastère donnent naissance à des châteaux, qui se développent directement autour d'eux. Le cas de la Roche de Solutré

est plus symptomatique. La butte bien connue est donnée à l'abbaye de Cluny au X^{ème} siècle. Les moines y installent un prieuré, sur l'ancienne place-forte protohistorique et le transforment au XII^{ème} siècle en véritable château.¹⁴ Ces sites "castralités" relèvent de l'abbaye de Cluny.

Au niveau de la paroisse, l'Eglise, fortement et anciennement implantée, bride sans conteste la puissance castrale. Dans les terroirs, le château peine à s'imposer et à occuper individuellement une véritable position de centralité.

Cette confrontation ne doit pas être surestimée. En effet, de nombreux châtelains entretiennent des liens serrés avec l'institution Église.

II. L'ÉGLISE ET LES SOCIÉTÉS CHÂTELAINES

Les châtelains laïcs, même s'ils s'opposent parfois au pouvoir ecclésiastique, ne peuvent s'en séparer totalement. Les différentes politiques familiales, le

comportement face aux œuvres de charité administrées par l'Église et les dévotions individuelles montrent la complexité des rapports qui les unissent.

1. Les politiques familiales et l'Eglise

Dans le système féodal, les liens se multiplient. Ils existent entre les seigneurs châtelains et les différents centres religieux. Ils prennent des formes solides et variées.

L'analyse juridique permet d'en mesurer l'importance. Les familles détenant des habitats fortifiés passent en effet de nombreux accords avec les diverses autorités ecclésiastiques. Les droits domestiques se partagent, non sans difficulté parfois. En 1250, par exemple, Hugues de Berzé parvient à trouver un arrangement avec l'abbé de Cluny dont certains justiciables, habitant les paroisses de l'ouest mâconnais, doivent aller guetter et défendre le château de Berzé-le-Châtel.¹⁵ Les intérêts fonciers font aussi l'objet de contrats, dans une contrée où

l'assise terrienne de l'Église reste exceptionnelle.

Ainsi, un laïc comme Perraudin, seigneur de la Bruyère, tient de l'abbé de Cluny des étangs proches de sa maison forte, situés sur le finage d'Igé.¹⁶

Par ailleurs, les châtelains occupent des fonctions ecclésiastiques. Les cadets de famille, de plus en plus nombreux, forment un vivier de moines. La satisfaction se fait alors double : les puinés économiquement encombrants, rejoignent le sein d'une Eglise qui recrute dans les hautes familles très généreuses.¹⁷

Enfin, il faut signaler le départ de châtelains mâconnais en croisade comme Jocerand de Brancion, mort en 1270 à la Mansourah.

2. Habitats fortifiés et établissements religieux urbains

Mâcon, la ville-château, concentre les hôpitaux. Celui du Bourgneuf est construit au XIII^{ème} siècle dans le quartier du même nom, fermé au XIV^{ème} siècle. L'hôpital St-Jacques occupe antérieurement le milieu du bourg St-Antoine. Deux commanderies se bâtent au XIII^{ème} siècle, l'une dans le quartier St-Antoine à l'intérieur des murailles et l'autre sur l'île St-Jean, qui fait face à la ville. A l'évidence, en milieu urbain, les habitats fortifiés et les fondations religieuses se complètent. Les secondes, tenues par des clercs, cherchent la protection des laïcs qui administrent les premières. Les autorités laïques participent ainsi au fonctionnement des centres d'accueil.

3. Les chapelles castrales, lieux de dévotion

La plupart des châteaux importants en possèdent. Mais leur présence provoque problème. En effet, qui peut et doit les desservir ? Et selon quelles modalités ? Pour les châteaux épiscopaux ou abbatiaux comme Vézelay, la desserte de la chapelle castrale doit certainement s'effectuer par le truchement d'un personnage mandaté par l'autorité religieuse compétente.¹⁹ Il peut fort bien n'être que le curé de la paroisse concernée. Pour les habitats fortifiés laïcs, il en va autrement. Les choses se compliquent d'autant plus que seul un cas de figure apparaît dans les textes.

Au milieu du XII^{ème} siècle, Hugues de Berzé donne la chapelle de son château au chapitre St-Vincent de Mâcon.²⁰ L'office y était-il dispensé par un clerc local ou plutôt par un prêtre ou un chanoine de Mâcon ? Vu la distance séparant la ville du lieu de culte, le chapelain devait faire partie des résidents habituels du château.

Certains sites ne possèdent pas de chapelle castrale mais leurs détenteurs trouvent parfois des moyens palliatifs ingénieux. Postés à très peu de distance de l'église paroissiale, ils l'utilisent comme

Ceux-ci entretiennent aussi de solides rapports avec les châtelains ruraux. Dès que se multiplient les textes s'accroissent les donations de terres ou les constitutions de rentes au profit des hôpitaux de Mâcon. Les acteurs ne sont autres que les détenteurs des habitats fortifiés ruraux. L'hôpital du Bourgneuf, le plus riche, perçoit à la fin du XIII^{ème} siècle des rentes de la famille de Vers.¹⁸ Cette attitude, qui se renforce à la fin du Moyen Âge, montre bien les rapports serrés qu'entretiennent les châtelains laïcs ruraux avec le milieu religieux urbain.

extension castrale. Le château du Petit Bussières, par exemple, a ceint l'église paroissiale de remparts en même temps que lui. Quant au château de Varennes-lès-Mâcon et la maison forte de Lugny, ils se situent à moins de vingt mètres de l'église. Le terme d'"églises castrales"²¹ semble bien convenir à ces situations.

L'étude sociale, qui dépasse le cadre assez étroit de la paroisse, fait donc apparaître de nouvelles constantes. Dans le Mâconnais des XI^{ème}-XIII^{ème} siècles, sociétés châtelaines et autorités ecclésiastiques s'imbriquent, se concertent et se confondent parfois en partie. La collaboration existe.

Toutefois il importe d'élargir encore le territoire d'investigation.

L'analyse géopolitique permet de penser les rapports Église-châteaux en termes de pouvoir. Elle fait apparaître une donnée essentielle : les deux protagonistes se livrent à une dure compétition.

III. L'ÉGLISE CONTRE LE CHÂTEAU

L'Église et le château tentent chacun d'occuper une position de centralité dans le Mâconnais médiéval. Cette attitude pousse à l'affrontement.

Parfois direct, il a lieu également de manière cachée. Les luttes ouvertes, la

politique castrale des autorités ecclésiastiques et son poids dans la multiplication des sites laïcs témoignent de son caractère polymorphe.

1. Les conflits palpables, les querelles de zones

Elles éclatent pendant la période d'implantation des habitats fortifiés dans les finages et de la création des espaces d'influences. Car c'est précisément de luttes expansionnistes dont il est ici question. A partir des alleux où il se dresse, le château crée une zone externe en spoliant si besoin terres et droits.²² Certains relèvent de l'Église. Les querelles commencent alors.

Il convient d'évoquer le problème de l'initiative des conflits : les châtelains tentent-ils de gagner en puissance aux dépens de l'Église ou les institutions religieuses pratiquent-elles une politique expansionniste? Dominique Barthélémy a montré récemment que la seconde situation prévalait dans le Vendômois.²³ En Mâconnais, les deux coexistent.

Les exemples les mieux connus, Berzé-le-Châtel et Igé, représentent les deux cas de figure. Les châtelains de Berzé sont en lutte presque perpétuelle avec l'abbaye de Cluny. Son cartulaire en porte de nombreuses marques que Georges Duby a mises en lumière.²⁴ A force de déprédations, l'abbé de Cluny en appelle au bailli de Mâcon en

1246.²⁵ Inversement, les seigneurs de Berzé enrichissent le temporel de l'abbaye dès la fin du X^{ème} siècle et multiplient les accords juridiques avec elle.²⁶ Si cette attitude ne surprend pas, au vu du mouvement de pacification entamé dès la fin du X^{ème} siècle,²⁷ elle révèle néanmoins la grande part de responsabilité châtelaine dans les conflits territoriaux.

En revanche, lorsque le comte de Mâcon décide de fortifier une maison placée entre Igé et Dommange en 1235 et que l'abbé de Cluny en appelle au roi, la situation est largement plus floue.²⁸ Personnage important, le représentant du roi en Mâconnais disposait du droit de fortifier. L'a-t-il utilisé abusivement pour s'étendre au-delà de ses alleux sur les propriétés ecclésiastiques? Il est permis d'en douter fortement, d'autant plus que le cartulaire de Cluny ne renferme pas d'extrait du jugement royal relatif à la requête de l'abbé. Peut-être l'Église s'était-elle faite pour l'occasion usurpatrice ou paranoïaque?

2. La politique castrale de l'Église

Pour lutter contre les puissances châtelaines laïques, les dignitaires ecclésiastiques érigent des habitats fortifiés. Sur 38 sites, pas moins de 10 relèvent des abbayes de Cluny et Tournus ou de l'évêque

de Mâcon (tableau 3 et carte page 221). Plus d'un sur quatre. Ainsi et paradoxalement, l'Église s'impose comme la première puissance castrale du Mâconnais.

**Tableau 3 : nombre d'habitats fortifiés relevant de l'Église
(entre parenthèses : évolution par siècle)**

Siècle	Détenteurs		
	Évêque de Mâcon	Abbaye de Cluny	Abbaye de Tournus
XI ^e	2	1	
XII ^e	3 (+1)	2 (+1)	
XIII ^e	5 (+2)	4 (+2)	1

L'Église mâconnaise possède un pouvoir castral hors du commun. Elle est très fortement implantée. Les évêques de Mâcon ont mené sans relâche une véritable politique de noyautage. Ils détiennent aussi bien des enceintes, comme à Mâcon et à Prissé, que des maisons fortes comme celle de Bissy-la-Mâconnaise. Quelques-uns des châteaux les plus importants du Mâconnais relèvent de leur autorité. Celui de Vézinet semble constituer une sorte de "repaire". Entretenu soigneusement, siège de l'archiprêtre du même nom, il semble garant de la présence épiscopale au nord de Mâcon. La plupart des châteaux tenus par les évêques de Mâcon sont administrés directement et rarement confiés à des laïcs. Le cas de Bissy-la-Mâconnaise, dont la famille de Lugny fait périodiquement hommage au long du XIV^{ème} siècle, constitue un contre-exemple.²⁹ Émanations d'un pouvoir ancré en milieu urbain, ces habitats fortifiés contribuent à

tisser de solides liens entre la ville et ses campagnes.

Les abbayes mènent également des politiques castrales. Celle de Cluny est la plus convaincante. Elle concerne essentiellement le nord-ouest mâconnais. Ce territoire est celui où l'influence clunisienne est la plus directe. Quant à l'abbaye de Tournus, elle ne détient au XIII^{ème} siècle qu'une seule maison forte, située de surcroît loin de son siège.

Une orientation générale apparaît toutefois. La cartographie permet de mettre en évidence la formation d'espaces dominés par les présences castrales ecclésiastiques. Dans les zones intermédiaires, coincées entre des espaces contrôlés par l'Église, subsistent des sites laïcs. Mais leurs détenteurs entretiennent, comme à Lugny, au nord de Mâcon, des liens avec les autorités ecclésiastiques.³⁰

3. Présence religieuse et développement castral laïc

L'analyse chronologique révèle un fait essentiel (tableau 3). Au XII^{ème} siècle, la quasi-totalité des habitats fortifiés construits le sont par les puissances ecclésiastiques.³¹ La cassure dans le développement castral, observée entre 1070 et 1250 en Mâconnais, pourrait tenir à un noyautage intervenant après la brusque multiplication des X^{ème} et XI^{ème} siècles.³² Il pourrait s'agir d'une sorte de retour en arrière, provoqué par l'Église, qui constituerait schématiquement une pause avant que n'intervienne le nouvel essor des maisons fortes du début du XIV^{ème} siècle.

L'analyse géographique confirme en partie cette hypothèse. Une observation essentielle permet de comprendre le rôle des

présences ecclésiastiques dans la fondation des sites laïcs : ceux-ci ne forment un maillage dense qu'au sud de la Petite Grosne. Or, cet espace, de superficie restreinte, possède une double spécificité :

- Il ne subit qu'assez indirectement l'influence des abbayes et du siège épiscopal : les premières en sont éloignées et le second se trouve concurrencé ici par les autorités urbaines laïques.
- Il ne comprend que trois sites détenus par l'Église et conséquemment, il affiche surtout une densité castrale ecclésiastique très faible, sans comparaison possible avec les situations plus septentrionales.

L'attitude castrale de l'Église et l'étendue de son influence semblent donc bien expliquer, en bonne partie, la répartition et les multiplications castrales mâconnaises.

L'Eglise, à l'échelle du Mâconnais, dispute donc fermement au château sa place de centralité. Elle utilise aussi bien l'attrait juridique que la puissance castrale elle-même en administrant et érigeant des habitats fortifiés bridant les expansions laïques.

Ce faisant, elle participe aux multiplications castrales tout en les régulant autant que possible.

Face à une Église très anciennement et très fortement implantée dans les finages, le château peine à s'affirmer comme un interlocuteur incontournable. A toutes les échelles, son importance est largement relativisée par la puissance ecclésiastique. Dans le cadre paroissial, les habitats fortifiés ne s'imposent finalement que très marginalement dans l'organisation spatiale des terroirs. D'autre part, les sociétés châtelaines doivent composer en permanence avec les autorités ecclésiastiques. Enfin, l'Église possède un immense avantage

géopolitique sur l'ensemble des seigneuries laïques.

Le nombre d'habitats fortifiés détenus par des laïcs, parfois peu liés aux instances religieuses, reste malgré tout impressionnant.³³

Leur puissance existe. Elle ne s'exprime pas clairement dans les structures visibles du cadre de vie quotidien, mais sa portée symbolique, domestique, économique et juridique ne doit pas être sous-estimée.

L'Église, face au château, demeure donc un interlocuteur incontournable. En Mâconnais, son assise des X^{ème}-XIII^{ème} siècles impressionne. Elle se maintient au moins jusqu'à la fin du Moyen Âge.³⁴

Tout en luttant contre les effets néfastes de la mutation féodale, elle sait en tirer de substantiels bénéfices. Elle oblige le château à partager avec elle sa position de centralité.



N O T E S



¹ Abréviations utilisées dans cet article :

- **CC** = *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Ed. Bruel Alexandre et Bernard Albert, Imprimerie Nationale, Paris, 1876-1908.
- **CSV** = *Cartulaire de St-Vincent de Mâcon*, (plus connu sous le nom de livre enchaîné), Ed. Ragut François, Protat, Mâcon, 1864.
- **OPL** = *Obituaires de la province de Lyon*, t.2, Ed. Omot Henry et Brunel Clovis (dir. de), Imprimerie Nationale, Paris, 1955.
- **ADSL** = Archives Départementales de Saône-et-Loire.
- **AMM** = Archives Municipales de Mâcon.

² CHASTEL André (dir. de), *L'Église et le château, X^{ème}-XVIII^{ème} siècles*, Sud-Ouest, Bordeaux, 1988.

³ Le Mâconnais est entendu ici au sens étroit du terme. Il ne comprend pour cette étude que la partie est de l'actuel arrondissement de Mâcon : les trois cantons de Mâcon, ceux de Lugny et de La Chapelle-de-Guinchay, plus la commune de Berzé-le-Châtel. L'ensemble ne totalise que 406 Km².

⁴ Nombreuses études sur ce point :

- CHAUME Maurice (abbé), *Les origines du duché de Bourgogne*, Rebourseau, Dijon, 2 t., vol., 1925-1937.
- CHAUME Maurice (abbé), *Les plus anciennes églises de Bourgogne*, Annales de Bourgogne, t.6, 1936, p.201-229.
- CHAVOT Théodore, *Le Mâconnais, géographie historique*, Protat, Mâcon, 1884.
- RAMEAU B. (abbé), *Les anciennes paroisses du diocèse de Mâcon*, manuscrit (ADSL : usuel), vers 1900.
- VIREY Jean, "Les églises romanes de l'ancien diocèse de Mâcon", Protat, Mâcon, 1934.

⁵ JEANTON Gabriel, *Pays de Mâcon et de Chalon avant l'an mille*, Protat, Mâcon, 1934-1938.

⁶ L'échantillon est assez représentatif car il comprend 4 enceintes, 13 châteaux, 20 maisons fortes et une motte castrale. Le cas des églises fortifiées ne sera pas abordé dans cette étude.

⁷ Il faut noter toutefois la présence d'un sérieux problème statistique : seuls 15 sites sont alors considérés. Un tel échantillon, de faible valeur numérique, n'autorise que peu de conclusions solides.

⁸ Une autre direction privilégiée est le sud-est.

⁹ Eléments de comparaison dans DEBORD A., *L'église, le château et l'organisation de l'espace dans l'Ouest de la France, X^{ème}-XIV^{ème} siècles* in: CHASTEL André (dir; de), *L'Eglise et le château, X^{ème}-XVIII^{ème} siècles*, Sud-Ouest, Bordeaux, 1988, p.26-44.

¹⁰ Sur le concept d'encellulement, voir FOSSIER Robert, *La société médiévale*, coll. U. A. Colin, Paris, 1991.

¹¹ Prissé : 1272, OPL, p.406-408 (paroisse évoquée en 979). Le Petit Bussières : 1324, AMM, FF2 n°1 (paroisse citée en 1080). Voir aussi CHAVOT Théodore, *Le Mâconnais, géographie historique*, Protat, Mâcon, 1884 et RAMEAU B. (abbé), "Les anciennes paroisses du diocèse du Mâcon", manuscrit (ADSL : usuel), vers 1900. Dans sa grande majorité, le réseau paroissial est largement constitué avant même l'apparition des premiers châteaux.

¹² 1368 et 1374, Archives Départementales de Côte-d'Or : B 10 437 p.22-24.

¹³ JEANTON Gabriel, *Les commanderies du temple Ste-Catherine de Montbellet et de Rougepon*", Protat, Mâcon, 1918.

¹⁴ Voir sur ce point ARCELIN Adrien, *Histoire du château de la Roche de Solutré*,

Annales de l'Académie de Mâcon, 2^{ème} série, t.2, 1880, p.106.

¹⁵ CC n°4930, t.6, p.421-423.

¹⁶ 1294, CC, n°5399, t.6, p.807.

¹⁷ DUBY Georges, *La société aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles dans la région mâconnaise*, A. Colin, Paris, 1953.

¹⁸ 1300 : AMM GG 147. La famille de Vers, solidement implantée au sud de Mâcon, détient la maison forte de La Bâtie (commune de La Chapelle-de-Guinchay).

¹⁹ Véritet (commune de Viré) : chapelle construite par Guichard, évêque de Mâcon. OPL (1276), p.405.

²⁰ 1144-1166, CSV n°500, p.324. Des traces archéologiques assez visibles en subsistent encore aujourd'hui, voir JACQUIER Elisabeth, *Le château de Berzé-le-Châtel : Histoire et architecture*, mémoire de maîtrise, Histoire de l'Art, Lyon II, dactylographié, 1987. Eléments de comparaison et d'information, pour la morphologie des chapelles castrales, non traitée dans cette étude, dans GARDELLES J., *Les chapelles castrales en France. Essai de synthèse*, in : CHASTEL 132-148.

²¹ Sur les chapelles castrales, voir par exemple AVRIL J., "Eglise paroissiales et chapelles de châteaux aux XII^{ème}-XIII^{ème} siècles", in : "Seigneurs et seigneuries au Moyen Age", CTHS, Paris, 1993, p.4616480 et BILLOT C. ; "Les saintes chapelles du XIII^{ème} au XVI^{ème} siècle", in : CHASTEL André (dir. de), "L'Eglise et le château, X^{ème}-XVIII^{ème} siècles", Sud-Ouest, Bordeaux, 1988, p.95-114.

²² BARTHELEMY Dominique, "L'ordre seigneurial (XI^{ème}-XII^{ème} siècle)", Seuil, Paris, 1992.

²³ BARTHELEMY Dominique, "La société dans le comté de Vendôme de l'An Mil au XIV^{ème} siècle", Fayard, Paris 1994.

²⁴ DUBY Georges, "La société aux XI^{ème} et XII^{ème} siècle dans la région mâconnaise", A. Colin, Paris, 1953.

²⁵ 1246 : CC n°4877 et 4878, t.6, p.382-386.

²⁶ Par exemple, peu de temps après la fondation du château : 989-999 : CC n°1810, t.3, p.61.

²⁷ Abondante bibliographie de Georges DUBY sur ce sujet. Voir par exemple les nombreuses pages consacrées aux mouvements de paix et à l'imaginaire féodal disséminées dans les études rééditées dans DUBY Georges, "Féodalité", coll. Quarto, Gallimard, Paris, 1997.

²⁸ CC n°4684 et 4690, t.5, p.205 et 209-210.

²⁹ ADSL G 108 n°10. Sur Véritet : nombreux travaux d'entretien relatés dans OPL p.73, 405-407-408.

³⁰ 1360 : hommage de Séguin de Lugny à l'évêque de Mâcon (ADSL G 108 n°10 f°2 r°).

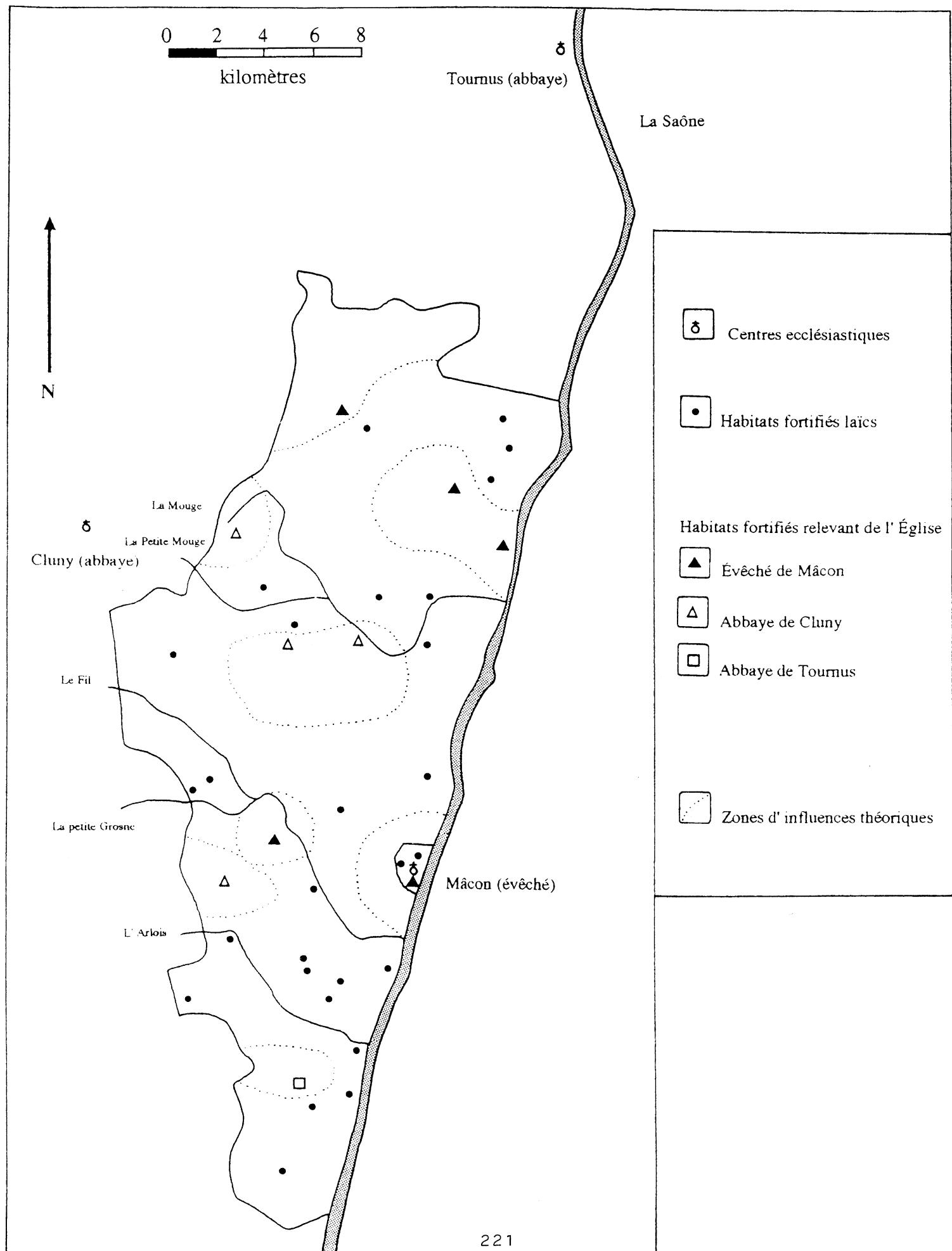
³¹ Il est bien fragile de théoriser à partir des trois sites du XII^{ème} siècle. Ce nombre tient peut-être à la difficulté des seigneurs laïcs de bâtir des habitats fortifiés en raison de la puissance féodale de l'institution ecclésiastique. Au XII^{ème} siècle, seul le château de Salornay reste une création vraiment nouvelle. Les sites anciens de la Roche de Solutré et de St-Albain, tenus par l'abbaye de Cluny et l'évêque de Mâcon, sont brusquement fortifiés.

³² NIMMEGEERS Nathalie, *Les multiplications castrales en Mâconnais, X^{ème}-XV^{ème} siècles, l'habitat médiéval fortifié en Bourgogne du Sud*, SRA Bourgogne, Dijon, dactylographié, 1996.

³³ Ils sont 28 pour 406 Km². Cela représente une densité considérable de un site pour moins de 15 Km². De plus, elle s'amplifie au XIV^{ème} et XV^{ème} siècles pour atteindre celle d'un site pour 7km².

³⁴ A la fin du XV^{ème} siècle, l'Église mâconnaise (évêché de Mâcon, abbayes de Tournus et de Cluny, collégiale St Pierre de Mâcon) détient au total 17 sites sur 75 recensés. Cela représente 23 % du total connu.

L'ÉGLISE ET LE CHÂTEAU EN MÂCONNAIS (X^e - XIII^e SIÈCLES) : CARTE DE SYNTHÈSE



LE VIEUX CHÂTEAU D'ANOST

Jacques Parain



ans le cadre de ses activités, l'Association Anost Archéologie a effectué un relevé des vestiges du Vieux Château d'Anost. Une recherche des

éléments historiques permet de connaître cette construction où se mêlent histoire et légende. La description des vestiges s'accompagne d'essais d'interprétation.

La situation

Le site du Vieux Château occupe la limite Sud-Est de la commune d'Anost, département de Saône-et-Loire, au sein du Parc Naturel Régional du Morvan. Lorsqu'on l'aborde en venant d'Autun, la colline se dresse, sous la forme d'un éperon boisé commandant l'accès vers Anost à l'ouest, et vers Cussy-en-Morvan au nord. Le sommet de l'éperon domine de 100 mètres les deux vallées. Une forêt de feuillus (hêtres) recouvre en majorité le site, au sommet duquel subsistent les vestiges du château féodal.

La figure n°1 montre le site, qui présente une situation adaptée à l'établissement d'un château de hauteur. Le croquis (figure n° 2) situe le Vieux Château d'Anost au confluent des vallées d'Anost et de Cussy. Des chemins antiques au pied de la colline assuraient les déplacements (1). Sur le croquis sont portés les villes et villages cités dans le texte. La limite entre la Saône-et-Loire et la Nièvre représentait approximativement celle entre la Bourgogne et le Nivernais, qui est aussi la limite de séparation des eaux entre le bassin de la Seine et celui de la Loire. Une ligne passant par La Celle et Reclesne sépare le bassin autunois des monts du Morvan.

Pour préciser la situation il faut dire un mot du climat ; le Vieux Château est localisé dans la partie centrale du massif du Morvan, prolongement septentrional du

Massif Central, région de petites montagnes, issues du massif cristallin. Le massif du Morvan limite les grandes plaines atlantiques. A cause de cette situation, les précipitations sont importantes, en moyenne 1500 mm d'eau par an, les vallées sont froides, le climat a une tendance continentale.

L'histoire connue du site du Vieux Château commence à l'époque gallo-romaine, des voies romaines passaient au pied de la colline. La voie romaine Autun Orléans par Lormes se dirigeait vers Anost, les vestiges sont très apparents dans la forêt (2). Un embranchement allait vers Cussy-en-Morvan.

Le site antique était déjà connu au siècle dernier (3). La présence de tuiles montre l'existence d'une construction. Plus récemment, deux monnaies d'Hadrien ont été trouvées (4). D'autres sites de l'époque gallo-romaine se trouvaient à proximité. Sur l'autre rive du ruisseau d'Anost à 2 km à l'Est, une importante construction gallo-romaine est attestée par la présence de tuiles et de céramique fine. A 2,5 km au nord-ouest, un site, au-dessus du hameau du Mont, livra des statuettes en bronze, dont un Mercure panthée : ces statuettes font partie des collections du musée Rolin (4). La construction gallo-romaine sur le site du Vieux Château, se trouvait dans un milieu

très romanisé. Après cette période faste, il faudra attendre le XII^{ème} siècle, pour trouver des éléments historiques. Le chemin

d'Anost a été utilisé par les pèlerinages qui venant de Reclesne se dirigeaient vers la chapelle de Fauboulouin.

Jehans de Rossillon, seigneur du Vieux Château d'Anost

L'histoire des seigneuries de Glenne et d'Anost ont des points communs. En 1171, Alix de Glaine, aujourd'hui Glenne, épousa Jean de Châtillon en Bazois, et transporta les terres d'Anost, Cussy et Blain dans la famille de Châtillon (5). Le nom de Châtillon fut complété récemment par en Bazois.

Jean de Châtillon mourut en 1220, sa veuve, la dame de Glaine, Alix céda à son fils, Jean de Châtillon, le château de Cussy avec ses trois Vallées, Val de Cussy, Val d'Anost et Val de Blain. Vers 1230, "la dame de Glaine prie le duc de Bourgogne de recevoir Jean son fils à foi et hommage pour les terres de Cussy, Anost et Blain" (6). Il prit dès 1251 le nom de Jehans de Rossillon, nom qui venait ennobrir les origines familiales (7). Le toponyme Roussillon n'apparaît pas en Bourgogne avant le XII^{ème} siècle, seul est d'origine ancienne l'antique Ruscino qui a donné son nom à la province de Roussillon. Cette forme a donné phonétiquement Rosselo en langue d'oc et Rossillon, Roussillon en langue d'oïl (8). C'est la forme Rossillon que nous avons rencontrée dans les documents du XIII^{ème} siècle.

Il est probable que Jehans de Rossillon entreprit la construction de son château à Anost, avant 1251, et sans doute avant 1240 (7). Il fit aveu en 1260 à l'abbé de Saint-Martin pour ses fiefs des vallées de "La Celle et de Sommant" (5).

Il faut rattacher cette construction à la période que Georges Duby qualifie du grand progrès de 1180 à 1220, à partir de 1270, la population cessa de croître (9).

Le document le plus précis que nous ayons trouvé est le dénombrement donné par Jehans de Rossillon et sa femme

Isabeau en 1271, parchemin conservé aux Archives de Dijon, (ADCO B 1479). Une transcription a été faite par Peincedé (10).

"Jehans chevalier sire de Rossillon et madame Isabeaul sa femme confessent qu'ils tiennent en fié lige du duc le chasteaul de Rossillon les bois, le placier environ, les près de la prairie dessous Rossillon et dessor Cucei les villes si dessous nommées et les appartenances, c'est assavoir: Cucei le marché de Cucei, la ville de Fretoy, en la ville de Allies dues meix...."

Jehans de Rossillon, chevalier, et sa femme Isabeau tenaient du duc de Bourgogne le château, connu maintenant sous le nom du Vieux Château d'Anost, les bois, les prés dessous Rossillon, et Cussy. Puis suit une liste des appartenances, qui commence par le marché de Cussy, très important à cette époque, et les hameaux s'étendant sur Cussy, Anost, Blain, aujourd'hui Roussillon-en-Morvan, et Ménessaire. Il faut remarquer que le village d'Anost n'est cité que par sa forêt. L'église et certainement le bourg dépendaient du monastère de Saint Symphorien d'Autun, depuis 1140.

Ce texte explicite la justice, " ... et en la justice grande petite de tous les lieux. Donné en l'an 1271, le jeudi devant la feste Saint Clemant au mois de Novembre".

Jehans de Rossillon eut des démêlés avec l'abbé de Saint-Martin, affaire qui peut sembler anodine mais eut peut-être des conséquences sur la non transmissibilité de la seigneurie

"Jehans et Odinet de Rossillon, mes fils, et mes gens prirent Huguenin Dium, de La Celle, en la justice et seigneurie dudit abbé, et vilainement le cohibérant et mirent en vilaine personne au Crot-de-Glaine et

par leurs menaces ont tiré et levé 60 sols tournois.

Item ce que mes céleriers et mes gens prirent Esthevin de Montheret, homme taillable et exploitable dudit abbé [...] et l'onts mené en prison à Rossillon, et le tourmentèrent de divers tourmens"

Pour terminer cette affaire, ils nommèrent des arbitres, Jehans s'engagea à ratifier tout ce qu'ils auraient statué, et donna des lettres scellées de son sceau attestant qu'il n'avait ni justice ni seigneurie en la ville de Verrière-sous-Rossillon (5).

En 1279, Jehans de Rossillon fit don au duc de Bourgogne de tout ce qu'il possédait à Moux, Ménessaire et Chissey.

(ADCO 10480) Une transcription a été faite par Peincedé.

"Jehan sire de Rossillon fait don entre vif au duc Robert de toutes choses que Humbert sir Chapelur et Colas son fils tenaient de lui en la paroisse de Moux, Ménessaire et dans vaul de Chassey finages dans la ville". Donné en l'an 1279 au mois de Mai.

On ne connaît pas les raisons de cette donation, d'après Petit E. Jean chevalier sieur de Roussillon atteste les bienfaits de Robert duc de Bourgogne à son égard. Mais il s'agit d'un hommage et non d'une donation. Ce texte qui portait le sceau de Jehans de Rossillon est le dernier que nous connaissons du seigneur du Vieux Château d'Anost.

L'image de Jehans de Rossillon

Les images que nous avons de Jehans de Rossillon par son sceau et son gisant représentent l'image que ce chevalier souhaitait nous donner (figure n°3).

Une description précise du sceau du document de 1279 nous est donnée (11). "Sceau rond de 50 mm sur double queue de parchemin. Cire verte. Equestre de droite : heaume cylindrique, l'écu de profil, semble porter un losange".

Une inscription entoure le sujet, la nécessité de faire tenir le texte obligeait à recourir à des abréviations et des contractions. L'interprétation a été faite par l'abbé J. Décréaux. La lecture serait SIGLIS IOHANNIS ROSILIONIS, sceau de Jehans de Rossillon.

Le cavalier lève son épée tenue de la main droite, il tient de la main gauche son écu oblong. Cette représentation, courante, donne l'image d'un chevalier conquérant.

Sur le sceau que nous avons examiné nous n'avons pas vu les armes portées sur l'écu. Le losange évoquerait les armes de la famille Châtillon en Bazois, losangées d'or et d'azur, dont était issu Jehans de Rossillon.

La seconde image nous est donnée par le très beau gisant de l'église d'Anost. La description suivante accompagne son classement Monument Historique de 1903.

"Tombe d'un sire de Roussillon, statue gisante. Les mains jointes, vêtu d'un surtout par-dessus son armure de mailles, la tête coiffée d'un capuchon de mailles reposant sur son coussin, encensé par deux anges, les pieds reposant sur son chien, tient sous le bras gauche, son épée au fourreau. Pas d'inscription"(figure n° 3).

L'histoire brève du Vieux Château d'Anost nous a amené à faire l'hypothèse, en l'absence d'inscription, que le gisant de l'église d'Anost était celui de Jehans de Rossillon (12). Nous retrouvons l'image d'un chevalier armé, qui confirme celle du sceau.

Jehans de Rossillon est représenté sur son gisant coiffé et ganté, contrairement à d'autres gisants ou pierres tombales de la région et de la même époque où les chevaliers sont représentés tête nue. Cette représentation pourrait signifier que Jehans de Rossillon soit mort au combat.

La succession de Jehans de Rossillon

Peu après 1279 Jehans de Rossillon étant décédé, la seigneurie passa à son frère Eudes de Rossillon, puissant seigneur, qui fit notamment aveu au comte de Nevers pour ses maisons fortes de Liernais et de Villiers (5). Eudes de Rossillon mourut en 1298, très soucieux du devenir de son âme, il choisit sa sépulture à Saint-Martin d'Autun : "*il fut inhumé dans la salle capitulaire transformée plus tard en sacristie, [...] sous une grande tombe de pierre où il était armé de pied en cap comme un chevalier*". Il donna dans ce but une rente de 100 sous payable chaque année par les sires de Rossillon ses successeurs.

Il fit don d'une somme de 30 livres au prieuré de Saint Symphorien. Il remit à Pierre de Mont Ancelin chevalier 100 livres et une armure complète pour qu'il se rende à Jérusalem. Ses vassaux reçurent 10 livres et Marione sa servante de Rossillon, 20 sous. Quelques éléments témoignent de sa richesse, son épouse qui devait prendre la vaisselle, les tables, les vases qui garnissent ses hôtels, six tonneaux de son vin de Pernant.

Le testament ne précise pas la situation du fief, le fief n'était légué qu'après l'hommage rendu au duc et le dénombrement précis des possessions constituant le fief, terres, rentes et arrière-fiefs.

Pour quelle raison la seigneurie ne fut-elle pas transmise à l'un des fils de Jehans, un Jean son fils était un des exécuteurs testamentaires de Eudes ? On sait qu'en 1271, les fils de Jehans, séquestrèrent et extorquèrent des fonds à un homme en la justice et seigneurie de l'abbé d'Autun. Furent-ils déchus de leur droit sur le fief ? A cette époque les ducs de Bourgogne poursuivaient une politique d'achat des terres et tout prétexte était bon à une intervention.

La seigneurie fut partagée initialement en 4 parts, dont deux pour les fils de Jehans. En 1309, Pernelle de Rossillon engageait sa part au duc pour 1600 livres. En 1318 Jean de Rossillon écuyer engagea la quatrième partie par indivis de la maison forte rentes et revenus de Rossillon comme mouvant du fief du duc pour 1000 livres (6). Deux autres parts passèrent par alliance dans les familles de Damas et de Chaugy (5). D'après Peincedé, par arrangement avec les héritiers de Eudes de Rossillon, Alix de Frolois, sa veuve, reçut pour son douaire un assignat de 40 livres de terres sur la châtellenie, qu'elle vendit au duc Eudes en 1311. Alors on parla de 5 parts dont 3 appartenaient au duc de Bourgogne. Il est vraisemblable qu'à partir de cette date, sans seigneur, le château se ruina. Cette période est caractérisée par les mauvaises récoltes de 1315 à 1317. En 1347, le duc de Bourgogne chargea le châtelain de Glenne, qu'il avait nommé, de l'administration de Glenne et de Rossillon, par cette administration ducale les recettes et les dépenses sont connues.

A partir de 1348, la période des calamités apparaît. La peste noire et les bandes armées amenèrent une forte diminution de la population. D'après les Inventaires-Sommaires des Archives de la Côte d'Or, en 1364-1368, on note la "*réduction faite au profit du receveur pour taille non perçue dans les terres de Rossillon à cause des meix vacants dont les tenanciers étaient sans héritiers et que personne ne voulait reprendre*".

Il semble que le château fut définitivement ruiné par les Armagnacs en 1412 (13). L'abbé Baudiau mentionne le terrier de 1468 : "*n'y a de présent, que certaines vieilles murailles pleines de bois et de buissons*". Cet état est tout à fait compatible avec la démolition en 1412.

La suite de ce texte nous renseigne sur la situation du château : "*que onques ils ne y virent faire guet-et-garde, ne lever*

deffaus sur défaillants, estant accoutumés en temps de guerre et aultrement, de se retirer ensemble leurs biens, le mieux que ils pouvoient és-bois de la chatellenie et à l'entour (5). Ce texte montre l'absence d'autorité seigneuriale après la mort de Jehans de Rossillon. Pendant une longue période, on ne parla plus des seigneurs de Rossillon.

Si l'histoire du château peut être considérée comme terminée, celle de la châtellenie se poursuit. Michel de Chaugy, seigneur de Chissey en 1447, détenait un cinquième de la châtellenie de Roussillon, par alliance, suite au partage effectué après

la mort de Eudes de Rossillon en 1298. Il était conseiller du duc de Bourgogne Philippe le Bon. Il fit des travaux importants au château de Chissey, situé à 9 km au nord-est du Vieux Château. Il racheta un cinquième de la châtellenie qui était dans la famille Damas. Puis se proposa de racheter les trois parts engagées auprès du duc de Bourgogne par les enfants de Jehans de Rossillon. Michel de Chaugy se fit construire en 1473 un château féodal à Blain à 3,5 km des ruines du château antique, cette construction tardive était flanquée de cinq grosses tours. La paroisse prit le nom de Roussillon.

La situation environnante

Il faut replacer la construction du Vieux Château d'Anost dans son contexte. Les croisades furent un élément primordial de cette période ; à la deuxième croisade prêchée par Saint Bernard à Vézelay, en 1146, la noblesse du Morvan s'engagea, les donations aux monastères en sont les témoins.

La situation est aussi caractérisée par les luttes d'influence des ducs de Bourgogne et des nombreux établissements ecclésiastiques d'Autun, l'évêché et le chapitre de la cathédrale, l'abbaye de Saint Martin, le monastère de Saint Symphorien, les domaines de ces établissements religieux s'étendaient autour d'Autun.

A ceci il faut ajouter que les territoires concernés se situent à la limite de la Bourgogne et du Nivernais, limite très floue dans l'espace et dans le temps.

La carte des châteaux attestés en 1186, dressée par J. Richard, retient Glenne, Château-Chinon, et Lucenay l'Evêque, pour la zone qui nous intéresse (14).

Le château de Glenne

Les châteaux de Glenne et le Vieux Château d'Anost distants de 10 km avaient

des situations géographiques assez semblables et l'histoire des deux seigneuries fut souvent confondue. Le château de Glenne, construit sur un éperon rocheux, siège d'une présence gallo-romaine, dominait Verrière sous Glenne aujourd'hui La Grande Verrière, il en reste quelques murailles et des fossés.

Le domaine de Glenne, autrefois Glaine ou Glane, était une possession de l'évêque d'Autun. Nous avons vu le rôle important d'Alix de Glane, qui avait épousé Jean de Châtillon en Bazois en 1171. Ces seigneurs possédaient en 1260 un immense domaine à cheval sur la Bourgogne et le Nivernais. Mais l'évêque d'Autun, Hugues d'Arcy, reprit en 1296 la moitié de Glenne. En 1321 l'évêque Hélie Guy, céda sa portion de la seigneurie au duc de Bourgogne Hugues V contre une rente de 400 livres (10).

En 1347, le duc nomma un châtelain pour l'administration de Glenne et Roussillon. Il faut remarquer le parallélisme de l'évolution de ces deux seigneuries.

Château-Chinon

Le château de Château-Chinon construit sur un piton rocheux à la limite

des monts du Morvan, domine vers l'ouest les plaines du Nivernais, il est situé à 16 km à l'ouest du Vieux Château d'Anost. La terre de Château-Chinon passa de l'église d'Autun au Comte de Nevers plusieurs fois.

Comme au Vieux Château et au château de Glenne, on trouve le château de Château-Chinon sur des fondations gallo-romaines. Le château féodal se composait d'un corps de logis flanqué d'un gros donjon et de quatre tours. Plusieurs générations de seigneurs de Château-Chinon participèrent aux croisades. On retrouve en 1260, les seigneurs de Châtillon-en-Bazois dans la période d'expansion de leur seigneurie, faire aveu à l'évêque d'Autun pour la terre de Château-Chinon (5). En 1412, le château fut pris par les Armagnacs, c'est à cette date que l'on situe la destruction du Vieux Château d'Anost.

Le château des évêques de Lucenay

Ce château de plaine situé dans la vallée du Termin, fut construit sur la voie romaine Autun-Auxerre par Quarré-les-Tombes. Ce fut peut-être l'emplacement du temple de Lucine, avant d'être celui d'une première église.

Les évêques d'Autun, en plus de l'évêché, possédaient les châteaux de Thoisy, de Touillon, d'Issy et de Lucenay,

ce dernier situé à 9 kilomètres à l'est du Vieux Château d'Anost. Les évêques jouissaient avec leurs châteaux de tous les droits seigneuriaux.

Hugues d'Arcy, évêque de 1286 à 1298, que nous avons vu reprendre une partie de Glenne, fut un bâtisseur, le château de Lucenay fut fermé de murs et flanqué de quatre grosses tours (15). Cette période a vu l'affaiblissement des seigneuries de Roussillon et de Glenne et le développement du château Lucenay, qui demeura jusqu'à la Révolution.

La considération de ces trois châteaux, Glenne, Château Chinon et Lucenay, permet de préciser quelques points. Ces trois châteaux font suite à une occupation gallo-romaine, il en est de même du Vieux Château d'Anost.

Les conflits entre les ducs de Bourgogne et les évêques d'Autun, affaiblirent les seigneuries. Les châteaux de Glenne et d'Anost passèrent sous l'autorité des ducs à partir du XIV^{ème} siècle.

Les châteaux de hauteurs, Glenne, Château-Chinon et Anost, furent détruits et abandonnés au début du XV^{ème} siècle. Le château de Lucenay, château de plaine et aussi demeure des évêques, subsista jusqu'au XVIII^{ème} siècle.

La vente du Vieux Château

La vente du Vieux Château nous est connue par les Archives des Notaires. Une promesse de vente est signée le 27 août 1703 en faveur de Jean Garnier Genevois laboureur à la Bussière : "de tout ce qui est enfermé dans l'enclos du Vieux Château de Roussillon sis et situé au-dessus du moulin de Roussillon. Le dit seigneur de Roussillon n'a voulu ratifier et même a remboursé cédant audit Garnier suivant son reçu les sommes portées audit contrat avec les frais de lettres".

En mars 1705 Nicolas de Chaugy comte de Roussillon décède, sa veuve,

Marthe Deschamps de Marsilly est nommée tutrice de leur fils en bas âge. Le 3 septembre un compromis de vente du Vieux Château est de nouveau signé, cette fois en faveur de Vivand Clerc Gaudry laboureur à la Bussière. La transaction est conclue pour la somme de 40 livres. L'acheteur pourra payer soit en deux fois : "ce jusque auquel paiement et remboursement d'icelle", ou rembourser 20 sols par an, dont le premier terme sera à la Saint Martin d'hiver 1706. "Une hypothèque spéciale demeure réservée à la dite Dame sur les choses vendues, même

sur les fruits qui y proviendront". Il est stipulé sur l'acte de vente que "l'acquéreur pourra passer par les autres terres du Vieux Château avec boeufs, arnays, et autres bestiaux pour aller à l'héritage cy-dessus vendu, toutes les fois et quant il voudra, néanmoins par le chemin le plus court et moins dommageable que faire se pourra".

Le 11 novembre 1745, on retrouve de nouveau trace d'une vente du Vieux Château à la famille Garnier Genevois sans plus de détails. Sur le plan cadastral de 1827, l'enceinte polygonale appartient à deux propriétaires en indivision, Garnier Genevois Louis et Garnier Genevois Jean.

La figure n° 4 reproduit le cadastre de 1827. Le tracé parcellaire montre une aire polygonale, vestige d'une première enceinte entourant le château, vraisemblablement

sous forme d'une palissade, elle reste bien visible sur le terrain. Sur ce plan, deux parcelles en indivision se partagent l'aire polygonale, les vestiges du château rendent compréhensible ce découpage. Un contour rectangulaire pourrait être les limites d'une construction encore visible en 1827, cette parcelle était alors considérée comme une terre, alors que la parcelle contenant les vestiges était en bois. Il faut remarquer sur ce cadastre le contraste entre la partie Est qui figure des propriétés très morcelées et la partie Ouest d'un seul tenant, divisions liées à l'histoire de ces terres.

Ce sont les descendants de cette famille qui détiennent les 9 parcelles figurées sur le cadastre actuel. Une parcelle a été rachetée par l'Association Anost Archéologie avec une subvention de la Municipalité, dans le but de protéger le site.

Les vestiges

Les vestiges du Vieux Château d'Anost (photos de la figure n°5), permettent d'interpréter le plan de la construction, concrétisé par la figure n°6 (dessin de M. J. Liger), qui montre l'ensemble architectural du site, composé de quatre parties, le château, les fossés, la basse cour, la zone de l'enclos.

Le château occupe la partie supérieure de l'éperon, son plan irrégulier épouse la topographie du terrain. Le donjon de plan carré fait partie du rempart. L'aire centrale, la cour du château, qui mesure 65 mètres dans le sens Est-Ouest et 40 mètres dans le sens Nord-Sud, est limitée par des tours reliées par des courtines encore bien visibles.

Du centre de l'aire on voit l'ensemble des vestiges, mais l'aspect le plus spectaculaire se présente de l'extérieur au niveau de la première enceinte.

La figure n°7 montre un dessin simplifié de la structure du château. Les tours circulaires Nord-Ouest et Nord sont bien identifiables, elles mesurent environ

7,5 mètres de diamètre, les vestiges s'élèvent à 2,40 mètres, et pour la tour Nord-Ouest à 1,30 mètre par rapport au niveau de l'aire centrale prise comme référence.

La situation à l'est est d'une interprétation plus difficile. Au centre de cette partie une tour de section carrée que l'on interprète comme le donjon. Au Sud de cette construction se situe une tour de section circulaire adjacente à la précédente. On retrouve cette disposition au château de Chissey distant de 9 km. Cet ensemble a un double but, il permet de contrôler les vallées menant à Anost et à Cussy en venant d'Autun.

Mais à l'inverse, en cheminant dans cette vallée, on est dominé par cet ensemble de tours présentant un caractère ostentatoire.

Pour essayer de comprendre la partie Ouest et Sud-Ouest, il faut définir la fonction et l'emplacement de la porte d'accès. La situation paraît simple,

actuellement on accède à la cour, par une pente douce à un endroit où il n'y plus de muraille.

Dans ce genre de construction, la porte était unique et fortifiée, deux types étaient en usage. La "tour porte" rectangulaire fut certainement le type le plus répandu depuis le XI^{ème} jusqu'au XVI^{ème} siècle. La "porte à deux tours" était le stade le plus évolué ; il consistait à flanquer la porte de deux tours (16). On ne retrouve pas ces schémas dans l'accès actuel. Un important massif au sud-ouest, présente les vestiges les plus importants. Vu du centre de l'aire, le sommet des vestiges présente deux mamelons distants de 6 mètres, de hauteur 3,6 et 2,7 mètres, par rapport à l'aire centrale, dominant l'extérieur de 10 mètres par une forte pente. C'est à cet emplacement que l'on peut situer la porte d'accès du château.

Deux massifs de maçonnerie dont les parements sont de qualité appartiennent aux courtines, les croquis de la figure n°8 montrent ces parements, dégagés certainement lors de fouilles anciennes : le locus 102, ouvrage de deux parements de maçonnerie formant en plan un angle droit légèrement aigu, dont l'un se dirige vers le centre de l'aire et l'autre vers la tour Nord Ouest dont il constitue la courtine Ouest. Le locus 107 est du même type, les deux parements forment aussi un angle droit légèrement aigu, un des parements fait partie de la courtine Sud. Un parement intérieur permet d'estimer l'épaisseur de la muraille à 2 mètres.

Sur la partie Sud, qui en plan forme une courbe, des parements permettent d'imaginer, une tour semi-circulaire d'environ 12 mètres de diamètre. La porte, dont le niveau doit se situer un peu en dessous du niveau de la cour, pourrait se trouver dans l'amas de pierres. On devait alors accéder à la porte par une rampe. L'accès actuel aurait pour origine le percement de la muraille pour permettre d'exploiter et de débarder le bois de la cour,

et très probablement aussi le démantèlement de l'édifice.

A la base de cette tour, au Sud, le parement a été détruit laissant apparaître le blocage de la maçonnerie ; à sa base s'ouvre une cavité se prolongeant dans la tour. Cette cavité est couramment désignée comme le souterrain, sa position à l'extérieur de la tour rend cette fonction peu vraisemblable. Suivant la tradition, le souterrain du château permettait de mener boire les chevaux au ruisseau.

Il faut remarquer que les ouvrages dont les situations sont portées sur la figure n°7 se présentent à des niveaux différents par rapport à l'aire centrale. La cavité du locus 105 s'ouvre à - 3,6 mètres, le parement 103, à -1,0 mètre, et l'angle formé par les deux murs, locus 102 est situé à + 1,4 mètre. On voit la difficulté pour l'interprétation de l'ensemble de cet ouvrage que l'on désigne par tour d'entrée.

Le logis est situé contre la courtine Sud, des murs délimitent plusieurs pièces. La partie Ouest pourrait être une citerne ou une cave de 2,5 mètres de profondeur. A l'extérieur de la courtine Sud, une lice est à un niveau inférieur de 3 mètres du niveau de la cour, elle domine cependant le niveau extérieur de la construction d'environ 7 mètres.

Les fossés

Le fossé présenté sur la figure n° 5 est situé à 40 mètres du château. Excavés à flanc de colline, ils ont été réalisés par déplacement latéral de la terre. La partie principale mesure 120 mètres de long, une seconde partie séparée par une barre rocheuse mesure 20 mètres. Avec une largeur de 15 mètres et une profondeur encore aujourd'hui de 3 à 5 mètres, ils représentent un important terrassement dont la finalité n'est pas évidente.

Ces fossés semblent ne pas avoir un rôle de protection vis-à-vis du château : en effet on peut accéder au château en suivant pratiquement une courbe de niveau. La déclivité de ces fossés les rend impropre à

contenir de l'eau, sauf dans leur partie supérieure.

On est amené à faire des hypothèses sur leur fonction. On peut supposer une fortification du type éperon barré, là aussi, comme dans le cas précédent, la protection était inefficace.

Les fossés pouvaient être la carrière de pierre utilisée pour la construction du château, l'escarpe montre des parois rocheuses, aucune trace d'exploitation n'a été observée. On a vu que la partie principale du fossé présentait une pente et se terminait à l'enceinte polygonale. De ce point en suivant sensiblement une courbe de niveau, on pouvait atteindre l'entrée du château et la cour centrale, en contournant le château par le sud.

Une hypothèse récente interprète ces fossés importants, dont la fonction n'est pas évidente, comme des mines d'or gauloises (17). Il s'agit d'extraction à ciel ouvert de filons de quartz aurifère. Des recherches dans le Limousin ont montré que ces mines étaient en exploitation à partir du V^{ème} siècle avant notre ère. A proximité du Vieux Château le quartz est très présent. Le filon le plus proche se trouve sur la partie Sud de l'éperon.

Un second exemple illustre cette hypothèse. Dans la région de Craon, en Mayenne, des traces d'exploitation bien conservées consistent en de profondes tranchées, bordées par deux talus formés par les déblais.

La basse cour

La partie s'étendant entre le château et les fossés, peut être interprétée, comme une basse cour, mais là encore la protection n'était pas efficace.

Le secteur de l'enclos

Sur la figure n° 6, un enclos rectangulaire est représenté, orienté Nord-Ouest Sud-Est, il mesure 24 mètres sur 16 mètres. Ces vestiges semblent de grandes dimensions pour avoir reçu une toiture, situés en plein nord, on peut difficilement envisager le bâtiment d'une exploitation agricole. Il est hors de l'enceinte polygonale, il n'est pas porté sur les plans cadastraux. Il se distinguait par une élévation d'environ 20 cm sous une futaie. Cette parcelle a été coupée à blanc et plantée en résineux, on voit maintenant toute une zone nivelée qui, par une courbe, rejoint le chemin rural.

Cet aménagement pourrait être lié à l'exploitation de la carrière de pierre utilisée pour la construction du château. Mais dans l'hypothèse de l'exploitation d'une mine d'or, cet aménagement serait une zone d'habitation et de traitement du mineraï, dont les phases sont connues, grillage des éclats de quartz pour en faciliter le broyage, puis lavage de la poudre, pour décanter les particules d'or. L'eau et le bois nécessaires au traitement du mineraï se trouvaient sur place.

Conclusions

Situé sur le sommet d'une colline au confluent de deux vallées, le site du Vieux Château d'Anost était tout à fait adapté pour recevoir un château de hauteur. Cet emplacement avait été le siège d'une implantation gallo-romaine.

A la fin d'une période qualifiée de "grand progrès", Jehans de Rossillon, entreprit la construction du château vers

1240, il est probablement le personnage du gisant de l'église d'Anost. A sa mort peu après 1279, son frère Eudes de Rossillon, reprit le fief, à la mort de Eudes en 1298, la seigneurie fut partagée entre les enfants de Jehans. Les ducs de Bourgogne pratiquaient, à cette époque, une politique d'acquisition et les enfants de Jehans engagèrent leur part du domaine, entre

1309 et 1321. Puis ce fut la période des calamités, sans seigneur le château périclita, il fut définitivement ruiné par les Armagnacs en 1412.

Les vestiges permettent de comprendre les éléments constitutifs du château, trois tours rondes sont reliées par des courtines. La tour dominant la voie venant d'Autun est adjacente à une tour carrée, qui pourrait être le donjon. Les vestiges les plus spectaculaires forment la tour d'entrée. Un logis de plusieurs pièces est bâti sur le bord de la courtine Sud.

D'importants fossés éloignés de 40 mètres de la construction et un enclos restent une énigme. L'étude de cette partie du site doit se faire en parallèle avec les autres "fossés mystérieux" du Morvan.

Les vestiges encore bien visibles, la qualité de l'environnement, une documentation historique riche en font un

élément remarquable du patrimoine du Morvan, qu'il faut conserver. Le site n'est pas en danger s'il n'y a pas intervention humaine. Intervention sous forme de fouille clandestine qui en déterrant des murs les vouent à une destruction rapide. Ou intervention plus brutale, arrachage des arbres, et nivellement du terrain pour y planter des résineux. L'exploitation de la forêt couvrant le site, sous une forme traditionnelle, peut se faire sans trop de dommage pour les vestiges.

Nous remercions les personnes de l'Association Anost Archéologie qui ont participé à ce travail : M. Jean Liger s'est chargé des documents graphiques architecturaux, M. Jacques Joyeux et M. Robert Téboul ont participé aux relevés des vestiges, M. Louis Febvre m'a fait découvrir le site.



RÉFÉRENCES



- (1). Olivier L., *Le Haut Morvan romain*, Revue Archéologique de l'Est, 4^e supplément, 1983.
- (2). Parain J., *Anost. Forêt de Frêne*, In : Bilan scientifique de la région de Bourgogne, 1995.
- (3). Bulliot J-C., *Le système défensif des Romains dans le pays éduen*, Paris, 1856.
- (4). Rebourg A., *Carte Archéologique de la Gaule*, 71/4, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1994.
- (5). Baudiau J-F., *Le Morvand*, Nevers, 1866.
- (6). Petit E., *Histoire des ducs de Bourgogne*, Ed. Darantière, Dijon, 1901.
- (7). Richard J., *La controverse sur Girart de Roussillon et les noms de châteaux-forts bourguignons*, Annales de Bourgogne, tome XXI, 1949.
- (8). *Louis René Girart, comte de Vienne*, Ed. Imprimerie moderne, Auxerre, 1946.
- (9). Duby G., *Le Moyen Âge, 987-1460. Histoire de France*, Hachette 1987.
- (10). Peincedé J.B., *Inventaire de la Chambre des Comptes de Bourgogne*, Archives Départementales de la Côte d'Or.
- (11). Coulon A., *Inventaire des Sceaux de Bourgogne*, Paris, 1912.
- (12). Parain J., *Le chevalier et le gisant, entre l'histoire et la légende*, MSE, tome LVI, fasc 2, 1997-1998.
- (13). Niaux R., *Notes sur l'histoire d'Anost*, Anost.
- (14). Richard J., *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché*, Ed. Slatkine Reprints Genève, 1986.
- (15). Régnier J., *Les Evêques d'Autun*, Ed. Société Eduenne, 1988.
- (16). Mesqui J., *Châteaux forts et fortifications en France*, Flammarion, Paris, 1997.
- (17). Canuet B., *Les mines d'or gauloises du Limousin*, Association Culture et Patrimoine en Limousin, Limoges, 1994.



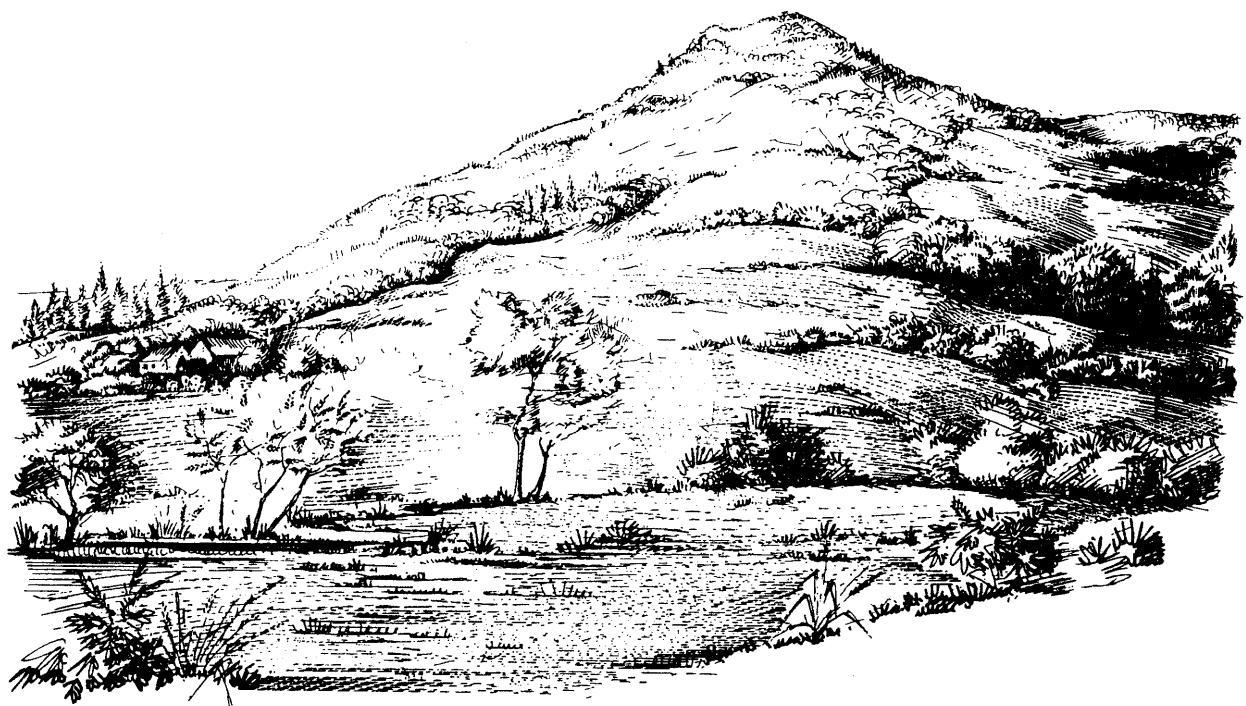


Figure N° 1

Vue d'ensemble du site tel qu'il apparaît en venant d'Autun, au confluent des rivières d'Anost et de Cussy, au sommet le Vieux Château d'Anost, dessin de Jean Liger.

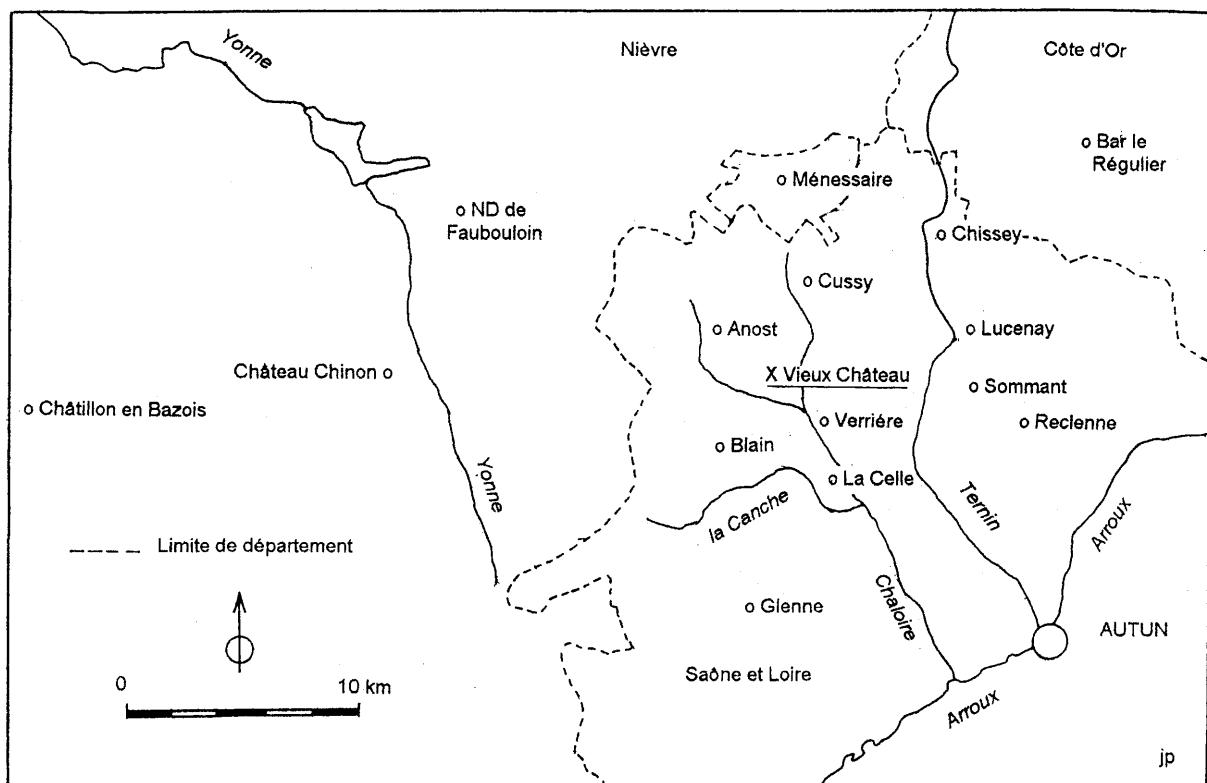


Figure N° 2

Ce croquis donne les villes et villages cités dans le texte, au centre le Vieux Château d'Anost. Les cours d'eau sont représentés, à gauche l'Yonne alimente le bassin de la Seine, à droite les cours d'eau alimentent le bassin de la Loire. La limite entre les départements de la Saône-et-Loire et de la Nièvre, donne ici une image de la séparation entre la Bourgogne et le Nivernais. Ménessaire est une enclave de la Côte d'Or dans la Nièvre. La limite entre le bassin Autunois et les monts du Morvan passe par la Celle et Reclesne. Autour du Vieux Château d'Anost les paroisses d'Anost, Blain, Cussy formaient la seigneurie de Rossillon.

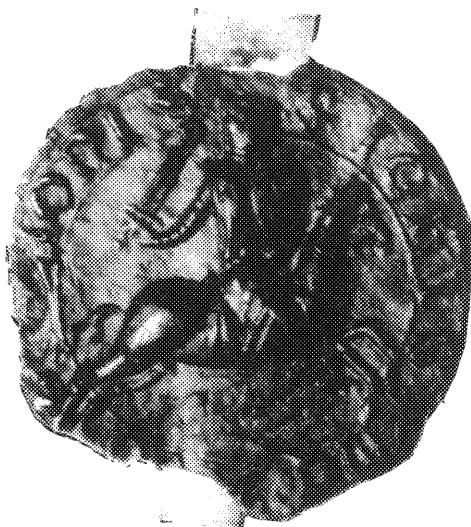


Figure N° 3

A gauche : le sceau de Jehans de Rossillon, attaché à un document de 1279, (ADCO 10 480). La description suivante nous en est donnée. « Sceau rond de 50 mm sur double queue de parchemin. Cire verte. Equestre de droite : heaume cylindrique, l'écu de profil, semble porter un losange », (11)

A droite : lithographie illustrant l'article de César Lavirotte. Notice relative à l'une des anciennes tombes en relief de l'église d'Anost, Mémoire de la Société Eduenne, 1844 p. 187.

Ces deux représentations nous montrent un chevalier armé. Image que souhaitait nous donner Jehans de Rossillon.

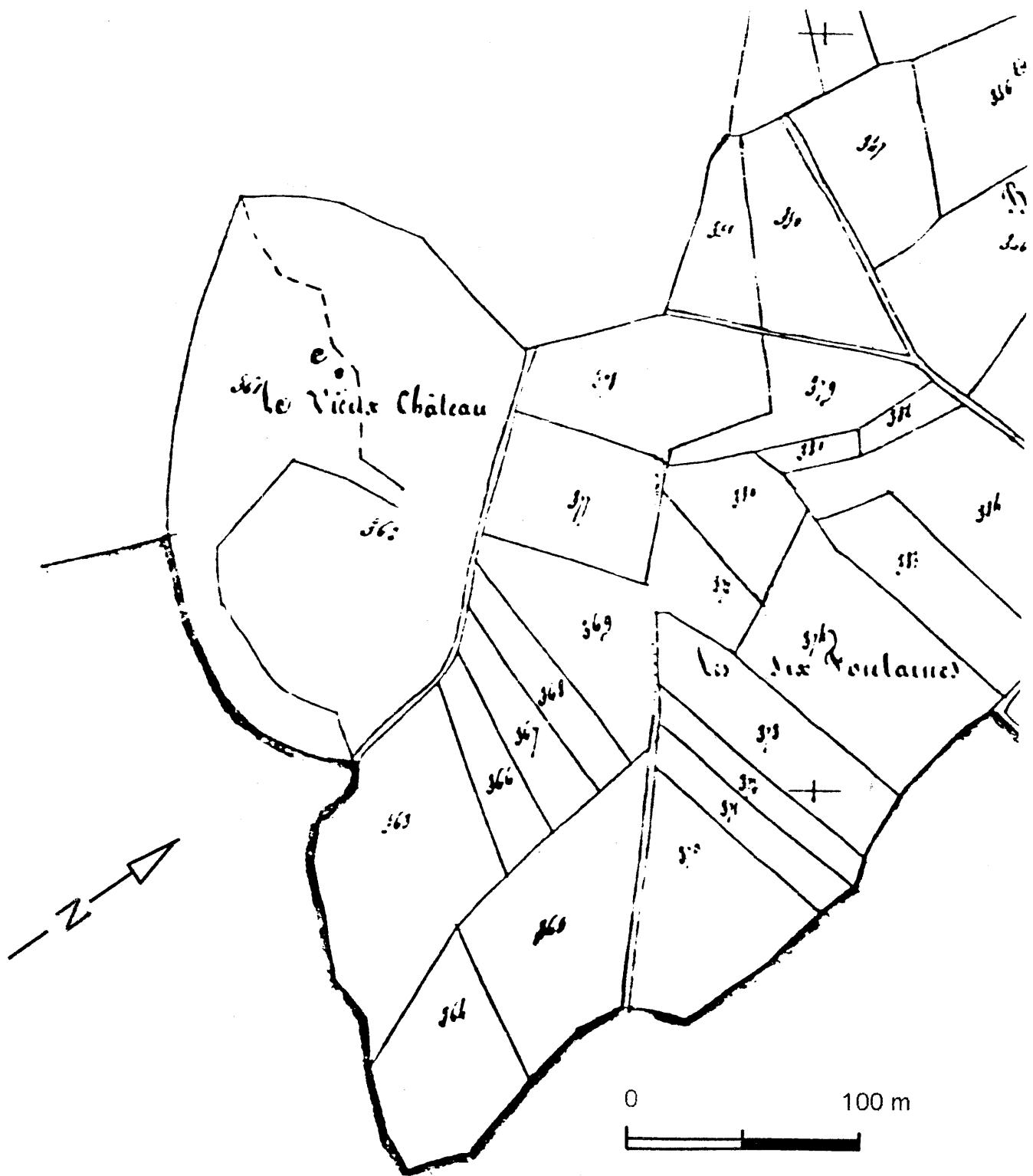


Figure N° 4

Plan du site du Vieux Château, d'après le cadastre de 1827, échelle 1/2500^e
L'enceinte polygonale est encore bien visible sur le terrain.



Figure N°5.

En haut: accès actuel vu de l'extérieur, à droite la tour d'entrée.
En bas: vue du fossé.

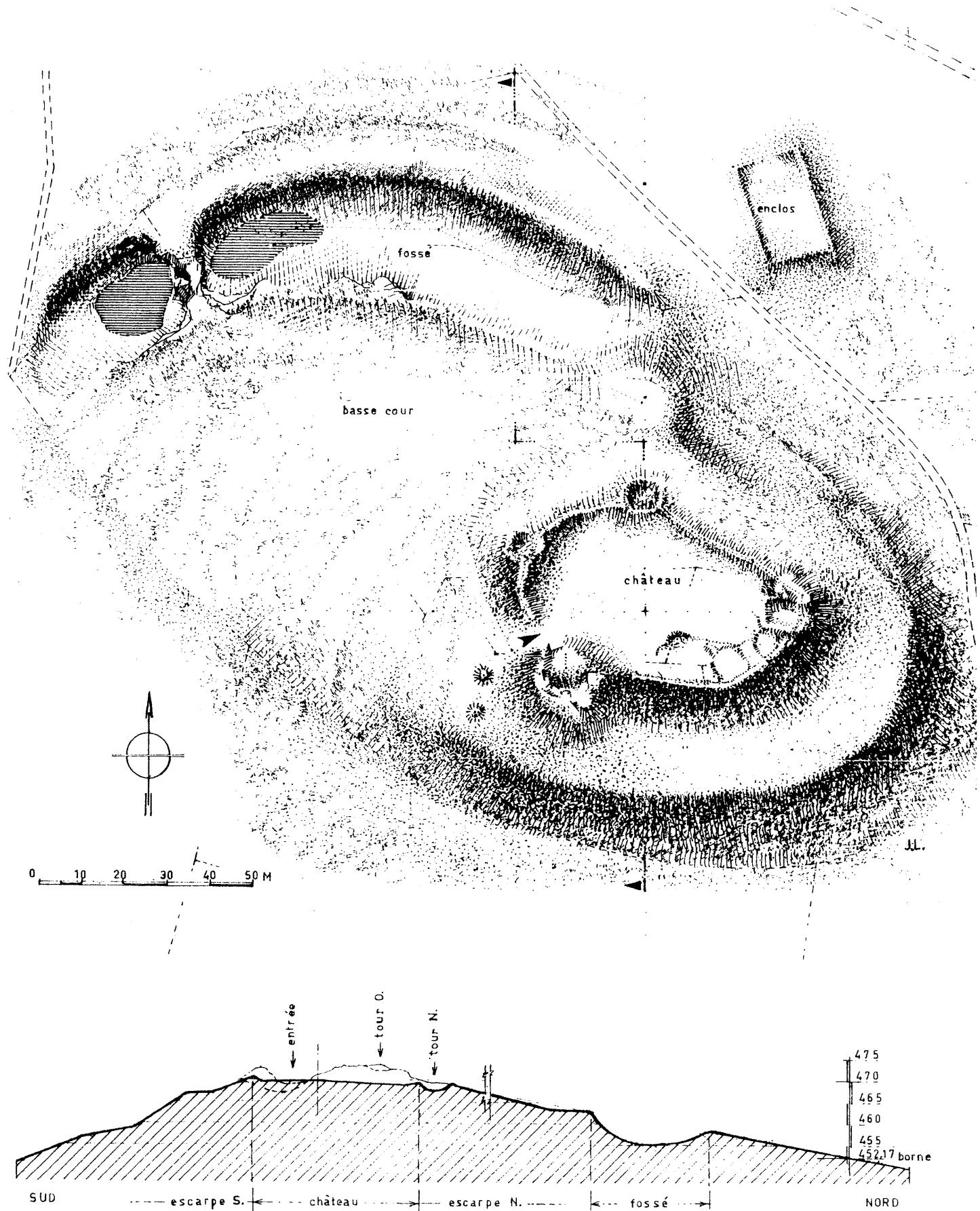


Figure N° 6

La vue de l'ensemble du site montre le château, les fossés et la zone de l'enclos, en bas de la figure, coupe transversale Nord-Sud.

Dessin de M. Jean Liger.

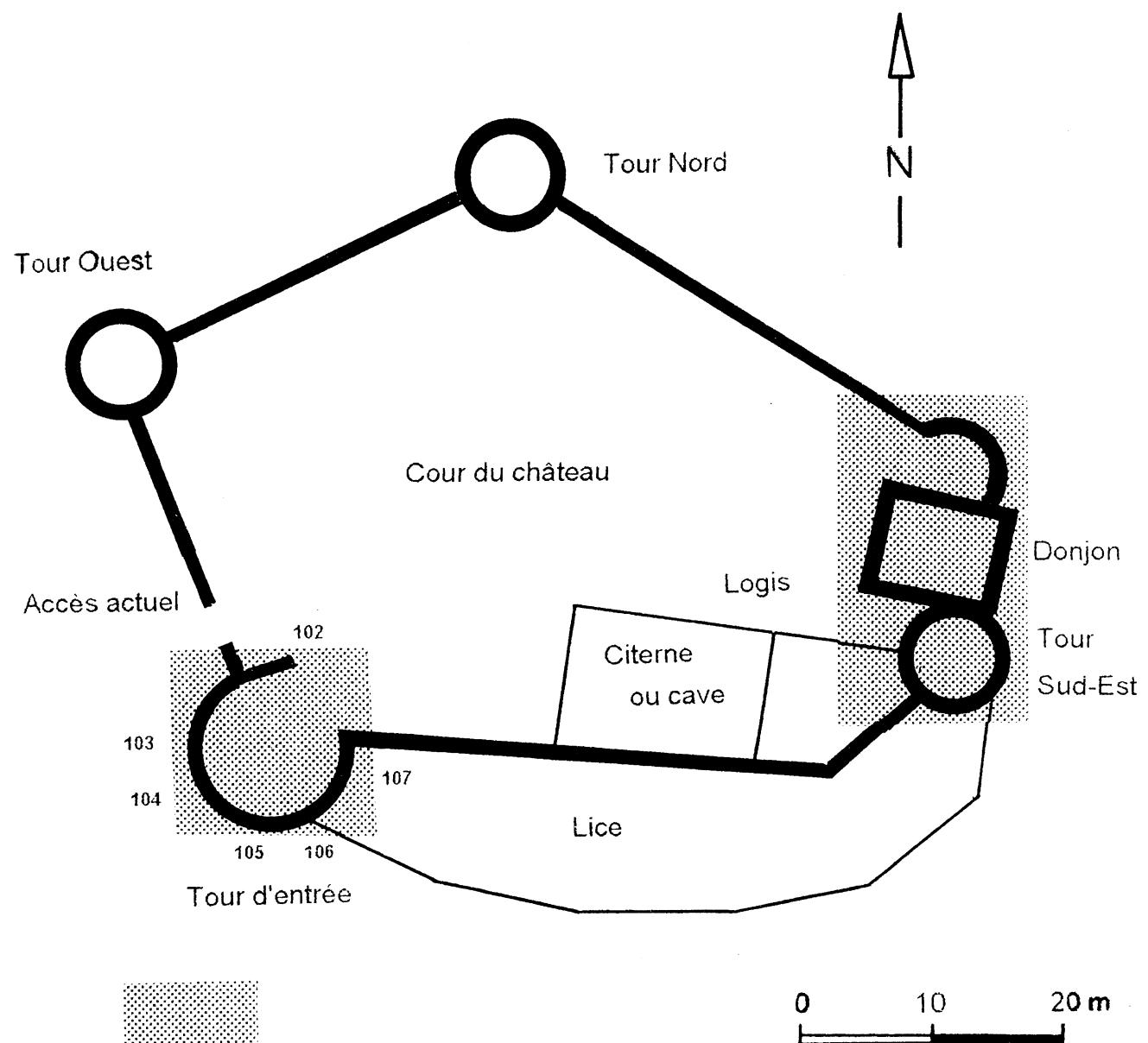
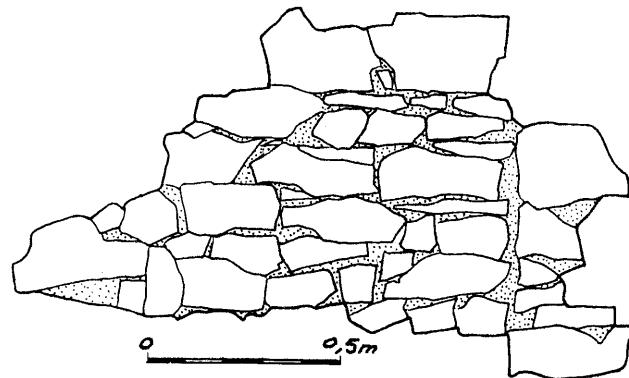


Figure N° 7

Vue schématique du château.
La figure donne l'emplacement des ouvrages décrits.

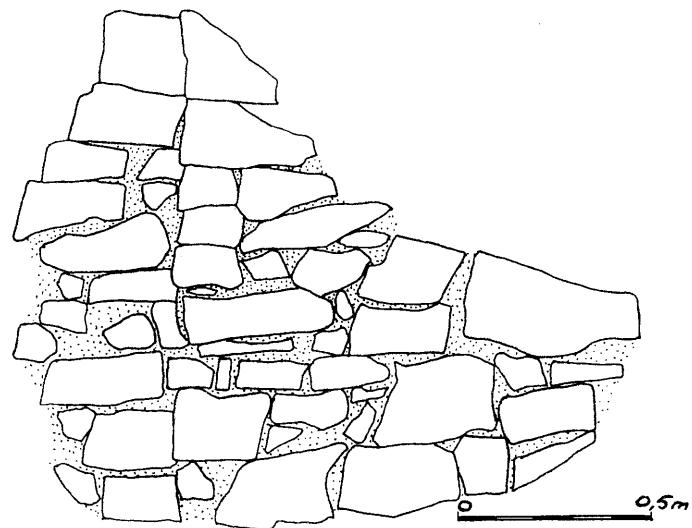
En règle générale les vestiges de maçonnerie qui subsistent sur l'aire du château ont été construits à l'aide de moellons de granite posés en lits horizontaux à bain de mortier de chaux. Les parements qui nous sont parvenus témoignent d'une technique sûre et d'une mise en œuvre soignée. Les ouvrages présentés par les croquis sont localisés dans la tour d'entrée.

façade nord-ouest ⇔ façade sud-est



Locus 102 : ouvrage de deux parements en maçonnerie formant en plan un angle légèrement aigu ; l'un des ouvrages se dirige vers la tour nord-ouest

façade est ⇔ façade sud



Locus 107 : élévation plein sud de deux parements en maçonnerie formant en plan un angle légèrement aigu.

Figure n° 8 – Croquis des parements

Comité de lecture du présent volume :

- M. Patrick Beck,

Maître de conférences à l'Université de Paris I Panthéon – Sorbonne

- M. Jean Richard,

Membre de l'Institut, Professeur émérite à l'Université de Bourgogne

- Christian Sapin,

Chargé de Recherche au C.N.R.S., Directeur de l'U.M.R. 5594, Dijon

Ouvrage publié avec le concours :

- du Comité Départemental de la Recherche Archéologique de Saône-et-Loire (CDRA 71)

- du Comité Régional de la Recherche Archéologique de Bourgogne (CRRAB)

- de l'Association La Physiophile (Montceau-les-Mines)

Première édition :
Centre de Castellologie de Bourgogne, Montceau-les-Mines
Dépôt légal : deuxième trimestre 2001
ISSN : 1629-9310

Réédition anastatique :
Septembre 2008
ISBN : 978-2-9532994-1-0

Achevé d'imprimer
sur les presses numériques
de **DICOLOR GROUPE**
Ahuy (21 - France)
Septembre 2008

Dépôt légal imprimeur : 08 09 1057